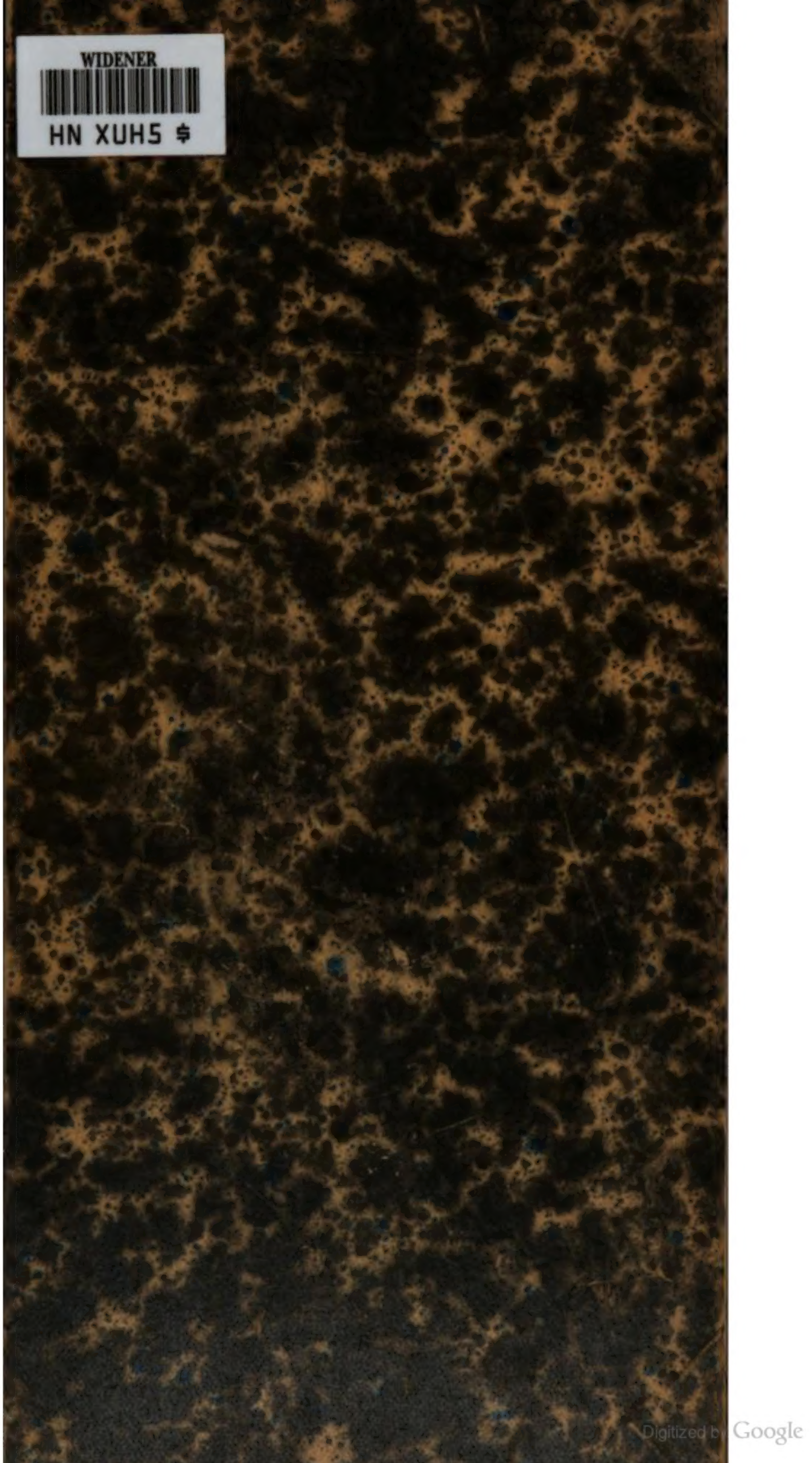
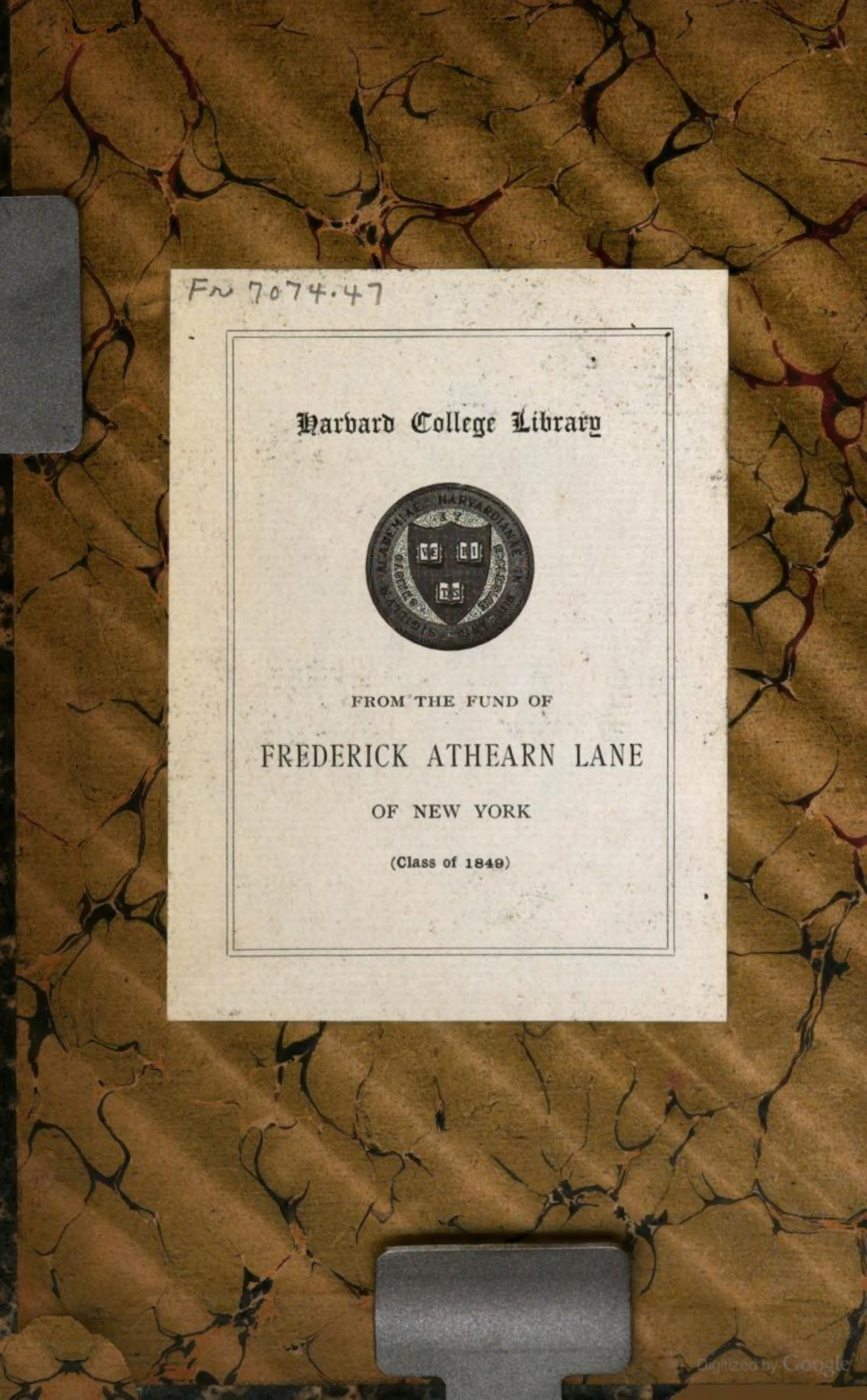

WIDENER
HN XUH5 $
Digitized by Google


Fn 7074.47

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

FREDERICK ATHEARN LANE

OF NEW YORK

(Class of 1849)

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT

de Pont-Audemer

(EURE);

PAR M. A. CANEL, AVOCAT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES D'ÉVREUX,
ET DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE L'EURE.

Avec Atlas.

TOME DEUXIÈME.



A PARIS,
CHEZ LANCE, LIBRAIRE,
RUE DU BOULOY, 7.

1834.

ROUEN. IMP. DE NICÉTAS PERIAUX.

61

Digitized by Google

ESSAI

SUR

L'ARRONDISSEMENT

de Pont-Audemer.

Digitized by Google

Rouen. Imp. de Nicétas Periaux.

Digitized by Google

0

ESSAI

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT

de Pont-Audemer

(EURE);

PAR M. A. CANEL, AVOCAT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES D'ÉVREUX,
ET DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE L'EURE.

Avec Atlas.

TOME DEUXIÈME.



A PARIS,
CHEZ LANCE, LIBRAIRE,
RUE DU BOULOY, 7.

1834.

Digitized by Google

Fr 7074.47
HARVARD COLLEGE
SEP 27 1917
LIBRARY
Lane fund
Digitized by Google

CANTON

DE

QUILLEBEUF.

Le canton de Quillebeuf, situé entre la Seine et les cantons de Beuzeville, de Pont-Audemer et de Routot, est composé de 16 communes dont les tableaux suivants feront apprécier l'importance respective.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1832.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1830.
Quillebeuf	»	336	1205	1344
Aizier	30	66	218	266
Bouquelon	60	109	416	410
Bourville	160	277	862	840
Lilletot	30	29	106	108
Marais-Vernier	130	168	601	614
La Roque	50	69	235	238
Saint-Aubin	40	121	309	522
Sainte-Croix-sur-Aizier	95	224	732	808
Sainte-Opportune	58	102	385	329
St-Ouen-des-Champs	80	85	297	293
Saint-Samson	35	45	144	168
Saint-Thurien	90	102	393	334
Tocqueville	45	61	202	226
Trouville	170	246	824	946
Vieux-Port	30	79	264	261
Totaux	1103	2119	7193	7707

Digitized by Google

IIe Tableau.

Mouvement de la population, pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANS.		TOTAL des naissances.	MARIAGES	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès.
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Quillebeuf.	100	125	225	42	72	89	161
Aizier	18	20	38	19	23	16	39
Bouquelon.	32	36	68	23	46	39	85
Bourneville. . . .	59	32	91	44	57	50	107
Lilletot.	7	4	11	7	2	6	8
Marais-Vernier.	45	52	97	33	43	66	109
La Roque.	18	17	35	9	20	26	46
Saint-Aubin. . . .	47	46	93	26	70	61	131
Ste-Croix	32	38	70	30	49	58	107
Ste-Opportune .	19	20	39	22	37	40	77
St-Ouen-des-Ch.	15	10	25	17	18	15	33
Saint-Samson. .	11	16	27	9	20	21	41
Saint-Thurien. .	20	23	43	18	28	15	43
Tocqueville. . . .	7	9	16	5	16	13	29
Trouville.	50	46	96	48	69	55	124
Vieux-Port.	23	9	32	11	27	16	43
Totaux. . . .	503	503	1006	363	597	586	1183

Digitized by Google

IIIe Tableau.

Enfants à l'école.	Gardes nationaux du service ordin^re.	Gardes nationaux de la réserve.		Chevaux.	Vaches.	Moutons.
110	150	109	Quillebeuf.......	15	20	»
30	53	9	Aizier...........	30	18	»
38	36	45	Bouquelon.......	78	153	450
80	125	77	Bourneville......	140	220	900
8	13	7	Lilletot..........	24	36	»
38	90	28	Marais-Vernier ..	145	280	»
22	25	22	La Roque........	38	65	400
45	74	10	Saint-Aubin......	90	394	280
50	110	65	Sainte-Croix.....	110	82	200
48	65	10	Ste-Opportune...	125	190	250
40	48	15	St-Ouen-des-Ch. .	83	108	150
24	30	6	Saint-Samson....	35	105	250
25	40	26	Saint-Thurien ...	55	72	300
12	19	19	Tocqueville......	58	30	100
48	152	20	Trouville........	80	120	550
27	14	27	Vieux-Port......	8	14	»
645	1044	495		1114	1907	3830

La deuxième partie de ce tableau, maintenant d'une faible importance, pourra être consultée, plus tard, avec intérêt, lorsque les améliorations en agriculture auront fourni les moyens de donner enfin quelques développements à l'éducation des bestiaux.

IVe Tableau.

Digitized by Google

Le canton de Quillebeuf n'est pas industriel. La liste suivante des principales professions qui y sont exercées, justifiera cette assertion.

Aubergistes	14	Maréchaux	11
Bouchers	8	Maçons	21
Boulangers	12	Merciers	10
Cabaretiers	35	Menuisiers	11
Charpentiers	16	Marchands de bois.	9
Charrons	6	Mendiants	90
Cordiers	7	Pharmaciens	3
Couvreurs	9	Revendeurs	12
Cordonniers	8	Sabottiers	7
Douaniers	63	Serruriers	3
Écoucheurs	15	Tailleurs	8
Épiciers	29	Tonneliers	3
Marins et pêcheurs.	286	Tisserands	38

Pour les communes qui s'étendent dans le Marais-Vernier, nous avons à signaler la culture des courtils : au Marais, à Bouquelon, à Saint-Ouen-des-Champs, à Saint-Thurien, environ 220 personnes s'occupent de jardinage. Depuis quelque temps, l'établissement des jardins dans le voisinage des villes a beaucoup nui à l'écoulement des produits de ces localités.

L'état de l'agriculture, dans le canton de Quil-

Digitized by Google

POS.	REVENUS DES PROPRIÉTÉS.			Nombre des propriétaires.	Nombre des parcelles.	IMPOSITIONS.		
	Non bâties.	Bâties.	Total égal au revenu. Total de la matrice.			Foncière.	Personnelle et mobilière.	Des portes et fenêtres.
34	295	13,052	13,347	232	910	2,504	1,420	1,754
35	5,030	1,953	6,983	88	500	1,464	294	396
)9	22,015	1,132	23,147	120	1,275	6,363	582	463
34	63,607	7,893	71,500	436	2,445	14,097	1,751	1,633
28	5,507	375	5,882	43	194	1,123	119	189
31	56,110	2,001	58,111	191	1,834	10,536	669	822
71	11,503	1,026	12,529	81	667	2,461	326	331
)1	50,832	1,986	52,828	944	3,868	8,064	621	607
26	21,028	2,619	23,647	235	1,320	4,694	1,013	1,089
)3	24,379	1,271	25,650	631	1,910	6,262	510	614
81	25,850	1,052	26,912	141	994	5,739	390	440
47	18,450	891	19,341	53	318	3,833	209	224
00	27,861	1,477	29,338	206	1,073	6,625	494	549
59	12,242	675	12,917	136	543	2,956	284	255
32	44,540	2,710	47,250	548	3,050	10,279	1,173	1,361
76	1,589	1,678	3,267	58	330	605	366	488
57	390,848	41,791	432,639	4143	21,237	87,605	10,221	11,215

sultats de l'opération cadastrale,
pour 1832.

Digitized by Google

lebeuf, ne donne lieu à aucune observation importante; l'assolement biennal y est en usage, et la plaine est cultivée de la même manière que le reste du Roumois; mais la terre est ici, en général, d'une qualité inférieure. Quant au sol de la vallée de Seine, il offre peu de ressources. C'est cependant dans cette partie du canton qu'on a le plus fait pour l'amélioration de la culture. A Saint-Aubin, par exemple, on combat opiniâtrement la stérilité du terroir, en y portant, chaque année, des engrais tirés du Marais. Quelques parties de *bruyères* y ont été aussi défrichées depuis la révolution. La campagne de Saint-Aubin produit peu de blé; on y cultive préférablement, et avec succès, l'orge et un peu de sarrazin, ainsi que les pommes de terre, les fèves et la luzerne. Quelques terres sont chargées deux fois dans la même année; ainsi, après l'orge, on sème des navets et du sarrazin.....

Une assez grande portion de la superficie du canton est couverte de bois. Le chêne et le bouleau sont les essences qui dominent sur le sol forestier. L'étude du règne végétal présente un grand intérêt dans le canton de Quillebeuf; les côtes voisines de la Seine et le Marais-Vernier produisent un grand nombre de plantes, qui n'existent pas dans les autres parties de l'arrondissement.

La zoologie du canton de Quillebeuf n'est pas non plus sans intérêt. On conçoit que les oiseaux aquatiques doivent se trouver en abondance sur la rive du fleuve. Nous citerons notamment le tadorne, espèce de canard fort joli, qui va déposer ses œufs dans des terriers de lapins. Les alouettes y sont aussi très nombreuses, et, dans l'hiver, on les prend par milliers dans la campagne de Saint-Aubin. Le crapaud volant est assez commun du côté du Marais. Les vipères et autres reptiles existent, à La Roque et à Saint-Samson, en plus grand nombre qu'ailleurs. Des espèces intéressantes d'insectes habitent sur les friches et dans les bois septentrionaux du canton. A Saint-Aubin et à La Roque, on trouve les plus beaux papillons de la contrée; on y rencontre aussi des sauterelles à ailes bleues, à ailes rouges, la sauterelle ensanglantée, et des cicadelles écumeuses, autrefois nommées cigales bedaudes.

Entre la pointe de La Roque et l'embouchure de la Risle, on trouve des carabiques remarquables. M. A. Le Prévost y a pris, vers le milieu de mai, le *pugonus pallidipennis*, qui n'avait encore été observé que sur les bords de la Méditerranée.

Les bois renferment aussi tous les petits carnassiers du pays, et quelquefois des loups et des sangliers qui viennent de la forêt de Brotonne.

Digitized by

Le sol est encore semé d'une grande quantité de fossiles, surtout à La Roque. On y trouve des vis (*turbinites*); des cornets (*volutiles*); des rouleaux (*cylindrites*): des buccins (*buccinites*); des oursins de toute espèce (*echinites*); des peignes (*pectinites*); des cames et des cœurs (*bucardites*); de petites masses d'oxide de fer (*pyrites*); des pierres figurées, connues sous le nom de *dentrites*, et des silex, dont la cassure offre des nuances très vives de différentes couleurs, mais promptes à se ternir au contact de la lumière.....

Ville de Quillebeuf.

Dans un grand nombre de titres, Quillebeuf est appelé *Chilebou*, *Chilboé*, *Chelebeuf*, *Chilebo*, *Kilebue*, *Kilebof*. Ce nom, qui paraît d'origine saxonne, indique une existence très reculée. Nous savons, d'ailleurs, que les lieux voisins de l'embouchure des grands fleuves furent partout les premiers habités. Les hordes d'émigrants qui venaient des contrées orientales, durent, en effet, s'établir dans de telles positions, qui leur offraient tous les avantages. Le territoire où se trouve la petite ville de Quillebeuf, langue formée par la pointe d'un rocher qui se projette dans la Seine, était merveilleusement disposé pour former un établissement. Sans doute il fut mis à profit par la race gauloise.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, « il est probable que les rapports entre Lillebonne et la rive gauche auront eu lieu par Quillebeuf, et que c'est postérieurement, pour aller chercher un

Digitized by

passage plus commode, qu'on se sera détourné par Vieux-Port et Aizier[1]. » Une très ancienne carte de Normandie nous montre le tracé d'une route communiquant de Lillebonne, par Quillebeuf, Pont-Audemer, Lieurey et Orbec, à la voie romaine que l'on désigne ordinairement comme allant de *Suindinum* (Le Mans) à *Rotomagus* (Rouen). La direction vers Rouen n'était qu'un embranchement secondaire, et cette voie paraît avoir été principalement destinée à se rendre de *Suindinum* à *Juliobona.*

Il est probable que la bourgade primitive n'échappa point aux ravages des hommes du Nord, pendant leurs invasions par la Seine; mais ils réparèrent ses ruines. Ce qui reste de l'église romane de Quillebeuf, surtout le clocher et le portail, annonce un monument d'une assez grande importance, qui peut, jusqu'à un certain point, nous faire apprécier celle de la localité. Son port était déjà très connu. Orderic Vital, en parlant de l'abbaye de Préaux, dit qu'elle avait été bâtie *dans un lieu favorable, près d'un port maritime*

[1] *Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure*, par M. A. Le Prevost. — L'existence d'un établissement romain à Quillebeuf est prouvée par la présence de fragmens de tuiles et de poterie rouge antiques, sur le bord de la Seine, entre l'église de Quillebeuf et celle de Saint-Aubin.

et de Pont-Audemer. Évidemment, le *port maritime* du chroniqueur ne peut désigner que Quillebeuf, et certes, il ne l'aurait pas cité s'il n'eût point mérité quelque attention.

Quillebeuf faisait partie du domaine des ducs de Normandie. Guillaume-Longue-Épée, qui mourut en 943, le donna à l'abbaye de Jumièges, ainsi que Wambourg, avec l'église, le port, le tonlieu et les revenus qu'ils produisaient à son fisc[1]. De cette manière, les religieux devinrent seigneurs de Quillebeuf, qui, dans la suite, dépendit de leur baronie de Trouville. Au treizième siècle, la sergenterie de cette ville appartenait à la famille Du Fay. La prévôté était du domaine de Jumièges.

Jusqu'au seizième siècle, nous ne trouvons aucun renseignement sur Quillebeuf; mais nous savons que ses habitants rendirent des services à Charles VII, lorsqu'il assiégea Honfleur et Harfleur pour en chasser les Anglais. Ce prince leur en témoigna sa reconnaissance, en leur accordant, par une charte de 1450, un siége d'amirauté[2].

En 1468, Élisabeth de Woodville, reine d'Angleterre, *séjournait* à Quillebeuf. Le 4 octobre,

[1] *Neustria pia*, page 323.

[2] Note communiquée par M. Boissel, notaire.

Digitized by Google

les officiers de Pont-Audemer envoyèrent deux des principaux bourgeois lui présenter trois pots de vin. Cette princesse leur ayant manifesté l'intention d'aller *loger* dans leurs murs, on s'empressa de *députer à Rouen, devers le bailly et autres gens et officiers du Roy*, pour savoir si elle pourrait être reçue. On ne voit pas quel fut le résultat de cette démarche, et, si la reine ne fit pas ce voyage, on peut croire qu'elle fut retenue à Quillebeuf par le danger qu'offraient les campagnes, dévastées par des bandes de gens de guerre[1].

En 1477, Quillebeuf fut imposé à 150 livres, comme Pont-Audemer l'avait été à 600 livres, pour les frais de passage du roi de Portugal. Ces sommes, alors considérables, indiquent avec quelle magnificence les princes voyageaient.

Quillebeuf eut sa part de malheurs dans les guerres religieuses qui désolèrent la France au seizième siècle. Une grande partie des habitants avait adopté la religion réformée, et les catholiques et les protestants s'y déchirèrent comme partout ailleurs. Malgré les persécutions, et peut-être à cause d'elles, la population de Quillebeuf

[1] Archives de Pont-Audemer. Ce fait n'est consigné nulle part ailleurs.

s'attachait de plus en plus à son nouveau culte, et, pour arrêter son développement progressif, on crut nécessaire de faire venir dans la ville des troupes catholiques qui ne l'épargnèrent pas.

Si Quillebeuf avait alors des fortifications, elles ne répondaient pas à l'importance de sa position. Henri IV, dans l'intention d'y établir une place de sûreté dont le principal avantage eût été de pouvoir faciliter ou intercepter, suivant les circonstances, la navigation de la Seine, chargea Michel Hurault de l'Hôpital, seigneur Du Fay, chancelier de Navarre, de la direction des nouveaux travaux de défense.

Pendant la construction des remparts, un parti de ligueurs, commandé par le capitaine Vimont, s'empara de Quillebeuf, dont la garnison était allée renforcer celle de Pont-Audemer; mais ils en furent bientôt chassés par Hacqueville de Vieux-Pont.

Du Fay avait rempli avec zèle les intentions du roi, et s'attendait à être nommé gouverneur de la place, en récompense de ses soins; mais Roger de Bellegarde lui fut préféré. Irrité de voir ses espérances trompées, l'ambitieux chancelier empêcha l'ami d'Henri IV d'entrer dans Quillebeuf. « Les Anglais, toujours attentifs à profiter des divisions de notre province, lui offrirent une garnison,

Digitized by

espérant faire entendre au roi, quand ils seraient maîtres de la place, qu'il leur avait promis des récompenses pour les services qu'ils lui avaient rendus..... L'esprit de rébellion poussa Du Fay jusqu'à négocier avec eux[1]. » En vain trois conseillers d'état lui furent envoyés plusieurs fois pour le rappeler à son devoir, il refusait de se soumettre, et le roi se vit obligé de le menacer par des lettres pleines de courroux. Duplessis-Mornay les lui porta; il le trouva très malade, et eut peu de peine à s'assurer de la ville et de la flotte. Du Fay, se voyant à l'extrémité, ordonna, par son testament, qu'on l'enterrât sous l'un des bastions de la place; ce que Duplessis lui promit. Il mourut au commencement de 1592.[2]

A peine Roger de Bellegarde était-il venu prendre possession de sa charge, qu'il eut à se défendre contre de redoutables adversaires. Le ligueur Villars, qui, mieux que tout autre, pouvait apprécier l'utilité des vues d'Henri IV sur Quillebeuf, avait engagé le duc de Mayenne à venir le seconder pour détruire les travaux et s'emparer de la place. Instruits de ce projet, Roger de Bellegarde, Odet de Matignon, lieu-

[1] MASSEVILLE, *Histoire de Normandie.*

[2] *Voyez* ANSELME, MÉZERAI, MORÉRI.

tenant pour le roi de Normandie, Grillon et Bouquetot, accourent avec 1500 hommes de pied et cent gentilhommes du pays à la défense des nouveaux remparts, pendant que François d'Orléans et Pierre d'Harcourt se disposaient à les suivre de près. A quelques jours de là, au mois de juillet, le duc de Mayenne et Villars parurent à la tête d'un corps d'armée de 8000 combattants [1]. D'abord, ils foudroyèrent la place de plus de 3000 coups de canon. Lorsque les batteries du duc de Mayenne eurent pratiqué de toutes parts des ouvertures aux fortifications, les deux chefs ordonnèrent à leurs troupes de monter à l'assaut. Partout elles furent repoussées avec une perte considérable. Irritées de cette résistance opiniâtre, elles commencèrent bientôt une nouvelle attaque; mais Bellegarde [2] et ses auxiliaires les reçurent avec tant de courage qu'elles furent rejetées hors des remparts, au pied desquels elles perdirent 5 à 600 hommes. Cet échec fit perdre toute espérance au duc de Mayenne, et il

[1] Ce chiffre paraît exagéré. *Voyez*, tome 1er, le document précieux obligeamment communiqué par M. A. Le Prévost. On y voit encore que les ligueurs n'avaient que trois canons, tandis que Quillebeuf était défendu par huit coulevrines renforcées et quatorze canons.

[2] Lorsque Bellegarde fut nommé gouverneur de Pont-Audemer, en 1596, il fut remplacé à Quillebeuf par De Meun.

Digitized by Google

leva le siége, à la nouvelle de la prochaine arrivée d'un corps de 7000 hommes. Henri IV, informé de cette belle défense, s'en fit rendre compte par Bellegarde lui-même, et lui offrit une couronne de chêne, en lui disant *qu'elle était telle, faute de laurier*[1].

Environ deux mois après ces événements, Quillebeuf fut encore menacé par Villars; mais le roi y ayant envoyé le grand-écuyer de France, et ayant ordonné à François d'Orléans, comte de Saint-Paul, d'assembler des troupes dans les environs de Dieppe pour être prêtes à toute occasion, l'entreprise n'eut aucune suite[2].

Henri IV regardait Quillebeuf comme une des clefs de la Normandie, et avait pour cette ville une affection particulière, bien justifiée par le dévouement et le courage que ses habitants avaient montrés dans les dernières circonstances. Il voulut attacher son nom à cette place, qu'il agrandit, et pendant sa vie, elle fut appelée Henriqueville ou plutôt Henricarville; mais la force des anciens usages fut plus puissante que la volonté royale, et, comme au Havre sous François Ier, la nouvelle dénomination ne prévalut pas.

[1] MASSEVILLE, t. V, p. 337. *Histoire de la Maison d'Harcourt.* (Note de M. Boissel.)

[2] *Histoire de la Maison d'Harcourt*, t. II, p. 1210.

Les fortifications n'avaient pas été entièrement terminées, et de nouveaux travaux étaient nécessaires pour réparer les dégâts. On les entreprit. Un ancien manuscrit, conservé par M. Boissel, notaire, nous apprend qu'au milieu des remparts, à l'est, fut construite une habitation carrée qu'on nommait la *Maison royale*. On en voit encore les ruines; une partie des fortifications s'élevait sur le bord de la falaise qui domine Quillebeuf. On en reconnaîtra long-temps encore la direction, à cause de la disposition du terrain, qui ne permet pas qu'on y fasse de grands changements.

Henri IV visita Quillebeuf et sa maison royale; les habitants en ont conservé le souvenir dans des actes nombreux.

Les Quillebois avaient été affranchis antérieurement du paiement de la taille [1]; ils furent maintenus dans ce privilége par Henri IV. Ce prince, « ayant égard à l'affection et grande fidélité qu'ils avaient toujours portée à sa couronne, et aux bons services qu'ils lui avaient faits durant les derniers

[1] En mars 1568, Pont-Audemer avait été taxé à 2250 livres pour le licenciement des gens de guerre étrangers. *Comme Quillebeuf ne payait aucune taille*, on voulut rejeter sur ses habitants une partie de cette somme, 750 livres. Ceux-ci résistèrent, et bientôt eurent à répondre à un procès *pour rébellion et voies de fait, contre les exécutions et voies de justice, accompagnées de meurtre.*

Digitized by Google

services qu'ils lui avaient faits durant les derniers et présents troubles, tant en obéissance qu'en vaisseaux de guerre », leur accorda, en 1596, le privilége de choisir entre eux exclusivement quatre-vingt-dix-neuf pilotes pour le pilotage de l'embouchure de la Seine. Ce n'était pas seulement à titre de récompense que le roi leur accordait ce bienfait; il voulait aussi favoriser l'accroissement de la population dans la ville.

En 1612, deux ans après la mort d'Henri IV, la reine Marie de Médicis ordonna de raser les fortifications de Quillebeuf. La destruction n'en était pas encore achevée en 1614.

Le maréchal d'Ancre, gouverneur de Normandie, prévoyant la disgrâce que lui avaient si bien méritée son orgueil et son audace, forma le projet de se rendre indépendant dans son gouvernement, et commença, en 1616, à faire relever les remparts de Quillebeuf. Le Parlement sollicita si vivement auprès du roi, qu'en 1622, tout ce qui avait été réparé fut démoli [1]. Il y avait alors

[1] Tassin, géographe du roi, a publié, en 1631, dans un Recueil de cartes et plans, un profil des fortifications de *Quillebeuf*. L'église y occupe à peu près le milieu de la longue ceinture qui enveloppe la basse ville de ses angles nombreux; des maisons sont figurées au-delà de l'église, vers le Marais, et deux *moulins* à vent sont représentés à peu de distance du

cinq ans que le maréchal avait été assassiné par L'Hôpital-Vitry.

« Il y a encore près de la ville, au sud-ouest, une espèce de tranchée étroite que l'on nomme le *trou du marquis d'Ancre*. C'était, dit-on, le commencement d'un canal qu'il avait entrepris, et qui aurait considérablement abrégé la navigation de la Seine, en coupant le cap à l'extrémité duquel Quillebeuf est situé, depuis la grande lagune qui le borne à l'ouest jusqu'au-dessous d'Aizier[1]. »

Je ne puis point croire à ce projet de canal, dont l'exécution, fort difficile, eût donné de bien faibles avantages. Le maréchal d'Ancre n'eut, sans doute, pas d'autre intention que de creuser un bassin pour les navires, ou bien un large et profond fossé de défense qui aurait amené les eaux de la Seine autour des fortifications.

Au commencement du règne de Louis XIV, les habitants de Quillebeuf se prononcèrent en faveur du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, qui s'était déclaré pour le parti des princes; mais ils en portèrent la peine. Le comte d'Harcourt, nouveau gouverneur de la province, parut, au

centre du rempart. Une seconde enceinte, moins étendue et flanquée de trois forts, sert de défense à la haute ville.

[1] *Lettre d'un voyageur à l'embouchure de la Seine*, p. 181.

Digitized by Google

mois de février 1649, avec une armée devant ce qui restait de leurs remparts. La ville ne put résister, et, après la prise, les femmes furent violées et les maisons pillées et brûlées. Alors, François de Malortie était gouverneur de la place.

En 1674, Quillebeuf fut sur le point de devenir la proie des Hollandais, avec qui nous étions en guerre. « Un gentilhomme normand, nommé *La Truaumond*, né à Rouen d'un auditeur des comptes, était depuis long-temps perdu de dettes et de débauches; quelques mécontents de la cour, profitant de sa position désespérée, lui inspirèrent le projet de tramer une conspiration contre Louis XIV. Le duc de Rohan, fils du duc de Montbazon, fit partie des conjurés, parmi lesquels on remarquait encore un chevalier de Préaux, une marquise de Belleau, et un maître d'école nommé Van der Ende. Leur but était de livrer Quillebeuf aux Hollandais, pour les introduire de là dans toute la Normandie; mais la trame fut découverte; La Truaumond se sauva dans son château de Cracouville, près d'Évreux. On vint pour l'y arrêter; il se réfugia dans les greniers, voulut s'y défendre, et y périt victime d'une inutile défense. Les autres conjurés furent décapités à la Bastille, à l'exception de Van der Ende, qui fut pendu; et l'on prétend que le bourreau, fier d'avoir tranché la tête d'un

prince, d'une marquise et d'un chevalier, dit à ses valets, en leur montrant le maître d'école : « Vous autres, pendez celui-là [1]. »

Quillebeuf fut assez violemment agité par les passions qui fermentaient au sein de notre révolution. Deux femmes, par leurs dénonciations, entretenaient l'inquiétude et la division dans les esprits, et peu s'en fallut que les dix membres du comité révolutionnaire ne portassent leurs têtes sur l'échafaud. Mandés à Paris pour rendre compte de leur conduite, ils eurent le bonheur de se justifier.

Quillebeuf était autrefois cité comme la capitale du Roumois; il avait une juridiction pour la police, un siége d'amirauté et un bureau des fermes. Maintenant, il est le chef-lieu d'une justice de paix et d'un contrôle des douanes, dont relèvent les bureaux de Quillebeuf, de Saint-Aubin, du Marais-Vernier, de La Roque, de Saint-Samson, de Bouquelon, des Loges, de Vieux-Pont et d'Aizier.

« Une rue principale forme à elle seule plus des deux tiers de la ville, qui, s'étendant à ce moyen, en longueur, n'a guère que 30 à 35 toises de largeur, excepté vers l'extrémité nord-ouest, où

[1] *Lettre d'un voyageur à l'embouchure de la Seine*, p. 182.

Digitized by Google

elle forme un retour d'équerre, en prenant environ 60 à 80 toises, largeur totale de la pointe du roc sur lequel elle est assise. La ville se trouve ainsi appuyée, en grande partie, le long d'une chaîne de rochers qui se dirigent du nord-nord-ouest vers le sud-sud-est. Elle est nécessairement resserrée, de l'autre côté, par la Seine, dont on a reculé le rivage pour construire la ville, après l'avoir élevé un peu au-dessus du niveau de la pleine mer. Quoique cette élévation soit de 13 à 14 pieds au-dessus de la surface de la Seine, à la *marée basse*, elle ne suffit pas toujours pour s'opposer à l'introduction de l'eau dans quelques rues, lorsqu'un concours de circonstances donne à la marée une force plus considérable que de coutume. Dans l'ouragan du 11 mars 1810, l'eau monta dans les rues à tel point que les chaloupes pouvaient y naviguer, et elle fit des ravages effrayants dans les maisons. Le presbytère, situé à l'ouest, fut démoli aux deux tiers. Sur la rive occidentale, depuis l'église jusqu'à l'écluse de Saint-Aubin, tous les bâtiments, les murs du quai, les arbres, furent ou entraînés par les flots, ou renversés par le vent. Dans cette affreuse journée, la violence du vent et des flots faillit enlever et engloutir les navires qui se trouvaient au port.

« Les maisons, construites en bois, n'offrent,

pour la plupart, qu'un premier étage faisant saillie sur les rues, qui sont fort étroites et ne laissent que peu d'accès aux rayons du soleil. On se loge, en outre, d'une manière très resserrée; on voit presque autant de ménages que d'appartements, et il n'est pas rare de trouver réunis deux à trois lits dans une même pièce, où l'on fait aussi la cuisine[1]. »

La ville se divise en deux parties bien distinctes, la haute et la basse ville. Cette dénomination indique assez leur position respective; la haute ville est ce qu'il y a de plus moderne. On prétend qu'il y a existé autrefois un couvent.

Anciennement, Quillebeuf possédait un hôpital, situé sur le bord de la Seine, vers le Marais; il a été englouti par les eaux. Les habitants en montrent encore les débris à quelque distance du rivage.

L'église, dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Port, est de deux époques; la nef et le clocher appartiennent au onzième siècle; le chœur est bien plus moderne. Quoique l'ogive s'y trouve dans toute sa pureté, je ne balance pas à fixer l'époque de sa construction au règne d'Henri IV. Cette partie de

[1] *Mémoire sur la topographie et la statistique de Quillebeuf*, par M. Boismare.

l'édifice était le commencement d'une nouvelle église destinée à remplacer l'ancienne; elle est percée par six fenêtres ogivales, ornées de peintures. La première, du côté du nord, représente la confrérie de la Charité. C'est un morceau précieux à plus d'un titre; on peut y étudier les costumes de l'époque, qui paraissent avoir été copiés avec exactitude. Cette fenêtre a été malheureusement fracturée dans quelques endroits. Les arcades du chœur, au nombre de sept, sont soutenues par des colonnes rondes sans aucune ciselure. Cette partie de l'édifice est d'une grande légéreté. Les anciennes fenêtres de la nef ont été restaurées; mais le caractère roman se retrouve dans les arcades à plein-cintre qui séparent la nef des bas-côtés. Je ne parlerai point du beau clocher : il est dessiné dans l'Atlas. Le portail est d'une gracieuse simplicité : entre les deux contreforts qui correspondent aux arcades intérieures de la nef, il est percé de deux fenêtres romanes et d'une porte du même style, ornée d'une cannelure, d'un double rang de zigzags qui se joignent à l'extrémité de leurs angles, et d'un bourrelet au-dessus duquel il s'en trouve un second qui se termine par deux têtes, après avoir décrit un demi-cercle. Des losanges ont été sculptés sur la plupart des petites pierres carrées dont le portail

dont le portail est construit. C'était l'abbé de Jumièges qui présentait à la cure de Quillebeuf.

La population de cette ville mérite d'être observée avec attention. Groupée sur une petite péninsule, éloignée de tout village important, elle a conservé une physionomie toute particulière, malgré la marche des siècles, qui a tout changé autour d'elle. Les Quillebois se regardent à peu près comme une grande famille, et presque toujours leurs alliances se font entre eux [1]. Chaque décès est la cause d'un deuil général, dit M. de Saint-Amand [2]; tout mariage ou baptême est une fête publique. » — « Le lien conjugal, ajoute Le Pecq de La Clôture [3], est en grande vénération parmi eux, et fait la félicité des ménages. On assure que de l'instant qu'un garçon a fait choix d'une fille, elle se tient comme certaine d'être sa femme, et que, de ce moment, elle prend soin du ménage du garçon. L'usage le permet ainsi. Celui des deux qui manquerait à sa parole serait déshonoré aux yeux de ses compatriotes. » Les mœurs n'en souffraient pas; le charivari aurait puni celle qui se

[1] Les Quillebois n'aiment pas leurs voisins; ils nous appellent *les pieds d'argile*.

[2] *Lettre d'un voyageur à l'embouchure de la Seine*, p. 179.

[3] *Maladies et constitution épid. de la Normandie.*

Digitized by Google

serait trouvée enceinte avant l'époque fixée pour l'union. Maintenant, la crainte du charivari n'a plus la même influence.

Autrefois, lorsque le mariage venait d'être célébré, la noce se rendait à la demeure de l'époux; la mariée, restée derrière, venait alors frapper à la porte, et, comme pour reconnaître la puissance du mari, demandait la permission d'entrer. C'était la prise de possession. Cet usage n'est pas entièrement perdu.

Jadis, à la mort d'une personne, ses parents et ses amis se réunissaient dans sa maison, et, rangés autour du cercueil, portaient un toast à sa mémoire. C'est chose étonnante que cette coutume de faire un banquet de mort se retrouve dans l'occident et l'orient, au midi et au nord.

Les Quillebois ont conservé une danse qui leur est particulière; elle s'exécute au bruit de chansons traditionnelles, dont le sujet est presque toujours une anecdote locale. Ce n'est point la ronde ordinaire; ils font trois pas d'un côté et autant de l'autre, en agitant les bras en mesure et en s'éloignant, à chaque tour, du point où ils ont commencé. Souvent ils parcourent ainsi une distance de plusieurs lieues. C'est de cette manière qu'ils rentrent dans leur ville, en revenant des assemblées, dont ils sont grands amateurs.

Le langage populaire des habitants de Quillebeuf présente aussi un caractère d'originalité bien marqué. « Ce qu'il offre de particulier, dit Boismare, est attribué à la prononciation seulement, et il est difficile de la peindre. Les Quillebois chantent en quelque sorte les syllabes, et les articulent si mal, qu'on croirait entendre des expressions étrangères à la langue française; c'est surtout la prononciation du *g*, du *j*, du *ch* qui dénature les mots et embarrasse l'oreille qui n'y est pas exercée. Les Quillebois sont, en général, ignorants, et cependant ils ont des prétentions à bien dire. Alors, ils cherchent des expressions peu ordinaires, dont ils ne connaissent point la valeur, et en font un emploi d'autant plus ridicule, qu'ils les dénaturent par la prononciation, et qu'il est impossible de les reconnaître. Pour bien juger l'originalité de leur langage, il faudrait nécessairement les entendre; il ressemble beaucoup à celui des habitants du Polet de Dieppe. Je ne pense pas qu'il puisse rien indiquer d'utile à l'histoire des peuples; il n'a point d'analogie avec aucune langue étrangère [1]. »

Je ne suis point de l'avis du savant médecin de Quillebeuf à qui j'ai emprunté cete citation. Je

[1] *Mémoire sur la topographie et la statistique de Quillebeuf.*

Digitized by Google

dois pourtant avouer que je n'ai point eu d'assez fréquentes occasions d'étudier ce langage, pour donner un démenti formel à sa dernière assertion. Je pourrai m'en occuper plus tard; mais il sera peut-être difficile d'obtenir quelques résultats, car, depuis quarante ans, les Quillebois ont cessé, par degrés, de se servir des expressions qui n'étaient entendues que par eux. Toutefois, l'analogie remarquée entre le langage quillebois et celui des poletais de Dieppe, me semble appuyer suffisamment l'opinion que c'est un débris de quelque ancien dialecte.

La population singulière du Polet, robuste, laborieuse, passionnée pour la mer, diffère de mœurs, de traits, de langage, de costume, avec tout ce qui l'entoure. Pressée entre les bassins de la ville et la falaise escarpée, elle a traversé les siècles sans étendre ses domaines, sans se confondre avec les habitants du voisinage. A n'en pas douter, ces hommes sont les restes de quelques-uns de ces peuples qui vinrent disputer une patrie aux races de la Gaule. Quoique à un degré moins remarquable, les Quillebois offrent la même particularité. On peut naturellement en conclure qu'ils ont une origine peu différente.

« Tous les hommes nés à Quillebeuf sont marins, et ont de l'éloignement pour toute autre profession;

mais on doit admettre entre eux des nuances basées sur l'éducation et le rang qu'ils occupent dans leur corps social. Les capitaines de long cours, plus instruits, plus accoutumés aux usages de la société par les voyages, y tiennent le premier rang; ils sont généreux et affables, d'un caractère franc et loyal, et doués, en général, des qualités du cœur qui rendent le commerce des hommes agréable; mais ils sont en petit nombre. Les maîtres au cabotage et les pilotes occupent un rang inférieur, et peuvent, par leur grossièreté et leur caractère, être confondus avec les matelots et les pêcheurs. Tous ceux-ci sont, en général, peu spirituels, et joignent à un cœur excellent une dureté apparente qui tient plus au vice d'éducation qu'au défaut de sensibilité. Ils sont presque tous d'un tempérament bilieux et mélancolique. Leur taille est communément au-dessus de la moyenne. La plupart ont les cheveux bruns et la peau basanée; leur voix est rauque et altérée par l'usage des liqueurs fortes. Ils sont forts et robustes, supportent facilement les fatigues de leur état, et ne sont que très rarement malades; ils dorment peu, et n'ont point d'heures réglées pour se livrer au sommeil. Ils sont fiers et dédaigneux, et leur orgueil gît dans le sentiment de

Digitized by Google

leur force. Néanmoins, ils sont obligeants sans prévenance et sans prétendre à la reconnaissance.

« Les Quillebois sont très laborieux et constamment occupés; les pilotes et les pêcheurs, forcés à la résidence, partagent leur temps entre les travaux de leur métier et le tricot dans l'intervalle des marées. Les soirées d'hiver se passent auprès des femmes, dans des cercles qu'ils nomment *tablées*, et là les hommes s'occupent à la préparation des filets pour la chasse des alouettes, ou bien encore à leur tricot, et les femmes à la fabrication de la dentelle.

« Les jeunes femmes de Quillebeuf sont, en général, assez jolies et fraîches; leur taille est plus que moyenne; elles ont peu d'embonpoint. Le tempérament prédominant du sexe est les bilioso-sanguin. Les Quilleboises, pour la plupart, sont d'un caractère acariâtre et hautain; elles aiment le luxe, et leurs plus grandes dépenses sont pour la toilette. Leur costume est celui des paysanes [1], enrichi de quelques ajustements particuliers, dont la dentelle qu'elles fabriquent elles-mêmes fait l'ornement principal. Elles font constamment leur volonté; elles exercent même une

[1] Les Quilleboises commencent à abandonner leur ancien bonnet, dessiné dans l'Atlas.

sorte de despotisme sur leurs maris, qui ne se permettraient rien de relatif à leurs intérêts sans l'aveu de l'épouse, qui tient les rênes de l'administration. Il est de rigueur que, dès le jour des noces, le mari donne à sa femme une procuration générale, non-seulement pour gérer leurs biens, mais même pour les vendre si elle le juge à propos ; et cet usage, qui tire son origine de la nécessité où sont les maris de s'absenter, s'étend jusqu'à ceux qui ne cessent d'habiter la ville [1]. »

La fabrication de la dentelle, autrefois l'unique occupation des Quilleboises, eut encore une grande importance tant que la guerre, en ruinant la navigation, priva Quillebeuf de ses principales ressources; mais, depuis 1815, cette industrie tombe de jour en jour. Tissues d'un fil assez résistant, ces dentelles ont le mérite de supporter le blanchissage sans en beaucoup souffrir, et ressemblent assez à celles que l'on connaît dans le commerce sous la dénomination de *dentelles d'Honfleur*. Leur prix varie de 75 centimes à 15 francs l'aune, et ne produit point à l'ouvrière un gain proportionné à sa peine.

[1] *Mémoire sur Quillebeuf et les const. medic.*, par Boismare. — J'ajouterai qu'à l'église, les hommes avaient le titre de marguilliers, mais que les fonctions en étaient remplies par les femmes.

Digitized by

« Les étrangers qui sont venus se fixer à Quillebeuf sont principalement des marchands, des artisans et ouvriers, si l'on en excepte quelques personnes occupant les places de l'administration. Il existe entre eux et les naturels une démarcation sensible, qui naît de la différence de caractère et de langage. Chacun de son côté s'estimant davantage, ne cherche point de rapprochement [1]. »

Le pilotage, dont les produits sont assez considérables, ayant été long-temps un privilége dont jouissaient les marins nés et baptisés à Quillebeuf, les femmes enceintes des communes voisines venaient souvent y faire leurs couches pour acquérir à leurs enfants le droit d'y participer. C'est ainsi que s'accrut la population de cette petite ville, et que s'y introduisirent les premiers éléments qui devaient amener par degrés un changement dans les mœurs. Long-temps les Quillebois étaient restés stationnaires, comme une tradition vivante des siècles passés; ils étaient crédules et superstitieux; mais la civilisation, qui efface plus rapidement que jamais les traces du passé, fait peser peu à peu sur eux son inflexible niveau. Leurs mœurs, leur langage, leur costume se renouvellent; c'est une époque de transition.

[1] *Mémoire sur Quillebeuf et les const. médic.*

Comme eux, leur ville prend un autre aspect; assise sur un rocher long et étroit, et entrecoupée de rues inclinées et malpropres, elle ne renfermait que de chétives maisons séculaires. Chaque année l'enrichit de nouvelles constructions plus convenables et plus saines. Il serait nécessaire que les rues fussent mieux entretenues, et que l'on fît construire une mairie et un local pour la justice de paix.

Ce qu'il y a de plus remarquable à Quillebeuf, c'est le quai, situé à 11,250 toises dans l'est-sud-est d'Honfleur [1]. Autrefois, il ne s'étendait que devant une partie de la ville, vers l'église. Au-dessus, le bord de la Seine était occupé par des propriétés particulières. Il y a environ une vingtaine d'années, sur la réclamation des habitants et de l'administration des douanes, d'immenses travaux furent entrepris, et le quai fut prolongé jusqu'à l'extrémité de la ville. Il est maintenant question de le compléter en élevant un talus devant la portion de Saint-Aubin qui borne Quillebeuf de ce côté.

Ce port n'offre aucun commerce intéressant; on n'y embarque rien; on n'y débarque maintenant que la pierre nécessaire aux constructions de la

[1] L'abbaye de Jumièges avait, sur ce port, des droits d'ancrage, de passage, etc.

Digitized by Google

ville, du bois à brûler qui se tire de la forêt de Brotonne, et quelque peu d'avoine venant du pays de Caux. « Mais tous les navires qui font la navigation de la Seine étant rigoureusement forcés de poser à Quillebeuf, sauf quelques légères exceptions, son port devient, sous ce point de vue, d'une assez grande importance. En montant la rivière, si les navires apportent avec eux vent et marée favorables, ils peuvent se dispenser de poser à Quillebeuf; alors ils gagnent Villequier d'une seule marée. Mais, en descendant, il n'en est pas ainsi : forcés de passer la traverse d'Aizier à la pleine mer, ou même un peu plus tard, ils n'arrivent à Quillebeuf qu'à mer basse, et doivent nécessairement y poser et y séjourner plus ou moins longtemps. On a souvent vu cent navires et plus à la fois à la posée de Quillebeuf, attendant un concours favorable des vents et des grandes marées pour continuer leur route. Des navires d'un grand tirant d'eau sont quelquefois restés à Quillebeuf cinq à six semaines avant de pouvoir sortir, si les vents d'amont ne soufflaient point dans les grandes marées dont ils avaient besoin [1]. »

En 1789, ont posé à Quillebeuf, en descendant la Seine, 1524 navires français, jaugeant ensemble

[1] *Mémoire sur la topographie et la statistique de Quillebeuf.*

93,157 tonneaux; 295 navires hollandais, prussiens, suédois et danois, jaugeant 25,570 tonneaux; 256 navires anglais, jaugeant 19,091 tonneaux. Total des navires, 2,075; du port en tonneaux, 137,818.

En l'an X, 1,569 navires français, jaugeant 93,990 tonneaux, et 247 navires étrangers, jaugeant 20,033 tonneaux. Total: 1,916 navires, et 123,973 tonneaux.

En 1810, la Seine n'a vu que des navires français au nombre de 763, jaugeant 30,520 tonneaux.

A ces détails je joindrai, pour l'année 1832, les renseignements suivants, dont je dois la communication à M. Aumond, receveur des douanes à Quillebeuf.

NAVIRES venant des Ports	NOMBRE des Navires.	PORT en tonneaux.
De la Méditerranée........	88	10,810
D'Italie..................	9	850
D'Espagne................	6	680
Des côtes de France......	1065	64,814
D'Angleterre.............	104	6,661
De Hollande..............	3	187
De Danemarck............	1	97
De Suède.................	7	510
De Norwége..............	5	305
Des États-Unis d'Amérique.	2	358
De Prusse................	18	1,742
De Russie................	7	965
Des Villes Anséatiques.....	111	6,230
Totaux.....	1426	94,209

Digitized by Google

Il faut compter en plus :

51	bateaux marchands à vapeur, jaugeant ensemble		5,718 tonn.
294	chalans	jaugeant	94,335
858	alléges.	jaugeant	33,672
1203			113,728

Sept bateaux à vapeurs sont employés à remorquer les chalans, et quelquefois les navires à voile.

Les dangers de la navigation de la Seine exigent rigoureusement le secours des pilotes qui connaissent les rochers et les bancs fixes, et qui observent sans cesse les variations des sables mobiles et des courants. Les pilotes de la Seine sont divisés en trois stations : la première, à Quillebeuf; la deuxième, à Villequier; et la troisième, à Rouen. Ceux de Quillebeuf conduisent les navires du Havre et d'Honfleur à Villequier, et réciproquement; à cet effet, ils sont tenus de se rendre dans ces différentes stations pour y attendre les navires, et s'y faire inscrire sur un registre, afin d'établir le tour de service. Quatre-vingt-dix-neuf pilotes ne suffisaient pas pour la station de Quillebeuf; car souvent il y avait au bas de la rivière, ou à Villequier, moins de pilotes que de navires, qui se

trouvaient ainsi obligés de retarder leur départ. Leur nombre a été dernièrement porté à cent dix; en même temps, les Quillebois ont perdu le privilége de fournir seuls les pilotes de leur station.

« Tout navire faisant la navigation du long cours, du grand et du petit cabotage, est tenu de prendre un pilote; on excepte cependant de cette rigueur les navires au-dessous de 20 tonneaux, commandés par un maître ou patron résidant dans le cercle ou les limites des lamaneurs de Quillebeuf, et faisant habituellement le cabotage de la rivière de Seine; mais alors le maître ou patron est responsable de tout événement [1]. »

« L'eau de la Seine ne peut servir à aucun usage; outre qu'elle est extrêmement chargée de vase, elle contient les mêmes sels que l'eau de mer, en quantité suffisante pour la faire rejeter. C'est à travers les rochers que se filtrent les eaux dont se servent les habitants de Quillebeuf. Des sources abondantes, toutes au-dessous du niveau de la ville, leur procurent l'eau potable, au moyen de puits très multipliés; mais ceux-ci, quoique alimentés par les mêmes sources, contiennent des eaux qui offrent des différences remarquables. Tous les puits qui se trouvent placés

[1] *Mémoire sur la topographie et la statistique de Quillebeuf.*

Digitized by

le long des falaises donnent des eaux qui cuisent facilement les légumes, dissolvent le savon. L'eau des puits du levant de la Grande-Rue présente des effets contraires, et se trouble souvent dans les grandes marées[1]. »

L'agitation continuelle de l'atmosphère combat puissamment les causes d'insalubrité qui peuvent exister à Quillebeuf.

De 1780 à 1809 inclusivement, 741 individus sont morts à Quillebeuf : 88 en janvier, 80 en février, 66 en mars, 62 en avril, 63 en mai, 53 en juin, 40 en juillet, 48 en août, 56 en septembre, 60 en octobre, 65 en novembre, et 60 en décembre.

Pendant la même période, il est mort, au-dessous de 9 ans, 166 garçons et 158 filles; de 9 à 16 ans, 12 garçons et 15 filles; de 16 à 30, 20 garçons et 26 filles; de 30 à 50, 32 hommes et 36 femmes; de 50 à 60, 28 hommes et 32 femmes; de 60 à 70, 37 hommes et 41 femmes; de 70 à 80, 28 hommes et 58 femmes; de 80 à 90, 15 hommes et 29 femmes; au-dessus de 90, 2 hommes et 6 femmes.

« Sur les 27 individus morts de 9 à 16 ans, dit

[1] *Mémoire sur la topographie et les constitutions médicales de Quillebeuf.*

M. Boismare, 9 ont péri de la fièvre maligne, 10 des vers, etc. Les adolescents, les adultes et les vieillards périssent, en général, de maladies très aiguës, parmi lesquelles on remarque les fièvres malignes, et surtout les fluxions de poitrine et quelques angines. Il n'existe à Quillebeuf que fort peu de maladies chroniques; on y observe un petit nombre d'hydropisies ascites, chez les vieillards; quelques hommes sont atteints de la goutte; les femmes en paraissent affranchies. Pendant les trente années d'observations que je rapporte, il n'est mort que 25 individus de phthisie pulmonaire. Il est à remarquer qu'elle a sévi plus particulièrement sur les étrangers établis à Quillebeuf. Sur les 25, douze font partie de ces étrangers, dont le nombre s'élève au plus au dixième de la population[1]. »

Après avoir si fréquemment cité M. Boismare, je ne puis me dispenser de lui consacrer quelques lignes; c'est, d'ailleurs, la seule célébrité littéraire de Quillebeuf.

Boismare, auquel il n'a manqué que de plus longues années pour acquérir une réputation brillante, fut médecin en chef du dépôt de mendicité

[1] *Mémoire sur la topographie et les constitutions médicales de Quillebeuf.*

Digitized by Google

de la Seine-Inférieure, membre résidant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, membre correspondant de la Société de médecine de Paris, de celle du département de l'Eure, etc. Né avec un goût décidé pour l'analyse et l'observation, il avait étudié avec soin, pendant le temps qu'il habita sa ville natale, les phénomènes variés qui se remarquent à l'embouchure de la Seine. La lecture de l'ouvrage de Le Pecq de la Cloture sur les maladies et constitutions épidémiques de la Normandie, lui offrit une occasion d'appliquer quelques-unes de ses remarques. Ayant aperçu des erreurs dans la description de Quillebeuf et des épidémies, il entreprit de les rectifier dans un Mémoire qu'il lut à l'Académie de Rouen, le 30 novembre 1810. Trois ans plus tard, il présenta à la même Société un *Mémoire sur la topographie et la statistique de la ville de Quillebeuf et l'embouchure de la Seine*, ayant pour objet principal la navigation et la pêche. Cette notice avait été composée à la demande du Ministre de l'intérieur, qui s'occupait alors des moyens de remédier aux dangers de la navigation. Bientôt après, la mort arrêta Boismare dans son utile carrière, lorsqu'il avait à peine atteint l'âge où l'esprit a acquis tous ses développements.

De tous les temps, Quillebeuf a payé à la

France un glorieux tribut de marins braves et expérimentés. Depuis 1789, il a fourni à l'état cinq capitaines de vaisseau[1], trois capitaines de frégates, quatre lieutenants de vaisseau et quatre enseignes de vaisseau. Environ douze marins de cette petite ville ont servi comme auxiliaires pendant la révolution.

On compte actuellement à Quillebeuf 110 pilotes et 27 aspirants; 26 capitaines au long cours, 14 capitaines caboteurs, 10 maîtres de bateau, 76 marins et 10 pêcheurs. Pour les autres professions, nous trouvons: 8 aubergistes, 6 cafetiers, 10 cabaretiers, 4 boulangers, 3 bouchers, 20 épiciers, 6 merciers, 12 revendeurs, 2 pharmaciens, 2 médecins, 2 maréchaux, 2 serruriers, 5 maçons, 5 charpentiers, 4 menuisiers, 4 cordonniers, 5 tailleurs, 6 marchands de bois, 3 tisserands, 2 tonneliers, etc. Les mendiants de la ville sont au nombre de 12.

Quillebeuf posséde un notariat, créé en 1820, malgré de nombreuses entraves, par les soins de M. Boissel.

Il y a tous les jours marché dans cette ville pour l'approvisionnement des navires; ceux des vendredis et samedis sont les plus forts.

[1] Parmi ceux-ci, nous citerons le capitaine Topsent, député à la Convention.

Digitized by

Quillebeuf a un octroi qui produisait 800 francs en 1818, et qui donne maintenant 1720 francs [1].

Un bac de passage sert de communication avec l'autre rive.

[1] Les renseignements statistiques m'ont été communiqués par M. Durand, maire de Quillebeuf. J'ajouterai ici une note sur les objets de consommation déclarés à l'octroi en 1832.

Vins en cercle.....	121 h.	03	Bœufs................	162
Id. en bout........	1	44	Veaux................	152
Alcool, liqueurs...	124	632	Porcs................	139
Bière..............	15	86	Moutons..............	116
Cidre..............	1777	10	Viandes dépecées......	454 k.

Digitized by Google

Commune de Saint-Aubin.

Saint-Aubin de Wambourg, que l'on appelle maintenant Saint-Aubin-de-Quillebeuf, est désigné par le nom de *Weneborck*, dans une bulle de 1147, par laquelle le pape Eugène III confirme le patronage de son église à l'abbaye de Jumièges. Ce ne fut que plus tard qu'on joignit à son nom primitif de Wambourg celui de son patron spirituel.

Saint-Aubin dépendait de la baronie de Trouville. Il avait été donné à l'abbaye de Jumièges, avec son église, par Guillaume-Longue-Épée. Il ne paraît pas, cependant, que les religieux y aient possédé d'abord tous les droits. On lit dans le *Cartulaire de Préaux* que Pierre, moine de Fécamp, contemporain du duc Robert Ier, accorda à l'abbaye, fondée par Onfroy, la dîme des poissons de *Wambourg*.

Saint-Aubin embrasse, dans sa circonscription, une partie du Marais-Vernier, vaste terrain en forme de fer à cheval, situé entre Quillebeuf et la pointe de la Roque. Ce marais, terminé vers le nord par la Seine, et enfermé, à l'est, au sud et à l'ouest par une ceinture de montagnes ayant, dans leur plus grande hauteur, 230 pieds d'élévation, comprend un espace de 2,600 toises de longueur

Digitized by Google

sur 2,500 de largeur, terme moyen ; ce qui donne pour la surface totale, 2,470 hectares. La portion de ce terrain, dépendant de Saint-Aubin, appartenait à l'abbaye de Jumièges.

Les religieux accordèrent aux vassaux de leur baronie de Trouville, et aux habitants de Sainte-Opportune le droit d'usage sur ces marais, et sur 592 acres de bruyères et bois, moyennant la redevance annuelle d'un sou par feu. Dans la suite, revenant sur la concession des marais, ils prétendirent n'en avoir abandonné que 702 acres, limités par la Grand'Mare et le chemin aux Vaches, sur le bord duquel fut élevé, plus tard, la digue des Hollandais. Les cousagers, de leur côté, voulaient continuer de jouir de ce qui se trouvait au-delà du chemin; de là d'innombrables discussions, dans l'une desquelles les habitants de Quillebeuf s'emparèrent, à main armée, d'une partie des bestiaux des religieux et chassèrent le reste. Cette violence, dont les suites étaient à craindre pour ceux qui en étaient les auteurs, amena une transaction en 1499. A l'époque de la révolution, ces communes ont été partagées par les cousagers.

L'église de Saint-Aubin est tout-à-fait insignifiante; il n'y a non plus rien à dire sur l'architecture de la chapelle Saint-Léonard, que l'on voit tout près du chemin de Pont-Audemer à Quillebeuf.

C'était autrefois une léproserie. Les religieux de Jumièges nommaient à ce bénéfice, ainsi qu'à la cure paroissiale.

Tous les ans, au pied de la chapelle Saint-Léonard, se tient une assemblée qui commence à la Pentecôte et dure 8 jours. Elle est encore brillante, malgré la défaveur où sont tombées ces sortes de réunions.

Saint-Aubin, borné à l'est par Trouville, au sud par Sainte-Opportune, à l'ouest par le Marais-Vernier, et au nord par Quillebeuf et la Seine, se divise en deux hameaux, celui de l'Église ou le Grand-Saint-Aubin, et celui de la Vallée ou Petit-Saint-Aubin. Les maisons de ce dernier, le long de la falaise, se confondent avec celles de Quillebeuf. Les deux communes pourraient, sans inconvénient, être réunies en une seule.

Saint-Aubin est traversé par le canal qui porte les eaux de la Grand'Mare à la Seine. Il possède un moulin à vent, trois fours à chaux et deux briqueteries.

Digitized by Google

Commune de Sainte-Opportune.

Dans la portion du Marais-Vernier qui dépend de cette commune, se trouve un petit lac, fournissant en abondance du poisson et du gibier aquatique. On l'appelle la *Grand'Mare*, et il a donné son nom à la seigneurie du lieu.

Au quatorzième siècle, le fief de la Mare appartenait à la famille de Besu : il n'avait pas alors toutes les extensions qu'il acquit dans la suite. En 1365, Robert de Besu, pour faciliter l'écoulement des eaux du lac, avait acheté des religieux de Jumièges le droit de conduire quatre ruisseaux à travers leurs marais de Saint-Aubin. Son fils Henri s'appuya sur cette concession pour réclamer, en 1405, la seigneurie de ces marais; mais, dans une transaction de 1410, elle fut reconnue appartenir aux religieux, qui, en retour, abandonnèrent au sieur de la Mare, pour 70 sous de rente, leur droit de pêche et de chasse dans les marais. Plus tard, les tentatives d'usurpation se renouvelèrent; en 1513, Louis de Gouvis, alors propriétaire du fief de la Mare, après s'être fait adjuger, dans un procès contre les habitants de Trouville, Vieux-Port, Quillebeuf, Sainte-Opportune et Saint-Aubin, 350 acres de marais de cette

dernière paroisse, voulut exiger des vassaux de la baronie de Trouville de lui rendre des aveux pour les 352 acres qui leur restaient, et présenta comme attaché à son fief, le droit de garenne, oiseaux et poissons jusqu'à la Seine; puis son fils Étienne, dans un aveu de 1548, prétendit, comme seigneur de la Mare, avoir *droiture de chasse à toutes bêtes sauvages quiexconque, à cor et à cri, à filets et autres manières, dans la forêt de Brotonne, et droit de pâturage pour ses bestiaux, sur les communes de Trouville et Saint-Aubin.*

Lorsque fut entrepris le desséchement des marais, en 1617, ce fut Nicolas de Villiers, seigneur de la Mare, qui contracta, pour ceux de Saint-Aubin, avec les sieurs du Marais et de Roys, envers Bradley; ils étaient donc considérés, à cette époque, comme dépendances de son fief. Jean de La Roque, successeur de N. de Villiers, proclama, daus ses aveux, que *le plein fief de Haubert de la Mare-Gouvis, auquel était uni d'ancienneté le quart de fief du Vallet*[1], *s'étendait sur Sainte-Opportune, Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs, Bouquelon, Saint-Aubin, Sainte-Croix-sur-Ai-*

[1] Il y avait encore à Sainte-Opportune un fief de la Lande, relevant de Saint-Thurien. Il appartenait à la famille Du Fay au commencement du seizième siècle.

Digitized by

zier, etc.; qu'il avait droit de chauffage dans la forêt de Brotonne, évalué 48 livres par an, droit de pêche et de chasse dans les extensions.

C'est avec toutes ces prérogatives que la terre de la Mare fut décrétée, en 1680, sur Jean de Bosc-Henri, époux de Marie de La Roque, et adjugé à Ch. Maignard. En 1741, François-Jacques de Grouchy, de Rouen, la vendit à Jacques Le Fort, seigneur de Bonnebosc et Manneville, époux de Madeleine d'Ambrai, représenté maintenant par M. Desson.

La Mare a été membre du comté d'Harcourt, suivant le généalogiste La Roque. Les possesseurs de ce fief, dont relevait la seigneurie du Tronc, sise dans la campagne de Neubourg, étaient seigneurs et patrons de Sainte-Opportune; ils présentaient à la cure de la paroisse, à celle de Saint-Thurien et à la chapelle de Saint-Jean, dépendante du manoir seigneurial; ils nommaient un principal et huit boursiers au collége Du Bois, en l'Université de Caen, conformément aux aveux de 1690 et 1718; enfin, outre les redevances ordinaires, ils avaient droit de justice et droit de moulin à vent banal sur les vassaux, qui étaient encore tenus de curer les grands canaux portant à la Seine les eaux de la Mare.

L'ancien château de Sainte-Opportune était bâti

sur pilotis, tout près du lac[1]; celui qui l'avait remplacé se trouvait un peu plus vers la côte. L'église n'offre rien de remarquable ; elle est dédiée à sainte Opportune, que l'on invoque pour les maux d'estomac, les coliques, la fièvre et les douleurs.

Cette commune est située sur la route de Quillebeuf, entre Trouville, Saint-Thurien et Saint-Aubin; elle renferme les hameaux de la Câtellerie, de la Lande, de la Buquetterie, de l'Église et du Carrefour.

[1] La tradition et les organeaux placés dans les murs du vieux château, indiquent que la Grand'Mare aurait été une *posée* pour les bâtiments.

Digitized by

Commune du Marais-Vernier.

Le nom de cette localité [1] lui vient de la nature du sol qui compose la plus grande partie de son territoire, et de celui d'une ancienne famille qui habita la contrée, et dont on retrouvait des membres, au dernier siècle, dans les communes voisines.

Comme, pendant long-temps, la seigneurie du Marais fut incorporée à la baronie de Saint-Samson, et que son église dépendait de l'exemption de Dol, il est naturel d'en conclure que cette commune fut comprise dans les domaines concédés à l'abbaye de Pentalle. (*Voyez* Saint-Samson.)

Sous la période normande, le Marais eut des seigneurs particuliers, reconnaissant sans doute la suzeraineté des évêques de Dol. En 1135, Robert de Sainte-Marie y donna à la léproserie de Saint-Gilles plusieurs pièces de terre, entre autres un pré pour le pacage de 20 bœufs, de 100 moutons, de 30 porcs et de 2 chevaux. Il était

[1] *Limites de la commune :* Saint-Aubin, Sainte-Opportune, Bouquelon, Saint-Samson, la Roque et la Seine. Les habitations, sans distinction de hameau, occupent le pied du coteau.

vraisemblablement seigneur du Marais, et peut-être était-ce sur sa charte que les religieux s'appuyèrent plus tard pour réclamer la seigneurie du lieu.

Au quinzième siècle, les seigneurs du Marais s'appelaient Des Longs-Champs. Un procès s'éleva entre Jean de ce nom, écuyer, et ses vassaux, qui voulaient conserver, dans les bois de la seigneurie, la coutume du mort-bois, mousse et cailloux, et se faire maintenir dans le droit d'herbager leurs bestiaux dans le Marais, d'en tirer de la tourbe et de la litière, et d'y prendre *toutes manières d'oiseaux*. En 1490, Guillaume, fils de Jean, pour terminer la contestation, leur accorda ce qu'ils demandaient, plus le droit de pêche, reconnut leurs prétentions sur les anciens marais, et consentit au partage des nouveaux. Il en eut pour lui les deux tiers.

J'ai dit que les religieux de Saint-Gilles eurent des prétentions sur la seigneurie du Marais. La procédure qu'ils soutinrent *pour se maintenir dans leurs droits* dura de 1538 à 1542. Au commencement du siècle suivant, le titre de seigneur du Marais appartenait au baron François de la Luthumière, au droit de sa femme Charlotte Du Boc. Il était originaire de Valognes, et issu d'une ancienne famille normande, qui portait primitivement le nom de Letellier. Nous allons le voir

Digitized by

figurer dans une entreprise importante pour la contrée.

Les premières tentatives pour dessécher le Marais remontent très haut. Dans un acte de 1490, il est question d'un *moulin du Préau*, destiné à chasser les eaux. Toutefois, il y avait encore beaucoup à faire au dix-septième siècle. Vers 1607, Henri IV y fit entreprendre des travaux sous la direction de Bradley, gentilhomme du Brabant, et ses associés. Ils furent abandonnés à plusieurs reprises, par suite d'oppositions et de procès; mais le roi encouragea les entrepreneurs à continuer, en leur accordant de nombreux priviléges, et même le titre de noblesse à douze d'entre eux; c'est alors que Bradley, le baron N. de Villiers, seigneur de la Mare, le baron F. de la Luthumière et Claude de Malortie, seigneur de Roys, s'entendirent pour révoquer les traités antérieurs, et prendre un nouvel arrangement, dont les clauses portaient que l'entreprise devait être terminée en trois ans; qu'après sa perfection, Bradley et ses associés feraient quatre lots en chacune des terres du Marais, de la Mare et de Roys; que les sieurs de la Luthumière, de Villiers et de Campigny choisiraient un de ces lots; et que les trois autres, sur chaque seigneurie, appartiendraient aux associés, qui, tous les ans, au terme de Saint-

Michel, donneraient aux trois seigneurs, par redevance, une épée dorée ou 50 livres de rente, avec reliefs, treizièmes, et tous autres droits féodaux introduits par l'usage.

Le grand-maître des digues de France s'était mis en devoir d'exécuter les conventions, et en 1620, 10 à 12,000 livres avaient déjà été employées à la confection des écluses, des fossés et des digues; il ne restait plus qu'à terminer *le fossé de ceinture*. Bradley et ses associés crurent pouvoir se mettre en possession des fonds concédés; mais une forte opposition se déclara de la part des habitants du Marais. Ils appuyaient leur réclamation sur ce qu'ils étaient en possession immémoriale des marais, qui leur appartenaient, *moyennant trois journées de servage que chacun d'eux, tenant feu, lieu et ménage, en rendait à la seigneurie*; sur ce que les marais leur étaient utiles en l'état où ils étaient, *pour ce qu'en iceux ils prenaient de grandes commodités, assavoir du hamet pour couvrir leurs maisons, des lèches pour la litière de leurs bêtes, et des tourbes pour leurs courtils;* enfin, sur ce qu'ils n'avaient été appelés ni *vochés* au contrat de 1617. Ces entraves furent levées par un accord conclu au mois d'octobre[1].

[1] Cet accord fut passé entre le seigneur et soixante-cinq des

Digitized by Google

Les habitants abandonnèrent leurs prétentions sur une partie des marais, au moyen de la remise, par le seigneur, d'une journée de servage, et de l'abandon, le long de leurs courtils, d'un terrain d'une largeur de 40 perches, et d'une portion des nouveaux marais au-delà de la digue (en tout 184 hectares). Ils firent ensuite entre eux un réglement pour jouir sans abus de leurs communes. Les contrevenants devaient être poursuivis, par un commissaire des paroissiens, devant le sénéchal de la seigneurie, qui jugeait.

Après les seigneurs que j'ai cités, on trouve, au Marais, Étienne de La Roque, capitaine de Honfleur, puis, en 1660, Henri de Matignon, comte de Thorigny, de la famille du maréchal de ce nom, et vers la fin du dix-huitième siècle, Charles Gabriel, marquis de Nagu et de la Mailleraie, brigadier des armées du roi. C'est comme petit-fils de ce seigneur que M. le marquis de Mortemar possède ici de vastes propriétés.

Le château du Marais-Vernier est situé sur la pente de la côte, plus loin que l'église[1]. Autre-

principaux habitants; il ne porte que dix-sept signatures et quarante-huit *faits* ou marques. C'est un fait à noter.

[1] Sur le bord du chemin de Pont-Audemer, vers Bouquelon, se trouvent des ruines qui conservent le nom de *Vieux-Château*. C'était le manoir du fief de la cour.

fois, il était entouré de jardins, et un vaste étang occupait le plateau supérieur. On voit encore dans la terre de gros tuyaux en fonte destinés à recevoir les eaux.

Dans la cour du château, à l'entrée du bois, est une crypte profonde, ancienne carrière abandonnée, d'où furent extraites les pierres de construction des églises du Marais et de Saint-Ouen de Pont-Audemer. On prétend qu'elle a un demi-quart de lieue de profondeur; elle se divise en plusieurs galeries, renfermant des milliers de chauve-souris, quelques groupes de stalactites, et des amas d'eau séléniteuse, formés par les infiltrations supérieures.

La plus grand partie du Marais consiste en pâturages; la portion de ces terrains la plus rapprochée de la côte est occupée par des courtils ou jardins d'une prodigieuse fertilité. Ces nombreux potagers, qui ont la forme de découpures longues et parallèles, sont des chaussées d'environ 15 pieds de largeur, séparées par des fossés de 6 pieds, dans lesquels s'écoulent les eaux du sol. La terre légère qui les compose convient admirablement aux légumes qui y sont cultivés; ils y obtiennent un développement considérable. M. de Saint-Amand dit que « on est venu à bout de faire gagner à M. de Nagu la gageure qu'il avait faite

Digitized by

un jour d'envoyer à Paris six choux pesant 300 livres ; l'un d'eux en pesait à lui seul 68. »

Quelques-uns de ces légumes n'ont peut-être pas la même qualité que ceux des jardins ordinaires ; mais, en général, ils ne manquent pas de saveur. La pomme de terre seule ne réussit pas dans ces terrains spongieux ; elle y contracte un goût prononcé de savon.

Le Marais, sans défense contre les coups de mer, varie souvent d'étendue. En 1662, on fut obligé de refaire la digue des Hollandais, qui souffrit encore beaucoup quelques années avant la révolution. Depuis ce temps, des alluvions considérables se sont formées, et, en 1830, on enferma une grande étendue de ces terrains par une nouvelle digue parallèle à la première. Au-delà de cette ligne, se trouvaient encore d'autres attérissements, qui ont été enlevés, ainsi qu'une grande partie de la digue, par l'ouragan de février 1833. A une époque inconnue, le Marais avait éprouvé un bouleversement considérable. Ce fait, et l'existence d'une forêt en ce lieu, sont attestés par la découverte que l'on fit, en creusant des fossés, de chênes et d'aunes couchés en différents sens, et à diverses profondeurs.

Par l'effet des marées, le sol est plus élevé vers la rivière, de sorte que les eaux pluviales et celles

des sources, sortant des coteaux, inondent, pendant plusiours mois de l'année, une grande étendue de marais. Il serait d'un grand intérêt pour le pays d'achever le desséchement de ces terres, naturellement si fertiles. Il y a quelques années, M. Laniel de Boulleville a dû soumettre au gouvernement ses idées sur les moyens d'y parvenir. L'exécution d'un pareil travail, en dotant l'agriculture de nouveaux terrains, aurait encore l'avantage de diminuer l'insalubrité du climat, qui donne aux riverains cette constitution œdémateuse qui n'a le caractère ni de la force ni de la santé. Dans le Marais, la vie de l'homme se flétrit dès le berceau; tous les âges y végètent sous la triste influence d'une fièvre endémique qui moissonne chaque année de nombreuses victimes [1].

Nous voyons, dans le *Gallia christiania* (t. II, p. 566), que Baudry, évêque de Dol, dédia à saint Laurent l'église du Marais, le 6 des Ides de décembre 1129. Cette date est d'autant plus précieuse, que le chœur a conservé en grande partie le caractère de son architecture primitive. De ses six fenêtres, cinq sont à *plein-cintre;* elles

[1] J'aurais pu donner encore quelques développements à la notice sur le Marais; j'aime mieux renvoyer à l'excellent travail de M. Le Prieur, inséré dans le *Recueil de la Société d'Évreux*, année 1832.

Digitized by

sont de moyenne dimension, et à demi enfoncées dans l'épaisseur du mur extérieur. Deux simples cordons, formés par des cannelures intermédiaires, les entourent complétement au fond de leur cadre; puis, à la surface de la muraille, deux autres cordons de même nature règnent sur le bord de l'enfoncement; au-dessus des deux ouvertures du bout du chœur, on remarque une fausse fenêtre, aussi à plein-cintre, couronnée d'un feston en dents de scie. Le reste de l'église est plus moderne. Les vitraux peints, qui jadis la décoraient, ont été presque entièrement détruits; deux seulement pourraient être réparés avec ce qui reste des autres.

On vient invoquer au Marais saint Laurent, pour la guérison des inflammations cutanées tendant à purulence, et saint Clair, pour les ophthalmies. Ces patrons président à deux assemblées locales.

Il y a peu d'aisance dans la commune; environ 124 ménages y vivent laborieusement du produit de leurs courtils.

Commune de Saint-Samson.

« C'était dans la première moitié du sixième siècle de l'ère chrétienne, cent ans avant l'époque où les Philibert, les Wandrille et les Waninge devaient couvrir la rive droite de la Seine de leurs pieuses et magnifiques fondations. Childebert était probablement venu goûter le plaisir de la chasse sous ces beaux ombrages de la forêt de Brotonne, si chers aux rois mérovingiens [1]. Saint Samson, originaire du pays de Galles, et évêque de Dol, se rendit auprès de lui pour défendre l'innocence opprimée [2]. Après avoir heureusement rempli sa mission, et reçu de nombreuses marques de la munificence du souverain, tant en esclaves qu'en domaines [3], il se disposait à regagner son diocèse, lorsque le monarque, à son tour, implora le secours du saint prélat contre un horrible serpent

[1] Les rois mérovingiens avaient un palais aux environs de Vatteville. A. C.

[2] Saint Samson, appelé par Daru (*Histoire de Bretagne*), évêque *portatif* ou sans diocèse, était venu auprès du roi implorer son secours en faveur de Judual, dépouillé de la couronne par son oncle Canao, comte de Nantes. A. C.

[3] « Et familias et possessiones prærogativas largiens. »

Digitized by

qui avait établi son repaire dans une caverne voisine, et désolait toute la contrée. Ce n'était pas, à beaucoup près, le premier ennemi de ce genre que saint Samson eût eu à combattre; sa légende est encore plus féconde que la plupart de celles de la même époque, en récit de reptiles semblables vaincus et terrassés par lui; aussi ne recula-t-il point contre celui-ci. S'étant fait conduire à la caverne qu'il habitait, il s'en approche hardiment, lui passe son manteau ou étole (*palliolum*) autour du cou, et le conduit ainsi en lesse en chantant son psaume accoutumé. Arrivé au bord de la Seine, il lui ordonna de la traverser, puis de rester paisiblement caché sous une pierre. Le roi voulut qu'un monastère, fondé sur le lieu même, attestât à jamais ce miracle et sa reconnaissance. Ses pieuses intentions furent immédiatement accomplies; saint Samson ne repartit qu'après avoir établi une magnifique abbaye, à laquelle il donna le nom breton de Pentalle [1], et l'avoir peuplée d'un nombre de religieux suffisant pour y assurer le service divin. Le vénérable évêque alla ensuite rejoindre son troupeau; mais il paraît qu'il

[1] Nous ignorons la signification de ce mot, dans lequel on a prétendu reconnaître une contraction de *pænitentiale*.

revint mourir à Pentalle, ou que ses restes y furent rapportés [1].

« Ce monastère eut des destinées moins précaires que la plupart de ceux qui s'élevèrent dans nos campagnes à ces époques reculées. Un siècle plus tard, en 648, saint Germer, originaire de Vardes, près le Neuf-Marché, cédant à ces inspirations religieuses qui entraînaient dans les cloîtres un si grand nombre de ses contemporains, se déroba aux honneurs de la cour et aux douceurs de la vie de famille, pour venir se mettre sous la direction de saint Ouen. Celui-ci le tonsura, l'admit à la vie monacale, et, après lui avoir donné les instructions nécessaires, le chargea d'administrer l'abbaye de Pentalle, quoiqu'il ne fût pas encore parvenu à la prêtrise. Germer se rendit à l'extrémité du Roumois, sur les bords de la Risle. Là, il trouva habitée par un grand nombre de moines, la pieuse colonie fondée par saint Samson; mais ces moines, bien éloignés de la ferveur de leur nouvel abbé, ne cherchèrent qu'à se débarrasser d'un supérieur avec l'austérité duquel leur

[1] « Cujus corpusculum in monasterio Doli Penetali positum est. » *Acta SS. benedict.*, t. 1, p. 180. — La seule date certaine que l'on trouve dans l'histoire de ce saint est celle du troisième concile de Paris, en 557, où l'on voit sa signature.

conduite contrastait d'une manière si fâcheuse[1]. Ayant observé ses habitudes, ils placèrent dans son lit un poignard, dont il devait se percer lui-même en venant se coucher. La providence ne permit pas que leur affreux dessein réussît : Germer s'en aperçut et leur pardonna ; mais, dégoûté de commander à de pareils traîtres, il se retira dans la caverne devenue célèbre par le miracle de saint Samson[2]. C'est alors que saint Ouen lui conféra la prêtrise. Après avoir passé cinq ans et trois mois dans cet asile solitaire, le désir de rendre les derniers devoirs à son fils le ramena près des bords de l'Epte, d'où il ne revint plus à Pentalle[3].

« Ce monastère existait encore en 833, époque où nous le voyons compris, par Anségise, abbé de

[1] On sait que les moines tenaient singulièrement au privilége d'élire eux-mêmes leurs abbés. La tentative d'assassinat dont il est ici question fut peut-être provoquée par la conduite de saint Ouen, qui s'était arrogé le droit d'en imposer un de son choix aux religieux de Pentalle. A. C.

[2] La grotte de saint Germer, appelé ici saint Béranger, est située sur le bord de la Seine. Si c'était là le repaire du serpent, saint Samson n'eut pas à le conduire loin pour le jeter dans les eaux, et l'abbaye de Pentalle, éloignée de ce point, ne put être élevée à l'endroit où commença le miracle. Les légendaires, avant de bâtir leur histoire, n'ont pas eu le soin de prendre connaissance des lieux. A. C.

[3] Vita S. Geremari abbat. Flaviac. *Acta SS. benedict.* t. II, p. 478.

Saint-Wandrille, dans ses legs aux établissements religieux du pays[1].

« Dix ans ne s'étaient pas encore écoulés, lorsque les hommes du Nord vinrent, pour la première fois, ravager les bords de la Seine. Pentalle n'échappa pas plus que les autres monastères du voisinage à la destruction universelle; mais, moins heureux que la plupart d'entre eux, il ne se releva point de ses ruines. L'église seule resta sur pied, au moins en partie, et devint le chef-lieu d'une de ces enclaves ou exemptions, si fréquentes dans notre ancienne organisation épiscopale. Celle-ci, composée des communes de Saint-Samson, de Conteville, de La Roque et du Marais-Vernier, continua, en mémoire de la donation de Childebert, d'être administrée jusqu'à la révolution par un grand-vicaire de l'évêque de Dol.

« Ces évêques ont eux-mêmes quelquefois visité et habité leur exemption de Saint-Samson..... L'un d'eux y a été enterré[2].

« Un autre, Baudry, s'y réfugiait souvent pour

[1] « Ad Pentale monasterium solidos XV. »

[2] La preuve de ce fait résulte de la découverte d'une crosse dans un cercueil trouvé, au commencement du dix-huitième siècle, dans le voisinage du portail. M. A. Le Prevost parle aussi d'une tête représentant un évêque, et provenant d'une pierre tumulaire grossièrement sculptée. A. C.

Digitized by Google

se dérober au spectacle du caractère pervers et indomptable de ses diocésains. Il y ranimait le culte divin par ses écrits et par ses leçons, dit Orderic Vital; de là il se plaisait à aller visiter nos plus célèbres monastères normands. C'est à Saint-Samson que la mort le surprit dans un âge avancé, et près de là, dans l'abbaye de Préaux, que ses restes furent déposés [1]. »

Restaurée au onzième siècle [2] et à des époques postérieures, l'antique église de Pentalle s'est conservée jusqu'en 1827, pendant une période d'environ treize siècles. Maintenant, il ne reste plus rien de ce monument, et l'on n'a plus à signaler, dans la Haute-Normandie, que la crypte de Saint-Gervais, à Rouen, comme authentiquement antérieure à l'invasion des hommes du Nord. Mais M. A. Le Prevost a sauvé de l'oubli ces vieilles constructions. Son précieux Mémoire, inséré au tome X du *Recueil de la Société des Antiquaires de Normandie*, doit être lu par toutes

[1] ORDERIC VITAL, lib. IX, p. 760. — Tout ce qui précède est extrait d'un Mémoire sur les monuments du département de l'Eure, présenté par M. A. Le Prevost à la Société des Antiquaires de Normandie, en 1828.

[2] Baudry, évêque de Dol, dédia cette église à la Vierge, à saint Pierre et à saint Samson, le 8 des Ides de décembre 1129. — Elle se trouvait non loin de la rivière et du chemin du Bac.

les personnes qui veulent apprendre ce que pouvaient produire les arts à ces époques reculées. J'y renvoie pour les détails techniques, que je ne voudrais pas soumettre aux mutilations de l'analyse [1]. J'ajouterai cependant que, depuis l'impression du Mémoire de M. A. Le Prevost, quelques débris remarquables ont été recueillis par ce savant, notamment des pierres sculptées et des ornements en terre cuite de différentes formes, destinés à être incrustés entre les sculptures des murailles. Avant la destruction, tout cela était caché sous un épais enduit dont on avait masqué une grande partie de l'édifice.

Des habitations avaient dû se grouper autour de l'abbaye dès l'époque de sa construction; mais il est probable que ce lieu fut habité plus anciennement encore. *Pentalle* me paraît être le premier nom de Saint-Samson, et il me semble formé des mots celtiques *pen* (sommet, montagne), et *all* (haut, élevé) [2]. On pourrait en conclure l'existence d'un village gaulois. Avant que Pont-Audemer eût

[1] On trouvera, dans le Mémoire de M. A. Le Prevost, et dans les *Architectural antiquities of Normandy*, de M. Cotman, une vue de l'église de Saint-Samson, avec quelques dessins de détail.

[2] Saint-Samson est dominé par une côte assez élevée.

Digitized by

acquis une importance réelle. Le chemin pour lequel avait été établi le bac de Saint-Samson dut long-temps servir de communication entre les populations de la Basse-Normandie et celles des rives de la Seine. Il était encore fréquenté au moyen-âge, et Louis XI se rendit par cette route à Honfleur, le 3 juin 1475. Le procureur des habitants et quelques bourgeois allèrent, par eau, à Saint-Samson lui présenter *un poinçon de vin clairet* du prix de 8 livres[1].

Nous avons vu que les Normands n'avaient laissé que des ruines à Saint-Samson. L'église paroissiale, détruite avec le village, fut rebâtie par un moine de Préaux, au point d'intersection du chemin de Pont-Audemer et de celui qui part du bac[2]. La basilique de l'abbaye avait aussi été restaurée, et des chanoines y furent établis. Ces deux églises existaient encore séparément vers le seizième siècle. Quand celle de la paroisse eut été abandonnée, l'antique collégiale fut desservie par quatre titulaires. Dans les derniers temps, le premier d'entre eux, qui était le curé, ne prenait point le

[1] Ce chemin, retrouvé au nord du chemin actuel, était encaissé; la nature du sol rendait cette précaution nécessaire; même pour d'autres que les Romains.

[2] Dans ses ruines, on a trouvé des tombeaux en pierre.

titre de doyen, ni les autres le titre de chanoines; pourtant leurs bénéfices portaient le nom de *prébendes*. Il y en avait deux grandes, l'une diaconale et l'autre sous-diaconale, et une petite appelée cléricale.

Les évêques de Dol n'exerçaient pas sur Saint-Samson seulement les droits spirituels; ils avaient, en outre, les droits seigneuriaux et la suzeraineté sur les autres possesseurs d'aleux[1]. Nous lisons dans le *Cartulaire de Préaux*, qu'Osbern de Saint-Samson, tourmenté par l'infirmité dont il mourut, alla, en 1120, à Préaux, avec sa femme Havoise, et donna à l'abbaye, par les conseils de l'évêque Geoffroy *son maître*, et du consentement de son fils Raoul, un habitant nommé Durand Malpuint, ainsi que les six acres de terre qu'il occupait. Un autre passage du même Recueil dit que cette donation eut lieu parce que Robert, moine de Préaux, avait reconstruit en entier l'église de la paroisse[2].

Raoul de Saint-Samson, déjà cité, autorisa, en

[1] Au douzième siècle, les droits temporels directs des évêques de Dol étaient moins étendus qu'ils ne le devinrent dans la suite.

[2] Le même Cartulaire porte : « *Osbernus aliam ecclesiam quia longiusculè à villa abearat similiter in eleemosinam tribuit sci Leregii.* »

Digitized by Google

1135, Richard Croc, Robert et un autre fils de Férou, ses vassaux, à céder aux religieux de Saint-Gilles l'héritage qu'ils s'étaient disputé par le duel. Vers la même époque, Amaury de Tibouville donna aux mêmes dix sous de rente sur le revenu de son port de Saint-Samson[1]. Cette somme, considérable pour le temps, démontre l'importance du port. La bourgade elle-même avait sans doute pris de l'accroissement; mais l'occupation anglaise lui fut fatale. On ne peut pas douter que Saint-Samson n'ait été le théâtre d'événements militaires, car on rencontre, sur les collines qui dépendent de la commune, des vestiges de retranchements[2]. La tradition ajoute qu'à cette époque le bourg fut détruit par l'incendie. Il y avait alors, chaque jeudi, à Saint-Samson, un marché

[1] *Cartulaire de Saint-Gilles.*

[2] Le premier retranchement se trouve dans les bois de Tinnetot, en face de la vallée de Risle et sur le bord d'une gorge, au-dessus du domaine de Prémanoir. Il est de forme à peu près ronde, et très bien conservé. Le fossé, qui a environ 12 pieds de profondeur à partir de sa crête intérieure, présente une circonférence de 170 pas. Une bruyère commune, qui s'étend au-dessous, maintenant nommée la *Côte des Aigles*, est appelée *Côte des Angles* dans un document du dix-septième siècle. Le second retranchement, situé à quelques centaines de pas au nord du premier, sur le bord du Val aux Renards et à l'extrémité de la cour de Tinnetot, est détruit en partie. Il paraît avoir eu la même étendue et la même forme.

dont les coutumes appartenaient à l'évêque de Dol. Un aveu du seizième siècle en parle comme n'existant plus depuis long-temps.

Nous voyons dans certains aveux, notamment dans celui de 1572, que la baronnie de Saint-Samson s'étendait sur la Roque; que l'évêque, comte de Dol, la tenait du roi en main-morte, *avec devoir de foy et obéissance pour le relief, de faire prières et oraisons, et de dire une patenostre tant seulement, en faisant serment de fidélité.* Les rentes seigneuriales dues par les vassaux étaient payées en argent, en chapons, en œufs, en orge, en avoine et en chanvre; il n'est nullement question de blé. Quelques terres étaient tenues en champart. Le propriétaire d'un jardin devait *la garde du cept* (*ou la chept*), *où l'on mettait les délinqueurs de la juridiction, avec l'entretenement d'icelui.* Le domaine non fieffé consistait en un château[1] et ses dépendances, en 22 acres de prairies et 200 acres de bois taillis, dont 42 acres en tiers et danger. Outre les reliefs, treizièmes, aides coutumiers, regard de mariage, déshérence,

[1] Les ruines du château de l'évêque se voyaient encore il y a quelques mois, sur le bord du chemin de Pont-Audemer, auprès de l'ancienne église paroissiale. Là aussi se trouvait la chapelle Pentalle, dont une partie a été conservée pour loger un pressoir. La Cohue était à quelques pas de là.

Digitized by Google

confiscations, etc., l'évêque avait encore les droits suivants : *droit de bottelage, tavernage et afforage sur les personnes qui y vendent vin et autres boires en détail; siége de bateaux et droit de varech; droit de moulin à vent banal*[1]*; droit de haute, moyenne et basse justice, courte laye ou séculière, régulière ou ecclésiastique, èsquelles il commettait officiers, savoir, en la cour laye, sénéchal alloué, lieutenant, procureur, greffier, sergent, notaire et autres officiers; en la cour d'église et officiauté audit lieu, official, vicaire, promoteur et greffier, appariteur et autres; droit de conférer le bénéfice de la chapelle Notre-Dame, les trois prébendes de la collégiale, et les cures de Saint-Samson, de la Roque, du Marais-Vernier et de Conteville*[1].

Par échange avec l'évêque Antoine de Révol, qui ne se réserva que les droits ecclésiastiques, la baronnie de Saint-Samson passa, en 1793, dans les mains de Louis Pottier, comte de Trêmes. Celui-ci la réunit à son marquisat d'Annebaut. En 1679, François Marc de Châlons possédait cette

[1] Un tertre assez considérable, sur la côte de Tinnetot, indique l'ancien emplacement de ce moulin.

[2] La cure de Conteville devait, par an, 60 livres de pension à l'évêque, et celle de Saint-Samson 64 boisseaux d'orge et 1 livre de rente.

baronnie à la représentation de Léon Pottier, duc de Gèvres. Plus tard, Marguerite Susanne de Lallier, fille de Louis Alexandre, seigneur de Quenet, en ayant hérité de son aïeule paternelle Louise Charlotte de Tesson, la vendit, en 1756, à Élisabeth de Gouy, veuve de Robert-François Orieult, seigneur de Grand-Mare. Après celle-ci, L.-F.-Étienne Orieult, major d'infanterie, commandant des canonniers gardes-côtes de la division de Conteville, fut baron de Saint-Samson et la Roque. Cette famille était originaire des environs de Pont-l'Évêque; le premier Orieult qui prit le titre d'écuyer est Étienne, vivant avant 1682. Son fils François se qualifiait, en 1690, sieur de Grand-Mare.

Des terres de Saint-Samson étaient *tenues* du fief de Tinnetot ou Timstot, assis sur la paroisse, et relevant de la baronnie par la rente annuelle d'un épervier blanc. Il appartenait à Pierre du Fay, au commencement du seizième siècle, puis à Claude Vipart. En 1604, Claude de Malortie, seigneur de Campigny, le vendit à Simon Lainé. En 1709, il fut décrété sur un autre Simon Lainé, et vendu à Robert de la Houssaie, qui l'abandonna à Jean Racine de Beuzevillette. Celui-ci le céda à Jean Hurard de Becquigny; mais son fils J.-B. Racine le clama et le vendit, en 1720, à

Digitized by Google

Joseph Morin. M. Dessertelle le possédait lors de la révolution.

Il y avait encore deux autres fiefs à Saint-Samson : le Prémanoir, dont le dernier seigneur s'appelait Le Grix, et le fief Vernier, possédé par une ancienne famille de ce nom.

Saint-Samson est entièrement déchu de son antique réputation ; il ne lui reste que des souvenirs. En général, les habitants sont restés en arrière du mouvement intellectuel qui s'est manifesté de toutes parts ; mais tout fait espérer que la génération qui s'élève suivra le progrès : les écoles y sont aussi fréquentées qu'ailleurs.

Cette commune est bornée par la Roque, le Marais, Bouquelon et le cours de la Risle. Cette dernière limite lui fut donnée lors de l'opération cadastrale. Auparavant, la commune s'étendait de l'autre côté de la rivière jusqu'à son ancien lit, qui passait vers le pied de la côte de Foulbec.

Saint-Samson n'a point de hameaux distincts désignés par des noms particuliers. Les maisons, avec leurs dépendances, s'étendent sur une ligne non interrompue, au pied de la colline.

Commune de la Roque.

La Roque a pris son nom du rocher crayeux qui se projette dans la Seine, entre l'embouchure de la Risle et le Marais-Vernier. Suivant la légende de Saint-Samson, c'est du territoire de cette commune que le saint évêque de Dol conduisit à la Seine un horrible serpent qui portait la terreur aux environs. La pointe de la Roque aurait été le théâtre de cet événement. Ce fut encore là que, sous l'épiscopat de saint Ouen, saint Germer, appelé dans le pays saint Béranger, trouva une retraite quand il voulut se soustraire à la perversité des moines de Pentalle. On montre encore la grotte que l'on prétend qu'il habita ; elle est taillée dans le roc, en face de la Seine, et l'on y arrive par une sente rapide, qui descend le long des précipices.

Une chapelle s'élevait, autrefois, un peu au-delà vers le Marais, sur la sommité de la colline; on la nommait l'ermitage Saint-Béranger de la Roche; elle appartenait aux sires de Pont-Audemer, qui la donnèrent à Saint-Pierre-de-Préaux. Les ruines s'en voyaient encore il y a quelques années, et autour de ces débris, entraînés depuis dans le lit de la Seine par l'éboulement du sol,

Digitized by Google

existait un cimetière renfermant beaucoup d'ossemens. Les habitants prétendent que cette chapelle fut long-temps l'église paroissiale, et qu'un village important était assis auprès sur la pente du rocher. Ils attribuent aussi sa destruction reculée à la chute des masses crayeuses qui le soutenaient.

Maintenant, la marée vient miner le pied de la falaise, à l'ouest de laquelle s'étendaient naguère de fertiles pâturages, contenant plus de 200 hectares, désignés sous le nom de *banc du nord*.

Sur le point le plus élevé du territoire de la Roque, vers le Marais-Vernier, on rencontre des vestiges de terrassements, nommés le Camp des Anglais. La position était très bien choisie pour dominer tout le pays, de Quillebeuf au Havre, et pour correspondre, par des signaux, avec les postes militaires des deux rives de la Seine. Le nom que l'on donne à cette enceinte ferait supposer qu'elle a pu être occupée par les Anglais; mais à coup sûr ils ne l'ont point tracée. C'est un camp de refuge qui doit son origine, ou bien aux Gaulois, ou bien aux Normands. On n'en saurait douter en considérant son immense étendue et les prodigieux travaux de défense qui l'entourent. Nous trouvons de grands rapports de ressemblance entre cette enceinte et le camp de Sandouville, situé sur l'autre rive de la Seine.

La Roque était membre de la baronnie de Saint-Samson. Pour les détails sur ses seigneurs, on peut consulter l'article qui précède.

L'église de cette commune, située vers l'embouchure de la Risle, aux deux tiers de la côte, est dédiée à saint Jean. C'est un très petit édifice, dont l'entrée est à plein cintre, sans ornement. On y invoque saint Béranger pour obtenir de la pluie.

Abornements : le Marais, à l'est; Bouquelon et Saint-Samson, au sud; la Risle, au couchant; la Seine, au nord.

Hameaux : l'Église, la Briqueterie, au midi; le Castel, au nord.

Digitized by Google

Commune de Bouquelon.

Bouquelon est limité, à l'est, par Saint-Ouen-des-Champs; au sud, par Blacarville et Saint-Mards; à l'ouest, par Saint-Samson; au nord, par le Marais. Sa population se partage entre les hameaux de l'Église et de la Gingade, au nord-est; de la Houssaie et de Colombeaux, à l'est; du Plessis et du Mont-Finet, au sud; de Gouy et de la vallée de Risle, à l'ouest; de la vallée du Marais et de la Tourbière, au nord.

Aux deux tiers de la côte du Mont-Finet, du point où le chemin tourne vers l'est, on aperçoit, du côté du couchant, le commencement d'une élévation artificielle très marquée, décrivant une légère courbure; elle coupe le coteau, depuis le vallon de Saint-Mards jusqu'à la pente opposée de la vallée de Risle. Malgré les travaux de nivellement entrepris pour la plantation d'une portion de futaie, elle présente encore une hauteur de 12 à 15 pieds. Son étendue en longueur est d'environ 200 pas. De ce *vallum* au bout du promontoire, il y a à peu près 460 pas. Sur les côtés et au bout de la colline, on remarque quelques vestiges de coupures destinées à rendre la pente plus abrupte. Ce retranchement, dominant la vallée de Risle et

le vallon où se trouvent l'église et le château de Saint-Mards, est appelé le *Câtelet* par les habitants.

Une autre enceinte existe au hameau de Gouy, non loin du Mont-Finet, à quelques pas du chemin. Le bois qui la recouvre empêche de reconnaître sa forme et son étendue. Elle paraît être l'ouvrage des Anglais.

Bouquelon était le chef-lieu des fiefs du Plessis-Bouquelon (plein fief de haubert), de Gouy et de Finneville, relevant tous du roi. Au commencement du dix-huitième siècle, Guillaume Scott, baronnet anglais, venu en France à la suite de Jacques II, devint, par son mariage avec Marie-Thérèse de Pas de Bois-l'Abbé, seigneur de Saint-Ouen-des-Champs et Bouquelon. Son fils Guillaume-Antoine eut, comme lui, la seigneurie de ces deux paroisses et celle de la Mésangère. Il fut aussi conseiller du roi, président à la Cour des comptes de Normandie, et seigneur de Bocherville, Gaillon et du Fay. En épousant en secondes noces Barbe-Élisabeth de Gouy, veuve de R.-E. Orieult de Grand-Mare, il obtint les fiefs de Gouy et Finneville. M. Danneville, propriétaire actuel du château du Plessis, descend, par sa mère, de Guillaume-Antoine Scott.

L'église de Bouquelon, sous l'invocation de

Digitized by Google

saint Ouen, est de plusieurs époques. La principale entrée est romane et sans ornement; ses autres parties, notamment le clocher, appartiennent, en général, au treizième siècle.

L'*Asarum europæum*, qu'on ne retrouve, en Normandie, que dans une localité du Calvados, existe à Bouquelon, dans les bois du Plessis. C'est une des gloires de notre contrée.

Commune de Saint-Ouen-des-Champs.

Communes limitrophes : Fourmetot, Saint-Mards, Bouquelon, Saint-Thurien.

Hameaux : L'Église au centre ; le village des Heudequins, à l'est ; Roys, au nord-est ; la Forge, au nord ; la Vallée, à l'ouest.

Saint-Ouen-des-Champs paraît s'être appelé primitivement Roes, Roys ou Roye, en latin, *de Rotis*. Dans la suite, ce nom ne fut conservé qu'au fief principal de la paroisse.

Dans la première moitié du douzième siècle, nous trouvons à Saint-Ouen-des-Champs, Gislebert et Hugues Harenc, le premier cité comme possesseur d'un fief *in Roes ;* l'autre comme bienfaiteur de la léproserie de Saint-Gilles. Ils étaient, sans doute, frères de Raoul Harenc, vaillant chevalier dont parle Orderic Vital au livre XII de son histoire. Dans le cours de l'année 1119, Eustache de Breteuil, gendre de Henry Ier [1], ayant demandé, avec menaces, à son beau-père, de lui rendre la tour d'Ivry, propriété de ses ancêtres, ce monarque, pour garantie de ses promesses de restitution, lui donna en otage le fils de Raoul Harenc, gardien de la forteresse, et reçut en

[1] Il avait épousé Juliane, fille bâtarde du roi.

Digitized by Google

échange les deux filles de son gendre. Entraîné par les conseils d'Amaury de Montfort, le seigneur de Breteuil arracha les yeux de ce jeune homme, et les envoya à son père. Henry Ier, dans sa colère, livra aussitôt ses deux petites filles à Raoul Harenc. Celui-ci, pour venger son fils, leur creva les yeux et leur coupa l'extrémité du nez ; puis, comblé de présents par le roi, il retourna garder la tour d'Ivry, et fit annoncer à Eustache le talion que la sévérité royale lui avait permis d'exercer sur ses filles....

Le fief de Gislebert Harenc à Roys fut donné à l'abbaye de Préaux, du consentement de Waleran, par Henry de Pont-Audemer, pour la prise d'habit de son père Raoul, fils de Durand. Cette terre fut immédiatement inféodée à Geoffroy de Roys, sous la garantie du comte. Plus tard, Robert de Meulan, fils de Waleran, confirma à l'abbaye de Préaux le don de 20 sols angevins sur le moulin de Roys, fait par Richard de Roys, pour la prise d'habit de son père Richard[1]. Il existe une grande lacune dans l'histoire des seigneurs de Roys. En 1449, un gentilhomme de ce nom assista au siége de Pont-Audemer, et il y fut fait chevalier.

En 1556, Guillaume de Courcy passa aveu

[1] *Cartulaire de Préaux.*

pour ce fief; puis sa fille Marie le porta en mariage, en 1591, à Claude de Malortie, qui le laissa à sa famille. Au commencement du dix-huitième siècle, il appartenait à la maison de Bois-l'Abbé; ensuite Guillaume Scott le posséda aux droits de sa femme Marie-Thérèse de Pas de Bois-l'Abbé....

La seigneurie de Saint-Ouen-des-Champs était attachée à ce fief. Les vassaux furent long-temps soumis à la banalité du moulin de Roys ou des Rois, comme on dit maintenant : ils s'en rachetèrent. On raconte que les seigneurs de Roys devaient une haquenée blanche au roi, quand il venait à Pont-Audemer. Ils nommaient le curé, seul décimateur de la paroisse.

Il y avait à Saint-Ouen-des-Champs, dans la vallée, un autre fief, avec chapelle [1], appelé les Viviers, relevant de Roys. On y voit encore un vaste souterrain nommé la *cave à Robert*. On prétendait, autrefois, que c'était la demeure du diable. Dans le chapitre suivant, nous parlerons du fief du Fay.

L'église, dédiée à saint Ouen, n'offre aucun intérêt. Elle est peu éloignée de la route de Quillebeuf. Ce chemin et la voie romaine d'Aizier qui passe sur sa limite, sont les plus importants de la commune.

[1] Elle était dédiée à saint Edmond.

Digitized by Google

Commune de Saint-Thurien.

Saint-Thurien (*Saint-Thurion*, *Saint-Vriout*, *Saint-Urien*), a pour limites Fourmetot, Saint-Ouen-des-Champs, Sainte-Opportune et Trouville. Il se compose des hameaux de la Crevellerie et du Chouquet, à l'est; de la Garenne, au sud; de l'Aignelerie et de la Vallée, à l'ouest; des Granges, des Lami, de l'Église et de la Rue de Beuville, au nord.

Sur un registre de l'archevêché de Rouen, de 1524, et dans d'autres pièces, cette commune est appelée Saint-Thurien-de-Beuville; Beuville est sans doute l'ancien nom de la paroisse; il fut changé, dans la suite, contre celui du patron spirituel, saint Thurien, Thuriaf ou Thuriav, évêque de Bretagne [1].

La seigneurie de Saint-Thurien a long-temps appartenu à la famille Du Fay, qui occupe un rang distingué dans les fastes de l'ancienne noblesse de Normandie. Le généalogiste La Roque assure que cette maison possédait, avant l'an 1200, la vavassorie du Fay, sise à Saint-Ouen-des-Champs [2].

[1] Cette commune est voisine de l'exemption de Dol, où les Bretons établirent le culte de plusieurs de leurs saints.

[2] Cette vavassorie, dont le chef-lieu était voisin de Saint-Thurien, s'est appelée plus tard le Fief des Terres.

En 1474, Guillaume du Fay, de Saint-Ouen-des-Champs, était lieutenant du vicomte de Pont-Audemer. Une branche de cette famille s'était établie à Saint-Thurien. Dans l'intervalle de 1369 à 1391, Renaud du Fay [1], possesseur du fief normand et autres terres à Saint-Thurien, obtint de Jean de la Houssaie, d'Harfleur, le délaissement du manoir et noble vavassorie de la Houssaie, situés près de l'église et de la Rue de Beuville. La seigneurie de la paroisse n'était pas attachée à ces domaines, mais au fief de Saint-Thurien, sis au hameau de l'Aignelerie : j'ignore à quelle époque les Du Fay la possédèrent. Au commencement du seizième siècle, Pierre du Fay s'intitulait seigneur de la Houssaie, de Tinnetot et de Saint-Thurien. Son fils, Pierre II, vicomte de Pont-Audemer, transmit les mêmes titres à ses descendants. Ce dut être vers cette époque que la vavassorie de la Houssaie changea de nom; elle a été depuis appelée successivement la terre au Vicomte et le Fay.

On sait que les possesseurs de fiefs devaient au roi le service d'ost, avec faculté de se faire remplacer dans certaines circonstances. On ne verra

[1] En 1367, Renaud du Fay avait épousé Jeanne de Bésu, fille de Robert, seigneur de la Mare. Il *laissa et gagea*, en 1376, à Henri de Bésu, son beau-frère, *un marchié de bourse, assise à Saint-Thurien.*

Digitized by Google

peut-être pas sans intérêt quelques renseignements à cet égard. Parmi de nombreux exemples fournis par la famille du Fay, je citerai les suivants :

Richard du Fay, de Saint-Thurien, avait d'abord servi, sous la charge de Jacques d'Harcourt, capitaine des nobles de l'arrière-ban, aux vicomtés d'Auge et de Pont-Audemer; mais, dans la suite, il eut des remplaçants. Georges Dieurville, de Pont-Audemer, le représenta en 1469, « et, pour ce faire, ledit écuyer donna audit Dieurville une brigandine, un gantelet, une salade, une voulge et une dague, avec un cheval sellé et bridé, et la somme de 7 livres 10 sols tournois; lesquels habillements et cheval ledit Dieurville se soumit restituer audit écuyer, au cas où il ne les perdrait pas par fortune de guerre, sur l'obligation de tous ses biens et ceux de ses hoirs. » Dieurville s'engageait à rester à l'armée tant qu'il plairait au roi. En 1541, Pierre du Fay, fils de Richard, eut, pendant trois mois, deux servants d'armes avec deux valets à cheval, qui firent, pour lui et en son nom, le service dans la ville d'Ardres, où était en garnison la compagnie des nobles du bailliage de Rouen....

Les du Fay conservèrent jusqu'à la révolution des fiefs à Saint-Thurien; mais alors la seigneurie de la paroisse était passée dans d'autres mains;

elle appartenait, en 1699, à F. Grossin, écuyer, sieur du Breuil, conseiller du roi. Quelques années avant la révolution, elle fut acquise par M. Nicolas de la Roque, ancien maire de Pont-Audemer.

Le fief du Fay était alors réuni à celui de Saint-Thurien. Toussaint Duplessis ajoute que le fief de la Mare y avait été aussi incorporé, et qu'il en fut démembré par lettres-patentes du mois de mai 1650. Cette assertion paraît démentie par les documents particuliers que j'ai employés. (*Voyez* page 47).

Outre les fiefs de Saint-Thurien et de la Houssaie, et le fief Normand, il y en avait encore un autre, cédé en 1380 à la famille du Fay, par Raoul de Franqueville, qui le possédait aux droits de Jeanne de Mailloc [1] son épouse : ce devait être le fief des Granges, relevant de la seigneurie de Saint-Thurien.

Les seigneurs voisins ne vivaient pas toujours en bonne intelligence. On raconte qu'un jour le seigneur de la Mare tua celui de Saint-Thurien dans la vallée des Granges, et qu'il fut condamné, pour ce fait, à payer à l'église une rente perpétuelle qui continue d'être acquittée.

[1] Le nom de Mailloc est très ancien en Normandie, comme nous le verrons en parlant de Glos.

Digitized by Google

L'église de Saint-Thurien n'offre rien de remarquable. Elle possède des reliques de plusieurs saints, notamment de saint Quentin, que l'on y vient invoquer pour la guérison des douleurs C'était le seigneur qui nommait à la cure; toute la dîme n'appartenait pas au curé. Le trait de Flaville, vers Saint-Ouen-des-Champs, dépendit successivement de l'abbaye de Fécamp, d'un religieux de cette maison, puis de l'archevêque de Rouen.

Cette commune est traversée par le chemin de Quillebeuf, et limitée, du côté de Fourmetot, par le *chemin Perré* [1]. M. Philippe Lhote, à qui je dois quelques-uns des renseignements qui précèdent, m'a affirmé qu'on avait trouvé dans les terres de labour voisines de cette voie antique, des assises de pierre indiquant un encaissement.

[1] J'ai dit ailleurs que des ossemens humains avaient été trouvés à Fourmetot, auprès de cette voie. De nouveaux renseignements m'ont appris que ces ossemens étaient renfermés dans des tombeaux romains.

Commune de Trouville-la-Haule.

Cette commune, désignée dans les anciens titres par les noms de *Turot-Villa*, *Turulfi-Villa*, est située sur le bord de la Seine, entre Saint-Aubin et Vieux-Port. Elle a pour base la chaîne de rochers qui se prolonge de Quillebeuf à Vieux-Port, dans la direction du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Ses villages sont : le Hameau-Syndic et celui du Fayel, à l'est; Guéville et le Chemin-Perré, au sud-est; Lieurideau, la Motte, la Damaiserie, au sud; l'Église et la Moissonnerie, au centre; le Bout des haies, à l'ouest; le Valenger et Courval (ou les Loges), au nord.

Le duc Richard II donna à l'abbaye de Jumièges Trouville, avec ses dépendances et son église. Ce domaine fut érigé plus tard en baronnie; elle s'étendit sur Quillebeuf, Saint-Aubin et Vieux-Port, y compris la moitié de la Seine, *jusqu'au fil de l'eau*, depuis la Croix-de-la-Devise, entre le Marais et Saint-Aubin, jusqu'au Val-des-Essarts ou le Valleux [1], entre Aizier et Vieux-Port, avec le produit des pêcheries et autres droits.

[1] Au moyen âge, ce lieu s'appelait la Vallée de Durneville, Furneville, Turneville, ou Burneville. (*Gall. christ.*, t. XI.)

Les religieux avaient à Trouville une cohue où se tenait leur haute-justice ; ils percevaient les deux tiers de la dîme et de tous les champarts. La Haule , vaste grange voisine de l'église, était destinée à recevoir ces produits et ceux de leur métairie. Les babitants étaient soumis à l'obligation de faire moudre leurs grains au moulin de Saint-Pierre, à Manneville-sur-Risle, mais avec la prérogative d'être servis les premiers. Il était de rigueur que le cheval du meûnier portât une clochette au cou, que le garde-moulin fût tondu, et qu'il n'eût point de poches à ses habits, ni de couteau sur lui.

L'abbaye de Jumièges possédait des domaines immenses dans ces parages ; ils étaient affermés, dans les derniers temps, à Pierre Duvrac, de Trouville , qui fut membre de l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie.

Il y avait à Trouville plusieurs fiefs relevant de la baronnie, entre autres Guéville et le Fayel.

Beaucoup de fragments de tuiles à rebord et de poteries romaines se rencontrent dans les terres de labour du triage de Vaucorde, à l'est de la commune. Un peu plus loin, vers le nord, on a trouvé deux meules antiques en poudingue, que M. Rever a supposé provenir d'Infreville, près Bourgtheroulde.

A quelque distance de là, dans le bois du Manoir-Fauvel, existent quelques vestiges de constructions qui n'ont pas un caractère bien déterminé [1]; mais, dans le même triage, au bout du promontoire qui domine le vallon de Courval, on a découvert de nombreuses fondations, évidemment romaines. Un douanier a aussi trouvé, dans le voisinage, une vingtaine de hachettes en cuivre, qui ont été vendues à Pont-Audemer vers 1818.

L'église, dédiée à saint Éloi et à la Vierge, est de plusieurs époques. Quelques-unes de ses parties appartiennent à la dernière période de l'architecture romane. Elles n'offrent rien de remarquable.

La commune de Trouville est traversée par le chemin de Quillebeuf à Bourneville, et limitée par le chemin Perré tendant à Aizier [2].

[1] Une tradition, qui se rattache à ces fondations, et la forme de tour qu'elles présentent, feraient supposer qu'elles ont dépendu d'une petite forteresse du moyen-âge. On raconte que le Manoir-Fauvel appartint à une princesse d'une rare beauté, qui fut obligée de fuir ses domaines pour se soustraire aux poursuites amoureuses du roi..... On croit à Trouville qu'il y a de nombreux souterrains sous le Manoir-Fauvel, et qu'une puissance supérieure en défend l'approche.

[2] Une partie des renseignements sur Trouville m'a été communiquée par le maire, M. Martin.

Digitized by Google

Commune de Vieux-Port.

Sans aucun doute, la voie antique de *Noviomagus* à *Juliobona*, par Pont-Audemer, aboutissait primitivement à Vieux-Port; mais elle n'a point conservé cette direction, et elle a été détournée par Aizier, où il existait un passage de la Seine pour la route venant de Brionne.

Au moyen-âge, Vieux-Port est appelé *Tutus Portus* (Port sûr)[1]; il fut donné à l'abbaye de Jumièges par Guillaume-Longue-Épée; Richard II ajouta à cette donation les bois de Vieux-Port.

Cette petite commune est limitée par Aizier, Tocqueville et Trouville. Le sol est de très mauvaise qualité; aussi presque tous les hommes sont-ils marins ou pêcheurs.

Vieux-Port a été réuni, pour le spirituel, à Sainte-Croix-sur-Aizier; ce qui reste de l'église ne mérite aucune mention; elle a été conservée pour que sa cloche, dans les temps de brume, pût donner des signaux aux navires et au bac de passage. Elle est dédiée à saint Michel et à saint Fiacre.

[1] On trouve aussi : ... « *Portum qui dicitur Twit..* »

Charte de Henri II (1174).

Commune d'Aizier.

Les plus anciens titres portent *Aesié* ou *Aesier*. Ce nom est formé du mot *aix*, *ais* ou *aex* (traduction du latin *aqua*), que l'on a souvent employé pour désigner un lieu aquatique ou voisin d'une rivière.

Aizier, borné au nord par la Seine, a pour limites, au levant, Vatteville; au midi, Sainte-Croix, et au couchant, Vieux-Port. Il renferme trois hameaux : le Flac, au nord-est; l'Église, au nord; Arseaux, à l'ouest.

C'est dans cette commune que venaient aboutir les deux voies antiques communiquant de *Mediolanum* et *Noviomagus* à *Juliobona* [1]. Les Romains y laissèrent d'autres constructions. Au hameau du Flac, sur le bord de la rivière, l'ouragan de novembre 1810 a mis à nu des assises en arc de cercle, que M. Rever a regardées comme devant être les fondements d'un *hypocaustum*. Bientôt la violence de la barre en aura détruit les derniers

[1] M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, pense qu'il a pu jadis exister un gué sur la Seine, à Aizier. (*Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure*, par M. A. Le Prevost.)

Digitized by Google

vestiges. Il a encore été trouvé d'autres fondations au Flac, aux environs de l'église, dans la propriété du maire, M. Rozelet, et sur le bord de la côte de Houssour, entre l'église et le Flac. Au milieu de celles-ci existent deux conduits souterrains, maintenant recouverts; leur prolongement se retrouve auprès du Flac. Dans le voisinage de l'Église, en creusant un puits, on a aperçu un autre conduit souterrain en maçonnerie.....

Au commencement de la période normande, Aizier appartenait au domaine de nos ducs; en 1027, Richard II le donna à l'abbaye de Fécamp: «*Item super Sequanam fluvium, villam quæ dicitur Aysiacus; et eam quæ dicitur Sancta-Crux et quidquid ibi tenuit Stortingus.*» (Neustria Pia, p. 217.)

Selon une déclaration du 12 août 1675, Aizier était une baronnie, à laquelle était attaché le droit de présenter à la cure de la paroisse et à celle de Sainte-Croix. L'abbaye de Fécamp y faisait tenir sa haute justice par un sénéchal, qui devait comparence une fois l'an au parlement de Normandie, où les appels de ses sentences étaient immédiatement portés. Un ancien bâtiment, voisin de l'église, s'appelle encore *la Cohue* [1].

Au milieu du bois d'Aizier, sur le bord de la

[1] Outre les droits seigneuriaux ordinaires, les religieux avaient à Aizier un moulin à eau banal. Il ne marche plus.

sente tendant du chemin de Pont-Audemer à l'église de Sainte-Croix, on rencontre les murailles en ruines d'une vieille chapelle dédiée à saint Thomas de Cantorbéry. Tous les ans, à la fête de ce bienheureux, le clergé de Sainte-Croix se rend processionnellement au pied des débris de l'oratoire; il est encore visité, dans le courant de l'année, par de nombreux pélerins qui viennent déposer sur l'autel quelques couronnes de fleurs et de légères offrandes d'argent. Près de là se trouve une mare dont les eaux bourbeuses sont en réputation pour la guérison de la fièvre. La chapelle Saint-Thomas était un bénéfice régulier, à la nomination de l'abbé de Fécamp.

L'église d'Aizier est ancienne; elle se termine par une abside romane semi-circulaire; le clocher contre lequel elle est appuyée appartenait au même style. Les deux fausses fenêtres de sa partie supérieure sont surmontées d'un bourrelet accompagné d'une dentelure; la nef est plus moderne; elle présente, au sud, trois arcades ogivales bouchées. Cette particularité indiquerait qu'on aurait ajouté à l'église un bas-côté, supprimé depuis. Le patron de la paroisse est l'apôtre saint Pierre.

Le port d'Aizier n'est pas sans importance; on y embarque, par année, environ 2000 tonneaux de cidre et une grande quantité de grains.

Digitized by Google

Commune de Sainte-Croix-sur-Aizier.

La commune de Sainte-Croix a pour limites la forêt de Brotonne, Bourneville, Tocqueville, Trouville et Aizier. Sa population se partage entre les hameaux de l'Église, de la Mare-Asse, de la Coudrette et du Nouveau-Monde, vers le nord; de la Ferté, du Bouc et d'Elbeuf, au nord-est; du Thieu, à l'est; du Fouret, au sud; et de la Mare-Laurent, à l'ouest.

Son territoire est traversé par les deux voies antiques déjà citées; on y trouve aussi un autre encaissement exhaussé, très reconnaissable vers Aizier, au hameau du Nouveau-Monde, près de la mare de Houssour, dans les ventes de Sainte-Croix; il se prolonge dans les terres de labour du hameau de la Coudrette, et se perd vers la mare du Glajeu, dans la forêt. Si l'on prolongeait fictivement sa direction, on arriverait, d'un côté, entre l'église d'Aizier et le hameau du Flac; de l'autre, au chemin de la Mailleraie, dans la forêt de Bretonne. De nombreuses fondations romaines se retrouvent auprès de cette chaussée, surtout dans le voisinage des deux mares, que l'on dit être pavées [1].

[1] Les fondations voisines de la mare du Glajeu, indiquent

D'autres fondations de même origine existent auprès du chemin d'*Appeville à Aizier*, vers la côte. Une portion seulement a été mise à jour, en défrichant un bois-taillis. Au-dessous d'une énorme quantité de tuiles à rebord, au milieu desquelles il y avait quelques ferrements oxidés et des ossemens humains, on a trouvé des ouvertures de voûtes souterraines, maintenant recouvertes; les ruines sont encore apparentes dans le bois voisin. Des découvertes analogues ont été faites auprès de l'Église et dans une masure qui en est peu éloignée, au sud-est. C'est près de là qu'en 1824, le sieur Puval, en plantant un arbre, a rencontré un vase en terre cuite qui renfermait environ 180 médailles de grand bronze et 5 à 6 seulement de moyen bronze; toutes appartiennent au second siècle, et les dernières étaient de Commode et de Lucille.

un établissement considérable, et il me semble que le chemin exhaussé n'a dû être fait que pour son usage. Plus loin, dans la forêt de Brotonne, au triage du Trait, on trouve encore un bout de voie encaissée, qui s'arrête auprès d'énormes ruines; la forêt de Mauny possède aussi des vestiges d'encaissement. Où auraient tendu ces chemins, sinon à des établissements particuliers? C'est un doute que je soumets au jugement de mon savant confrère M. A. Le Prevost. J'ajouterai qu'on est loin de connaître toutes les richesses archéologiques de la forêt de Brotonne. Il ne serait peut-être pas impossible de reconstruire son histoire : je m'en occuperai plus tard.

Digitized by Google

On prétend que des combats furent livrés à Sainte-Croix, et qu'un traité de paix y a été conclu[1]. Nous ne savons jusqu'à quel point cette tradition peut être fondée; nous trouvons cependant dans l'histoire un fait qui semblerait la justifier; dans la première moitié du sixième siècle, Childebert, roi de Paris, et son frère Clotaire, roi de Soissons, étaient en guerre entre eux; celui-ci, se voyant trop faible pour hasarder une bataille, se retrancha dans la forêt de Brotonne, en faisant abattre une grande quantité d'arbres autour de son camp. Childebert allait attaquer son frère; mais, effrayé par un violent orage, et vaincu par les prières de sa mère Clotilde, il se réconcilia avec Clotaire. Le lecteur jugera si la tradition peut s'appliquer à ces événements.

En 1027, la paroisse de Sainte-Croix fut donnée à l'abbaye de Fécamp, par le duc Richard II; elle était une dépendance de la baronnie d'Aizier. Sainte-Croix était encore le siége des fiefs de la Coudrette, du Bouc, d'Elbeuf et de la vavassorie noble de la Ferté. Cette vavassorie relevait du fief de Condé-sur-Risle, par foi et hommage, reliefs et treizièmes. Elle appartenait, en 1781, à *M. Hurard, marchand à Rouen.*

[1] On dit aussi que le traité de paix a été conclu à Aizier.

L'église de Sainte-Croix n'a de remarquable que trois verrières du milieu du seizième siècle. Son architecture primitive, dont il ne reste que trois arcades en cintre surbaissé, a été complétement défigurée par de nombreuses restaurations. Le clocher en briques est supporté par quatre piliers de bois.

Digitized by Google

Commune de Tocqueville.

Limites : Sainte-Croix, Bourneville, Trouville.

Hameaux : le Fouret, la Caboterie, à l'est; la Mare-Morin, au sud; les Duthuit, à l'ouest; la Gagnerie et les Deschamps, au nord; l'Église, au centre.

Tocqueville était un quart de fief appelé *la Saallerie*, et réuni, depuis 1700, au fief de Brotonne, paroisse de Bourneville. A cause de ce fief, le seigneur de Brotonne se disait patron honoraire de Tocqueville. Un aveu de 1546 attribue au fief de la Saallerie le droit de présenter aux cures de Tocqueville et Saint-Aubin. Je le crois inexact : avant la révolution, la cure de Tocqueville était conférée par les moines de Cléry.

L'église est vieille, mais insignifiante; elle est sous l'invocation de saint Gourgon, qui préside à une assemblée. On s'adresse à lui pour les douleurs, et à sainte Marguerite pour les dartres. Pour le spirituel, la paroisse est réunie à Bourneville.

Commune de Bourneville.

Limites : Étreville, Valletot, Fourmetot, Lilletot, Trouville, Tocqueville, Sainte-Croix et Vatteville.

Outre le bourg, situé au centre de la commune, nous avons à citer les hameaux suivants : Brotonne, la Ferté, le Mont-Livet[1], les Goharaux, les Coqs, à l'est; Saint-Georges, les Forts, les Boursy, la Gagnerie et *la Bataille*, au sud ; Beaumont, à l'ouest; le Rossignol, le Carrefour, Gribaumare et la Chevalerie, au nord.

L'abandon de la dîme de Bourneville (*Burnivilla*), fait sous le règne de Guillaume-le-Conquérant aux religieux de Préaux, par les parents de Turold, qui prenait l'habit dans leur abbaye, indique que ce bourg appartenait alors aux mêmes seigneurs que Catelon, c'est-à-dire à la famille de Guillaume, vicomte de Montfort. Dans les *Feoda Normanniæ*, Guillaume de Bourneville est porté pour le service d'un chevalier.

Bourneville possédait les fiefs de Beaumont, de Brotonne et de Cailouel ou Caillouet.

[1] On trouve à Mont-Livet l'ouverture d'un très ancien puits, qui indique l'existence d'habitations sur un point où il n'y en a plus.

ized by Google

Le fief de Beaumont était situé tout près de Lilletot. Il avait d'abord été le siége d'une *villa* romaine; on y trouve des fragments de tuiles à rebords. Toute la masure est sillonnée de fondations en maçonnerie; mais la plupart appartiennent à la construction féodale, qui succéda au premier établissement. Le manoir était entouré de fortifications dont on voit encore quelques vestiges. Il appartenait, avant la révolution, aux De Larue de Fourmetot.

Le fief de Brotonne relevait des sires de Pont-Audemer. Dans la charte par laquelle Robert, fils de Waleran, céda, en 1183, à l'abbaye de Jumiéges le prieuré du Torpt [1], on trouve comme témoin Guillaume de Brotonne, l'un de ses officiers. Avant 1776, ce fief appartenait à J. de Bullot de Franqueville, avec les fiefs y annexés. Il y eut dans ce domaine un temple protestant.

Caillouel, peu éloigné de Brotonne, fut possédé par Alexandre de Caillouel, veneur de Robert II de Meulan. Ce seigneur est nommé dans une charte, par laquelle son suzerain lui accorde des droits dans la forêt de Brotonne, et sur les cerfs, pour la rétribution de son office.

On raconte qu'il y a environ 300 ans, le pos-

[1] *Voyez* HAUVILLE.

sesseur d'un petit fief voisin chassa sur les terres de Caillouet; inquiété à cause de ce délit par le seigneur, il le tua pour se venger; mais ses biens furent confisqués au profit des héritiers du défunt. En 1748, Caillouet appartenait à Sebire de Bois-l'Abbé, échevin de Pont-Audemer, qui le laissa à ses descendants.

L'église de Bourneville, dédiée à saint Pierre, est insignifiante; son clocher seul est ancien; le reste de l'édifice a été restauré en 1824. On invoque ici, pour les douleurs, saint Onuphre, apporté du pays de Caux en 1785.

Bourneville possède un marché, qui a lieu le samedi, et deux foires : celle de saint Onuphre et celle du Roumois. Ces réunions n'ont aucune importance.

Principaux chemins : le chemin Perré, d'Aizier à Annebaut, le chemin de Routot à Quillebeuf, le chemin de Pont-Audemer à Bourneville, le chemin de Pont-Audemer à Routot, le chemin de Pont-Audemer à Caudebec. Ces deux derniers ne passent point par le bourg.

Commune de Lilletot.

Cette petite commune, appelée tour à tour *Littetot*, *Littletot*, *Lictot* et *Lilletot*, est limitée par Fourmetot, Trouville et Bourneville. On n'y trouve que trois hameaux : la Mare et les Sebins, à l'est; l'Église, à l'ouest.

Lilletot était un huitième de fief de haubert, relevant du seigneur de Tourville, qui nommait à la cure. En 1541, cette seigneurie appartenait à Guillaume de Malortie; les De Larue de Fourmetot la possédaient à l'époque de la révolution.

Lilletot a été réuni à Fourmetot pour le spirituel. L'église, sous l'invocation de saint André, est presque en ruines.

Le principal chemin qui passe sur cette commune est la très ancienne route de Pont-Audemer à Caudebec, servant de communication, au moyen-âge, entre la Basse-Normandie et le pays de Caux. C'est cette direction que paraît avoir suivie Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il partit de Valogne pour aller étouffer la rébellion de son oncle Guillaume d'Arques, à moins qu'il ne soit allé par le chemin Perré d'Aizier [1].

[1] M. Frileux, juge de paix du canton de Quillebeuf, n'a pu me fournir que peu de renseignements sur Lilletot : je lui en dois de plus étendus sur les communes voisines.

CANTON

DE ROUTOT.

Le canton de Routot, contigu à celui de Quillebeuf, se compose de 21 communes, que les tableaux suivants vont faire connaître.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1822.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
Routot	240	330	1234	1199
Barneville	165	249	672	749
Bosgouet	150	174	628	646
Bouquetot	180	293	1024	961
Bourgachard	260	330	1075	1216
Caumont	110	230	871	931
Cauverville-en-Roum^s	55	66	232	249
Etreville	260	327	1268	1155
Eturqueraie	120	141	525	425
Guenouville	55	64	275	211
Haie-Aubrée	220	300	1078	931
Haie-de-Routot	55	99	301	342
Hauville	408	527	1757	1800
Houguemarre	80	133	422	482
Lendin	36	78	259	246
Rougemontier	210	240	947	841
St-Michel-de-la-Haie	42	26	120	113
St-Ouen-de-Touberville	110	207	732	1026
St-Paul-de-la-Haie	36	27	134	178
Trinité-de-Touberville	115	149	502	542
Valletot	128	105	499	456
Totaux	3035	4101	14555	14699

IIe TABLEAU.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS.		TOTAL des naissances.	MARIAGES.	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès.
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Routot........	54	65	119	53	90	87	177
Barneville......	62	56	118	27	190	158	348
Bosgouet.......	33	26	59	25	82	103	185
Bouquetot......	54	47	101	38	88	109	197
Bourg-Achard ..	68	69	137	51	156	168	324
Caumont.......	64	58	122	39	70	88	158
Cauverville.....	12	10	22	10	9	20	29
Etreville........	69	54	123	50	90	93	183
Eturqueraie. ...	33	32	65	16	39	49	88
Guenouville	6	14	20	5	20	17	37
Haie-Aubrée....	45	46	91	32	76	70	146
Haie-de-Routot.	26	14	40	11	26	21	47
Hauville........	115	95	210	63	266	225	491
Honguemare ...	30	31	61	19	73	67	140
Lendin.........	14	20	34	9	18	25	43
Rougemontier..	55	61	116	50	75	57	132
St-Michl-de-la-H.	3	3	6	7	6	6	12
St-Ouen-de-T...	41	45	86	53	94	119	213
St-Paul-de-la-H.	3	6	9	6	5	3	8
Trinité-de-Toub.	23	16	39	9	37	35	72
Valletot.	30	20	50	20	34	33	67
Totaux....	840	788	1628	593	1544	1553	3097

Le chiffre des décès est ici bien plus considérable que le chiffre des naissances. Cette différence vient de ce que l'on apporte de Rouen dans ce canton un nombre considérable d'enfants trouvés, qui y meurent presque tous.

Pour compléter les détails relatifs à la population, j'ajouterai que le canton fournit 1935 gardes nationaux du service ordinaire et 907 de la réserve.

Digitized by Google

REVENUS DES PROPRIÉTÉS.			Nombre des propriétaires.	Nombre des parcelles.	CONTRIBUTIONS		
Non bâties.	Bâties.	Total égal au revenu. Total de la matrice.			Foncière.	Personnelle et mobilière.	Des portes et fenêtres.
22,217	7,861	30,088	349	2,274	13,473	2,975	2,110
16,062	1,653	17,715	277	2,033	7,669	1,147	1,174
20,106	1,128	21,234	195	1,622	11,879	786	1,157
33,196	2,064	35,260	370	2,725	11,587	1,401	1,545
25,276	6,402	31,678	312	2,433	17,205	1,871	2,157
9,115	2,040	11,155	190	1,400	5,307	1,136	1,633
13,094	431	13,525	141	858	5,069	406	375
39,080	1,468	40,548	502	3,341	14,592	1,638	1,784
20,405	625	21,030	293	1,530	9,632	650	883
7,775	515	8,290	90	641	4,038	348	413
18,918	1,467	20,385	384	2,925	10,704	1,419	1,458
5,842	304	6,146	97	787	2,998	506	519
37,384	3,140	40,524	674	4,869	21,740	2,353	2,254
14,014	620	14,634	251	1,383	7,635	626	544
5,788	566	6,354	90	591	1,592	390	411
33,720	795	34,515	364	2,407	17,044	1,420	1,576
5,896	204	6,100	57	396	2,689	140	222
16,715	2,049	18,764	247	1,884	9,634	1,210	1,697
4,222	239	4,461	59	265	1,958	151	188
7,477	502	7,979	113	687	4,629	385	428
12,807	214	13,021	152	1,397	6,232	609	484
369,109	34,297	403,406	5,207	36,442	187,316	21,567	23,012

Digitized by Google

Commune de Routot.

Limites : Hauville, Rougemontier, Eturqueraie, la Haie-Aubrée, la Haie-de-Routot.

Hameaux : La Marmande, les Tasseaux, les Deschamps, le Rocher, le Criquet, la Rue-d'Enfer, la Forge-Maury.

Le nom de Routot paraît venir de celui de notre premier duc *Rou*, auquel on aurait ajouté la terminaison *tot*, de l'anglo-saxon *toftu*. Cette conjecture acquiert quelque vraisemblance, si l'on considère que le Roumois fit partie du domaine ducal[1]. La passion des princes normands pour la chasse, et le voisinage de la forêt de Brotonne, peuvent faire supposer qu'ils avaient là un rendez-vous de chasse.

Aucun titre ne fait mention de Routot avant le 12e siècle; alors il devait appartenir aux sires de Pont-Audemer, qui en conservèrent la suzeraineté, même après en avoir disposé[2]. Il est probable que ce domaine fit partie de la dot donnée

[1] Richard II, quatrième duc, vivant de 996 à 1026, le possédait encore intégralement.

[2] C'était comme suzerain que Robert, fils de Waleran, confirmait la donation de 10 sous à Routot, faite à la léproserie de Saint-Gilles, par Raoul fils de Guy.

à Adeline de Meulan, sœur de Waleran, lors de son mariage, en 1112, avec Hugues IV de Montfort. Cette assertion peut être justifiée par une charte que fournissent les archives de l'abbaye du Bec, et qui paraît être de 1125 ou environ : elle est relative à l'abandon de l'église de Routot à l'abbaye du Bec, à qui Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en confirma la possession en 1141. Ce ne fut probablement qu'après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, que Routot fit retour au domaine ducal.

Comme Robert d'Artois, IIIe du nom, comte de Beaumont-le-Roger, possédait Routot en 1329[1], peut-être pourrait-on en conclure que cette seigneurie avait été jointe au comté de Beaumont-le-Roger pour composer en partie l'apanage assigné, par Philippe-le-Bel, en 1298, à son frère Louis de France, comte d'Evreux. Quoi qu'il en soit, lors de la confiscation des biens de Robert, mort en 1343 au siége de Vannes, ces biens rentrèrent dans le domaine du roi, et immédiatement Philippe de Valois transporta Domfront, le Passais normand, *Routot*, et Quatremarres[2] à son neveu Philippe

[1] En 1329, ce prince, et son épouse, Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe, reconnurent qu'ils n'avaient aucun droit au patronage de l'église de Routot, qu'ils avaient d'abord contesté à l'abbaye du Bec.

[2] Canton de Louviers.

Digitized by Google

d'Alençon, pour une partie de la somme de 6000 fr. de rente qu'il lui avait donnée à prendre sur les domaines confisqués de Robert d'Artois.

Lors des différends de Philippe d'Alençon, comme archevêque de Rouen, avec Charles V, et par suite du procès poursuivi contre lui devant le parlement de Normandie, son temporel, tant patrimonial que d'église, fut mis, le 6 août 1373, dans la main du roi, à qui un arrêt du 13 septembre 1378 attribua définitivement Routot et Quatremarres en paiement de l'amende de 4000 francs imposée à Philippe d'Alençon. L'année suivante, Charles V donna ces deux seigneuries à Pierre d'Alençon, frère de l'archevêque[1], pour les tenir de lui en haute, moyenne et basse justice. Lorsque Pierre d'Alençon maria, en 1389, à Jean VII, comte d'Harcourt, sa fille Marie qu'il lui avait fiancée, en 1373, à l'âge de six ans, il abandonna à son gendre Routot et Quatremarres. C'est ainsi que les comtes d'Harcourt rentrèrent en possession d'un domaine qui avait appartenu à leurs ancêtres les sires de Pont-Audemer.

A l'époque de la conquête de la Normandie par les Anglais, Henri V donna à Thomas, duc d'Essex, *les châteaux et domaines* de Quatremarres

[1] Odolant Desnos; *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I.

et Routot, avec Elbeuf et l'hôtel d'Harcourt, rue de la Vicomté à Rouen, confisqués sur Jean d'Harcourt. A cause de cette concession, le duc d'Essex était obligé de présenter une fleur de lys d'or au château de Rouen, le jour de la S.-Jean-Baptiste, et d'entretenir trente lances et soixante archers en temps de guerre.

Marie d'Harcourt, fille de Jean VII et sœur de Jean VIII, tué à la bataille de Verneuil, en 1424, avait épousé, en 1417, Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. C'est par suite de ce mariage que les seigneuries de Routot et Quatremarres passèrent dans la maison de Lorraine. Marie d'Harcourt, qui avait survécu de vingt-deux ans à son époux, et de six ans à son fils Ferri de Lorraine, laissa Routot, en 1476, à son petit-fils René de Lorraine. A cette époque durait encore le grand procès survenu relativement au comté d'Harcourt, entre Marie d'Harcourt et sa sœur Jeanne, femme de Jean, sire de Rieux et Rochefort, qui, toutes deux, désiraient porter le nom de cet illustre comté. Il fut enfin jugé, par arrêt de l'échiquier de 1482, entre leurs héritiers, et l'acte de partage, ordonné par arrêt de 1493, eut lieu deux ans après. Les baronies d'Elbeuf et de la Saussaye, le comté d'Aumale, les seigneuries de Routot et Quatremarres échurent au duc de Lorraine. Ainsi, l'on

Digitized by Google

pourrait dire qu'il ne fut réel possesseur de Routot qu'en 1495, puisque, tant que dura la discussion, Jeanne d'Harcourt et Jean de Rieux s'en disaient aussi les seigneurs.

Après la mort de René, duc de Lorraine, (10 décembre 1508), Routot appartint à Claude de Lorraine, son cinquième fils, marquis d'Elbeuf et auteur des ducs de Guise. Il en rendit aveu le 6 août 1542. Mort le 12 avril 1550, il laissa cette baronie à René de Lorraine, son huitième fils, auteur des ducs d'Elbeuf [1]. La descendance de ces puissants personnages possédait encore Routot et la haute justice en 1720. Vers la fin du même siècle, la baronie avait changé de mains, et elle appartenait à M. Le Gingois.

On ne sait à quelle époque Routot fut érigé en baronie [2] : ce fut vraisemblablement au 16e siècle. Il porte ce titre dans l'aveu donné par le duc de Guise, en 1542.

Nous tirons de cet aveu les renseignements qui suivent : la baronie de Routot s'étendait sur Rougemontier et *ès parties d'environ ;* elle avait droiture de marché chaque mercredi, avec deux foires par an, la Saint-Jean-Baptiste et la Saint-

[1] Il épousa, en 1554, Louise de Rieux, sa parente, fille et héritière de Claude de Rieux.

[2] Le siége de cette baronie était à la terre du Roumois.

Barthélemy; à la foire Saint-Barthélemy, *plusieurs nobles et noblement tenans étaient sujets assister ou envoyer chacun un homme accoustré suffisamment pour garder la dite foire*, saisir les perturbateurs et les rendre à la justice de Routot: c'étaient les possesseurs des fiefs de la Cour de Bourneville, de l'Épiney, d'Écaquelon, du Bois-Hérout, de Catelon, d'Epreville, de Vaulsême, du Quesne, du Val du Tremble, du Coudrai, du Maubuquet, des Planets, de Jaricy, de Vauchen, de Chopillard, de la Croix, du Bois, de Sauguer, des Portes . . .

« *Item*, dit le duc de Guise, avons droit de juridiction haute, basse et moyenne, avec présentation d'offices tant en vicomté qu'en bailliage; ladite juridiction sortissant nuement et sans moyen en la cour du parlement à Rouen. *Item*, droiture de tabellionage, de jauge pour mesurage et aunage, de fouage et monnéage, qui se paye de trois ans en trois ans; droit de traicte et vuydange, et coutume due à cause de la vente des boissons et droit de visitation sur les denrées et marchandises vendues à Routot. *Item*, droiture de moultes en toutes qualités, tant vertes que sèches, laquelle verte moulte se paye annuellement pour les subjets et non resséans à la seizième gerbe du labeur sur le champ, et la moulte sèche se paye à l'aire par les

Digitized by Google

resséans, à trois sols par aire ou autre poids.... Droiture de champart sur aucuns particuliers à la treizième gerbe, et droiture d'avenage.... *Item*, nous et nos hommes avons droit de prendre bois en la forêt de Brotonne, appartenant au Roi notre sire. *Item*, les officiers audit Routot ont droiture de mettre prix à toutes les boissons qui se vendent en la seigneurie, premier que les vendeurs puissent aucune chose vendre d'icelles boissons. *Item*, avons droit de garde sur les fiefs tenant de Routot[1], aides chevels, sous-aides, droits de varech, de choses gaives, d'or trouvé, etc. De Routot, sont tenus en foy et hommage, le fief du Doublier, donné par nos prédécesseurs au couvent des Emmurées-lès-Rouen, dont les rentes appartiennent aux religieuses, et la juridiction, reliefs et treizièmes, à nous; et le fief de Ringe-Houlx, appartenant à noble homme Jehan de Franqueville, réservé le droit de juridiction à la baronie. »

Toute l'histoire de Routot est dans celle de ses illustres seigneurs : cette commune fournit à peine quelques détails. La tradition et des vestiges d'incendie nous apprennent que le bourg fut consumé

[1] Parmi les fiefs de Routot, il y en avait, sans doute, qui donnaient quelque honneur et franchise, car, vers 1510, nous voyons un Guillaume de Fréville, écuyer, se qualifier *seigneur de Routot*.

par les flammes, il y a environ deux siècles. Une seule maison fut, dit-on, préservée. Le nom de Cimetière des Huguenots, conservé à un clos voisin du bourg, indique que le protestantisme y avait fait des prosélytes. Nous avons à ajouter qu'une partie des habitants de Routot étaient *francs bourgeois*. La franche bourgeoisie comprenait les maisons bâties depuis le bout de la halle à la boucherie jusque derrière l'église. Les habitants de ce quartier avaient droit de vendre les produits de leurs terres sans payer de coutumes, et de s'approvisionner à la halle avant toutes autres personnes.

Le marché et les foires de Routot sont très anciens, ils existaient au quatorzième siècle. Il s'y fait, en général, beaucoup d'affaires [1]; mais ils doivent, surtout, leur importance à la vente des bestiaux: Routot est le Poissy de la Normandie. Il est fâcheux que les halles n'appartiennent pas à la commune: elle finira sans doute par les acquérir; en attendant, elle plaide pour la défense de ses intérêts menacés et compromis par les prétentions exorbitantes du propriétaire, dont les agents inventent chaque jour de nouveaux moyens de vexations.

[1] On peut juger de la consommation qui se fait à Routot, par les quantités soumises au droit de l'octroi en 1832 : 339 bœufs, 139 veaux, 321 moutons, 71 porcs, 2062 kil. de viande dépecée.

Digitized by Google

. Routot est privé de communications faciles; il n'a que d'anciens chemins. Les principaux sont ceux de Bourgtheroulde, Neubourg, Brionne, Montfort, Pont-Audemer, Quillebeuf, Bourneville, Caudebec et Duclair. Le chemin de Pont-Audemer serait, peut-être, le prolongement de la voie romaine de Bayeux à Rouen par Pont-l'Évêque et Pont-Audemer. Sur les communes de Manneville, Fourmetot, Étreville, Éturquerie, il n'offre aucune particularité remarquable ; mais, au-delà de Routot, à Guenouville, hameau de l'Oraille, on y trouve des maçonnages, encaissements et blocs de pierres employés à sa construction. Ce chemin passait ensuite à Barneville, et, par la forêt de Mauny, arrivait au passage de la Seine-du-Val-de-Leu, puis se dirigeait sur Rouen par Quevillon et la forêt de Roumare. Les ports des Tuileries ou Briqueteries à Hauville, du Gouffre et de la Foulerie au Lendin, de la Ronce à Caumont, furent successivement en faveur pour l'embarquement des produits du pays envoyés à Rouen ; aussi le chemin du Pont-Audemer avait-il, à Routot, un embranchement pour desservir ces mouillages.

L'église de Routot, dédiée à saint Ouen, à saint Jean et à la Vierge, est un monument fort remarquable appartenant aux derniers temps de

l'architecture romane. Le clocher, enrichi d'ornements variés, est soutenu par des contreforts qui s'étendent, en s'aplatissant, de la base au sommet. Ils sont décorés de bourrelets entre lesquels règne une rangée d'étoiles. Le chœur est du même style; mais le portail est du seizième siècle[1]. A l'intérieur, nous avons à signaler les belles sculptures des stalles, et la décoration des fenêtres du chœur. — A l'époque de la révolution, c'était le seigneur qui nommait à la cure.

[1] On prétend, à Routot, que c'est Henriette de Bourbon qui a fait reconstruire ce portail. On dit aussi qu'elle avait une maison dans le bourg.

Digitized by Google

Commune de Caumont.

Limites : La Seine, la Bouille, la Trinité et Mauny.

Villages: Le Moulin-à-Vent, l'Église, la Houlleterie; le Haut-du-Buc, Beauséjour, au haut Caumont; la Ronce et la Cavée, au bas Caumont.

L'ancien territoire de cette commune, sous le nom de Touberville, était autrefois fort étendu; il renfermait une église paroissiale et trois chapelles : celle de Sainte-Madeleine à la Bouille; celle de Sainte-Anne, devenue l'église de Saint-Ouen, et celle de Saint-Gilles, maintenant l'église de la Trinité. On voit, par un acte de 1175, que Nicolas de la Londe donna ces lieux saints au prieuré de Bourg-Achard, donation qui fut confirmée, en 1218, par Jean de la Londe, son fils. En 1290, Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, ordonna que le service divin serait célébré dans les deux *églises* de Saint-Ouen et la Trinité, et que les sacrements y seraient administrés comme dans celle de Caumont ; que, cependant, le peuple ferait ses pâques dans celle-ci, et serait tenu d'y assister aux *fêtes* principales de l'année et à toutes celles de la Vierge. Ainsi, les chapelles de Sainte-Anne et Saint-Gilles avaient déjà changé de titre et de

nom; mais ce ne fut que plus tard qu'elles devinrent églises tout-à-fait indépendantes. Les réguliers, que les frères de Bourg-Achard chargeaient de les desservir, paraissent avoir vécu long-temps en communauté, et leur maison était située, dit-on, auprès de l'église actuelle de Caumont, paroisse qui eut toujours la prééminence. Plus tard, ils continuèrent d'avoir au même endroit leurs presbytères particuliers.

Il est probable que Caumont, Saint-Ouen et la Trinité, eurent d'abord les mêmes seigneurs que Bourg-Achard. La famille de la Londe, que nous y trouvons dès 1175, paraît leur avoir succédé par suite d'alliance. Cette opinion est confirmée par la libéralité de Nicolas de la Londe en faveur du prieuré de Saint-Lô, fondé par Nivelon du Bosc et par Roger son frère, en 1136 et 1142. La maison de la Londe continua de posséder les trois paroisses, mais en suzeraineté seulement; car, en 1464, Robert de Graville en avait une partie en propriété. Elles furent unies, en 1616, à la terre de la Londe, lorsqu'elle fut érigée en marquisat. A l'époque de la révolution, elles dépendaient des barons de Mauny.

Pour ce qui concerne plus particulièrement Caumont, nous trouvons que les Mallet en furent seigneurs depuis le seizième siècle, et peut-être

Digitized by Google

auparavant, jusque vers la fin du dix-septième, sous la suzeraineté des seigneurs de la Londe.

Les Romains ont laissé à Caumont des traces de leur passage. Au hameau de la Ronce, près du chemin des longues vallées, venant de Honguemarre, et peut-être de Pont-Audemer, M. de Colombel a découvert de nombreux vestiges de constructions antiques. La première est un mur de clôture, de trois pieds d'épaisseur, reconnu sur une longueur de deux cents pieds. Il tournait à angle droit sur le bord du chemin, et là il était recouvert de tablettes de pierre longues de quatre à cinq pieds, taillées en dos d'âne, et portant chacune une mortaise qui paraît avoir été destinée à recevoir les principales pièces d'une grille. Dans l'espace circonscrit par cette clôture, on trouve différentes lignes de fondations, dont la direction ne saurait être bien déterminée. Cent pas plus loin on voit d'autres traces de constructions. A cent autres pas de ce dernier point, en descendant vers la Seine, M. de Colombel a fait extraire beaucoup de pierres taillées, de trois pieds carrés sur un pied d'épaisseur, provenant de deux fortes murailles dont la plus grande partie s'étend sous un plant de pommiers. Il y a aux environs d'autres vestiges de constructions moins grandes : dans l'une d'elles était une meule à broyer du grain. Les décombres

présentent beaucoup de tuiles romaines, de fragments de poterie rouge et d'enduits colorés en rouge ou en jaune, de médailles des empereurs et de petites Vénus anadyomènes en terre cuite. Dans le voisinage, M. de Colombel a recueilli quelques hachettes en silex.

Le hameau de Beauséjour, voisin de la Ronce, renferme aussi des antiquités romaines. M. Des Alleurs y a découvert, vingt-cinq pieds au-dessous du niveau du sol, dans une sablonnière, des médailles, des tuiles à rebord, des fragments de poterie rouge et une assise de béton....

Caumont mérite encore notre attention à cause de ses belles et riches carrières. La craie qu'on en tire est d'une excellente qualité, et elle a une consistance telle, qu'elle convient aux ouvrages les plus exposés aux intempéries des saisons. Les premières carrières de Caumont étaient situées au haut de la côte, et exploitées à ciel ouvert. Depuis un temps immémorial elles ont été abandonnées, et les carrières actuelles sont creusées, par galeries souterraines, sur la rive de la Seine. On n'exploite que vingt-cinq pieds de craie environ : c'est la partie de toute la masse qui offre le plus de compacité et qui est le moins mélangée de silex.

Toutes les pierres de Caumont n'ont pas la même qualité : ainsi, on trouve, dans la partie

Digitized by Google

exploitée, une couche de pierre dure, une couche traversée par une ligne de silex; enfin, une couche de pierre tendre. Les pierres dures et tendres, exemptes de silex, appelées *pierres nettes*, coûtent un franc le pied cube. Les autres, nommées *pierres de libage*, se vendent 50 centimes. On estime qu'elles reviennent, toutes ensemble, au maître carrier, à 66 centimes le pied cube.

La masse des affaires résultant de l'exploitation des carrières à Caumont, pouvait s'élever, dans dix années, avant 1829, à 100,000 francs par an; depuis cette époque, le produit annuel de la vente paraît être tombé à environ 65,000 francs. L'extraction seule de la pierre occupe encore de soixante à soixante-dix ouvriers.

Nous lisons, dans l'*Annuaire du département de l'Eure* pour 1808, que Caumont possédait une aciérie dans laquelle on pouvait fabriquer, par an, quatre cent mille d'acier pour les instruments aratoires, la grosse taillanderie, la coutellerie, la quincaillerie et pour les burins, etc. Jamais il n'en est sorti de bon acier. Cet établissement était principalement destiné à faire du clou à bateau; il avait une fonderie et un laminoir pour disposer le fer en verge. Il a cessé d'exister en 1832.

Caumont envoyait naguère beaucoup de pommes de reinettes en Russie; par suite des ravages

du puceron lanigère, on peut en expédier maintenant à peine une centaine de barils.

L'église de Caumont n'offre rien de remarquable: elle est dédiée à la Vierge et à sainte Véronique. Celle-ci est invoquée pour les hémorragies du nez, et préside à une assemblée le dernier dimanche gras. Il y a encore à Caumont l'assemblée de l'Assomption.[1]

[1] Je dois une grande partie des renseignements sur Caumont au maire, M. de Colombel.

Digitized by Google

Commune de la Trinité-de-Touberville.

Communes limitrophes : à l'est, Caumont; au sud, Saint-Ouen-de-Touberville ; à l'ouest, Bosgouet ; au nord, Mauny et Barneville.

Villages : l'Église, le Maupas, la Caronnerie, la Rouge-Mare [1].

Auprès du moulin de la Salière, on rencontre, en labourant, des restes de fondations qui paraissent appartenir à la période romaine. Il devait y avoir dans ces parages quelques établissements importants ; c'est près de là qu'ont été trouvés les sarcophages de Bosgouet.

A une petite distance de l'église, on voit, dans la cour d'une ferme, des fossés très larges et très profonds, qui peuvent avoir environ douze cents pieds de tour. On rencontre des maçonneries très dures dans presque toute l'étendue de terrain qu'ils circonscrivent. Ce sont les restes d'un ancien château fort et de ses dépendances. Du côté de l'église, un tertre assez élevé indique l'emplacement d'un ancien moulin. Un second tertre bien

[1] Les habitants prétendent qu'il se tenait autrefois, dans ce hameau, un marché, transporté depuis dans la place de la Rougemare, à Rouen.

plus considérable, placé à l'autre extrémité de l'enceinte, était évidemment un travail de défense. Des fondations se retrouvent aussi au-delà des fossés; elles ne peuvent guère avoir appartenu aux dépendances du château féodal, et me paraissent être les restes d'un établissement plus ancien que la forteresse. Cette terre était le chef-lieu de la seigneurie, appelée *duché de Touberville* par les habitants.

Vers le milieu du quatorzième siècle, le fort de Touberville était dans les mains d'Henri Quieret, partisan de Charles-le-Mauvais. Ce seigneur fut décapité à Amiens, *comme traître et rebelle* au roi de France. Il eut pour successeur Jacques de Rue, chambellan du même roi de Navarre. A son tour, celui-ci eut la tête tranchée, à Paris, pour crime de *lèse-majesté par lui commis en tenant la partie du dit de Navarre*. Cette terre et ses dépendances furent alors confisquées pour le roi de France, à la diligence du vicomte de Pont-Autou, et mises en vente *sur le prix de seize cents francs d'or.* On ne voit pas ce qu'il en advint[1]; on sait cependant que la forteresse fut rasée.

La Trinité-de-Touberville faisait autrefois

[1] *Histoire de Charles-le-Mauvais*, par M. Secousse, t. II, p. 463.

Digitized by Google

partie de Caumont; et maintenant elle dépend de Saint-Ouen pour le spirituel. Il serait fâcheux que cette dernière circonstance amenât la destruction de son église romane, jadis chapelle Saint-Gilles. Ce monument est terminé par une abside semi-circulaire : ses murailles et les corbeaux de formes diverses qui les décorent, ont un caractère de grossièreté remarquable. C'est évidemment une des plus anciennes églises de la contrée. Une porte latérale en plein-cintre, percée entre la nef et le chœur (côté sud), paraît avoir été faite postérieurement. Sa décoration consiste en un feston gracieusement combiné, au-dessous duquel règne d'abord une cannelure, puis une rangée de têtes à oreilles de cheval. Cette église est sous l'invocation de la Trinité et de saint Gilles.

Le territoire de la commune est traversé par la grande route de Rouen et par le chemin qui conduit de cette route à la Ronce. Les autres communications n'ont qu'une importance locale.

Commune de Saint-Ouen-de-Touberville.

Saint-Ouen-de-Touberville est limité par Infreville, Bosgouet, la Trinité et Caumont. Ses hameaux sont : l'Église, le Bosquet-Mulot, le Boisfremont, la Chouque, Franqueville, la Rue-de-Cambre, le Bosguerout, la Haizette, les Roques, le Chouquet, Rudemont, la Brosse, le Buisson.

Cette commune est un démembrement de la paroisse de Touberville.

L'église, bien tenue à l'intérieur, n'offre rien de remarquable. Elle n'a conservé, de son ancienne architecture, qu'une porte cintrée, sans ornement. Le reste a été reconstruit à différentes époques, notamment vers 1658.

Il existait, dans cette église, depuis une époque très reculée, une confrérie qui, pendant les ravages d'une grande peste, vint, dit-on, aider la charité de Pont-Audemer à enterrer les nombreuses victimes frappées par le fléau. Un mouton, après avoir long-temps battu et remué la terre avec ses pieds, fit découvrir un ostensoir qui avait été caché pendant les guerres de religion. Cet événement, regardé comme miraculeux, fit beaucoup de bruit dans la contrée, et l'on en prit occasion de conférer à l'ancienne association le titre de confrérie du

Digitized by Google

Saint-Sacrement. D'abord, elle fut composée de douze ecclésiastiques et de soixante-douze frères lais; mais bientôt, en 1669, on obtint du pape Clément IX une bulle d'érection, qui l'*agréait* à l'archi-confrérie de Rome. Dès-lors elle devint considérable : chacun s'empressa de s'y associer, et les personnages les plus éminents des différentes provinces sollicitèrent l'inscription de leurs noms au registre. Le curé de Saint-Ouen était le recteur né de la confrérie, et il avait pour adjoints les curés de la Trinité, de la Bouille et de Bosgouet.

La découverte de l'ostensoir avait aussi amené l'*établissement* de la procession générale du Roumois, solennité brillante où affluait, de toutes parts, un torrent de fidèles. Tous les ans, le mardi après l'octave de la Fête-Dieu, les clergés d'un grand nombre de paroisses se réunissaient en grande pompe pour transporter l'ostensoir d'une église dans une autre : tel était le but de la cérémonie. Vous eussiez vu cette ligne majestueuse de croix, de bannières, de confréries diverses, avec leurs éclatants chaperons et leurs cierges enluminés, de prêtres revêtus de leurs plus riches ornements, se déployer à perte de vue, à travers les chemins tortueux de plusieurs paroisses, pressée de toutes parts par la foule débordant au milieu des céréales. Le souvenir de ces fêtes a survécu à leur extinc-

tion, souvenir de regrets pour ceux qui oublient de quels dégâts elles étaient accompagnées.

Saint-Ouen-de-Touberville était le siége des fiefs des Roques et du Bosguerout [1].

[1] Le fief des Roques appartenait, dans le quatorzième siècle, au chapitre de l'Église cathédrale de Rouen, et se nommait alors *Mariebadon ;* il fut vendu, et passa dans les mains de la famille de la Reue. En 1641, Françoise de la Reue, fille unique de Pierre, le porta en dot à Jacques Bertout. On voit dans l'église de la Trinité une pierre en marbre noir, faisant mention de David Bertout, époux de Jeanne de Pigousse, décédé en 1626 seigneur de Touberville, Canonville et *Bosguerout*. Le titre de seigneur de Bosguerout, donné à ce personnage, contredit un autre document duquel il résulterait que Geoffroy des Hayes, de la maison de Lespinay Saint-Luc, époux de Jeanne de Courcy, aurait acquis le fief de Bosguerout et l'aurait laissé à sa famille jusqu'en 1747, époque où François Rodrigue, marquis d'Espinay, mort à Strasbourg lieutenant-général, commandant en Alsace, le transmit à sa fille Adélaïde-Louise Salbigoton de l'Espinay, mariée à Guy-Louis-Charles de Montmorency, marquis de Laval.

Commune de Bosgouet.

Bosgouet (*Boscus-Goeti*, *Boscus-Guet*, *Boscus-Goieth*), situé entre Barneville, Honguemarre, Saint-Ouen et la Trinité-de-Touberville, La Londe, Bosbenard, Thuit-Hebert et Bourg-Achard, renferme les hameaux suivants : Le Thuit-Noël, Longuemare, l'Église, la Goussinière, à l'est; les Jodelins, Mallemains, les Landriers, au sud; Honguemarette, La Bouteillerie, Saint-Gilles, à l'ouest; Hautonne et Laubrière, au nord.

L'histoire de Bosgouet va nous offrir un fait qui ne se représente pour aucune commune de l'arrondissement, l'existence d'une pierre druidique. Au hameau de Mallemains, sur le bord d'un bois, voisin de celui du *Perray* et de la forêt de la Londe, on rencontre un tertre peu élevé, couronné par plusieurs sapins; il renferme, dans sa cavité centrale, une pierre brute couchée sur terre, d'environ six pieds carrés et deux d'épaisseur. « Quoiqu'elle ne présente ni les dimensions colossales qu'on est accoutumé à rencontrer dans les monuments druidiques, ni leur disposition ordinaire, nous n'hésitons pas à lui attribuer la même origine, ainsi qu'à voir, dans les nombreuses

traditions superstitieuses dont elle est entourée, un reste de ce culte des premiers habitants de la Gaule pour les pierres, contre lequel on sait que les prédicateurs du christianisme ont lutté en vain pendant plusieurs siècles. Cette pierre est connue dans le pays sous le nom de pierre tournante, parce qu'elle est supposée faire une révolution sur elle-même, chaque année, la nuit de Noël. On prétend encore qu'un ancien propriétaire du terrain, l'ayant enlevée de l'emplacement qu'elle occupe, à l'aide de trois cents chevaux, elle y revint d'elle-même la nuit suivante [1]. »

A quelque distance de la pierre tournante, sur la même déclivité, vers le sud, on trouve plusieurs tertres défendus par des excavations profondes; de l'autre côté du vallon, vers le nord, sur la lisière de la forêt de la Londe [2], on en voit encore un plus grand nombre. Ceux-ci, assez irrégulièrement rangés, sont plus considérables. Une des excavations qui les accompagnent présente au moins trente pieds de profondeur. Il y a, assure-t-on, des dispositions de terrains analogues dans la vente des Trois-Hêtres, peu éloignée d'Elbeuf.

[1] Notice historique et archéologique; par M. A. Le Prévost.

[2] M. A. Le Prevost regarde la forêt de la Londe et les bois de Mallemain comme un démembrement de l'antique forêt d'*Arelaunum*, aujourd'hui Brotonne.

Digitized by Google

On raconte dans le pays que ces lieux ont été le théâtre de sanglants combats, et 'on parle d'une très ancienne bataille, où il a dû périr cent mille hommes.

Parlons aussi des antiquités romaines découvertes à Bosgouet. « Sur le bord d'un bois, dans un terrain en pente, à un quart de lieue au nord de la grande route, M. de Saint-Ouen de Pierrecourt a trouvé, en faisant déraciner de vieux chênes, dans l'été de 1817, plusieurs sarcophages groupés dans une disposition parallèle et concentrique. Ils renfermaient des ossemens, de petits vases de terre et des fragments d'armes en fer, rongés par la rouille; d'autres squelettes étaient déposés entre ces sarcophages, et protégés par de simples tuiles romaines. Ces tombeaux paraissaient avoir déjà été fouillés. On a recueilli, aux environs, des agrafes, des ornements d'armures en cuivre argenté, des plaques ornées de damasquinures rectilignes et parallèles, et enfin une seule médaille » [1].

Les sires de Pont-Audemer eurent des droits et domaines à Bosgouet : Robert et Guillaume de Vieilles les cédèrent en partie à l'abbaye de Préaux. Cette donation fut confirmée plus tard par Robert Ier de Meulan. A son tour, le roi Henri Ier y ac-

[1] Notice hist. et archéol. de M. A. Le Prevost.

corda aux mêmes religieux trente acres de terre et une foire de trois jours.

Il y a quelque apparence que la seigneurie de Bosgouet passa plus tard à une des branches cadettes de la maison de Meulan, et que ce fut Jeanne de Meulan qui la fit entrer en 1304 dans la famille de Clère, en épousant Philippe de ce nom. Ensuite, Guy Chrétien, vicomte de Bayeux, ayant épousé Marie de Clère, petite-fille de Philippe, devint seigneur de Bosgouet. Il est cité avec sa femme comme ayant fait une fondation au prieuré de Bourg-Achard, avant 1396. Cette famille Chrétien, dont le véritable nom était Guiart, cessa de posséder Bosgouet vers la fin du quinzième siècle. Il appartint alors à la maison de Sainte-Marie-aux-Épaules, puis il en sortit en 1607 par le mariage de Judith de Sainte-Marie avec Jacques du Fay, seigneur de Bourg-Achard.. Dans les derniers temps, nous trouvons à Bosgouet la maison Le Boullanger, représentée maintenant par M. de Saint-Ouen de Pierrecourt.

Bosgouet était encore le siége des fiefs [1] : 1° du Charroy, qui faisait partie du domaine, et dont

[1] Un de ces fiefs a dû appartenir à Normand, écuyer de Waleran, cité comme ayant vendu, vers le milieu du douzième siècle, aux religieux de Saint-Gilles de Pont-Audemer, quelques domaines situés à Bosgouet.

Digitized by Google

je ne parlerai que pour observer que cette possession devait provenir d'une confiscation; 2° de Hautonne; 3° de Malesmains.

Hautonne appartenait en 1520 à Jean Bonshomme ou plutôt Bonshoms, d'une famille très remarquable dans le parlement de Normandie. Dès la fin du seizième siècle, cette seigneurie était passée dans la maison de Toustain (Frontebosc), qui ne la posséda que jusqu'à l'année 1659, époque à laquelle François Toustain, premier de sa branche, la vendit, ainsi que ses autres terres en Normandie, pour acheter, en Orléanais, la châtellenie considérable d'Ecrême qui avait appartenu à la maison de Bourbon. Ce fut vraisemblablement la famille Le Féron qui acquit Hautonne. Ce fief changea encore de possesseur, et, peu de temps avant la révolution, passa dans les mains de M. Sarrasin de Maraise, originaire du Dauphiné.

Malesmains. Une famille de Malesmains figure avec distinction dans les annales de la Normandie. Elle paraît originaire du château de Malesmains, arrondissement de Pont-l'Evêque. Il est probable qu'elle donna son nom au fief qui nous occupe et qu'elle posséda. On voit, par d'anciens titres, que renouvellent des lettres données en 1452 par Guillaume d'Harcourt, souverain maître et général réformateur des eaux et forêts du Roi, que Nicolas

de Malesmains avait droit de prendre, *chacun an, quatre cerfs et quatre porcs ou truies dans la forêt de Brotonne*... Il est bien présumable que c'était au droit de son fief de Malesmains. Ce Nicolas de Malesmains vivait vers 1295. Il avait épousé Yolette de Fréauville. Sa deuxième fille, Jeanne, se maria à Georges de Clère, seigneur de Bosgouet, veuf de Marguerite de la Heuze. Elle lui porta sans doute le fief de Malesmains, sa sœur Isabelle ayant transmis la terre de Berreville en Caux à la maison d'Esneval. Au commencement du dix-septième siècle, Gaspard du Fay acquit le fief de Malesmains, possédé par M. Charles lors de la révolution.

Dans une bulle de 1179, du pape Alexandre, l'église Saint-Martin de Bosgouet est citée comme appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux. Elle ne donne lieu à aucune observation sous le rapport de l'art.

Digitized by Google

Commune de Bourg-Achard.

Limites : Honguemarre, Bosgouet, Thuit-Hébert, Bosbenard-Cressy, Epreville, Flancourt, Bouquetot, Saint-Michel de la Haie.

Après le bourg, on cite les hameaux de Honguemarette, la Bouteillerie, le Naufit ou Nôfit, le Val-Potel, le Faï, Haute-Crotte, le Camp-Sorel, la Vierge-Marie, la Boterie, la Mancellerie, la Barillerie, les Rues, le Beau-Pin.

Bourg-Achard paraît avoir dépendu, comme le Roumois, du domaine ducal. Il y a quelque probabilité qu'Achard en a été le premier seigneur, et qu'il l'avait reçu de la libéralité de son souverain. En effet, si Bourg-Achard eût été la portion échue, dans le partage de la Neustrie après la conquête, aux auteurs d'Achard, ce domaine eût été un *aleu* franc, libre et indépendant, tenu seulement de l'hommage de fidélité envers le duc, et non un *fief* soumis à une suzeraineté (celle des sires de Pont-Audemer), et en dépendant sous tous les rapports. Lorsque Guillaume-le-Conquérant ou ses prédécesseurs entreprirent l'introduction du système féodal, à l'exemple de Hugues Capet et de ses successeurs en France, ils ne durent pas s'ex-

poser à y soumettre les descendants des anciens compagnons de Rou, et ne purent agir que sur des concessions nouvelles. Achard fut vraisemblablement dans ce cas, comme nouveau seigneur d'un nouveau fief.

Quoi qu'il en soit, la commune qui nous occupe, appelée sans doute primitivement le Bosc, ajouta à son nom celui de son seigneur [1]. Ce personnage devait être puissant et considéré, puisqu'il épousa, dit-on, Dunelme de Pont-Audemer, sœur de Roger de Beaumont, son suzerain. Celle-ci est connue par la donation qu'elle fit, de 1077 à 1084, à Saint-Leger de Préaux, pour la dot de sa fille, d'un métayer tenant quarante acres de terre à Bourg-Achard.

Quels furent les successeurs immédiats d'Achard et de Dunelme? rien ne l'indique. En 1136, Nivelon du Bosc était seigneur de Bourg-Achard; six ans plus tard, son frère Roger avait réuni ce titre à celui de seigneur de Planes. Il a dû passer avant eux une génération qui n'a point laissé de souvenirs. Leur famille [2] se maintint encore long-temps dans

[1] Le nom de cette commune s'est écrit diversement : on a dit tour à tour Bosc-Achard, Boc-Assard, Bouchachart et Bourg-Achard.

[2] De la maison du Bosc, célèbre en Normandie, proviennent plusieurs familles très anciennes de notre province : MM. de

Digitized by Google

cette seigneurie, et Ameline du Bosc, dame de Bourg-Achard et de Planes, par son mariage avec Guillaume Malet de Gràville, fils de Jean, la fit passer dans cette illustre famille normande, au commencement du quatorzième siècle. Ce Guillaume Malet fut l'un des seigneurs qui, en 1338, prirent l'engagement de fournir, à leurs frais, au roi de France, 4,000 hommes d'armes et 20,000 hommes de pied, pour aider à la conquête projetée de l'Angleterre. Lorsque Charles-le-Mauvais reçut des domaines étendus dans la province, Guillaume, à l'exemple de ses frères, se déclara son partisan contre le roi de France, et c'est lui qui prit le château d'Évreux, en 1356, en décidant le gou-

Radepont, de Villermont, de Coquereaumont, du Bois d'Ennebout, etc. Anselme, Lachesnaye des Bois, et autres généalogistes, font commencer la généalogie de cette maison à Martin du Bosc, seigneur de Tendos, mort en 1360. M. de S.-M... pense qu'Achard est la tige, ou au moins le premier connu de cette maison; qu'il devait être parent des Dubosc qui suivirent le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, et peut-être le père de Baudouin du Bosc, allié de Robert, fils du Conquérant, et d'Antoine du Bosc, mort au siége de Jérusalem en 1099. Simon du Bosc, cinquante-huitième abbé de Jumiéges, de 1391 à 1413, avait fait également remonter sa généalogie plus haut que le quatorzième siècle, dans des Mémoires conservés long-temps à l'abbaye de Jumiéges..... Nous trouvons, parmi les chevaliers bannerets qui rendirent leurs services à Philippe-Auguste, Renaud et Geoffroy du Bosc; mais étaient-ils seigneurs de Bourg-Achard?

verneur Oudart de Montigny à le laisser pénétrer dans ce château, sous le prétexte d'une partie d'échecs. Arrivé à la seconde porte, il lui fendit la tête avec une hache qu'il avait cachée sous son manteau, ouvrit les portes, et introduisit 500 hommes de la faction, qui forcèrent la garnison de demander quartier. L'année suivante, Guillaume Malet remit le château à Charles-le-Mauvais, rendu à la liberté. Il fut, ainsi que son frère Robert, du nombre de trois cents seigneurs auxquels le roi Jean pardonna *tous les maléfices qu'ils avaient faits,* en tenant le parti du roi de Navarre. Leur neveu, Jean, troisième du nom, avait été décapité à Rouen en 1355, pour avoir servi la même cause.

Guillaume Malet eut pour héritier son frère Jean, qui mourut en 1363, laissant une fille mariée à Guillaume de Courcy, devenu par ce moyen seigneur de Bourg-Achard.

Après la mort de celui-ci, vers 1371, son fils Guillaume lui succéda. Il était encore mineur et sous la garde de Thomas d'Avricher, écuyer. Sa grand'mère, Jeanne de la Mouche, veuve de Jean Malet, obtint, par sentence du bailli de Beaumont-le-Roger et de Pont-Audemer, ès assises d'Orbec, que le fief de Bourg-Achard lui serait adjugé à titre de douaire, et son petit-fils ne le posséda qu'après

Digitized by Google

1378 [1]. Il mourut en 1399, le laissant à son fils aîné Jean de Courcy. Lorsque les anglais s'emparèrent de la Normandie, Jean fut momentanément dépouillé de Bourg-Achard, que le conquérant donna à Jean de Bienfaite en 1419. Cette confiscation dut cesser, comme la plupart des autres, au prétendu avénement de Henri VI à la couronne de France.

Jean de Courcy transmit sa seigneurie à son fils Charles, chevalier, né de sa deuxième femme, Jeanne de Trumiéville. A Charles succéda, après 1450, son fils Guillaume, encore vivant en 1474, dernier seigneur de Bourg-Achard du nom de Courcy.

Ce fut probablement par acquisition que la seigneurie de Bourg-Achard passa dans la famille des Picart, seigneurs d'Estelan. Guillaume Picart est le premier que nous trouvons à Bourg-Achard.

[1] Lachesnaye des Bois, et autres généalogistes, disent que trois Robert d'Estouteville furent seigneurs de Bourg-Achard, depuis 1376 environ jusqu'à 1398, et que Mahaut d'Estouteville porta cette seigneurie en dot à Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville et Saint-Vigor, capitaine des Andelys et du Château-Gaillard, et garde de l'oriflamme de France, tué, avec son fils Jean, à la bataille d'Azincourt, en 1415. Cette assertion ne peut être admise. Peut-être la famille d'Estouteville posséda-t-elle à Bourg-Achard quelque fief, à cause duquel on aura donné à tort le titre de seigneur du lieu à plusieurs de ses membres, et ce dut être le fief du Quesnoy.

Il fut conseiller et chambellan de Louis XI, capitaine de Rouen, général des Finances, capitaine d'Abbeville, puis bailli de Rouen, et commis au Gouvernement de toute l'artillerie, en 1479, après la mort de Jean Cholet. Vers 1484, Louis Picart, son fils aîné, devint par héritage seigneur d'Estelan et de Bourg-Achard; il fut chambellan de Louis XII et bailli de Tournay [1]. En 1528, Isabeau Picart, deuxième fille de Louis, donna la seigneurie de Bourg-Achard en dot à François de Pompadour, vicomte de Comborn, baron de Treignac, etc, mort en 1534; puis Madeleine, une de leurs filles, la fit entrer, en se mariant en 1550, dans les mains de Tenneguy Le Veneur, comte de Tillières et seigneur de Carouges, d'une famille assez ancienne de Normandie, fort illustrée surtout depuis le cardinal Jean Le Veneur, évêque et comte de Lisieux. Tenneguy Le Veneur était chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'état, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, place qu'il obtint par le crédit du duc de Guise, qui lui était fort attaché. Il fut pourvu de l'office de

[1] Louis Picart, mort en 1500, fut enterré dans l'église de Bourg-Achard, sous un mausolée en pierre, et auprès de lui Charlotte Lhuillier, sa femme, dame d'Equiquebeuf et du Bosnormand, morte en 1536.

Digitized by Google

capitaine de Rouen, en 1576, sur la résignation de François de Montmorency, et chevalier des ordres du roi en 1582. Henri IV, étant à Chartres, lui promit, par brevet du 29 juillet 1588, le premier état de maréchal de France qui viendrait à vaquer, et lui accorda, en attendant, une pension de 3333 écus un tiers, sur les ventes de ses bois au pays et duché de Normandie. Il mourut en 1592.

Bourg-Achard n'appartint que fort peu de temps à la maison Le Veneur. Il fut acquis par Jean du Moncel, d'une famille du parlement de Normandie riche et considérée à Rouen, et dont on trouve des membres comme conseillers au parlement et comme conseillers de la ville, dès 1547 jusqu'en 1668 et plus tard [1]. Jean du Moncel, acquéreur de Bourg-Achard, eut deux filles, Anne, mariée en 1552 à Jean du Fay, seigneur de la Lande, et Elisabeth, morte sans enfans; elles partagèrent la seigneurie : Jean II du Fay réunit en 1608, par héritage, la totalité de cette possession.

Ce seigneur avait été nommé gentilhomme or-

[1] Robert du Moncel, seigneur de Sassetot, fut député aux États de Normandie, en 1532. — Au dix-septième siècle, Jean du Moncel, seigneur du Mesnil Paviot, était garde-des-sceaux de la chancellerie, charge qui avait été exercée par les deux cardinaux d'Amboise, oncle et neveu, archevêques de Rouen.

dinaire de la chambre du Roi, en récompense *des bons et agréables services par lui rendus au fait des guerres.* Il fut aussi bailli et capitaine de Rouen, par la cession qui lui fut faite de cette charge, en 1607, par Henri Robert de Sainte-Marie-aux-Épaules. Après sa mort, arrivée en 1615, la seigneurie de Bourg-Achard passa à son fils aîné Jacques du Fay, puis bientôt après à Gaspard du Fay, frère de Jacques. C'est en faveur de Gaspard que Bourg-Achard fut érigé en baronie en 1624. Louise de Hautemer, dame de Fervaques et de Planes, ayant cédé à Gaspard du Fay la haute justice de Bourg-Achard, le roi permit, en 1625, de la réunir à la baronie. Les habitants y formèrent opposition, et l'affaire fut évoquée au parlement de Paris, où les lettres patentes furent enregistrées en 1635, puis à celui de Rouen. Cette dernière cour ordonna en même temps que le bailli de Bourg-Achard serait employé au nombre des officiers qui devaient comparance, une fois l'an, aux *appeaux* du bailliage de Rouen.

La famille du Fay se maintint encore long-temps dans la possession de Bourg-Achard : à l'époque de la révolution, cette seigneurie était devenue la propriété de la famille Le Comte.

Le chef-lieu de la baronie de Bourg-Achard

Digitized by Google

était à la terre du Fay, peu éloignée du bourg. Toussaint Duplessis nous apprend que Jean de Courcy y fonda, en 1403, une chapelle de Saint-Gilles *du Fay* [1], que les chanoines du prieuré de Saint-Lô devaient desservir.

Comme nous l'avons vu, les seigneurs qui se sont succédé à Bourg-Achard appartenaient tous à des familles puissantes : c'était donc un fief considérable. Mais, abstraction faite de son histoire féodale, la commune nous présente peu de faits à signaler. Nous savons seulement qu'elle eut beaucoup à souffrir de la peste en 1668.—Outre sa justice seigneuriale, Bourg-Achard eut aussi un siége de justice royale, c'est-à-dire une vicomté. Cette juridiction fut supprimée en 1741, et réunie à celle de Pont-Audemer. Bourg-Achard a encore perdu son titre de chef-lieu de canton, qui lui avait été donné momentanément, lors de la création des justices de paix.

Je viens de parler du prieuré de Bourg-Achard : il fut fondé vers 1136, par Nivelon du Bosc, sous l'invocation de saint Lô. Ce seigneur y établit d'abord quatre chanoines séculiers; puis Roger

[1] Cette chapelle n'a dû s'appeler Saint-Gilles *du Fay* qu'après la possession de Bourg-Achard par les Du Fay. Toussaint Duplessis l'a désignée avec le nom qu'on lui donnait dans le temps où il écrivait.

du Bosc, son frère, y substitua, en 1142, des chanoines réguliers de Saint-Jean de Falaise, et déclara, dans sa charte de fondation, qu'il ne se réservait d'autre droit ou privilége sur cette église que celui de la défendre et de la protéger. Il annexa au prieuré la cure, l'église et toutes les dîmes inféodées, faisant le prieur curé et trésorier perpétuel de la paroisse.

Waleran de Meulan, en sa qualité de seigneur suzerain, ratifia ces dispositions, qui furent aussi confirmées par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. Ce prélat soumit la communauté à la visite et à la correction des prieurs de Saint-Jean de Falaise, *comme la fille à sa mère* [1]. Mais la subordination ne dura pas vingt ans, parce que *la mère se donna à l'ordre de Prémontré*, qui l'érigea aussitôt en abbaye, selon l'esprit de son institut. Toutefois, la séparation ne fut pas complète, et les chanoines réguliers de Saint-Lô continuèrent d'avoir confraternité avec les religieux de Saint-Jean. Les religieux de la réforme de

[1] La charte portait que, si le prieur de Falaise ne pouvait *corriger* les religieux, l'archevêque le ferait. Elle ajoutait : « lorsque les frères de Falaise seront à Bourg-Achard, ils obéiront au prieur du lieu, de même les frères de Bourg-Achard à celui de Falaise. » (Voyez *Gall. christ.*, t. XI, p. 23. — *Neustr. pia*, p. 751. — Mais. d'Harc., *passim*. — Toussaint Du Plessis. — Mém. sur procès...)

Digitized by Google

Friardel prirent possession de cette maison le 29 septembre 1685, et les supérieurs généraux y faisaient communément leur résidence.

En 1770, il fut question de supprimer ce prieuré. Les habitants y mirent opposition; mais, seize ans plus tard, l'archevêque de Rouen renouvela ses tentatives pour amener l'extinction des religieux et la réunion de leurs biens au séminaire Saint-Vivien de Rouen. La paroisse persista à y mettre obstacle, et nomma des députés chargés de soutenir la réclamation. Les principaux motifs d'opposition étaient : qu'il était nécessaire de conserver une communauté digne d'être proposée aux autres comme modèle, et dans le sein de laquelle on envoyait autrefois les prêtres reprendre l'esprit de leur état; que la suppression du prieuré amènerait celle de l'office canonial et des quatre grandes messes dans les fêtes solennelles; que les mêmes aumônes ne seraient point répandues; que les revenus ne seraient point employés sur les lieux; que les charges des religieux envers l'église ne seraient point remplies; enfin, que la paroisse ne trouverait point une compensation dans l'offre qu'on lui faisait de places gratuites au séminaire pour les pauvres clercs du lieu, parce que, depuis quarante ans, Bourg-Achard avait fourni environ deux sujets à la prêtrise... La révolution mit fin à la procédure.

Les revenus de ce prieuré ont suffi, pendant long-temps, à l'entretien de vingt religieux. Son patronage s'étendait sur les églises de Caumont, la Bouille, Saint-Ouen et la Trinité de Touberville, Bouquetot, Honguemarre, Saint-Paul de la Haie. Il possédait encore le prieuré de Notre-Dame du Bosc, dans la forêt de Neubourg, où se retiraient les religieux qui voulaient se livrer aux méditations de la vie contemplative. La Roque [1] fait mention d'une charte, qui doit être de 1190, par laquelle Henri de Neubourg, fils aîné de Robert de Warwick, donne au prieur Robert et à ses frères le lieu de Sainte-Marie de la Forêt, avec le droit de panage et de pâturage. Ce *lieu de Sainte-Marie* doit être le prieuré du Bosc. Une discussion s'était élevée entre le prieur de Bourg-Achard et Amaury de Meulan, époux de Marguerite de Neubourg, Renaud de Maulevrier, époux de Jeanne de Neubourg, et Agnès de Neubourg, veuve de Payen de Thorigny, à cause de l'usage du bois pour le chauffage et pour bâtir, réclamé dans la forêt pour le prieuré du Bosc. Les cohéritiers aux biens de la maison du Neubourg y mirent fin, en 1270, en souscrivant aux prétentions de leur adversaire, à la charge que lui et

[1] Hist. de la Mais. d'Harcourt, t. IV, p. 1397.

Digitized by Google

ses successeurs, pour marque de sujétion, demanderaient licence aux seigneurs de Neubourg.—Nous savons encore que Gui Chrétien et Marie de Clères, son épouse, seigneurs de Bosgouet, firent une donation au prieuré de Bourg-Achard, avant 1396.

Les biens de cette maison furent confisqués en 1419 par le roi d'Angleterre, puis rendus aux religieux trois ans après. Il ne reste plus rien du prieuré de Saint-Lô, appelé aussi quelquefois prieuré Saint-Eustache.

L'église de Bourg-Achard était un monument assez remarquable. On citait sa porte cintrée sans colonnes, et ornée de zig-zags jusqu'en bas. La tour romane qui s'élevait au-dessus du portail a été détruite en 1626, avec ses six cloches, par le feu du ciel. Un accident plus grave eut lieu le samedi 12 septembre 1829, à une heure du matin : le nouveau clocher s'est écroulé et a entraîné la ruine de toute la nef, par suite de réparations mal conduites et encore plus mal exécutées par un soi-disant architecte. L'architecture de la portion conservée (le chœur) n'offre rien à signaler; mais quelques objets curieux y ont échappé à la destruction ; ce sont des stales et des vitraux. Les stales méritent d'être remarquées, à cause du caractère de leurs sculptures. Elles sont du quin-

zième siècle. On y remarque quelques *obscœna*. La stale la plus curieuse pour ce genre d'ornement a été détruite : les fragments en ont été conservés par le maire, M. Licquet. On ne pourrait faire connaître ces stales que par la gravure ou la lithographie. Le banc le plus voisin de l'autel est d'un fort joli effet, avec son gracieux couronnement gothique.

Quatre vitraux sont restés à peu près intacts; trois autres sont plus ou moins fracturés. Ils représentent le baptême de Jésus-Christ, saint Jean prêchant dans le désert, une cène, la passion, etc. Sur la première fenêtre, du côté de l'évangile, près de l'autel, on voit un personnage à genoux, que l'on dit être M. de Mathan, prieur. Il y a eu à Bourg-Achard deux prieurs de ce nom : Henri de Mathan, vers la fin du seizième siècle, et son neveu Joachim, mort en 1626.

Les fonts, fort remarquables, appartiennent au onzième siècle; ils sont en plomb. Entre les arcades cintrées qui ornent l'extérieur se trouvaient les douze apôtres. Quelques-uns ont été enlevés.

Il ne reste plus rien des tombeaux de Louis Picart, d'Anne du Moncel, d'Henri de Mathan... Le chœur renferme encore la pierre gravée qui couvre les cendres d'un M. Dufay, seigneur du lieu.

L'église était composée d'une nef et de deux bas-côtés, ayant chacun un toit particulier, dont les extrémités formaient trois dents de feston aigu. Cette disposition indiquerait que les bas-côtés ont été ajoutés postérieurement à la nef, et qu'à l'époque de la construction de l'église, la paroisse n'était pas si populeuse qu'elle l'a été depuis.

La rencontre d'un cerf portant un crucifix entre son bois, et l'agenouillement de saint Hubert devant ce prodige, étaient sculptés en relief de plus de demi-bosse, dans une chapelle de l'édifice, au côté sud. Ce morceau, de grande dimension, a été détruit. Saint Hubert était en terre cuite. On invoque toujours ici ce bienheureux pour les cas où l'on redoute les accidents de la rage communiquée. Le pélerinage de Saint-Eustache à Bourg-Achard est très recommandé aux personnes attaquées de frayeur nocturnes ou subites, et d'agitations analogues à celles de l'épilepsie. On croit posséder à Bourg-Achard le chef de ce martyr, ainsi qu'une dent de saint Jacques.

Hospice de Bourg-Achard. M. Duval, prieur commendataire, mort en 1676, a fondé cet établissement pour deux sœurs de la Charité chargées du soin des pauvres malades. Il y avait huit lits. Plus tard, on y joignit une troisième sœur pour apprendre à lire aux petites filles : le même devoir

était imposé aux deux sœurs de la première fondation. En 1815, par suite d'une fort mauvaise administration, tant intérieure qu'extérieure, le revenu de cet établissement, d'à peu près 4000 fr., était insuffisant, et l'on était grevé de plus de 1200 francs de dettes. On fit alors des démarches actives pour la réunion du temporel de cet hospice à celui de Pont-Audemer. M. le marquis de Sainte-Marie, alors sous-préfet de l'arrondissement, seconda vivement les efforts des habitants qui s'opposaient à la suppression. Une commission, prise hors du bourg et dans le canton (mesure contraire à la loi, mais justifiée par l'urgence, et approuvée par le ministre de l'intérieur), fut chargée de mettre un terme aux dilapidations: l'administration intérieure, retirée aux sœurs de Saint-Vincent de Paule, fut confiée aux dames de la Providence; l'admission des malades fut restreinte, et enfin, lorsqu'à force de sacrifices les dettes eurent été acquittées, une nouvelle commission administrative fut choisie, comme par le passé, parmi les habitants du bourg.

Foires et Marchés. Avant la révolution, le droit de foires et marchés appartenait aux seigneurs de Bourg-Achard. Le marché se tient le lundi, et les foires, le 11 juin, le 21 septembre et le 11 novembre. On ne connaît point la date de leur

Digitized by Google

établissement. Un arrêt du Parlement, du 7 septembre 1612[1], nous apprend qu'à cette époque il n'y avait qu'une foire à Bourg-Achard. Un habitant devait prêter son champ pour sa tenue; il lui avait été fieffé à cette condition.

Les objets de consommation, soumis aux droits de l'octroi, ont donné, en 1832, les résultats suivants: 292 bœufs, 182 veaux, 294 moutons, 58 porcs, et 1530 kilogrammes de viande dépecée.

La commune de Bourg-Achard n'est point industrielle. Elle doit son importance actuelle à ce qu'elle fut jadis, à son marché, à ses foires, et à la route de Rouen à Caen qui la traverse.

Il y a trois moulins à vent à Bourg-Achard: nous devons citer particulièrement celui du *Soufflet*, situé au sud de la route de Rouen, et celui de *Quinquengrogne*, au nord. Une dame de Bourg-Achard, dans un accès de colère, donna, dit-on, un soufflet au prieur du lieu, curé de la paroisse. Poursuivie juridiquement pour cette action, elle transigea et abandonna, en réparation, à l'offensé, le moulin de la seigneurie et 26 acres de terre qui l'avoisinaient. La rancune avait survécu à l'arrangement, et la dame de Bourg-Achard, pour faire

[1] Dans cet arrêt, les habitants de Bourg-Achard sont appelés francs bourgeois.

niche à son ennemi, construisit un autre moulin. Comme elle avait souvent répété : « *Quinquengrogne en grognera*, *mon moulin sera planté là* », on conserva au moulin le nom de *Quinquengrogne*.

Nota. Les religieux de Bourg-Achard considéraient leur prieuré comme chef-lieu d'un fief qu'ils appelaient *fief de l'Aumône*, et ils appuyaient leur assertion par des aveux rendus en 1382, et par d'autres titres ; cependant, dans un procès à ce sujet, avec le seigneur de la paroisse, ils ne purent prouver que leur possession fût noble dans son origine, et il intervint contre eux, le 9 avril 1727, un arrêt portant que « le Sei« gneur du Bourg-Achard, leur fondateur, n'ayant pu, de son « autorité privée, diviser son fief, n'avait donné ni pu donner « que des rotures. » En conséquence, le fief de l'Aumône fut déclaré pure roture.

Digitized by Google

Commune de Bouquetot.

Limites : Saint-Paul de la Haie, Saint-Michel de la Haie, Honguemarre, Bourg-Achard, Flancourt, Illeville, Rougemontier.

Hameaux : la Mare-Loisel, le Passe-Temps, les Ruffaut, la Béquée, l'Église, le Vieux-Bouquetot, les Rois, le Tac, le Bois-Geay et le Boscroger.

La seigneurie de Bouquetot a donné son nom à une longue série d'hommes puissants. Les premiers que l'on connaisse sont Mathieu et Guillaume de Bouquetot. Ils sont employés comme témoins, avec Vaultier de Brionne [1], dans deux chartes de Robert de Meulan, du commencement du douzième siècle, l'une en faveur de l'abbaye du Bec, l'autre en faveur de la chapelle de Saint-Paul de Vatteville. Les généalogistes prétendent que Mathieu et Guillaume de Bouquetot étaient fils de Vaultier de Brionne; celui-ci descendait de Robert II, baron d'Harcourt, époux de Jeanne de Meulan. Ainsi l'aleu de Bouquetot aurait dû appartenir également à Vaultier de Brionne et à son auteur,

[1] Vaultier ne prenait pas son nom du comté de Brionne, mais d'un fief de Brionne, voisin de Serqueux, près Orbec.

après avoir passé par les mains des sires de Pont-Audemer, les aînés de leur maison.

Mathieu et Guillaume de Bouquetot durent partager l'aleu dont ils avaient pris le nom. Il est probable que Guillaume se fixa dans le pays de Caux, car nous voyons, dans les registres de la Chambre des comptes, que « entre les chevaliers de Normandie du bailliage de Caux, se présenta Guillaume de Bouquetot, pour l'abbé de Saint-Wandrille, à cause des fiefs dont il relevait, ayant pour aides Pierre de Renty et Renaud de Warmiast. »

Dans les premiers temps, la filiation des Bouquetot n'est pas bien connue. Nous trouvons d'abord Pierre de Bouquetot, qui donna, entre 1185 à 1207, le patronage de Saint-Paul-de-la-Haie au prieuré de Bourg-Achard, puis Jean de Bouquetot, probablement son fils. C'est seulement à partir de celui-ci que la série des générations a été fournie. Cependant, les généalogistes nous ont transmis peu de détails sur cette maison riche et puissante, dont la branche aînée s'éteignit, après 1600, dans la personne de Jean III de Bouquetot, seigneur de Rabu et du Breuil, mort sans héritiers mâles. Une autre branche, fixée au Mesnil-Tison, élection de Pont-Lévêque, fut maintenue dans sa noblesse ancienne le 10 septembre 1668. Mais, à cette

Digitized by Google

époque, la maison de Bouquetot n'avait plus de droits sur la paroisse qui lui avait donné son nom.

Dès le principe, l'aleu de Bouquetot paraît avoir été partagé en plusieurs fiefs, comme semblent l'indiquer, et la donation du patronage de l'église au prieuré de Bourg-Achard, par Uble de Piencourt, et le nom de Bouquetot, pris en 1096 par Philippe de Vassy, l'un des compagnons du duc Robert à la conquête de Jérusalem. — Il arriva même qu'au milieu de ces divisions, sans doute plusieurs fois renouvelées, on cessa d'employer la qualification de fief de *Bouquetot* : au quinzième siècle, on ne connaissait plus, dans la paroisse, que les fiefs de Fréville, de Ruffaut, de Boscroger et du Feugré [1]. Ils appartenaient, en 1532, à la famille protestante du Coudrai [2] : ensuite, MM. de Roger, Le Viconte et de Marguerit les possédèrent successivement, si ce n'est Boscroger, qui passa par vente sur décret, en 1740, des mains de Robert d'Esquerque, protestant, dans celles de P. A. Le Viconte.

[1] Voyez, à la suite du canton de Routot, une note supplémentaire sur ces fiefs et leurs possesseurs.

[2] Ce que j'avance ici est extrait de titres authentiques : il faut donc rejeter l'opinion qui veut que les alliances des Bouquetot avec les Malet-Graville, branche des seigneurs de Crasmenil, portèrent la terre de Bouquetot dans cette famille, au quinzième siècle, et qu'elle ne cessa de la posséder que de 1635 à 1640.

Fréville, réuni à Ruffaut en 1741, prit alors le nom de Saint-Hilaire; il le dut à ses possesseurs, MM. Le Viconte, seigneurs de Saint-Hilaire en Basse-Normandie. Il y avait dans ce domaine une chapelle, érigée en titre en 1684.

On prétend qu'il a existé jadis, au Vieux-Bouquetot, une église paroissiale dont on ignore le vocable. Elle aurait été détruite pendant le quinzième siècle, et l'on en a retrouvé les fondements, il y a une quinzaine d'années, au sud de la route de Rouen, dans une *masure* que l'on remettait en labour. Cette circonstance semblerait indiquer que l'église actuelle, située au nord de la même route, est moderne; il n'en est rien cependant: son style appartient au onzième siècle. Le clocher conserve encore intacte une de ses ouvertures primitives, et, du côté nord, vers le milieu de la muraille, exhaussée depuis, on voit quelques corbeaux isolés. Pour expliquer l'existence simultanée de ces deux églises, il faudrait supposer qu'il y eut jadis deux paroisses de Bouquetot, (Bouquetot et le Vieux-Bouquetot), ou bien adopter la tradition d'un prieuré indépendant, qui aurait eu son siége où est l'église actuelle. Cette tradition est en contradiction avec les faits: en effet, nous voyons que, sous l'épiscopat de Gautier de Coutances, c'est-à-dire du 24 février 1185

Digitized by Google

au 16 septembre 1207, Uble de Piencourt donna le patronage de *Saint-Philbert* de Bouquetot au prieuré de Bourg-Achard; or, l'église actuelle est sous l'invocation de *saint Philbert*. L'erreur de la tradition peut venir de ce que le curé de Bouquetot aurait usurpé le titre de prieur. Peut-être l'église du Vieux-Bouquetot n'était-elle qu'une chapelle érigée sur les ruines d'une église détruite par les premiers Normands.

J'ai dit que la donation de cette église par Uble de Piencourt, donation confirmée par son fils Guillaume, et par Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, semble indiquer le partage de l'aleu de Bouquetot en plusieurs fiefs. Il se pourrait encore qu'Uble, en construisant l'église à ses frais, du consentement du possesseur de l'aleu, en eût été propriétaire, comme fondateur, quoique n'ayant aucuns droits seigneuriaux sur la paroisse.

L'église de Bouquetot était citée comme une collégiale. Deux prêtres la desservaient; un troisième était attaché à une chapelle de l'Assomption, fondée en 1617, dans l'église, par une dame Lefieu, veuve de Fréville.

Saint Gilles préside à une assemblée considérable dans cette commune. Le jour de la réunion, un grand nombre de prêtres viennent à Bouquetot pour assister à la bénédiction de quatre ou cinq

cents petits pains, présentés par les parents dont les enfants sont attaqués de convulsions.

Tout près de l'église se trouve un lieu appelé le *cimetière des Huguenots*.

NOTA. On s'est souvent trompé en parlant de la famille Le Viconte ; c'est pour moi un motif d'entrer ici dans quelques détails. Originaire de Basse-Normandie, elle possédait, au quinzième siècle, les seigneuries de Villy et Sermentot près Villers-Bocage. C'est à partir de Pierre Le Viconte, époux, en 1623, de Françoise Saffrey, et, en 1633, de Marie de Roger, que la famille se divisa en trois branches :

1° Antoine Le Viconte, issu du premier mariage, fut la tige de la branche de Blangy, qui était représentée, en 1776, par le marquis de Blangy et le comte de Blangy, morts tous deux lieutenans-généraux des armées du roi. On retrouve les descendants du premier parmi les grands propriétaires du département de la Manche ; M. de Blangy, député, était fils du second ;

2° D'Armand Le Viconte, né du deuxième mariage, descendit la ligne de Saint-Hilaire, éteinte, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, avec P. A. Le Viconte ;

3° Pierre Le Viconte, frère d'Armand, fut l'auteur de la ligne de Villy, qui n'a fourni que trois générations.

Digitized by Google

Commune de Rougemontier.

Rougemontier est limité par Routot, Hauville, Bouquetot, Illeville, Brêtot et Eturqueraie.

Hameaux : l'Église, la Mare-de-la-Vallée, le Mouchel, les Coffres, les Mélières.

La domination romaine a été marquée dans cette commune par des constructions étendues. Au triage des Fiefs, sur la longueur de champ qui aboutit à la forêt de Montfort, on a découvert les fondations d'une muraille qui circonscrivait un espace carré d'environ deux hectares. Ce terrain renferme beaucoup de fragments de tuiles à rebord, de poterie grossière et de poterie rouge. Il y a aussi été trouvé des médailles. A environ 200 pas vers le sud-est, le sol, semé de tuiles romaines, recouvre les vestiges d'une construction carrée dont je ne pourrais déterminer les dimensions. D'autres fondations de la même époque et du laitier existent au triage du Frêne, vers Eturqueraie.

Dans les anciens titres, la commune qui nous occupe est appelée indistinctement Rougemontier ou Rougemoustier, en latin *Rubeum monasterium.* Le vieux mot *moustier* signifie monastère, et plus souvent église. L'épithète qui y est jointe

indiquerait que l'église actuelle, qui date du treizième siècle, aurait succédé à une autre construction en briques. On sait que les Normands n'employèrent ces sortes de matériaux qu'après la réunion du duché à la France. Comme, dès le onzième siècle, Rougemontier était désigné par son nom actuel, il faut en conclure qu'il avait eu son église en briques à une époque très reculée.

L'église que nous voyons maintenant a été restaurée. Son large clocher, en pierre, a conservé seul son caractère primitif. Sous le porche, ajouté à l'entrée principale, on voit, au nord de la porte, une pierre où est gravée, en lettres gothiques, la date de la prise de Pont-Audemer sur les Anglais, en 1449. L'église est dédiée à saint Martin, évêque de Tours, que l'on invoque pour la fièvre. Les pélerins n'ont point recours à l'intervention du curé. L'usage exige seulement que l'on fasse le tour de l'église en récitant des prières. Des fers à cheval de différentes grandeurs sont cloués sur la porte de l'église; on pense que ce sont des *ex-voto*, pour la guérison des chevaux.

Richard, doyen d'Évreux, avait donné à l'abbaye du Bec le patronage de l'église de Rougemontier. Cette concession, qui fut confirmée, en 1184, par le pape Luce III, paraît avoir eu lieu en 1178, lors de la dédicace de l'église de l'abbaye,

Digitized by Google

en présence d'Henri II, cérémonie à laquelle assiste le doyen Richard, premier du nom [1]. Dans les derniers temps, ce patronage était passé dans les mains de l'archevêque de Rouen, et la dîme était recueillie par les religieux du Bec, par le prieur de Saint-Himer et par le curé.

Nous avons parlé aillleurs de la révolte de Waleran contre le roi Henri Ier, en 1123. Orderic Vital, après avoir dit qu'il fut vaincu et fait prisonnier *auprès de Bourgtheroulde*, ajoute, en parlant de cette défaite : « Béni soit Dieu qui manifesta, aux regards des hommes pieux, le jugement de son équité, *dans le territoire de Rougemontier.* » (Liv. XII). Il se pourrait que le combat si fatal à Waleran ait eu lieu dans le voisinage de Rougemontier, plutôt qu'auprès de Bourgtheroulde. En effet, Rougemontier se trouve sur la ligne de Vatteville à Beaumont-le-Roger, direction suivie par le sire de Pont-Audemer. La tradition parle, d'ailleurs, d'une ancienne bataille, livrée à Catelon, et peu éloigné du chemin, jadis très fréquenté, de la Mailleraie à Pont-Autou et Brionne.

Vers le milieu du douzième siècle, Robert de

[1] Ce Richard, grand doyen de l'église d'Évreux, était mort avant 1183.

Brucourt consentit à la donation de dix sous de rente faite à la léprosérie de Saint-Gilles par Mauger de Rougemontier, pour l'admission de son fils dans cet hôpital. (*Cart. de Saint-Gilles* .) Ce Robert était donc seigneur de Rougemontier. Le doyen Richard, que j'ai déjà cité, pouvait être son fils ou son frère : comme lui, du moins, il avait des droits sur la paroisse, et, outre le patronage de l'église, il y donna à l'abbaye du Bec une vavassorie. On voit, par une déclaration du 13 mars 1521, que ce droit de patronage était attaché à la vavassorie.

Robert Wace nomme le sire de Brucourt au nombre des conquérants de l'Angleterre, en 1066; Guillaume de Brucourt accompagna, en 1097, Robert Courte-Heuze au voyage de la Terre-Sainte; Robert de Brucourt, sans doute celui que nous avons cité plus haut, fut un des témoins du mariage de Jean-Sans-Terre, en 1173, et confirma la fondation du prieuré de Walsinghan par Geoffroy de Fervaques; vers la même époque, Gislebert de Brucourt donnait à l'abbaye de Val-Richer des biens situés à Fervaques. Jean de Brucourt est compris au rôle des chevaliers qui portaient bannière sous Philippe-Auguste, en 1205 et 1215; Robert et Philippe de Brucourt furent successivement évêques d'Evreux, en 1340

et 1368. Comme on le voit, les Brucourt ne furent pas sans illustration; mais on ne saurait fixer ni l'origine ni la durée de la possession de Rougemontier par cette famille, qui tire son nom de Brucourt, bailliage de Caen [1].

J'observerai ici que la possession de fiefs, dans cette portion de la Normandie, par des familles étrangères à la localité, se rencontrera souvent. Le voisinage de la ville ducale, le besoin pour les hommes puissants de se rapprocher du pouvoir au-dessus d'eux, les largesses des ducs, les alliances avec les maisons de Meulan et d'Harcourt, paraissent expliquer ce fait.

Antérieurement à 1542, jusqu'à la révolution, nous voyons MM. de la Houssaie seigneurs de Rougemontier. Ils s'intitulaient seigneurs de Bauchant, ou de Vauchen : c'était le nom que portait le fief de Rougemontier; il avait une grande extension sur la paroisse de Hauville. La famille de la Houssaie est connue en Normandie depuis environ l'an 1200, et, dès 1317, elle possédait des fiefs dans le Roumois et le pays de Caux. Le siége de cette famille était Hauville [2].

[1] Cette famille de Brucourt paraît étrangère à celle du même nom, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1666, et qui possédait alors la seigneurie de Douville, généralité d'Alençon.

[2] Il y avait encore à Rougemontier le fief de Jaricy, qui

Rougemontier est le pays natal de M. Jean-Hubert Lereffai, membre de l'Assemblée constituante.

La commune se trouve dans une position très avantageuse : elle est traversée par la grande route de Rouen, par le chemin aux Bœufs, et par ceux de la Chapelle, de Bourneville et de Brionne à Routot. Elle possède une assemblée, appelée *la Madeleine* : c'est là que se fait la *louée* des domestiques pour toute la contrée.

appartenait, en 1542, à Pierre le Neveu, écuyer; et les fiefs de la Luzerne et de la Vigne, domaine des seigneurs de Bouquetot.

Commune de Cauverville-en-Roumois.

Limites : Étreville, Brêtot, Appeville, Calletot et Valletot.

Hameaux : L'Église, les Maurice, les Allais et la Mare-Pochon.

A l'époque de la fondation de l'abbaye de Corneville, Cauverville fut donné aux religieux, avec toutes ses dîmes, ses appartenances et le droit de patronage. Les pouillés de l'archevêché de Rouen prouvent que la cure était régulière, et l'abbaye y a présenté jusqu'à la révolution. L'église est insignifiante; elle a saint Jean pour patron, et l'on vient y invoquer saint Julien l'hospitalier, pour les affections cutanées. Maintenant, la paroisse est réunie à Étreville pour le spirituel.

Autrefois, il existait une chapelle Saint-Étienne non loin du château et fief de la Viéville[1]. En 1672, elle était anexée à la cure.

La grande route de Rouen et le chemin perré de *Juliobona*, traversent Cauverville.

[1] On prétend qu'une *ville* a existé à la *Viéville*. Ce qu'on y a découvert de fondations indiquerait un établissement romain.

Commune de Valletot.

Valletot (*Vattrelot*, *Valtetot*) a pour limites Étreville, Cauverville, Colletot, Corneville et Fourmetot. Ses hameaux sont : Médine, à l'est; l'Église, au sud; l'Image Saint-Pierre, la Côte; les Parquets, à l'ouest; le Hamelet, au nord.

Cette paroisse était au nombre de celles dont le patronage avait été accordé à l'abbaye de Corneville. L'église est ancienne, mais elle n'a de remarquable que sa porte romane, ornée de plusieurs rangs de zig-zags, de têtes en demi-bosse, d'une cannelure, puis de plusieurs dessins divers. Elle est sous l'invocation de saint Blaise.

A une petite distance de ce monument, au sud-est, existait jadis un bois appartenant aux religieux de Corneville; on prétend, dans le pays, que là se trouvait la première église de la paroisse. Les fouilles que l'on a faites ne laissent aucun doute sur la nature des constructions : elles sont romaines; leurs traces se retrouvent dans une grande étendue de terres de labour; on y a découvert beaucoup de tuiles à rebords, de pavés [1],

[1] Un four a été pavé en entier de matériaux extraits de ces ruines.

Digitized by Google

de fragments de poterie rouge, portant l'empreinte de lévriers, etc. Quelques arbustes indiquent les endroits où les fondations ont résisté aux efforts des terrassiers. Ces constructions étaient peu éloignées de la voie romaine de Lillebonne.

Valletot était membre du comté de Montfort. Dans les *Feoda Normanniæ*, Robert de Valletot est cité pour le service d'un demi-chevalier. Les terres de cette commune relevaient des fiefs de Médine, du Boc, et du Framboisier, *en la vavassorie de la Turpinière*.

Je ne sais si Médine a toujours porté ce nom : il est probable qu'il lui a été donné par Médine, famille originaire d'Espagne, fixée en Normandie vers 1500, maintenue dans sa noblesse en 1666, et habitant encore le pays de Caux.

Commune d'Étreville.

Limites : Éturqueraie, la Haie-Aubrée, Cauverville, Valletot, Colletot, Bourneville et la forêt de Brotonne.

Hameaux : La Basse-Rue, la Grande-Rue, les Léger, les Fouillet, le Chêne-Mallet, le Gerrier, Beaulieu, les Monts-de-Caux; et enfin, l'Église et la Bataille, au centre.

Antiquités : Tuiles en fondations romaines, près de l'Église; médailles, à la Bataille.

Dans beaucoup de communes limitrophes, on raconte qu'*une ville, avec ses faubourgs*, occupa jadis presque toute la forêt de Brotonne; ici, la tradition ajoute que les maisons s'étendaient jusqu'au domaine de la Bataille [1], et que, dans une guerre sanglante, elles furent détruites avec les habitants. Deux seulement survécurent, et s'établirent au milieu des ruines.

L'église d'Étreville a été restaurée à différentes époques : le clocher, élevé sur une des ailes, qui

[1] J'ai déjà fait observer que des antiquités romaines se rencontrent partout où la tradition signale l'existence de *villes* ou *bourgs*. — Le chemin perré tendant à Lillebonne passe sur la limite d'Étreville.

Digitized by Google

donnent à l'édifice la forme d'une croix, est percé de quatre fenêtres appartenant à l'époque de transition du roman au style ogival. L'église est sous le vocable de saint Samson, qui préside à une assemblée dans la commune, et l'on y vient invoquer *saint Maur* pour les maladies en danger de *mort*. Cette église était dans la dépendance de Saint-Pierre-de-Préaux ; le cartulaire de l'abbaye renferme plusieurs chartes relatives aux droits d'autel, aux dîmes du lin et du chanvre, aux autres menues dîmes et revenus appartenant aux religieux de la paroisse [1] ; on y trouve aussi la confirmation du patronage de l'Église, par le pape Alexandre, en 1179; mais on ne voit pas quel personnage l'avait accordé à l'abbaye. Peut-être cette libéralité provenait-elle des sires de Pont-Audemer, qui, sans doute, avaient des droits sur Étreville.

A cette époque, il y avait déjà plusieurs fiefs distincts à Étreville. Le *Neustria Pia* nous apprend, qu'après 1079, un nommé Adolphe et son frère Eudes, donnèrent *in Tregevilla* à l'abbaye

[1] Lors de la révolution, les religieux percevaient les deux tiers de la dîme des céréales ; les autres dîmes appartenaient au curé. On prétend qu'il exista jadis une petite abbaye près de l'église. Cette tradition semble indiquer que l'église était desservie par plusieurs prêtres.

de Saint-Léger-de-Préaux, pour leur mère Feurolte, trente journaux de terre, mais *Tregevilla* désigne plutôt Triqueville qu'Étreville [1]. D'un autre côté, à peu près dans le même temps, Roger de l'Esprever et son père, concédaient à Saint-Pierre-de-Préaux une terre sise à Étreville.

Les fiefs qui existaient à Étreville sont : la Cour-de-Bourneville, la Bataille, Fatouville et Beaulieu.

Le possesseur de la Cour-de-Bourneville, était seigneur honoraire de la paroisse : il avait seul droit aux honneurs de l'église, recommandation aux prières, litres, etc. A la fin du quinzième siècle, ce fief appartenait à Jean des Planches, seigneur de Tanay et de Saint-Léger, sans doute aux droits de son épouse, Madeleine d'Orbec. Sa fille, Marie des Planches, dame de Fleury-sur-Andelle, en 1503, le porta en mariage à Louis du Bosc, deuxième du nom, de la branche des seigneurs de Radepont. Louis du Bosc en rendit hommage au roi, en 1513, ainsi que du fief de Beaumoucel, mouvant également de la vicomté de Pont-Audemer. La Cour-de-Bourneville fut l'apanage de son quatrième et dernier fils, tige de la branche d'Émandreville, Martin du Bosc, cité comme un grand ligueur par

[1] *Neustria pia*, p. 521. Etreville est appelé *Sturvilla* et *Esturvilla*, dans le Cartulaire de Préaux. En français, on a écrit successivement, *Esturville* et *Etreville*.

Digitized by

la Satire Ménippée; André du Bosc, son petit-fils, écuyer, demeurant à Étreville, et époux d'Anne de Médine, eut acte de la présentation de ses titres de noblesse, devant Barin de la Galissonnière, intendant de Rouen, le 11 avril 1668. M. le comte du Bosc possédait encore la Cour-de-Bourneville, à sa mort arrivée il y a quelques années.

La Bataille. MM. de Harden ont possédé le fief de la Bataille, vers la fin du seizième siècle. Ensuite il fut transmis aux marquis de Belloy, par alliance; une sœur de M. de Belloy, évêque de Marseille, puis archevêque de Paris et cardinal, épouse de M. Paigeon du Clas, l'a laissé à M. du Clas, son fils, qui le possède encore aujourd'hui. Dans l'ancien manoir de la Bataille, que M. du Clas fait reconstruire, il y avait une chapelle Sainte-Clotilde, nouvellement foudée, en 1707, et appelée *sacerdotale* sur les registres de l'archevêché de Rouen. En 1830, le clergé de l'église d'Étreville y faisait encore une procession et une station, le troisième jour des Rogations et le jour de l'Assomption, pour l'exécution du vœu de Louis XIII.

Fatouville. La maison de Vieux-Pont a longtemps possédé, dans l'arrondissement, un fief du nom de Fatouville; mais il est probable que c'était la seigneurie de la commune de Fatouville. Le fief qui nous occupe appartenait,

en 1617, à Anne Mauduit, auquel on a aussi attribué la possession du fief de la Bataille. Pierre Mauduit, conseiller à la Cour des Aides, en 1668, était seigneur de Fatouville. Plus tard, ce fief était dans la famille de Belloy.

Beaulieu. Ce fief a long-temps appartenu à la famille du Chef-d'Hôtel, divisée en plusieurs branches sur cette commune. Le grand nombre de fiefs de ce nom, en Normandie, rend illusoire toute recherche sur les anciens possesseurs de celui-ci.

Digitized by Google

Commune d'Éturqueraie.

Limites : Rougemontier, Brêtot, Étreville, la Haie-Aubrée, Routot.

Hameaux : Bordeaux, les Baudouins, les Cholet, Martonne, les Pivents ou Épivent, les Grix, Vienne, la Mare-Lefebvre, l'Église.

Nous ne pensons pas qu'il faille chercher l'étymologie d'Éturqueraie (ou la Turqueraye) dans le nom actuel, mais plutôt dans le latin *sturcreta* ou *storcreta*, évidemment formé d'un nom d'homme [1] et de l'anglo-saxon *croft* (clos d'habitation), équivalent de *crette* dans notre vieux langage. Nous rejetons donc l'opinion qui veut faire sortir ce nom de lieu de *turris quadrata*. Nous ne croyons pas davantage qu'il vienne de Turketil, fils de Torf.

Ce seigneur, dans le partage de la succession de son père avec son frère Turouf, eut des possessions à Éturqueraie. Guillaume [2], son fils (ou

[1] Etreville, *Sturvilla*, paraît formé du même nom d'homme et de *villa*.

[2] Le *Neustria Pia*, p. 523, nomme ce personnage *Guilelmus*, *Anschitilli filius*, et cite, parmi les témoins de la cession *Robertus filius Anschitelli* (Ansketil était fils de Turketil). Laroque ne donne point à Ansketil de fils nommé Guillaume ; aussi a-t-on supposé que la cession faite à Saint-Léger-de-

son petit-fils), en partant pour l'Espagne, les abandonna, après 1093, à Saint-Léger-de-Préaux, *pour son ame, pour ses sœurs et pour une somme d'argent qu'il reçut de l'abbesse Aufride.* Onfroy de Vieilles, neveu de Turketil, avait déjà donné à la même abbaye, lors de sa fondation, tout ce qu'il possédait à Éturqueraie; les mêmes domaines concédés aux religieuses s'appelèrent plus tard la baronie de Vienne [1]. Parmi les prérogatives attachées à ce fief, on cite le droit de présenter aux cures de la paroisse de la Haie-Aubrée et de Brêtot. Cependant, selon un aveu du 7 octobre 1664, le quart de fief de Chapellard avait droit de nommer, en certains mois de l'année, aux cures de la Haie-Aubrée et d'Éturqueraie.

Il y avait encore, dans cette commune, les fiefs d'Amfreville et d'Épivent ou des Pivents. Le premier appartenait, depuis long-temps, à la

Préaux devait provenir de Guillaume d'Harcourt, fils de Robert et petit-fils d'Ansketil. Si, fondé sur le texte, on pense que La Roque a eu tort d'omettre un Guillaume parmi les enfants d'Ansketil, la cession aura dû avoir lieu vers 1077; elle serait du siècle suivant, si on l'attribuait au fils de Robert.

[1] On trouve en Normandie plusieurs localités nommées Vienne. Ce mot est très ancien : avant l'invasion romaine, une des principales villes des Allobroges s'appelait ainsi. D'autres souvenirs de l'antiquité existent dans la commune. La tradition veut qu'il y ait eu une *ville* au hameau de Bordeaux, et nous y avons trouvé quelques fondations romaines et du laitier.

Digitized by Google

famille Halley, et aujourd'hui à la branche de MM. Halley de Candos. Cette famille est originaire de Rouen; elle a pour auteur connu Barthélemy Halley [1], échevin de Rouen en 1582. Il obtint des lettres de noblesse en août 1585, enregistrées en 1617, et vérifiées en 1625. Cette famille a occupé plusieurs charges dans le Parlement de la Normandie, dans l'administration municipale de Rouen, au grand conseil et dans le Parlement de Paris : elle compte aussi plusieurs officiers distingués, honorés de la croix de Saint-Louis, etc.

Le fief des Pivents a appartenu à MM. de Rue-Bénard. Il leur venait de la famille de la Houssaie, établie à Hauville, et dont ils étaient une branche cadette.

Éturqueraie possédait autrefois une léproserie, appelée la Madeleine de Brêtot, à cause du voisinage de cette paroisse. Toussaint Duplessis nous apprend qu'il y avait le prieur et des frères, en 1264. En 1387, l'archevêque de Rouen, Bernard de Fargis, et Alix du Bois-aux-Corneilles, étaient

[1] On trouve un Raoul Halley, qui fut député aux États de Normandie, en 1571. — Le premier de la famille de Halley, qui prenne le titre de seigneur d'Amfreville, est Gilles de Halley, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, vivant au commencement du dix-septième siècle.

en procès pour le patronage de cet hôpital. Le possessoire fut jugé, en l'échiquier de Saint-Michel de cette année, en faveur de l'archevêque. Dans la suite, le même procès fut déféré pour le pétitoire, entre l'archevêque et Jean Le Bigot [1], aux assises de Pont-Audemer; mais comme le roi avait donné la vicomté au roi de Navarre, l'archevêque, qui avait le droit de ne plaider que devant le roi, le porta aux assises de Pont-de-l'Arche, où il fut jugé définitivement, en 1396, en faveur du prélat.

Lors de la suppression d'un grand nombre de léproserie, les revenus qui dépendaient de celle de la Madeleine furent réunis à l'hospice du Bourg-Achard, comme on le voit dans le pouillé de Rouen de 1738. Cette circonstance a porté, de nos jours, les habitants d'Éturqueraie à réclamer, mais sans résultat, l'admission des malades de leur paroisse dans l'hospice conservé. La chapelle de la léproserie avait survécu au reste de l'établissement. Le lieu qu'elle occupait, situé tout près de la grande route actuelle, dans le voisinage de Rougemontier, continue de s'appeler la Chapelle-Brêtot.

[1] J. Le Bigot, qui poursuivait le procès commencé par Alix du Bois-aux-Corneilles, devait, comme elle, appuyer ses prétentions sur les droits d'un fief sis à Eturqueraie, et ce fief pouvait être Amfreville. — Nous retrouverons Jean Le Bigot, en parlant de Bailleul-la-Vallée.

Digitized by Google

L'église paroissiale, restaurée dans quelques-unes de ses parties, appartenait en général au douzième siècle. Le clocher est resté intact : ses ornements sont : 1° trois fausses fenêtres légèrement ogivées, avec colonnes romanes; 2° une grande ogive trefflée, aussi avec colonnes romanes; 3° des corbeaux peu saillants et presque sans sculptures. L'église est sous l'invocation de saint Martin; on vient y invoquer *saint Hildevert*, pour les *vers* et sainte Clotide pour les douleurs.

Le souvenir des protestants se retrouve à Éturqueraie dans la dénomination du *cimetière des Huguenots*, conservé à un clos voisin de la terre d'Amfreville.

Commune de la Haie-Aubrée.

Limites : la Haie-de-Routot, Routot, Éturqueraie, Étreville et la forêt de Brotonne.

Hameaux : les Quesnay, l'Église, les Bores, la Rue-du-Bois.

Dans la première moitié du onzième siècle, Onfroy-de-Vieilles, sire de Pont-Audemer, épousa Alberède ou Auberée, que les généalogistes font descendre, je ne sais comment, d'une maison de la Haie-de-Brionne. Guillaume, moine de Préaux, nous apprend que cette dame était née dans le voisinage de la forêt de Brotonne, probablement à la Haie-Aubrée, et tout porte à croire que c'est elle qui donna son nom à cette localité.

Aubrée devait avoir, dans la contrée, des possessions étendues, au nombre desquelles il faut, peut-être, placer, avec la Haie-Aubrée, la commune du Lendin et la forêt de Brotonne... Après elle ces domaines appartinrent aux sires de Pont-Audemer, ses héritiers.

L'aleu de la Haie-Aubrée a été partagé en plusieurs fiefs, qui sont : Chopillard, Bonneval et la Carrière. Chopillard était un quart de fief, auquel

Digitized by Google

était attaché le titre de seigneur de la paroisse; il donnait le droit de nommer à la cure dans certains mois de l'année. Nous voyons, dans un aveu de la seigneurie de Routot, rendu en 1542, par le duc de Lorraine, qu'à cette époque Chopillard appartenait à Jean Guédon [1], et qu'il devait le service de garde à la foire Saint-Barthélemy.

Chopillard, Bonneval et la Carrière avaient jadis chacun un manoir et une chapelle.

L'église de la Haie-Aubrée est ancienne : elle appartient à l'époque de transition du style romain au style ogival; le clocher a beaucoup de rapport avec celui d'Éturqueraie.

[1] Chopillard, ainsi que le Lendin, a appartenu à la maison de Harden.

Commune de la Haie-de-Routot.

Limites : Hauville, Routot, la Haie-Aubrée, et la forêt de Brotonne.

Hameaux : la Mare-Godard, la Croix-de-l'Orme, le Criquet, les Bottinets, l'Église.

Antiquités : une hachette en silex et quelques médailles, au hameau de la Croix-de-l'Orme ; tuiles romaines au carrefour du Grand-Trait.

Le cimetière de cette commune renferme deux ifs très remarquables : l'un a 8 mètres 80 centimètres de circonférence, et sa cavité intérieure présente un diamètre de 2 mètres 30 centimètres ; la circonférence du second est de 12 mètres 5 centimètres. D'après un calcul basé sur le nombre des *couches* qui marquent l'âge des branches, il paraîtrait que ces arbres auraient été plantés vers 1140 ; c'est aussi l'époque approximative de la construction de l'église, du reste, sans intérêt. On n'y trouve à signaler que le bénitier et une petite sculpture en albâtre, placée derrière le chœur. Dans une niche au-dessus de la porte latérale, on voit, sculptée en bosse, sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié, la sainte Vierge *tenant sur ses genoux Jésus-Christ mort.* Dans l'église, une pierre tumulaire porte l'épitaphe d'Antoine

Digitized by Google

de Préville, chevalier, mort le 2 février 1774; il était seigneur de la paroisse.

L'assemblée de Saint-Clair a été long-temps très fréquentée; il est encore d'usage d'élever, ce jour-là, un énorme bûcher en forme de pyramide, et d'y mettre le feu en l'honneur de *saint Clair*, que l'on invoque ici dans les ophthalmies.

Commune de Hauville.

Limites : le Lendin, Guenouville, Saint-Paul-de-la-Haie, Rougemontier, Routot, la Haie-de-Routot et la forêt de Brotonne.

Cette commune, appelée dans les anciens titres *Hauvilla* et *Asvilla*, est l'une des plus importantes du canton de Routot. Les habitants donnent le titre de bourg aux maisons agglomérées auprès de l'église. Les hameaux que l'on rencontre sur les autres points sont : le Vallade[1], Ruebenard, la Haule, la Neuville, la Savallerie, le Bourdonnet[2], le Bosc-Lambert, le Mont-Ginhar.

On a trouvé plusieurs fois des antiquités à Hauville; mais on n'a tenu note que de la découverte, au bas de la cavée Ferrand, près de la forêt, d'un vase renfermant des médailles. — La tradition signale aussi, dans le voisinage du moulin, l'existence *d'une ancienne ville, qui aurait été détruite par l'incendie.* A cet endroit, le sol est, dit-on,

[1] Le gibet de la haute justice de Hauville se trouvait dans ce hameau, qui a pris sa dénomination actuelle d'un nommé Vallade, dernier criminel pendu dans ce lieu.

[2] Le Bourdonnet était un fief, ainsi que Ruebenard, la Haule, la Neuville.... Il y avait encore à Hauville la vavassorie de Pinchemont, appartenant à Raoul de Neufville, en 1421.

Digitized by Google

sillonné par de nombreux vestiges de fondations.

Nous lisons, dans les pièces relatives au grand procès survenu, à la fin du dix-huitième siècle, entre Clément de Barville et les possesseurs de fiefs dans la vicomté de Pont-Audemer, que Richard Ier, duc de Normandie, donna à Notre-Dame-de-Chartres le patronage et les dîmes de Hauville. Cette commune était donc alors une dépendance du domaine ducal. Les successeurs de Richard, à son exemple, l'aliénèrent ensuite par portions; ce devait être, en effet, par suite d'aliénations de la part de nos ducs, que plusieurs personnages puissants eurent, dans cette commune, des domaines et des droits, qu'à leur tour ils abandonnèrent, en partie, à l'abbaye de Jumiéges.

Parmi les anciens seigneurs de Hauville, nous remarquons les sires de Pont-Audemer, Gilbert Crépin et Gilbert Storcar. Un savant de notre époque prétend que les droits des premiers sur Hauville, avaient été portés dans leur maison par Auberée, femme d'Onfroi de Vieilles. Je crois qu'ils leur vinrent, plus tard, par concession de leur souverain, et peut-être en fut-il de même du Lendin et de la forêt de Brotonne. Quoi qu'il en soit, les sires de Pont-Audemer, si riches en villes et en forteresses, ne dédaignaient pas de résider quelquefois dans leurs domaines de Hauville, sans

doute à cause du voisinage de leur forêt, où ils pouvaient satisfaire leur passion pour la chasse. C'est ce que nous apprend une charte de 1183, par laquelle Robert de Meulan fait plusieurs donations à l'abbaye de Jumiéges [1].

La postérité de Gilbert Crépin et de Gilbert Storcar n'hérita point de leurs domaines de Hauville : ils les abandonnèrent à l'abbaye de Jumiéges, vers 1057. (*Neustr. Pia*, p. 324.) De concession en concession, les religieux de ce monastère devinrent très puissants à Hauville. Ils étaient seigneurs de la paroisse, et ils y avaient droit de haute justice, avec le patronage d'une chapelle, située dans le voisinage de l'église. Leur principal fief était celui de la Cour-l'Abbé de Hauville.

M. Gréaume, ancien fermier des religieux, à Hauville, possédait naguère un écrit précieux, composé par un des procureurs de l'abbaye. Un

[1] *Neustria Pia*, p. 322. — Par cet acte, Robert de Meulan donne à l'abbaye de Jumiéges la chapelle de Saint-Philbert du Torp, avec des portions d'héritages et plusieurs droits dans la forêt de Brotonne. Il ajoute : « *et scutellam eleemosinæ mensæ meæ ad* « *ipsam pertinenti*, quandocumque ego ero *apud Wattevillam*, « vel apud Hauvillam, *vel apud ipsum Torpum*.... » Il mettait pour condition à sa libéralité, que les religieux établiraient au Torp deux frères qui prieraient Dieu pour le salut de son ame. L'emplacement de ce prieuré, situé dans la forêt de Brotonne, a été vendu pendant la révolution. M. Rever a trouvé dans le voisinage un grand nombre de médailles.

Digitized by Google

intrigant le lui a emprunté, *sans esprit de retour*, à ce qu'il paraît, et j'ai été ainsi privé des documents qu'il renferme. Parmi les renseignements consignés dans cet écrit, il est question du séjour prolongé des Anglais à Hauville, au quatorzième siècle. Tant qu'ils y restèrent, les religieux de Jumiéges n'osèrent venir exercer leurs droits, et un seigneur profita de leur absence pour entreprendre, à leur préjudice, des usurpations, au sujet desquelles ils soutinrent, plus tard, d'inutiles procédures.

D'autres abbayes avaient aussi obtenu des concessions dans la paroisse : Saint-Wandrille y jouissait d'un trait de dîme; Saint-Léger-de-Préaux y possédait un fief; et, en 1312, Saint-Pierre-de Préaux y eut, de Philippe-le-Bel, la terre du Busc, en échange de Vascueil. Cette terre du Busc était, sans doute, dans la main des rois de France, depuis la confiscation des biens des sires de Pont-Audemer, en 1204.

Tous les fiefs de Hauville n'étaient pas tombés en main morte : il y eut aussi des seigneurs laïques dans cette paroisse. En nous occupant d'Éturqueraie, nous avons déjà parlé de la maison de la Houssaie, dont une branche cadette prit le nom du fief de Ruebenard. Nous citerons encore les sires de la Vaupalière, qui possédèrent long-temps, à Hauville, les fiefs de la Haule, Thibouville, Cailletot et la Neuville.

La paroisse de Hauville était, autrefois, desservie par un curé et deux vicaires. L'église, construite dans la deuxième moitié du onzième siècle, est formée d'une nef et de deux bas-côtés. Les décorations de la principale porte d'entrée sont : quatre colonnes romanes surmontées de plusieurs bourrelets, d'un feston à dents de scie et d'une rangée d'étoiles. La partie moyenne du clocher présente, en relief, plusieurs ogives aveugles entrelacées. A l'étage supérieur, on remarque trois fausses fenêtres à plein cintre, zig-zaguées, entre lesquelles sont placées deux fenêtres à jour, du même style.

Hauville n'est pas une commune riche : on y compte environ deux cents pauvres qui reçoivent des secours. Le nombre des indigents était, dit-on, de plus de sept cents avant la révolution.

NOTA. M. A. Leprevost pense que Hauville n'a appartenu aux sires de Pont-Audemer qu'après Gilbert Crépin. Il fonde son opinion sur la charte de concession faite par celui-ci à l'abbaye de Jumiéges.

Digitized by Google

Commune du Lendin.

Le Lendin, situé sur le bord de la Seine, entre Barneville, Guenouville et Hauville, est une petite commune sans importance, réunie à Hauville pour le spirituel, depuis la destruction de son église. Nous y trouverons cependant quelques faits à enregistrer dans cette histoire.

Sur la côte du Lendin, la vue est au-dessus de toute description : le peuple-roi ne devait pas manquer d'enrichir de ses constructions une position si pittoresque. « Près du chemin de la Mailleraie, sur les limites de la forêt de Brotonne et de la terre du Lendin, M. le marquis de Sainte-Marie, propriétaire de cette belle habitation, a découvert, en 1817, l'emplacement d'une maison de campagne romaine. Les principaux objets trouvés dans les fouilles étaient renfermés dans un vase de cuivre rosette, et consistent en un admirable bracelet en or, maintenant déposé à la Bibliothéque du roi, et que M. Rever a fait graver ; une bulle d'or avec sa chaîne ; un collier fait d'un fil d'or ; deux bagues d'argent avec chaton en pâte bleue ; un anneau du même métal ; un fragment de bijou en jayet, et plus de quatre cents médailles d'argent des bas siècles de l'Empire, parmi lesquelles les plus

remarquables étaient un Antonin, restitué par Trajan-Dèce; une apothéose de Valérien le jeune, et six Mariana (seconde femme de Valérien). M. le marquis de Sainte-Marie a fait hommage d'une partie de ces objets à la Société des Antiquaires de Caen; il se propose de continuer les fouilles[1]. »

Nous voyons, dans le Cartulaire de Saint-Gilles, qu'en 1135, Waleran de Meulan donna à cette léproserie toute la dîme de la Haie-du-Lendin. On trouve encore, parmi les bienfaiteurs de la même maison, Geoffroy du Lendin (*Gaufridus Lendini*), et son frère Guillaume. Ils devaient être vassaux des sires de Pont-Audemer, seigneurs suzerains.

Nous franchissons plusieurs siècles pour nous rapporter à l'année 1450. Charles VII s'était rendu au Ménil-Jouxte-Jumiéges, auprès de la belle Agnès Sorel. Un jour, il vint chasser dans la forêt de Brotonne, jadis si chère aux rois de la seconde race; mais, séparé de sa suite et surpris par la nuit, il se détourna de sa route. Tout-à-coup une cloche se fait entendre : guidé par le son, le monarque arrive au Lendin. Il demande un *tourne-bride;* il n'y en a pas dans la pauvre paroisse, et le

[1] Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure; par M. A. Leprevost.

Digitized by Google

pasteur est infirme et presque dans l'indigence. Cependant, le roi de France, sans se faire connaître, se présente au presbytère. Un bon accueil, voilà tout ce que le pasteur peut offrir à l'étranger. Il n'y a même ni avoine ni vesce pour la nuit du cheval. Enfin, dans le voisinage, on trouve à peu près ce qu'il faut.... Le samedi suivant, il y eut une grande rumeur au Lendin : le curé venait d'apprendre qu'il avait hébergé Charles VII, et ce prince lui envoyait, de Caudebec, deux mines d'avoine. Cette libéralité devait se renouveler tous les ans, à condition que la cloche sonnerait, à l'avenir, pendant le Carême, vers la fin de chaque journée. La fondation a duré jusqu'à la révolution.

Si, au quinzième siècle, le Lendin nous apparaît sous les tristes couleurs de l'indigence, plus tard nous y trouvons un spectacle tout opposé. La seigneurie du lieu, qui domine la Seine, avait été décorée avec une magnificence admirable.

Ce domaine appartenait, vers la fin du dix-septième siècle, à Pierre Cousin, receveur des finances à Rouen. Il l'échangea, en 1685, avec les religieux de Jumiéges, contre la seigneurie de Conteville. La terre du Lendin appartint ensuite à Nicolas Thirel de Boschamel, plus connu sous le nom d'abbé de Boismont, né à Pont-Audemer vers 1715, et mort à Paris en 1786.

L'abbé de Boismont s'acquit, par son éloquence dans la chaire, une réputation qui le fit nommer prédicateur ordinaire du roi, et lui ouvrit les portes de l'Académie. On lui reproche trop d'apprêt, d'antithèse et de bel-esprit, dans la plupart de ses discours; mais la véritable éloquence se retrouve, avec tous ses charmes, dans son *Panégyrique de saint Louis*, dans ses *Oraisons funèbres*, et surtout dans son *Discours* prêché dans l'église de la Charité, pour engager les riches de la capitale à consacrer une légère portion de leur superflu à la fondation d'un hôpital ecclésiastique et militaire, dont M. de Larochefoucauld avait conçu l'idée.... La quête rapporta 150,000 fr., et l'hôpital fut doté et construit à Montrouge.

L'Académie a publié, en 1805, les œuvres de l'abbé de Boismont. L'abbé Maury et lui sont regardés comme les auteurs des *Lettres secrètes sur l'état actuel de la Religion et du Clergé de France*, in-12, sans date. Aux talens d'orateur, l'abbé de Boismont joignait ceux de poète : on dit même qu'il jouait parfois la comédie, où il excellait dans les rôles de Crispin.

La terre du Lendin appartient maintenant à M. le marquis de Sainte-Marie, ancien sous-préfet de Pont-Audemer, descendant de l'antique famille de Sainte-Marie, qui tire son origine d'*Albinus-aux-Épaules*.

Digitized by Google

Commune de Guenouville.

Limites : Barneville, Honguemarre, Bourg-Achard, Saint-Michel et Saint-Paul-de-la-Haie, Hauville, le Lendin.

Hameaux : L'Oraille, la Mare-Graat, l'Eglise.

Outre le fief principal qui, dans les derniers temps, appartint successivement à MM. Leforestier, de Semilly, le Metais et Guy Duval-d'Angoville; il y avait dans cette commune le fief d'Estrehéan, dit Transpourchel, qui s'étendait sur Hauville.

La cure était sous le patronage des seigneurs du lieu. Il ne reste plus rieu de l'église, jadis dédiée à saint Eutrope : ce bienheureux patron, en passant à Honguemarre, y a emporté avec lui l'assemblée qui s'était établie sous son nom à Guenouville.

Digitized by Google

Commune de Barneville.

Limites : Yville, Mauny, Honguemarre, Guenouville, le Lendin.

Hameaux : La Cavée-aux-Renards, la Rue-Bourgeois, la Coquinerie, la Rue-de-la-Corderie, l'Église.

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Jumiéges, à Hauville, nous avons cité Gilbert Crépin : à Barneville nous trouvons, en 1155, Guillaume Crépin, qui donna à l'abbaye du Bec la moitié de l'église et de la dîme de la paroisse. Richard, fils de Renfroy, compléta cette libéralité en conférant à la même abbaye le droit de patronage sur l'autre portion de l'église et les dîmes qui en dépendaient[1]. La seigneurie de Barneville était donc déjà partagée entre deux possesseurs. Dans les derniers temps nous retrouvons deux fiefs à Barneville : les Monts et la Houssaie.

L'église de Barneville a conservé plusieurs petites fenêtres étroites qui indiquent l'époque reculée de sa construction ; du reste, elle est insignifiante.

[1] Titres de l'église de Barneville.

Digitized by Google

Commune de Honguemarre.

Limites : Barneville, Bosgouet, Bourg-Achard, Saint-Michel-de-la-Haie, Guenouville.

Hameaux : La Noé, la Ferronerie, Barneville, la Ganterie, le Mont-Hue, l'Église, le Pin, la Ouennerie, le Beau-Pin.

Nous trouvons un Guillaume de *Honguemarre* employé comme témoin dans l'acte par lequel Robert de Meulan, fils de Waleran, donne à Saint-Pierre-de-Préaux chaque dixième semaine de la pêche de la Risle. On pourrait croire qu'il prenait son nom de la commune qui nous occupe, si, d'une autre part, nous ne voyions pas dans le même temps Philippe de la Rivière, à la demande de la comtesse de Montfort-sur-Risle, concéder au prieuré de Bourg-Achard le patronage de l'église du lieu, sous l'épiscopat de l'archevêque Rotrou, c'est-à-dire de 1165 à 1183. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que les droits des deux personnages sur Honguemarre aient existé simultanément.

MM. de Richebourg furent long-temps seigneurs du lieu. On attribue à un membre de cette famille une action dont nous retrouvons d'autres exemples dans l'arrondissement. Un dimanche, l'heure fixée pour l'office divin était passée depuis long-

temps sans qu'il parût à l'église, et le curé, las d'attendre, avait enfin commencé. Le seigneur revenait alors de la chasse : il entend les chants; furieux de l'affront fait à sa dignité, il s'élance à la porte du temple, et le prêtre tombe aux pieds de l'autel, dangereusement blessé d'un coup de fusil. De nos jours, un pareil attentat serait suivi d'une punition sévère; mais le seigneur de Honguemarre en fut quitte pour l'amende-honorable et pour l'érection d'un *Ecce homo*. Le piédestal de ce monument expiatoire se voit encore dans l'église.

Le dernier seigneur de la paroisse a été M. le Coulteux de la Noraye, époux d'une demoiselle le Boucher, dont les auteurs possédaient le fief d'Honguemarre.

L'église, dédiée à la Vierge, ne présente aucune particularité remarquable.

Digitized by Google

Commune de Saint-Michel-de-la-Haie.

Limites: Bourg-Achard, Bouquetot, Saint-Paul-de-la-Haie, Hauville, Guenouville, Honguemarre.

Hameaux : La Haie, la Callcheuderie, Saint-Paul, la Barrière, l'Église.

La Haie était le siége de la seigneurie du lieu. Le fief du Choquet-Soquence, dépendant de la Haie, se trouvait sur un autre point de la commune.

L'église de Saint-Michel a été détruite. Elle renfermait une pierre tumulaire, portant l'épitaphe de J.-B.-Armand Voisin, chevalier, seigneur de Neubosc, de Saint-Michel-de-la-Haie, de Bellestre, Breteuil et Choquet-Soquence, mort en 1720. Sa fille avait porté ces seigneuries en dot à M. de Crevecœur. La Haie et Choquet-Soquence appartinrent ensuite à M. Jacques-Philémon le Menu de Boisjouvin, qui possédait aussi le fief d'Estréhan à Guenouville.

On comptait quarante-deux feux à Saint-Michel en 1720; à force d'acquisitions, M. de Boisjouvin en réduisit le nombre à dix-sept. Maintenant, la population est de cent treize habitants. La cure de cette petite commune valait jadis 5,000 livres de revenu.

Commune de Saint-Paul-de-la-Haie.

Limites : Saint-Michel-de-la-Haie, Bouquetot, Rougemontier, Hauville.

Hameaux : La Mare-Loisel, la Calleheuderie[1], la Neuville (ancien fief), l'Église.

Cette commune n'a point d'histoire. Nous savons seulement que le patronage de son église fut donné au prieuré de Bourg-Achard, de 1185 à 1207, par Pierre de Bouquetot, seigneur du Mesnil. La cure était régulière, comme toutes celles qui dépendaient du prieuré de Bourg-Achard.

Selon toute apparence, Saint-Michel et Saint-Paul-de-la-Haie ne formèrent primitivement qu'une circonscription. La division fut opérée de telle manière, que la sacristie de Saint-Paul se trouvait sur la paroisse de Saint-Michel. L'église de Saint-Paul n'existe plus. Cette commune, comme celle de Saint-Michel, a été réunie à Bouquetot pour le spirituel. Les habitants paraissent comprendre tout l'avantage qu'il y aurait pour eux d'être aussi réunis pour l'administration civile.

[1] Le hameau de la Calleheuderie s'étend sur Saint-Paul et sur Saint-Michel-de-la-Haie. Cette particularité existe dans plusieurs communes.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT.

En parlant de plusieurs fiefs de Bouquetot et des paroisses voisines, j'avais dû, faute de documents, me borner à de simples indications. Grâce à l'obligeance de M. le marquis de Marguerit, qui a bien voulu se donner la peine de faire des recherches dans son chartrier, je puis présenter ici un supplément sur les seigneuries de Fréville, Ruffaut, Bosroger, Feugré et Bouquetot, sises dans les paroisses de ce nom, sur celles de la Luzerne et de la Vigne, à Rougemontier, et sur celle de Fourges à Câtelon.

Bouquetot.

Fréville, plein fief de chevalier, relevait du roi par la simple redevance de six fromages frais, *tels*

qu'on les fait dans le pays, payables à la fête de Noël. Parmi les prérogatives de ce fief, nous citerons le droit de chauffage et de pâturage dans la forêt de Montfort, et le droit d'y prendre le bois nécessaire pour réparer le moulin seigneurial. Plus de cent acres de terre formaient le domaine non fieffé de ce fief, dont relevaient encore près de deux cent vingt acres de terre sur Bouquetot, cinquante acres sur Rougemontier, cent vingt-deux sur Saint-Paul-de-la-Haie, et enfin, trente-cinq sur Épreville.

Une famille de Fréville a long-temps existé dans la contrée: elle devait être originaire du fief qui nous occupe. On ne sait par quel mode de transmission Fréville était, en 1421, dans les mains de Raoul de Neufville, chevalier, et comment il se retrouvait dans celles de la famille de Fréville, en 1452. Jeanne de Fréville, veuve en 1501, l'avait porté en dot à Geoffroy du Bois, avant 1470; la famille du Coudray le possédait en 1532; enfin, il passa à Jean de Roger, par suite de son mariage, en 1560, avec la fille de Pierre du Coudray, puis à Pierre le Viconte, époux, en 1633, de Marie de Roger. Nous trouvons ensuite, à Fréville, trois générations de la famille le Viconte, puis Marie-Angélique le Viconte, qui épousa, en 1763, le marquis de Marguerit, ancien capitaine aux Gardes-

Digitized by Google

Françaises, chevalier de Saint-Louis, et lui transmit ses seigneuries.

Ruffaut, ou *Ruffaux*, plein fief de haubert, avait droit de chauffage dans la forêt de Brotonne, et droit d'y prendre du bois pour réparations. Le possesseur était tenu de garder, avec ses hommes, la porte du château de Montfort, en temps de guerre, et de faire perche et demie de haie, en la garde nommée la Haie-du-Mort, quand le roi chassait en personne les bêtes noires dans la forêt de Brotonne.

L'étendue de ce fief, en terre non fieffée, était de cinquante-huit acres; la partie fieffée, qui s'étendait sur Bouquetot et Rougemontier, était considérable. Ruffaut appartint aux mêmes propriétaires que Fréville, si ce n'est de 1487 à 1512, que Jean de Trousseauville le posséda au droit de sa femme, Marguerite de Fréville.

Par lettres patentes de mai 1741, le roi réunit les fiefs de Fréville et Ruffaut, sous le nom de Saint-Hilaire le Viconte, en faveur de Pierre Jacques le Viconte, *seigneur et patron honoraire de Bouquetot*, et de Saint-Paul. Depuis cette époque, le chef-lieu de la seigneurie a conservé le nom de Saint-Hilaire.

Bosroger. Les anciens possesseurs de ce fief avaient droit de chauffage et de pâturage dans la forêt de Montfort : ils devaient, avec leurs vassaux, dix jours de garde à la porte du château de Montfort. Bosroger était un quart de fief de haubert, s'étendant sur Bouquetot et Rougemontier ; il contenait, en 1714, environ cent vingt acres de domaine non fieffé, avec manoir seigneurial, et cent quatre-vingts acres de domaine fieffé, suivant la déclaration de Louise Audron Ducerceau, veuve de Philippe de Mustel, seigneur de Bosroger, et *patron honoraire de Bouquetot*. Dès 1498, et peut-être auparavant, Bosroger appartenait à la famille de Mustel. Au commencement du dix-huitième siècle, il devint la propriété de Henri-Auguste-Robert d'Esquerque; il fut ensuite décrété en 1739, et vendu, en 1740, à Pierre-Armand le Viconte.

Feugré, en partie sur Bourg-Achard, était un quart de fief de haubert, consistant en quatre-vingt-quinze acres de terre, tant fieffées que non fieffées. Comme il relevait de Ruffaut, les sieurs de Ruffaut ajoutaient son nom dans la liste de leurs titres ; il avait cependant ses possesseurs particuliers. Feugré appartenait à Marie Dumesnil, en 1421 ; à Richard Hallé, bourgeois de Rouen, en 1450,

Digitized by Google

à Martin de la Place, en 1631; à Louis de la Place, en 1664; plus tard, à P.-B. de Guilbert, sieur de Rouville, dont la fille unique le vendit, en 1724, à Ph.-L. Bigot de Graveron. La fille de celui-ci, veuve du marquis de Bandeville, le céda, en 1775, à Robert Bizet, qui le remit à P.-A. le Viconte, d'après clameur féodale de l'année suivante.

Il existait anciennement à Bouquetot un autre petit fief nommé *Houlber*, relevant également de Ruffaut auquel il fut incorporé dans la suite.

Robert de Fréville en fait mention dans son aveu au Roi, du 8 mai 1480.

Fief de Bouquetot. Lorsque, dans une paroisse, il y avait plusieurs fiefs nobles relevant nuement du Roi, et appartenant à divers propriétaires, souvent chacun d'eux se prétendait seigneur de la paroisse; c'est ce qui arriva à Bouquetot, entre les anciens seigneurs de Bosroger et de Fréville. Plus d'une contestation eut lieu à ce sujet, et l'on cite principalement le procès de 1698, terminé par une transaction entre les parties. Cette affaire attira l'attention des religieux du Bourg-Achard, et leur prieur, nommé Brochant, réclama en leur nom le titre de seigneur de Bouquetot. Il fondait ses prétentions sur *une donation faite*,

vers l'année 1200, par un comte de Meulan et un seigneur de Piencourt, donation sans date, qui se trouvait vidimée dans des titres plus récents. Cet acte ne mentionnait que l'église et ses dépendances [1]. Cependant, le prieur crut pouvoir donner le titre de fief de Bouquetot aux deux ou trois acres de terre qui appartenaient à l'église, et étaient indiquées comme mouvance du fief de l'Aumône [2]. Jugement intervint; dès-lors il ne fut plus question d'un fief de Bouquetot, et les seigneurs de Fréville continuèrent de se qualifier seigneurs et patrons honoraires de la paroisse et de Saint-Paul-de-la-Haie, à cause de leurs autres fiefs.

Rougemontier.

Le *fief de la Luzerne*, sis à Rougemontier, était un demi-fief de haubert, relevant nuement du Roi; il s'étendait sur Bouquetot et Saint-Paul-de-la-Haie. Il appartenait, en 1340, à Nicolas de la Luzerne, et en 1371, à Thomas de la Luzerne; puis Marguerite de la Luzerne le porta

[1] Le prieuré de Bourg-Achard recueillait les grosses dîmes à Bouquetot.

[2] Ce fief, ou prétendu fief, avait pour chef-lieu le prieuré de Bourg-Achard.

Digitized by Google

en dot à Robert de Fréville. Dans la deuxième moitié du quinzième siècle, Jean de Trousseauville le possédait au droit de sa femme Marguerite de Fréville. Enfin, environ trois siècles plus tard, il était entré dans la famille de Marguerit, par les mêmes mutations que Fréville et Ruffaut.

Le *fief de la Vigne* ou *du Valsemey*, quart de fief de haubert, relevait du marquisat d'Annebaut, par 30 sous de rente. Il avait les prérogatives suivantes : droit de basse et moyenne justice, rentes seigneuriales, hommages, reliefs, treizièmes, regard de mariage, service de prévôté, droit d'aubaine, droit d'envoyer les porcs à la glandée dans la forêt de Montfort. Depuis Marie de Roger, *la Vigne* a toujours eu les mêmes possesseurs que les fiefs précédents.

Câtelon.

Fief de Fourges, appelé aussi *Rimberge* ou *Raimbert*. Ce fief, sans vassaux, sis en entier sur Câtelon, ne contenait qu'une petite ferme et des bois joignant la forêt de Montfort (environ cent dix acres). Il fut vendu par Jean de Trousseauville au sieur du Coudrai, qui le transmit, par succession, à Marie de Roger, dame Le Viconte. Il devint ensuite la propriété de MM. de Marguerit.

La tradition signale ce fief comme une ancienne ville, ou plutôt comme une dépendance de la ville de *Rimberge* ou *Raimbert*.

Digitized by

CANTON

DE BOURGTEROULDE.

Le canton de Bourgteroulde est situé à l'extrémité orientale de l'arrondissement de Pont-Audemer, entre les cantons de Routot et Montfort, et les limites des arrondissements de Bernay, Louviers et Rouen. Son territoire offre de grandes ressources pour l'agriculture; malheureusement on n'y a pas profité des leçons de l'expérience. Pour la culture des terres, pour l'éducation des bestiaux, nous n'avons à consigner ici aucune nouvelle observation. On peut juger du produit des cidres, petits-cidres et poirés dans le canton, par la récolte de 1832, comptée comme trois quarts d'une récolte complète : elle paraît avoir donné 35,500 hect.

Il n'y a aucune usine dans le canton : les personnes qui ne sont pas employées aux ouvrages

des champs travaillent à la rouennerie ou pour les fabriques d'Elbeuf. Ce dernier genre d'occupation ne s'étend guère au-delà de Saint-Ouen-de-la-Londe, Bosnormand, Bosroger, Infreville et Bourgteroulde.

I[er] Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1822.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
Bourgteroulde	120	195	723	740
Angoville	36	47	191	151
Basville	20	35	123	122
Berville-en-Roumois	92	136	493	455
Boissey-le-Châtel	80	138	429	466
Bosbénard-Commin	75	141	491	478
Bosbénard-Cressy	85	92	310	310
Boscherville	42	68	262	241
Boscrenoult	40	71	274	332
Bosroger [1]	164	497	1588	2203
Bosnormand	60	105	315	375
Catelon	50	54	203	197
Epreville-en-Roumois	140	185	743	618
Flancourt	90	101	404	434
Infreville	90	170	646	632
Marcouville	48	67	232	244
St-Denis-des-Monts	65	98	395	373
St-Denis-du-Bosguerard	110	200	768	706
St-Leger-du-Gennetey	45	70	233	173
St-Ouen-de-la-Londe	60	88	341	440
St-Philbert-sur-Boissey	66	66	281	211
Theillement	60	73	298	269
Thuithébert	60	91	299	238
Voicreville	35	70	225	190
Totaux	1733	2858	10267	10598

[1] Boscroger était de l'élection du Pont-de-l'Arche.

Digitized by Google

IIe Tableau.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS.		TOTAL des naissances.	MARIAGES	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Bourgteroulde .	55	42	97	24	66	39	105
Angoville......	9	7	16	4	12	9	21
Basville........	9	11	20	4	9	13	22
Berville-en-Rou.	25	20	45	19	36	36	72
Boissey-le-Chât.	21	23	44	20	18	30	48
Bosbénard-Co..	24	16	40	15	22	29	51
Bosbénard-Cr. .	16	23	39	13	26	25	51
Boscherville....	12	7	19	3	13	16	29
Boscrenoult....	15	18	33	11	55	61	116
Bosroger.......	138	162	300	96	126	114	240
Bosnormand...	16	21	37	14	20	22	42
Catelon........	9	11	20	9	22	20	42
Epreville-en-R..	26	32	58	24	70	65	135
Flancourt......	28	22	50	12	52	52	104
Infreville......	54	60	114	16	60	54	114
Marcouville....	18	11	29	7	15	13	28
St-Denis-des-M.	17	20	37	17	8	15	23
St-Denis-du-B..	36	35	71	22	48	43	91
St-Leger-du-G..	16	14	30	6	15	17	32
St-Ouen-de-la-L.	37	30	67	22	28	15	43
St-Philbert-s-B.	14	13	27	9	19	16	35
Theillement....	10	8	18	5	15	25	40
Thuithébert ...	10	16	26	7	28	17	45
Voiscreville....	10	8	18	4	9	13	22
Totaux....	525	630	1255	383	791	759	1551

L'organisation de la garde nationale, dans le canton de Bourgteroulde, a donné pour résultat 1540 hommes pour le service ordinaire, et 683

Digitized by Google

pour la réserve : total, 2,223. Un peu plus de la moitié de ces citoyens sait lire et écrire. Quand la génération qui s'élève aura atteint l'âge requis pour l'inscription aux contrôles, on aura à consigner un immense progrès : maintenant, presque tous les enfants du canton fréquentent les écoles.

Chemins passant par le territoire du canton : Route de Rouen à Alençon ; chemin d'Elbeuf à Montfort; chemin de Bourgteroulde à Routot et de Bourgteroulde à Pont-Audemer ; chemin du Neubourg à Routot, etc. Ces communications, sauf la route de Rouen, sont fort difficiles : il serait d'un grand intérêt, pour le canton, qu'on exécutât promptement la route projetée de Montfort à Elbeuf. Dans les excursions que j'ai faites de ce côté, avec M. Lereffait, qui a bien voulu m'accompagner, nous avons vu avec quelle impatience on attend le commencement des travaux.

Nous terminerons ce chapitre par le tableau suivant. Les trois dernières colonnes donnent le chiffres des impositions en 1830.

Digitized by Google

Commune de Bourgteroulde.

Limites : Bosroger, Bosnormand, Bocherville, Marcouville, Bosguerard, Infreville.

Outre le bourg, situé sur la route de Rouen, on cite les hameaux du Moulin, de Bosbéranger, de l'Épinai, des Hauts-Vents, de la Chapellerie, du Cresson et de la Poterie [1].

J'ai indiqué, page 20 de la Notice préliminaire, tome Ier, que les voies romaines de *Suindinum* et de *Noviomagus* devaient se réunir à Pont-Autou, pour se prolonger ensuite jusqu'à *Rotomagus*, en passant par Bourgteroulde. De nouvelles recherches me mettent à même de rectifier ce qu'il peut y avoir d'inexact dans cette assertion. A partir de Pont-Autou, la direction de la voie romaine est encore suivie jusqu'au Nouveau-Monde, hameau de Saint-Denis-des-Monts, où on l'a détournée pour la rattacher à la route de Caen par Brionne. Avant cette déviation, la voie romaine tendait en droite ligne jusqu'à Infreville. Son tracé ne subsiste plus, mais on en conserve encore le souvenir, et

[1] Une loi, adoptée par la Chambre des Députés le 23 mars 1833, porte que l'enclave Saint-Nicolas sera distraite de la commune de Bourgteroulde, et réunie à celle de la Londe.

l'on m'a assuré qu'en exploitant des bois dépendant d'Infreville, on avait plusieurs fois reconnu les traces d'un chemin encaissé.

On a souvent dit que Bourgteroulde tirait son nom de *Turoldus*, précepteur de Guillaume-le-Bâtard, que l'on confond quelquefois avec *Turulphus*, sire de Pont-Audemer. Les Turolt, Turouf ou Teroulde se rencontrent en grand nombre dans nos annales, et il serait difficile de désigner parmi eux quel est celui qui laissa son nom à Bourgteroulde. Quelques écrivains ont prétendu que c'était le sire de Pont-Audemer, et, appuyés sur cette hypothèse, ils ont proclamé ses descendants seigneurs de Bourgteroulde, puis, après eux, les d'Harcourt, branche cadette de la même maison.

Plus tard nous trouvons, dans cette commune, les Le Roux de Tilly. L'un deux, Guillaume, est connu pour avoir doté l'Académie des Palinods de Rouen, vers 1520.

Bourgteroulde fut érigé en baronie par lettres patentes de décembre 1617, en faveur de Nicolas Le Roux, président à mortier au Parlement de Rouen; le roi y unit en même temps le fief de Bosbérenger et d'autres fiefs. En 1722, J.-B.-F. le Cordier de Bigards de la Heuze était baron de Bourgteroulde, et seigneur et patron d'Infre-

Digitized by

ville. En 1776, il figure dans le grand procès contre Clément de Barville, avec le titre de conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier honoraire à la Cour. Le manoir de Bourgteroulde n'existe plus; il a été détruit vers 1794.

Les maisons agglomérées sur le bord de la route de Rouen forment un bourg assez considérable. Des traces d'incendie, que l'on a remarquées sur plusieurs points, indiquent que les anciennes habitations ont été la proie des flammes; mais rien ne fait connaître l'époque de ce désastre.

L'église, qui porte le nom de Saint-Laurent [1], ne présente aucun détail important d'architecture; mais nous devons citer trois verrières que l'on a conservées lors de la reconstruction du chœur, il y a environ un siècle.

Une ancienne chapelle de Saint-Claude, fut, en 1522, partagée en quatre portions, à la requête de Guillaume Le Roux de Tilly, abbé de Saint-Martin d'Aumale et seigneur du lieu, et ces mêmes portions furent conférées à quatre différents titulaires. Les chapelains prirent, dans la suite, le nom de chanoines, et le curé de la paroisse les imita; mais il paraît qu'ils ne jouirent pas toujours de

[1] A Bourgteroulde on invoque saint Laurent pour la guérison des éruptions à la peau. L'usage veut que les pélerins fassent trois fois le tour de l'église.

cette marque de distinction, car Colbert, archevêque de Rouen, déclara, par un acte de 1693, qu'il *rétablissait* l'église du Bourgteroulde *sous le titre de collégiale.* Le chapitre était composé d'un doyen, qui était en même temps curé de la paroisse, et de quatre autres chanoines; ils percevaient la dîme, concurremment avec l'abbaye du Bec. C'était le seigneur du lieu qui présentait aux cinq bénéfices.

Il y avait à Bourgteroulde, en 1471, un hôpital Saint-Nicolas, dont la chapelle était encore en titre en 1546.

Bourgteroulde ne doit son importance qu'à l'avantage de sa position. Il possède un marché, qui se tient le samedi, et les foires du 1er janvier, de Saint-Marc, de Saint-Laurent et de Sainte-Catherine [1].

Cette commune est habitée par un artiste mécanicien distingué, M. Buron, inventeur d'une machine au moyen de laquelle une personne fait une rangée de douze nœuds de filet de pêche en douze secondes. La découverte a été accueillie par le ministre de l'intérieur, et l'auteur a obtenu une médaille d'or, en 1806. M. Buron s'occupe

[1] Objets de consommation soumis aux droits de l'octroi de Bourgteroulde en 1832: 315 bœufs ou vaches, 159 veaux, 330 moutons, 57 porcs.

Digitized by Google

maintenant de l'exécution de cette mécanique en grand ; elle fera cinquante mailles de filet à chaque mouvement. M. Buron se recommande encore par un autre essai dont on espère d'importants résultats ; il travaille à une machine destinée à exécuter les gros travaux de menuiserie.

NOTA. M. A. Leprevost pense que Theroude, qui donna son nom à Bourgteroulde, était frère d'Achard de Bourg-Achard. Dans une charte de Rober Ier, en faveur de Saint-Wandrille, on trouve les signatures de ces deux personnages, se suivant immédiatement.

C'est aux Le Roux de Tilly que l'on doit le bel hôtel de Bourgteroulde, bâti, avec une magnificence toute royale, sur la place de la Pucelle, à Rouen. (*Voyez* le Mémoire de M. A. Leprevost, dans le 2e vol. des *Archives Normandes*.)

Commune de Saint-Ouen de la Londe.

Limites: Bosroger, la Londe, Elbeuf, Thuit-Signol.

Hameaux: L'Église, la Souche, les Écameaux, le Buquet.

Saint-Ouen de la Londe, autrefois appelé Saint-Ouen de Thuit-Hébert, ou du Thuit-Eudebert, fut uni, en 1616, à la baronie de la Londe, lorsqu'elle fut érigée en marquisat en faveur de François de Bigars de la Heuze. Les marquis de la Londe étaient encore seigneurs de Saint-Ouen à l'époque de la révolution. Ils nommaient à la cure.

L'église n'offre rien de remarquable; elle est dédiée à saint Ouen. Saint Jacques préside à une assemblée dans la commune. Il y a dans le cimetière un tilleul remarquable, de sept mètres cinquante centimètres de circonférence. Il y a environ trente ans, on en a détruit une partie: elle a été vendue plus de trois cents francs.

Digitized by Google

Commune de Bosroger.

Bosroger, limité par Bosnormand, Bocherville, Bourgteroulde, la Londe, Saint-Ouen de la Londe et Thuit-Signol, renferme douze hameaux, dont les principaux sont l'Église, la Marouse et la Queue-Bourguignon. Cette commune est l'une des plus importantes sous le rapport de son étendue et de sa population, mais elle n'a point d'histoire. Tout ce que nous savons, c'est que Jeanne, deuxième fille de Colart d'Estouteville, ratifia une vente faite, de la seigneurie de Bosroger, par Philippe d'Auxi, son mari, le 28 août 1408, pour dotation de la chapelle du bois de Vincennes. Ce seigneur fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. A l'époque de la révolution, Bosroger relevait des ducs d'Elbeuf.

L'église est grande, mais sans intérêt. Son clocher, dans lequel les habitants n'oublient pas de dire qu'il y a deux cloches pesant ensemble 6,100 livres est appuyé sur une large base en pierre, percée de lancettes étroites.

Il existait autrefois une chapelle à Bosroger, du côté de Bosnormand; et, au hameau du Buc, un moulin, que faisait mouvoir une source maintenant tarie.

Bosroger fournit environ 1200 ouvriers aux fabriques d'Elbeuf, et il s'y fait aussi quelques draps.

Saint Pierre, patron de la paroisse, et saint Gourgon, président à deux assemblées. Il y a aussi un petit marché le dimanche.

—

Digitized by Google

Commune de Bosnormand.

Limites: Bosroger, Bocherville, Bourgteroulde, Thuit-Simon et Thuit-Signol.

Hameaux: la Grande-Rue, l'Église, la Chapelle. Ce dernier s'étend sur plusieurs communes, et a reçu son nom d'une chapelle qui existait à Bosroger.

Richard de Bosnormand avait reçu d'Henri II, roi d'Angleterre, la terre de la Londe: il la donna, en 1190, à l'Hôtel-Dieu de Rouen, qui l'aliéna plus tard. Voilà le seul fait connu sur les anciens seigneurs de Bosnormand. Avant la révolution, la seigneurie appartenait aux sieurs de Thuit-Anger. Le château existe encore, avec sa chapelle.

L'église, qui n'est d'aucun intérêt, sert pour Bocherville et Bosnormand. Elle est dédiée à saint Aubin et à saint Michel. La fête de ce deuxième patron est un jour d'assemblée pour la commune.

Commune de Bocherville.

Limites : Bosnormand, Saint-Pierre du Bosguerard, Marcouville, Bourgteroulde.

Hameaux : L'Église et le Bas-Bocherville.

Les droits seigneuriaux sur Bocherville appartinrent long-temps aux possesseurs de la Mésangère. Par suite de partages, cette paroisse eut ensuite des seigneurs particuliers. Le dernier s'appelait Selles de Bocherville.

Au treizième siècle, Bocherville était en patronage laïque. Le chapitre de la Cathédrale de Rouen a présenté à la cure depuis 1293.

L'église, dédiée à saint Sauveur, est insignifiante. Pour le spirituel, Bocherville est réuni à Bosnormand.

Digitized by Google

Commune de Marcouville.

Limites: Saint-Pierre du Bosguerard, Bocherville, Saint-Denis du Bosguerard.

Hameaux : La Factière, la Saugère, la Mésangère, l'Église.

Les seigneurs de Marcouville n'ont point laissé de souvenir. Le dernier portait le nom de Guérin; comme ses prédécesseurs, il était seigneur et patron de la paroisse.

La Mésangère, que nous venons de nommer, était autrefois un fief et possédait une forteresse dont il ne reste plus de traces. Elle appartenait, en 1337, à Guillaume de Gaillon.

En 1589, la forteresse de la Mésangère était au pouvoir des ligueurs; ils en furent bientôt chassés, et, en 1592, Mayenne tenta de la reprendre. Malgré sa nombreuse garnison d'infanterie et de cavalerie, malgré ses bastions et ses fossés, elle ne put résister aux efforts des assaillants: les défenseurs se rendirent à discrétion, et furent remplacés par un détachement de l'armée du duc de Mayenne (*voyez* t. 1er, p. 432). Depuis cette époque, il n'est plus question du château-fort de la Mésangère.

Marcouville dépend actuellement de Saint-Denis du Bosguerard pour le spirituel. L'église, qui était dédiée à saint Eutrope et à saint Maurice, n'existe plus. La commune a conservé son assemblée de Saint-Eutrope.

Digitized by Google

Commune de Saint-Denis du Bosguerard.

Limites : Bourgteroulde, Marcouville, Saint-Pierre du Bosguerard, la Haie du Theil, le Gros-Theil, le Houlbec, Saint-Denis-des-Monts, Angoville et Berville.

Hameaux: L'Église, Mare, Grémare, la Fontaine.

M. Costé, maire de Saint-Denis du Bosguerard, m'a signalé plusieurs faits importants pour cette commune. Je parlerai d'abord des hachettes en silex trouvées par le sieur V. Delalande, dans une carrière à cailloux, au milieu de racines d'arbres pétrifiées et d'écailles d'huîtres.

Au *sud-est* de la commune, il y a une bruyère des *Câteliers*, position élevée, d'où la vue s'étend à près de huit lieues vers *l'est*. On y remarque des vestiges de terrassements bien caractérisés. La principale enceinte est de forme carrée et de la contenance d'un hectare. Les fossés, encore visibles dans presque tout son contour, sont plus profonds vers le nord. A 150 pas environ au nord-ouest, on remarque une autre enceinte moitié moins grande. C'est également du côté du nord que l'escarpement est le plus prononcé. « A une très faible distance, et au nord-est de la première enceinte, on en observait une troisième, de dimen-

sions encore plus petites que celles de la seconde. Des nivellements opérés vers 1820, par M. Flavigny d'Elbeuf, à l'occasion de la plantation d'avenues, l'ont complétement fait disparaître, et ont fourni l'occasion de recueillir une assez grande quantité de balles de fonte de divers calibres, qui ont été prises pour des biscayens. On dit aussi y avoir remarqué des tronçons d'épées. Une quantité plus considérable encore de ces balles de fonte a été trouvée dans le défrichement d'un terrain situé à deux ou trois cents pas de la bruyère des Câteliers[1]. » A en juger par deux échantillons qui m'ont été montrés, ces prétendus biscayens ne sont que des pyrites.

Le château de la Mésangère était autrefois sur Saint-Denis du Bosguerard. En 1829, par suite de l'opération cadastrale, il a été enclavé dans la commune de Marcouville.

Le château de M. Flavigny était le siége de l'ancienne seigneurie du lieu. Il appartenait à M. le président de Bourville, qui était ainsi seigneur et patron de la paroisse. Les religieux du Bec recueillaient les deux tiers de la dîme; l'autre tiers restait au curé.

L'église a été reconstruite vers 1740; la chute du chœur et de la muraille, du côté du midi, amena

[1] Notice sur le département de l'Eure; par M. A. Leprevost.

Digitized by Google

une nouvelle restauration en 1824. L'église est sous le vocable de saint Denis [1]. Depuis la réunion de Marcouville pour le culte, saint Eutrope, apporté de cette commune, est le deuxième patron. On l'invoque pour la guérison de l'hydropisie.

Il y a, à Saint-Denis du Bosguerard, une propriété nommée *le Domaine*. Un souvenir de persécution se rattache à cette terre. Elle appartenait à des protestants qui furent obligés de l'abandonner lorsqu'on les força de quitter la France; revenus pendant la révolution, leurs héritiers rentrèrent dans leurs droits.

[1] La commune a conservé son assemblée de Saint-Denis.

Commune de Saint-Denis-des-Monts.

Limites : Saint-Denis du Bosguerard, Houlbec, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Philbert-sur-Boissey, Theillement, Berville.

Hameaux : Les Haies, la Roussière, la Mare-Ybert, le Nouveau-Monde, l'Église, le Ruel.

Antiquités : Tuiles romaines à la Butte-Rabasse.

Outre la seigneurie du lieu, possédée successivement, dans les derniers temps, par MM. de Bressy, des Londes, de Bonnecour et Le Bienvenu du Busc, il y avait à Saint-Denis-des-Monts le fief du Gennetey, appartenant à M. de Posties. Les gages-pleiges du premier fief se tenaient à la Butte-Rabasse; ceux du second, à la Mare-Heudray.

Avant 1279, Saint-Denis-des-Monts possédait une léproserie, située sur l'ancien chemin de Bourgteroulde à Brionne. Son emplacement, appartenant à l'hospice du Bourg-Achard, est encore appelé la Chapelle-Dame-Eve. Ce nom indiquerait que l'hôpital aurait été construit par Eve de Boissey, femme d'Ansketil d'Harcourt.

L'église paroissiale, dédiée à saint Denis, est insignifiante. L'abbaye du Bec présentait à la cure.

Cette commune possède une assemblée de la Trinité.

Digitized by Google

Commune de Saint-Philbert-sur-Boissey.

Limites : Saint-Denis-des-Monts, Saint-Eloi-de-Fourques, Bonneville-sur-le-Bec, Boissey, Theillement.

Hameaux : La Mare-Ybert, le Buharel, le Coudrai, les Rôtis, l'Église.

Antiquités : Au triage des Cottecottes, tuiles romaines et pavés peints.

L'église de Saint-Philbert n'existe plus. C'était autrefois l'abbaye du Bec qui présentait à la cure. Pour le spirituel, la commune est réunie à Boissy.

Les seigneurs de Saint-Philbert n'ont point laissé de souvenirs. Dans les derniers temps, cette seigneurie appartint à MM. La Salle de Bosrenoult, puis à M. de Pilon du Coudrai.

La terre du Coudrai était une vavassorie. Jacques Dubois la possédait en 1542 : il était un des seigneurs qui devaient assister en armes à la foire de Saint-Barthélemy de Routot.

Commune de Boissey-le-Châtel.

Limites : Saint-Philbert, Bonneville-sur-le-Bec, Voicreville, Bosrenoult, Theillement.

Hameaux : Le Bourg, au centre ; les Rôtis, le Boulay, le Hamel.

Si l'on en croyait une tradition locale, la commune de Boissey aurait eu, jadis, une étendue bien plus considérable et aurait embrassé dans sa circonscription, le territoire de Saint-Philbert, de Saint-Denis-des-Monts et de Saint-Denis-du-Bosguerard. Cet état de choses aurait, dit-on, cessé par l'érection de nouvelles églises : comme celle de Saint-Denis-des-Monts présente des traces d'architecture romaine, la division du territoire remonterait au onzième siècle. Il n'y a rien d'invraisemblable.

Vers la même époque, Boissey appartenait à Eve, qui le porta à Ansketil d'Harcourt, petit fils de Torf de Pont-Audemer. Errand d'Harcourt, fils d'Ansketil, et l'un des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre, puis, son frère Robert d'Harcourt, dit *le Fort*, furent successivement seigneurs de cette châtellenie, qui long-temps encore appartint à la même famille. Ce fut par suite de l'alliance de Fraslin de Tilly avec Isabelle, dame de Boissey, que les Tilly devinrent possesseurs de la seigneurie de

Digitized by Google

Boissey. De leur temps, en 1422, le roi d'Angleterre confisqua Boissey, et le concéda à Jean Verney, avec les terres de Saint-Mards, du Buisson-Duret, de la Houssaie, du Homme et le fief de Déville. En 1434, Jeanne de Thibouville, veuve de Jean de Tilly, était rentrée en possession du domaine de Boissey. Sa fille, Jeanne de Tilly, le fit passer dans la maison de Ferrières, en épousant Jean, baron de Ferrières.

Plus tard, et jusqu'après 1720, la seigneurie de Boissey appartint, avec sa haute justice, aux ducs d'Elbeuf. Nous ne pouvons préciser l'origine de leurs droits; mais ils doivent remonter au commencement du seizième siècle, comme semble l'indiquer le nom de *Guise*, conservé à un bois de la commune[1]. Ce fut comme légataire d'une demoiselle de Gonseville, que M. le Viconte, comte de Blangy, posséda le domaine de Boissey.

Le nom de Boissey-le-Châtel indique un territoire couvert de bois et l'existence d'une ancienne forteresse; nous y trouvons, en effet, les débris d'un fort que l'on appelait le château de Tilly. Quelques ruines pittoresques sont restées debout au milieu des plantations du parc, et l'on reconnaît encore

[1] Claude de Lorraine, mort en 1550, était marquis d'Elbeuf et auteur des ducs de Guise.

la place du donjon qu'entourait un large et profond fossé. Le manoir, avec sa chapelle Saint-Cyr, s'élevait auprès, protégé aussi par des douves de défense. Le château qui a succédé à la forteresse est un des monuments les plus remarquables de notre contrée. Dans sa construction riche et gracieuse, dans ses impuissantes tourelles, il y a aussi de l'éloquence chronologique, comme dans les ruines de l'ancienne forteresse : l'un nous peint la féodalité vaincue par les rois; l'autre, la féodalité puissante contre les rois.

Les âges passés nous ont laissé peu de souvenirs sur le château de Tilly : nous savons seulement qu'en 1589, il était au pouvoir des ligueurs, qui, de là, faisaient des excursions dans le voisinage.

Il n'y a rien à signaler dans le bourg de Boissey. L'église, dédiée sous le vocable de saint Jean, est vaste, mais insignifiante sous le rapport de l'art. M. le comte de Blangy, député, mort en 1827, l'a fait agrandir à ses frais et avec le secours du roi. Une peinture sur bois décore l'autel du chœur.

Un marché était nécessaire dans le bourg de Boissey, pour l'approvisionnement des communes voisines; il s'est trouvé établi de fait, comme conséquence d'un besoin réel, et il se tient tous les dimanches. Une foire de Saint-Lambert a été autorisée vers 1820. On peut se faire une idée de

Digitized by Google

la vente dans les marchés, par le relevé suivant des objets de consommation soumis aux droits de l'octroi en 1832 : bœufs ou vaches, 148; veaux, 82; moutons, 120; porcs, 6; viandes dépecées, 122 kilogrammes.

Commune de Voicreville.

Limites : Boissey, Bonneville-sur-le-Bec, Appetot, Saint-Léger-du-Gennetey, Touville, Bosrenoult.

Hameaux : L'Église, Hommar, Maubuisson.

Voicreville (Vouécreville, Voiscreville) n'a point d'histoire.

Réunie à Boissey pour le spirituel, cette commune a vu détruire son église, jadis dédiée à saint Firmin. Le patronage de la paroisse appartenait à l'abbé du Bec.

Pendant long-temps, la seigneurie de Voicreville a appartenu aux sires de Boissey-le-Châtel ; à l'époque de la révolution, elle était dans les mains de M. du Maine, qui possédait également celle de Saint-Léger-du-Gennetey.

Digitized by Google

Commune de Saint-Léger-du-Gennetey.

Limites: Boissey, Bonneville-sur-le-Bec, Appetot, Ecaquelon, Touville, Bosrenoult, Voicreville.

Hameaux: La Bucaille, l'Église.

Saint-Léger-du-Gennetey, ou des Genêts, possédait autrefois une léproserie. Elle était située dans les bois de l'Ortier. On y trouve encore des ruines, désignées sous le nom de chapelle Saint-Nicolas.

Avant la révolution, il y avait deux curés dans cette paroisse, maintenant réunie à Touville pour le spirituel. L'église est insignifiante. La commune a conservé deux assemblées: celle de Saint-Léger, patron, et celle du lundi de Pâques.

Commune de Bosrenoult.

Limites: Theillement, Voicreville, Saint-Léger-du-Gennetey, Touville, Épreville.

Hameaux: Les Bruyères, l'Église, Dorbeaux, Nanteuil.

Dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, la seigneurie de Bosrenoult appartenait à la famille De la Salle du Bois. Deux frères de ce nom, l'un seigneur, l'autre curé de la paroisse, se ruinèrent réciproquement à force de procès. Après leur mort, la terre seigneuriale fut vendue par licitation, vers 1771, à M. Ponthus, riche fabricant de Saint-Vivien de Rouen. C'est de cette époque que date le beau château situé sur la hauteur méridionale de Bosrenoult. Le nouveau seigneur de Bosrenoult était mort peu de temps après son acquisition, laissant deux fils, prêtres; l'aîné, curé de Bosbénard, hérita de la seigneurie. Il nous fournit une anecdote qui peint bien le temps où il vivait.

Le curé de la paroisse, en lui donnant les prières nominales au prône de la grand'messe, s'exprimait ainsi: nous prierons pour M. le curé de Bosbénard, seigneur de ce lieu. Celui-ci voulait lui faire dire: nons prierons pour M. l'abbé

Digitized by Google

Ponthus, seigneur de ce lieu; mais le curé persista jusqu'à la fin, et il répondait à son adversaire qu'il agissait ainsi, parce qu'il faisait plus de cas d'un curé que d'un seigneur, car, disait-il, on fait un seigneur pour de l'argent; un curé doit sa dignité à ses études et à ses connaissances...

L'église n'est d'aucun intérêt. Elle est sous le vocable de saint Clair, qui préside à une assemblée, et que l'on invoque pour la vue. On vient encore en pélerinage à Bosrenoult, demander à *saint Hildevert* le soulagement des enfants tourmentés *par les vers*.

Commune d'Épreville-en-Roumois.

Limites: Bosbénard-Cressy, le Theillement, Bosrenoult, Touville, Câtelon, Flancourt et Bourg-Achard.

Hameaux: La Bazinière, le Joncquay, la Grouarderie, le Bosfollet, Marnette, la Cantellerie; enfin, l'Église au centre.

La seigneurie d'Épreville était un plein fief de haubert. Elle relevait du roi par foi et hommage seulement, et devait le service de garde à la foire Saint-Barthélemy, de Routot. Le droit de nommer à la cure de la paroisse était attaché à ce fief. En 1542, la seigneurie d'Épreville appartenait aux *hoirs de feu François Poisson, écuyer.* En 1780, messire Cabot d'Épreville, écuyer, conseiller au parlement de Normandie, la vendit à Nicolas Michel le Normand, négociant à Rouen.

L'église ne mérite pas d'être décrite. Elle est dédiée à saint Ouen. L'assemblée de la commune a lieu le jour de la fête de saint Adrien.

Digitized by Google

Commune de Câtelon.

Limites : Flancourt, Épreville, Illeville et Bretot.

Hameaux : Candos, les Perrois et l'Église.

Le nom de Câtelon (Castellon, Quatelont et Cathelon), vient évidemment du latin *castellum*, et il indique que les Romains ont dû établir dans cette commune une enceinte militaire, un *câtelier*. On trouve, en effet, quelques vestiges de terrassements dans la portion non défrichée de l'ancienne bruyère communale. Il est aussi question d'un combat sanglant qui aurait eu lieu dans le domaine de Candos (le champ d'os, comme on dit ici). Nous avons déjà exposé que c'est peut-être là que Waleran, sire de Pont-Audemer, fut vaincu, en 1123, par les troupes de Henri Ier. Cependant le combat peut avoir une date plus ancienne, et remonter à l'époque où furent détruits les établissements romains qui existaient sur ce point. Les débris de ces constructions antiques couvrent une grande étendue de terrain. On rencontre des tuiles dans l'herbage de Candos, des fondations et *des puits* dans les bois du même nom; des médailles, des fragments de poterie et des restes de maçon-

nerie, dans les bois de Fourges. Suivant une tradition locale, ce *vicus* aurait été une dépendance de la *ville Imbert*, dont nous parlerons en nous occupant de la commune d'Illeville.

Câtelon appartenait, vers le milieu du onzième siècle, à Guillaume, vicomte de Montfort. Après sa mort, Turald, un de ses fils, fut, sous le règne du conquérant, conduit à Préaux, pour y prendre l'habit religieux, par sa mère Aufride et ses oncles Osmond et Boldin. A cette occasion, Aufride, du consentement de sa famille et de Hugues de Montfort, dont relevaient ses aleux, octroya à l'abbaye la dîme de Câtelon, de Fontainecourt, de Bourneville, d'Aubeuf et de Tac. Plus tard, Guillaume, frère de Turald, ajouta à ce don la dîme de Becherel et de Boscherald, puis une terre près de l'église de Câtelon. L'église elle-même avait dû être comprise dans une de ces cessions, car la possession en fut confirmée aux religieux, en 1179, par le pape Alexandre [1].

Nous retrouvons rarement le nom de Câtelon. Au quatorzième siècle, la seigneurie de cette paroisse appartenait à Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais. Il en fit hommage lige à son maître, vers la Saint-André 1377, et promit de le servir envers et contre

[1] Cartulaire de Préaux.

Digitized by Google

tous, sans excepter le roi de France. On sait que Pierre du Tertre, fait prisonnier en 1378, au château de Bernay, fut exécuté à Paris [1].

On lit, dans un aveu de la seigneurie de Routot, rendu au roi de France par le duc de Lorraine, en 1542, qu'à cette époque le fief de Câtelon était tenu par les religieux du Parc, et par le curé de la paroisse. Le possesseur de ce fief devait service à la baronie de Routot, pour la garde de la foire Saint-Barthélemy.

Il n'y a rien à signaler dans l'architecture de l'église de Câtelon. Elle est dédiée à saint Lubin, qui préside à une assemblée dans la commune. Les religieux de Préaux ne conservèrent pas le patronage de cette église ; dans les derniers temps, il appartenait au prieur de Saint-Himer.

[1] Hist. de Charles-le-Mauvais, par Secousse.

Commune de Flancourt [1].

Limites : Bourg-Achard, Épreville, Câtelon, Bouquetot.

Hameaux : L'Église, le Jardin-Moisson; Trousseauville, le Mazier, Flancourt, le Tac, les Marette.

Cette commune conserve peu de souvenirs de l'époque féodale. Les derniers seigneurs s'appelaient Le Charpentier. Outre la seigneurie principale, on y trouvait les fiefs de Trousseauville et de Maubuquet. Celui-ci appartenait, en 1542, à Jacques de Vinefay, écuyer.

L'église est dédiée à saint Gourgon et à sainte Véronique; nous ne trouvons à y signaler qu'une fenêtre d'une forme toute particulière. Coupée à angle droit, comme la plupart des ouvertures de nos maisons, elle présente, dans ses ornements sculptés, tous les caractères de l'architecture du quinzième siècle.

La commune a conservé ses assemblées de Saint-Gourgon et de Sainte-Véronique.

[1] *Frolancourt* a été le nom primitif de la commune.

Digitized by Google

Commune de Bosbenard-Cressy.

Limites : Thuit-Hébert, Baville, Épreville, Bourg-Achard.

Hameaux: L'Église, la Hérie, la Vallée, Gedeville, la Businière.

Il y avait autrefois, dans cette commnne, une chapelle de Saint-Thomas de Gedeville, changée momentanément en prêche. Les protestants y avaient à peine établi leur culte que parut la fatale révocation de l'édit de Nantes; ils furent chassés, la chapelle démolie, et tous les arbres de la propriété abattus...

L'église, sans intérêt sous le rapport de l'art, est dédiée à la Trinité. A l'époque de l'assemblée de Sainte-Clotilde, il s'y fait beaucoup de pélerinages pour la guérison des douleurs...

Le fief de Bosbenard-Cressy, ou du grand Bosbenard, passa, par suite d'alliance, vers le milieu du dix-septième siècle, de la maison de Fouilleuses dans celle du Fay. M. de Chalu le possédait à l'époque de la révolution.

Commune de Thuit-Hébert.

Limites: Bosbenard-Commin, Berville, Baville, Bosbenard-Cressy, Bourg-Achard.

Hameaux: Le Mont-Roussel, Bouville, la Hérie, la Caronnerie, la Louveterie, l'Église.

Antiquités : Tuiles romaines, au hameau du Mont-Roussel, triage des Hautes-Devises. Les habitants prétendent que ces débris appartiennent à *leur église primitive*.

L'église de Thuit-Hébert, dédiée à saint Philbert, est insignifiante. On y invoque saint Julien pour les tumeurs au visage. Elle était en patronage laïque. M. de Valvandrin, seigneur du lieu, y fonda deux chapelles, aux titulaires desquelles il donna les grosses dîmes de la paroisse.

Il y avait plusieurs fiefs à Thuit-Hébert : le Grand-Manoir, la Motte et Bouville. Le fief de la haute Frenaie, assis à Berville, s'étendait aussi sur la paroisse. La seigneurie du lieu était attachée au fief du Grand-Manoir, appartenant dans les derniers temps à M. Guy Duval d'Angoville [1].

[1] En 1206, Robert de Macedent était seigneur de Thuit-Hébert.

Digitized by Google

Commune de Bosbenard-Commin.

Bosbenard-Commin, ou le Petit-Bosbenard, comme disent les habitants, a pour limites Infreville, Angoville, Thuit-Hébert et Bourg-Achard. Ses hameaux sont : les Noes, le Mesnil, le Perré, le Neubourg, le Froc [1] ou l'Église.

Au hameau du Neubourg, dans le bois de la Varenne, voisin de la forêt de la Londe, il existe, sur le bord d'un vallon, une enceinte fort remarquable, maintenant entièrement envahie par les plantations. La ligne de terrassements qui la circonscrit est à peu près circulaire; vers l'ouest, un tertre assez considérable s'élève au milieu de cette ligne, comme une tour tronquée. La contenance du terrain ainsi enclos paraît être d'environ 40 à 45 ares. Tout l'intérieur de l'enceinte est une énorme excavation à pentes abruptes, pouvant avoir une cinquantaine de pieds de profondeur. Dans la portion sud-ouest, ouest et nord-ouest, le terrain est coupé sans interruption du haut du *vallum* jusqu'au fond de l'excavation : du côté du levant, au contraire, à environ dix ou douze pieds au-dessous de la crête du même *vallum*, on a pratiqué une espèce

[1] Dans le canton de Bourgteroulde, par le mot *Froc* on désigne la place publique, voisine de l'église.

de galerie, ou plate-forme étroite, dominant le reste de l'excavation intérieure... Il y a ici des traditions de combats; mais ce n'est pas dans une excavation qu'on a coutume de se retrancher.

On a trouvé, dans cette commune, plusieurs petits outils en cuivre qui paraissent d'origine gauloise; et, dans les bois, surtout dans la forêt de la Londe, jusqu'à Saint-Ouen-de-Touberville, on rencontre de nombreux vestiges de constructions antiques.

L'église est insignifiante; elle est sous l'invocation de saint Ouen, qui préside à une assemblée dans la commune. Avant la révolution, M. Thirel de Bosbenard, en sa qualité de seigneur et patron, présentait à la cure.

Le fief du *Petit-Bosbenard* appartenait, avant M. Thirel, à la famille du Fay, qui l'avait reçu, vers le milieu du seizième siècle, par succession collatérale, de la maison de Pardieu.

Digitized by Google

Commune d'Infreville.

Limites : La Forêt, Bourgteroulde et Bosbenard-Commin.

Hameaux : Saint-Martin, la Poterie, les Faux, l'Église, les Essarts, le Val-Callouel.

Le nom d'Infreville, formé probablement des mots latins *inferior villa*, indiquerait l'existence d'établissements romains, non-seulement dans le territoire de cette commune, mais encore sur les hauteurs voisines. Aussi voyons-nous des traces de constructions antiques à Infreville et dans la forêt de la Londe. On prétend qu'une *ville* a existé du côté de Bosbenard : une mare s'appelle encore *la Mare de la Ville.* Près de l'église d'Infreville, dans la masure de l'ancienne seigneurie, il a été trouvé beaucoup de tuiles romaines, des pavés enduits de couleurs, et un petit aqueduc.

Il y avait jadis à Infreville un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville. Il occupait, sans doute, l'emplacement de la chapelle Saint-Martin, où se tient encore une assemblée [1].

L'église est insignifiante. M. de la Londe, sei-

[1] Une autre assemblée a lieu à la fête de Saint-Ouen, patron de la paroisse.

gneur du lieu, et l'archevêque de Rouen, y exerçaient alternativement le droit de patronage.

A Infreville, environ une douzaine de personnes sont occupées à faire de la poterie. L'argile plastique qu'elles emploient n'est pas d'excellente qualité; on la tire de la forêt et des hameaux de la Poterie et de Saint-Martin. Cette argile est encore employée dans la briqueterie de Saint-Martin, pour la fabrication des pavés.

Digitized by Google

Commune d'Angoville.

Limites : Bourgteroulde, Saint-Denis-du-Bosguerard, Berville, Thuit-Hébert, Bosbenard-Commin.

Hameaux : L'Église, l'Avoinerie, le Prieuré, Himard, la Rue-Chalot, les Friches.

Antiquités : Au hameau de l'Église, tombeaux en pierre, dans plusieurs masures ; au hameau de l'Avoinerie, tuiles romaines ; au hameau des Friches, fondations en maçonnerie, fragments de tuiles à rebords et de poterie rouge, médailles et plusieurs bagues. Si l'on s'en rapportait à une tradition locale, il y aurait eu une *ville* dans ce dernier village. On dit aussi qu'un *prieuré*, renfermant quatre religieuses et un prieur, exista jadis au hameau de ce nom.

L'église paroissiale, dédiée à saint Lubin, a été détruite. C'étaient les comtes de Brionne qui nommaient à la cure. Les dîmes étaient recueillies par le curé du lieu, par celui de la Londe et par le prieur d'Harcourt.

Le dernier seigneur d'Angoville était M. Guy Duval.

Commune de Berville-en-Roumois.

Limites : Angoville, Saint-Denis-du-Bosguerard, Saint-Denis-des-Monts, Theillement, Baville, Thuithebert.

Hameaux : le Val, le Thuit, la Févrerie, la Noe, le Bosc, l'Église, la Mennerie.

Antiquités : Au hameau de l'Église, tuiles, briques et poterie rouge des Romains. On y trouve des briques très épaisses, de forme et grandeur différentes ; la plupart sont triangulaires. Près de là, dans le champ du puits, il existe une grande mare qui est, dit-on, pavée. Près du bord, on voit souvent l'eau bouillonner, et il en sort un air très froid ; cette circonstance ferait croire que quelque aqueduc vient y aboutir. Une tradition locale veut qu'il ait existé un temple payen à l'endroit où nous venons de signaler des vestiges de constructions antiques.

Berville n'a point conservé son église primitive. Celle qui existe actuellement est toute moderne. Elle a remplacé une église du treizième siècle, dédiée par Eudes Rigault [1] à saint Paer, plus

[1] Un ancien titre dit que cette dédicace eut lieu le 12 janvier 1226. Il y a erreur de date : Eudes Rigault fut archevêque de Rouen de 1247 à 1276.

Digitized by Google

souvent appelé saint Paterne. Celle-ci avait succédé à une autre, plus ancienne encore.

En 1185, Guillaume des Autieux avait donné l'église de Berville au prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen; plus tard, dans le courant du dix-huitième siècle, c'était l'abbaye du Bec qui y présentait. Enfin, dans les derniers temps, la cure était retournée en patronage laïque. L'abbaye du Bec n'avait, cependant, pas perdu tous ses droits dans la paroisse; elle jouissait encore d'une partie des Champarts.

Suivant Toussaint du Plessis, au douzième siècle, il y avait à Berville un personnat qui appartenait au prieuré de Bonne-Nouvelle. Il parle aussi d'une chapelle Saint-Joseph, érigée en titre par décret de l'archevêque de Rouen, du 30 juin 1721.

Berville possédait anciennement une léproserie, sous le vocable de saint Marc et saint Léonard, sise au bois Givart; elle devint simple chapelle, et l'on vient encore en pélerinage auprès de ses ruines, surtout lors de l'assemblée de Saint-Marc, pour faire marcher les enfants.

Nicolas Quesney avait fait construire, au treizième siècle, dans le fief du Thuit, une chapelle de l'*Ecce homo*.

Après les sires de Boissey, les seigneurs de Berville ont été MM. de Courvaudon, de Blangy et de Plauterose.

Commune de Bâville.

Limites : Bosbenard-Cressy, Berville, le Theillement.

Hameaux : L'Église, la Tomberie, la Vallée.

Antiquités : Tuiles romaines, au hameau de la Tomberie, dans la cour du maire, M. Le Sage. On remarque, au même lieu, une enceinte circulaire d'environ vingt toises de circonférence.

M. de Planterose a été le dernier seigneur de Bâville. Avant lui, cette seigneurie appartenait aux sires de Boissey.

L'église de Bâville, jadis sous le vocable de la Nativité, a été détruite. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, l'avait donnée aux religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, pour subvenir aux besoins de leur infirmerie. Selon une déclaration du 22 mars 1678, ce monastère avait les dîmes de la paroisse et le droit de présenter à la cure. A la fin du dix-huitième siècle, l'abbaye de Jumiéges, le chapitre de la Cathédrale de Rouen et le seigneur du lieu, jouissaient du droit de présentation, chacun pendant quatre mois de l'année.

Digitized by Google

Commune du Theillement.

Limites : Berville, Saint-Denis-du-Bosguerard, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Philbert-sur-Boissey, Voicreville, Bosrenoult.

Hameaux : La Fontaine, le Pavier, la Févrerie, les Monts, l'Église, le Roumois.

Il n'y a peut-être pas une seule commune de l'arrondissement où il n'ait été trouvé des antiquités romaines, même depuis une époque peu reculée. On pourrait s'en convaincre avec assez de recherches; mais il est quelquefois difficile de recueillir toutes les découvertes de ce genre, car, en général, elles ne frappent guère l'esprit de nos villageois. Parlez aux habitans du Theillement du vase de grès, renfermant une soixantaine de médailles, trouvé, il y a environ vingt-cinq ans, sur la crête du fossé d'une pépinière, près de la Bruyère des Frévens; ils ne savent ce que vous voulez leur dire. En revanche, ils vous diront qu'il a existé une *ville d'Elbeuf*, au hameau des Monts, voisin de celui de l'Église, et qu'une bataille a été livrée près de là [1]. Cette tradition de l'existence d'une *ville* doit être encore un souvenir de l'antiquité.

[1] Depuis mon excursion au Theillement, on m'a signalé une enceinte militaire dans les bois de madame La Garde.

Les puissants seigneurs de Boissey ont longtemps possédé la seigneurie du Theillement; elle a appartenu ensuite à M. de Planterose.

L'église de cette commune, sous l'invocation de saint Pierre, ne présente aucun intérêt; mais on y remarque un tableau qui décorait jadis le maître-autel, et qui se trouve maintenant derrière la porte d'entrée. Ce tableau est en bois, et il représente, sculpté en demi-bosse, Jésus-Christ auprès d'un vaisseau, soutenant saint Pierre sur les eaux. La sculpture, qui me paraît être du quinzième siècle, est recouverte d'une peinture grossière dont les nuances sont très prononcées.

Digitized by Google

CANTON

DE MONTFORT.

Le canton de Montfort renferme quinze communes. Les principaux documents statistiques qui les concernent se trouveront résumés dans les T[illegible] suivants.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1822.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
Montfort-sur-Risle.....	100	130	588	571
Appetot...............	10	13	54	100
Appeville-Annebaut....	300	341	1106	1147
Autou................	18	79	291	342
Bonneville-sur-le-Bec..	60	83	343	369
Brétot................	240	265	1006	909
Condé-sur-Risle........	200	219	722	635
Ecaquelon.............	230	252	964	956
Freneuse..............	160	181	856	833
Glos-sur-Risle.........	80	87	334	310
Illeville..............	240	280	1107	1068
Pont-Autou............	42	99	169	377
St-Philbert-sur-Risle...	250	266	1001	1021
Thierville.............	70	117	361	426
Touville..............	40	47	236	182
Totaux.. .	2040	2459	9138	9246

II[e] Tableau.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 *et* 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS		TOTAL des naissances.	MARIAGES.	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès.
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Montfort........	32	27	59	23	35	31	66
Appetot.........	5	4	9	1	1	5	6
Appeville	56	64	120	49	55	69	124
Autou...........	16	19	35	14	21	16	37
Bonneville	13	15	28	15	9	15	24
Brétot..........	53	52	105	33	58	66	124
Condé..........	30	36	66	18	49	43	92
Ecaquelon	44	51	95	34	72	75	147
Freneuse........	60	61	121	36	37	50	87
Glos............	16	10	26	9	15	13	28
Illeville.........	48	57	105	40	123	91	214
Pont-Autou....	26	25	51	10	21	16	37
St-Philbert.....	65	59	124	39	67	56	123
Thierville	29	29	58	17	24	28	52
Touville........	6	8	14	6	13	3	16
Totaux....	499	517	1016	344	600	577	1177

Garde nationale du canton de Montfort : service ordinaire, 1407 ; réserve, 841. Il y a environ la moitié de ces citoyens qui ne savent ni lire ni écrire. Le nombre en deviendra progressivement plus faible, car, en général, depuis une dixaine d'années, presque tous les enfants fréquentent les

Digitized by Google

écoles, si ce n'est à Pont-Autou et dans les communes voisines.

Dans ce canton, l'industrie n'a point encore profité de tous les avantages que présentent la Risle et plusieurs cours d'eau importants. Nous n'avons à signaler qu'une fabrique de draps, trois moulins à papier et quelques tanneries. Les moulins à blé sont fort nombreux. Il y a des tisserands dans toutes les communes, mais surtout à Condé, à Saint-Philbert et à Freneuse, où l'on en compte environ 450.

L'agriculture a fait peu de progrès dans le canton de Montfort. On y pratique, suivant les localités, l'assolement biennal, l'assolement triennal et l'assolement en deux saisons et demie. Il y a des terres de toutes les qualités, mais plus de bonnes que de mauvaises. On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, la rabette, le colza, les pois, la vesce, le trèfle et le lin. Cette dernière production commence à être négligée : on en récolte maintenant deux tiers moins qu'autrefois. On s'est peu occupé ici de l'amélioration des prairies, et l'on néglige entièrement l'éducation des bestiaux. On estime que, dans les bonnes années, le canton de Montfort peut fournir 43,780 hectolitres de cidres et poirés. Ce canton est celui qui est le plus couvert de bois. La forêt de Montfort occupe une grande superficie de terrain.

Principaux chemins qui traversent le canton : Route de Pont-Audemer à Évreux ; d'Appeville au Neubourg, appelée chemin de Paris ; de Montfort à Boissey ; de Montfort et d'Appeville à Bourgteroulde ; de Montfort à Routot ; et les anciens chemins de Lisieux à Rouen, par Pont-Autou et par Montfort, et le chemin Perré d'Appeville à Aizier, etc.

Je regrette de ne pouvoir faire connaître la superficie totale des communes du canton et celle des différentes natures de propriétés ; l'opération cadastrale n'est point assez avancée, pour en pouvoir donner les résultats.

Digitized by Google

Commune de Montfort-sur-Risle.

La voie antique de Lillebonne à Lisieux et Évreux, passait sur le territoire de Montfort [1]. Il y a quelque probabilité que des habitations se groupèrent de bonne heure le long de ce chemin. A quelque distance au-delà de l'église et des dernières maisons agglomérées du bourg, du côté de Glos, on a trouvé, dans une cour, de nombreuses fondations qui ont résisté aux efforts des ouvriers chargés de les détruire. Je ne puis croire que des maçonneries si solides aient appartenu à de simples maisons du moyen-âge, et, quoique les fouilles n'aient, à ma connaissance, amené aucune découverte caractéristique, je suis porté à leur assigner une origine romaine.

Sous la période normande, Montfort avait acquis de grands développements : c'était une ville défendue par une forteresse redoutable. Sans doute il devait beaucoup aux hommes du Nord ; mais son importance a dû précéder leur établissement

[1] Je ne parle point du chemin de Lisieux à Rouen, indiqué comme une voie romaine ; il ne me paraît plus appartenir à une époque si reculée. Les communications entre les deux villes n'eurent lieu, par ce chemin, que lorsque celui qui passait par Lieurey, Saint-Georges et Pont-Autou fut devenu impraticable.

dans la Neustrie. En effet, dans la Chronique du Bec, Montfort est désigné par les mots « *vetus castrum* », vieille forteresse, vieux retranchement. P. D'Hosier, généalogiste de la famille de Guiry, dit que, « sous le règne de Louis-le-Bègue, c'est-à-dire de 877 à 879, Louis de Guiry, grand chambellan du roi, avait été chargé, dans une expédition contre les Normands, de commander plusieurs seigneurs du Vexin. Pendant que son frère Christophe de Guiry, à la tête des archers, tombait sur le champ de bataille, Louis de Guiry fut fait prisonnier et conduit *au château de Montfort-sur-Risle* [1]. » Nous n'invoquerons pas ce fait, évidemment controuvé, pour justifier l'origine franque du château de Montfort [2]. Je ne sais si l'on ne pourrait pas hasarder l'hypothèse que la forteresse primitive occupa l'emplacement appelé Vieux-Montfort, à Appeville-Annebaut. Dans tous les cas, le château dont nous voyons les ruines

[1] « *In veteri castro super Rislam, quod dicitur Monsfortis* » Recueil des Histor. de France, t. XIV, p. 273.

[2] La maison de Guiry est une des plus anciennes qui existent en France. Saint Romain, archevêque de Rouen, était de cette famille. On voit encore à Joli-Village, près Guiry, canton de Marines, arrondissement de Pontoise, les ruines du château de Saint-Romain-de-Guiry, qui a appartenu aux chanoines de la cathédrale de Rouen. MM. de Guiry étaient porte-oriflamme et maréchaux héréditaires des Vexins français et normand.

Digitized by Google

fut *construit* ou *achevé* par Hugues III, de Montfort, qui vivait au commencement du douzième siècle [1].

Le premier possesseur connu de ce domaine fut Toustain ou Turstin de Bastembourg. Il était fils d'Anslech ou Hanlet, régent du duché avec Bernard le Danois. Peut-être reçut-il Montfort de son père. Plusieurs écrivains ont avancé qu'il le tenait de sa femme Auberée [2]. Toustain, dont la sœur Durande avait épousé Turketil, frère de Turouf de Pont-Audemer, laissa plusieurs enfants : Hugues à la Barbe, seigneur de Montfort; Guillaume Bertrand, tige des seigneurs de Briquebec; Robert Bertrand, dit le Tort, fondateur du prieuré de Beaumont-en-Auge ; Gisle, femme de Giroie, seigneur de Montreuil et d'Echaufour; et Guillaume, troisième abbé du Bec [3].

Hugues à la Barbe prit une part active dans les troubles qui désolèrent la Normandie, après la mort du duc Robert, arrivée en 1035. Au milieu des sanglants désordres de cette époque, la guerre s'éleva entre lui et Walkelin de Ferrières.

[1] « *Hugo de Montfort perfecerat quoddam castellum validissimum in eodem loco.* » Robert de Monte, Append. ad Sig.

[2] Histoire de la Maison d'Harcourt.

[3] *Voyez* Chron. Beccens., au Rec. des Hist. de France, t. XIV, p. 273 ; Guill. Gemet., VII, p. 289 ; Notes du Rom. de Rou, par M. A. Leprevost, etc.

En vain les plus hauts personnages tentèrent de s'interposer entre ces deux chevaliers également braves et puissants : ils en vinrent aux mains. Le combat fut si acharné, que tous les deux restèrent sans vie sur le champ de bataille, avec beaucoup de leurs amis [1].

L'aleu de Montfort, que l'on appelait indistinctement *l'honneur* ou le *comté* de Montfort, passa alors dans les mains de Hugues II, fils de Hugues à la Barbe. Ce seigneur, héritier de la bravoure de son père, fournit au duc Guillaume, pour l'expédition d'Angleterre, 50 navires et 69 hommes d'armes, et assista à la bataille d'Hastings, où il combattit avec intrépidité. Aussi, après la conquête, reçut-il de la munificence royale 114 manoirs dispersés dans divers comtés. Il fut l'un des seigneurs auxquels Guillaume confia l'Angleterre, à son départ pour la Normandie, en 1067. Il était spécialement chargé, avec Odon, évêque de Bayeux, de la défense de Douvres. Sur la fin de ses jours, Hugues II embrassa la vie religieuse dans l'abbaye du Bec, où il mourut [2]. De son premier mariage avec une

[1] *Voyez* Orderic Vital, l. I; Roman de Rou, t. II, p. 2; Dumoulin, p. 125, etc.

[2] *Voyez* Orderic Vital; Roman de Rou, t. II, p. 230, 244, 530; et notes de M. A. Leprevost, p. 6 du Suppl.

Digitized by Google

fille de Richard de Beaufou, était née une fille qui épousa Gislebert de Gand; et, d'une deuxième femme, il avait eu Hugues III et Robert de Montfort.

Hugues III, comte de Montfort, a peu occupé les chroniques. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il entreprit un voyage en Terre-Sainte, et qu'il y mourut.

La vie de Robert paraît avoir été plus remplie d'événements. En 1098, il commandait, dans le Maine, l'armée de Guillaume-le-Roux. Celui-ci, au moment de la conclusion de la paix, lui ordonna de prendre possession de la tour du Mans, avec quelques autres forteresses, et mit sous ses ordres 700 hommes d'élite, couverts de cuirasses, de casques et d'une armure complète. Dans l'automne de 1106, Robert de Montfort tenait le parti d'Henri Ier contre le duc Robert; mais il paraît qu'il abandonna bientôt le roi d'Angleterre, car, l'année suivante, ce prince l'appela en jugement devant ses grands vassaux, comme ayant violé sa foi. Pour se soustraire au danger qui le menaçait, Robert abandonna toutes ses terres au roi, sollicita la faculté d'aller à Jérusalem, et partit avec quelques compagnons. Il trouva Boëmond dans la Pouille, et y reconnut avec joie plusieurs de ses compatriotes. Boëmond, qui

rassemblait à ses frais un grand nombre de troupes pour combattre l'empereur, l'accueillit avec les plus grands honneurs, et, ne sachant pour quelle cause il avait quitté sa patrie, le plaça dans un poste élevé, parce qu'il avait été maréchal héréditaire de Normandie. Mais, au siége de Durazzo, ce comte, gagné par l'empereur, compromit par ses manœuvres la réussite de l'opération, et l'armée fut dispersée. Robert ne jouit pas longtemps des fruits de sa trahison, et, comme Hugues, son frère aîné, il mourut avant de revoir la Normandie [1].

Comme Hugues et Robert n'avaient point laissé d'enfants, leurs domaines échurent à Gislebert de Gand, dont le fils Hugues reprit le nom de Montfort. Celui-ci, en 1112, par l'entremise d'Henry Ier, épousa Adeline, fille de Robert de Meulan, sire de Pont-Audemer, puis, en 1122, entra dans la ligue de ses beaux-frères contre son protecteur. On a vu ce qui en arriva [2] : le roi d'Angleterre brûla la ville de Montfort, et, avant un mois de siége, s'empara de la tour du château, qui seule avait résisté, confisqua les biens de son vassal et le retint quatorze ans dans les fers. J'ai dit aussi que Waleran de Meulan, à la mort

[1] Orderic Vital, l. x et xi.

[2] T. II, p. 37 et suivantes.

Digitized by Google

d'Henri Ier, occupa le château de Montfort, dont la possession lui fut assurée, en 1141, par Geoffroi comte d'Anjou.

Hugues IV, en recouvrant la liberté, était rentré dans une partie de ses biens. Instruit par ses malheurs passés, il ne paraît pas avoir appelé ses vassaux à de nouveaux combats. Il n'est plus cité que pour des libéralités envers les religieux. En 1147, en présence de ses barons, et du consentement de sa femme et de ses fils Robert et Waleran, il donna à l'abbaye du Bec l'église de Saint-Himer avec toutes ses dépendances et les revenus de ses prébendes, à la charge d'y établir des chanoines [1].

Robert, fils aîné de Hugues IV, voyait avec peine la ville et forteresse de Montfort au pouvoir de son oncle Waleran : il résolut de les lui arracher par la force des armes. Dans une entrevue qui eut lieu entre eux, auprès de Bernay, en 1153, il fit Waleran prisonnier, et le retint dans la forteresse d'Orbec, jusqu'à ce qu'il lui eût arraché un consentement de restitution. L'année suivante, le sire de Pont-Audemer voulut essayer de se remettre en possession de Montfort ; mais il fut mis en fuite par son neveu, qui jouit enfin paisiblement du comté de ses pères.

[1] Archives d'Évreux.

En 1173, nous retrouvons encore Robert de Montfort parmi les seigneurs qui passèrent à la cour du roi de France, avec le prince Henri, révolté contre son père Henri II, roi d'Angleterre.

Jean-sans-Terre, qui savait mieux voyager que combattre, était à Montfort le 29 octobre et le 7 décembre 1201; le 12 et le 13 mars, le 1er avril et le 18 octobre 1202; le 8, le 9, le 25 et le 26 avril, le 20, le 21, le 23, le 24, le 25, le 28, le 29 et le 30 juillet, le 27 et le 28 août, le 1er et le 2 octobre 1203. Ces voyages se rattachaient sans doute au projet de détruire la forteresse: Guillaume Le Breton [1] nous apprend, en effet, qu'il la ruina, avec celles de Moulineaux et de Pont-de-l'Arche.

Des documents de cette époque mentionnent un Hugues et un Guillaume de Montfort, probablement fils de Robert [2]. Comme le sire de Pont-Audemer, ils restèrent attachés à la cause anglo-normande; aussi furent-ils également punis par Philippe-Auguste, qui confisqua le comté de Montfort [3]. Cette famille, dépouillée de ses domaines en Nor-

[1] Philipp., l. VIII. — Extrait de l'itinéraire de Jean-sans-Terre, composé d'après les rôles existant à la Tour de Londres.

[2] Ils sont notamment cités en 1179, comme témoins du mariage du fils de Robert de Meulan avec Marguerite de Fougères. (Hist. de la Maison d'Harcourt.)

[3] Hist. de la Maison d'Harcourt, t. IV, p. 2175.

mandie, continua de figurer en Angleterre jusqu'en 1367, époque où leurs propriétés furent partagées entre les héritiers de Pierre de Montfort, dernier baron de ce nom [1].

Les comtes particuliers de Montfort avaient un vicomte qui exerçait sa juridiction au chef-lieu de leur seigneurie. Le cartulaire de Préaux nous apprend qu'au commencement du règne de Guillaume-le-Conquérant, cette fonction était remplie par Guillaume, seigneur de Câtelon. La réunion du comté de Montfort au domaine de la couronne paraît avoir amené la suppression de la vicomté. Elle n'existait plus en 1340, car Philippe de Valois, en donnant à Pierre de Lyons la sergenterie de Montfort [2], dit qu'elle était *assise, partie en la vicomté du Pont-Autou, partie en celle du Pont-Audemer.* Toutefois, elle fut rétablie plus tard, puis définitivement supprimée par édit du mois de décembre 1741.

On a vu (t. 1er, p. 85,) que le roi Jean avait abandonné, en 1353, la vicomté de Pont-Audemer à Charles-le-Mauvais. Sous la domination de ce prince, Montfort, qui faisait partie des domaines

[1] Suppl. aux notes sur le Roman de Rou, par M. A. Leprevost, p. 7.

[2] Nous voyons, dans les Rôles gascons, normands et français, qu'en 1420 le roi d'Angleterre rendit à Richard Duclos ses héritages et sa sergenterie de Montfort, momentanément confisqués.

concédés, fut sans doute dévasté plus d'une fois, mais surtout en 1357, par les Navarrois, qui, de Pont-Audemer, avaient poussé jusqu'à Glos. L'occupation anglaise fut encore une époque désastreuse pour Montfort, qui se trouva exposé à toutes sortes de violences. Au milieu du désordre général, presque tous les titres constitutifs des redevances féodales furent brûlés ou détruits. Des lettres patentes du roi Louis XI, du 20 février 1463, autorisèrent Jean de Tournebus, seigneur de Beaumesnil et de Glos-sur-Risle, propriétaire « de tous temps et d'ancienneté des moulins situés *en la ville et pays de Montfort*[1] », à procéder à une enquête pour rétablir ses anciens droits. Il fut constaté par l'information, dont les résultats furent sanctionnés par un jugement du 18 novembre 1464, que « *tous les hommes résséans et demeurans en la ville de Montfort, tant boulangers que autres, et tous autres qui voudroient y venir vendre et distribuer pain à autre jour que au jour de marché ou de la foire Bougy*[2],

[1] Nous voyons, dans une charte de Philippe-le-Bel, de 1314, (Ducange, verbo *Feudofirma*), que ce prince avait donné les moulins de Montfort, à fiefferme, à feu son chambellan, Pierre de Chambly, et qu'il fit remise aux fils de ce seigneur de la *pension* qu'il avait d'abord exigée pour ces moulins. Ils appartinrent, dans la suite, aux Montmorency-Tancarville.

[2] Il est dit ailleurs : « Qui se tient aux champs de la Bougie. »

étoient sujets, sous peine de forfaiture, moudre leurs grains ès moulins de Beaumesnil, sis audit lieu. » Il n'y avait d'exception que pour « *les demeurans audit Montfort, qui étoient hommes résséans et tenans des fiefs des Crottes et de la Motte*[1], *qui devoient aller moudre leur grain dont ils faisaient pain pour leur étorement* », les premiers aux Neufmoulins, les seconds au Moulin-au-Comte[2].

La déposition des témoins nous fait encore connaître d'autres faits, qu'il n'est pas inutile de consigner ici :

1° *Les demeurans en la ville de Montfort et bourgade d'icelle seulement, usans de brasserie de cervoises, bières et autres tels breuvages, ne pouvoient aller moudre le grain qu'ils employoient, ailleurs qu'aux moulins de Beaumesnil.* Soixante ans auparavant, le seigneur *avait pris à forfaiture* certain nombre de barils de cervoise, que vendait un habitant, sans avoir payé la *moulte* du grain dont il s'était servi ;

2° Tous les résséans du seigneur de Beaumesnil, *et par espécial les demeurans sur l'héritage qui avoit été baillé par le roi audit seigneur, il y avoit*

[1] Le fief de la Motte, à Montfort; le fief des Crottes, à Écaquelon.

[2] Les Neufmoulins, situés à Corneville; le Moulin-au-Comte, à Montfort.

près de cent cinquante ans, ès paroisses de Montfort, Saint-Paul-de-la-Haie, Illeville, Touville et Brestôt, estoient sujets au baon des dits moulins, et les non rësséans devoient émouter au champ;

3° *Si aucun boulanger du dehors venoit vendre du pain à Montfort, à autres jours que les marchés et la foire Bougy*, la permission ne lui en était accordée que lorsque les boulangers de la ville avaient vendu le leur; et encore ne le pouvait-il *sans composition au seigneur ou à son fermier des moulins*. Cette composition consistait à payer *double moulte*.

Un témoin affirme qu'il se souvenait bien que *sept boulangers de Montfort* étaient sujets, *eux et leurs semblables*, à aller moudre leur grain aux moulins de Beaumesnil [1]. Cette déposition peut faire apprécier, jusqu'à un certain point, l'ancienne importance de Montfort. A une époque où chaque profession n'était pas envahie, comme de nos jours, par de nombreux concurrents, l'existence simultanée de plus de sept boulangers, sans compter ceux qui venaient du dehors, indique une assez forte population. Maintenant, pour cinq cent soixante-et-onze habitants, il existe à Montfort trois boulangers. En adoptant ces deux chiffres pour bases, et en fixant

[1] Mémoires sur procès, communiqués par M. Lefebvre, secrétaire de la mairie de Pont-Audemer.

Digitized by Google

à douze le nombre des boulangers de Montfort au quinzième siècle, on trouverait une population de 2,284 ames, qui pourrait bien être élevée à près de 3,000, si l'on voulait faire la part de la différence des temps.

A différentes reprises, les rois de France avaient aliéné, à charge de rachat, quelques parties de leurs domaines de Montfort : il en avait été ainsi de la prévôté de cette ville. En 1543, elle était possédée par Nicolas du Buisson. Sept ans plus tard, elle passa à l'amiral d'Annebaut, avec tous les domaines de la vicomté, par suite d'un échange avec Henri II. Depuis cette époque, Montfort eut les mêmes seigneurs qu'Appeville-Annebaut, jusqu'en 1784, que la vicomté rentra dans le domaine de la couronne.

Les maisons du bourg étaient en franche bourgeoisie, et relevaient du roi, dont les droits directs s'étendaient sur les trois quarts de la commune. Le dernier quart était tenu du fief des Crottes, du fief de la Motte et du fief de Fontainecourt [1]. Les habitants n'étaient soumis qu'à des rentes en argent, assez minimes.

[1] Fontainecourt (*Fontanicurtis*) appartenait, au onzième siècle, à Guillaume, vicomte de Montfort, et, à la fin du dix-huitième, à M. de Grente de Grecourt. L'ancien fief de la Motte appartient à M. Du Fay.



Montfort possédait autrefois un petit hôpital, qui *était encore sur pied en* 1488 [1]. En remplacement de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas, qui avait été fondée dans le château, et dont les fonds étaient unis à la cure dès le treizième siècle, on en construisit, sous le titre de Notre-Dame, une autre à laquelle Charles VII et Louis XI attachèrent quelques revenus en 1458 et 1469. En 1615, Bernard Potier de Blerencourt, baron d'Annebaut, d'accord avec sa femme, Charlotte de Vieux-Pont, donna cette chapelle aux pères de l'Oratoire, qui en avaient déjà le brevet du roi, en date du 1er janvier de la même année, à condition d'y vivre en communauté, au nombre de huit. Ces frères s'y établirent, moyennant quelques fonds qu'ils obtinrent de Blérencourt et de divers particuliers, et occupèrent aussi la cure, qui était sous le patronage de l'abbaye du Bec; mais, n'ayant pu y demeurer que deux, ils se retirèrent le 18 janvier 1638. L'année suivante, par acte du 24 janvier, Blérencourt et sa femme, *pour satisfaire au désir du roi, qui vouloit que la chapelle fust conservée et à la dévotion particulière qu'ils avoient à l'égard des dites religieuses des Dix-Vertus*, firent un accord avec les Annonciades de Gisors, qui, après avoir obtenu

[1] Description de la Haute-Normandie.

Digitized by Google

le consentement de l'archevêque et le brevet du roi, prirent possession, le 12 mai, de la maison que les pères de l'Oratoire avaient habitée. Les conditions de leur admission étaient qu'elles résideraient au nombre de dix-huit; qu'elles célébreraient le service divin suivant la règle de leur ordre; qu'elles recevraient gratuitement, et sans dot, une fille pour y faire profession, à la présentation des fondateurs; qu'enfin elles prieraient pour eux et pour le roi. Des lettres patentes de 1656 confirmèrent cet établissement, qui subsista jusqu'en 1750, sous la direction des Cordeliers. Alors, les religieuses quittèrent la communauté, *sur les obédiences du seigneur archevêque de Rouen.*

En 1766, les créanciers de l'engagiste de la vicomté firent saisir tous les biens de la chapelle, *l'unique ornement de Montfort*, qui resta ainsi abandonnée aux ravages du temps. C'était un monument d'un dessin assez régulier : huit colonnes, dans le milieu, soutenaient une coupole de forme octogone et une tour couronnée, aussi octogone. On admirait *les arcs et les dehors de ce petit dôme, orné de pyramides.* Cette chapelle était située près de l'église, au-dessous des ruines de l'ancien château. La maison conventuelle se trouvait de l'autre côté du chemin. Une voûte souterraine conduisait à la chapelle.

En 1770, l'archevêque de Rouen proposa à la fabrique de Montfort l'église des Annonciades, pour en faire une église paroissiale, et une rente de 300 l. pour subvenir à son entretien. Le curé, poussé par un motif d'intérêt personnel, parvint à faire rejeter la proposition, sous prétexte que la réparation de cet édifice serait un fardeau trop pesant pour la commune de Montfort. L'église de Montfort était alors dans un état déplorable : c'était *une espèce de grange en ruine*. Pour la rebâtir, il fallut une somme bien plus forte que celle qui eût été nécessaire pour mettre en état la chapelle des Annonciades, et l'on perdit *un respectable monument qui subsistoit depuis trois cents ans* [1].

On ne trouve point une compensation de cette perte dans l'église actuelle. C'est une simple bâtisse en brique. Le clocher, plus ancien, n'a pas un caractère bien marqué. Ce qu'il offre de plus remarquable, c'est la grande quantité de lierre qui le recouvre [2].

L'église de Montfort est sous l'invocation de

[1] Toussaint du Plessis, et ms. communiqué par M. Lefebvre. — Après le refus des habitants, l'archevêque rendit un décret portant réunion de la communauté de Montfort à celle des religieuses du Saint-Sacrement de Rouen.

[2] L'église de Montfort et celle d'Appeville, avec leurs terres et leurs dîmes, avaient été données à l'abbaye du Bec par Robert de Montfort.

Digitized by Google

saint Pierre et saint Paul; on y invoque, en outre, sainte Clotilde pour la guérison de toutes sortes de maux, saint Mathurin et saint Vincent pour la colique, sainte Claire pour le mal des yeux, saint Gilles pour la peur, sainte Marie-l'Égyptienne pour la fièvre, Notre-Dame-de-Pitié pour un heureux accouchement.

On voit, auprès de celle-ci, dans la muraille de l'église, un gros silex où est scellée une chaîne en fer: c'est le souvenir d'un miracle! Les habitants racontent que des soldats ayant jeté dans la Risle, avec une pierre au cou, une jeune fille qui ne voulait pas se laisser violer, elle invoqua Notre-Dame, et fut sauvée par sa protection.

Le château de Montfort n'avait pas été complétement détruit par Jean-Sans-Terre: plusieurs fois, des bandes armées s'y retranchèrent pendant les troubles qui désolèrent la France, notamment en 1473 et en 1591. Le souvenir de ces luttes n'a pas été conservé. On sait seulement qu'elles amenèrent la ruine de Montfort, qui, assure-t-on, fut incendié.

Suivant la tradition, l'ancienne ville aurait existé en tout ou partie de l'autre côté de la Risle, et se serait étendue jusqu'aux prés dits de Montfort, situés sur Saint-Philbert. Ce qui paraît appuyer cette assertion, c'est que, avant la révolution, les



propriétés sises sur la rive gauche de la rivière, entre le chemin de Montfort à Saint-Philbert, le chemin de Freneuse et le chemin tendant aux prés l'Évêque, étaient considérés comme en bourgeoisie; c'est qu'enfin, pour ces propriétés comme pour celles de Montfort, on avait un an et un jour pour exercer le retrait lignager [1], tandis que le délai n'était que de six semaines dans les autres parties de Saint-Philbert. Mais, d'un autre côté, on n'a pas trouvé de vestiges de constructions sur ce point; et l'on sait, d'ailleurs, qu'autour des villes, une plus ou moins grande étendue de terrain était tenue en franc-bourgage. On pourrait seulement conclure de ces deux circonstances qu'une partie de Saint-Philbert dépendit autrefois de Montfort. Une foule de considérations concourent à démontrer que la ville, même aux époques les plus reculées, occupa, au pied de la forteresse, la même position que le bourg actuel.

De ce qui fit la force et l'importance de Montfort, il ne reste plus que les débris de son château. On l'aperçoit encore aujourd'hui, ruiné, mais de-

[1] « Retrait lignager est un droit en vertu duquel un parent, du côté et ligne dont est venu au vendeur un héritage vendu, peut le retirer des mains de l'acquéreur, en intentant l'action en retrait dans le temps prescrit, à l'effet de le conserver dans la famille. » Ferrière; *Introd. à la Pratique*.

bout comme un athlète opiniâtre qu'un long combat n'a pu lasser. Son enceinte était très étendue et présentait la forme d'un rectangle. De fortes murailles, flanquées de plusieurs tours rondes et carrées, le défendaient de tous côtés, et d'énormes ruines indiquent que le donjon s'élevait sur le bord de la muraille du sud-est. Les puits et les souterrains du château ont été entièrement obstrués par les décombres. Il y a quelques années, on voyait encore les vestiges d'un de ces chemins, qui communiquait, dit-on, à la rivière; on l'appelait le trou Boscot.

Des pélerins viennent quelquefois accomplir des vœux au milieu des ruines du château, et y déposent, en l'honneur de saint Nicolas, de légères offrandes en argent et du lin prêt à filer. Non loin de là se trouve un tertre que l'on appelle la *butte qui sonne*. On raconte, dans le pays, que les personnes à foi vive qui veulent s'y rendre la nuit qui précède la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin), y entendent les sons harmonieux d'une musique souterraine.

A Montfort, le droit de foires et marchés appartint successivement au roi et aux seigneurs, à qui ces droits étaient transmis. Au quinzième siècle, je ne trouve mentionnés qu'une foire et qu'un marché. Il y a maintenant les foires du mardi de la quatrième



semaine de Carême, de Saint-Pierre et Saint-Paul, et de Saint-Simon-Saint-Jude, où l'on vend des bestiaux, des grains, des toiles, du fil, du lin, de la mercerie, de la friperie, de la quincaillerie, etc. Le marché se tient le mardi de chaque semaine [1].

Montfort, limité à l'est par Glos, et à l'ouest par Appeville, s'étend entre la forêt qui porte son nom et la rivière de Risle. A un demi-quart de lieue du bourg, dans la forêt, se trouve le petit hameau de la vallée de Cahaigne, qui ne renferme que quatre à cinq habitations, environ vingt hectares de terre de toute nature, et des viviers dont les eaux alimentent deux moulins, puis, après avoir traversé la route d'Évreux entre Montfort et Appeville, vont se jeter dans la Risle sous le nom de Doult de Claireau. La Risle fait mouvoir un autre moulin à blé dans le bourg [2].

[1] Objets de consommation soumis, en 1832, aux droits de l'octroi de Montfort : 55 bœufs ou vaches, 54 veaux, 21 moutons, 11 porcs ; vin, 3168 ; alcool, 35,009.

[2] M. Rabasse, maire de Montfort, et M. Rabasse fils, ancien notaire, ont bien voulu me donner quelques renseignements sur cette commune.

Commune de Glos-sur-Risle.

Limites : Écaquelon, Thierville, Pont-Autou, Freneuse, Saint-Philbert et Montfort.

Hameaux : Le Haut-Bout, le Moulin-des-Majeans, l'Église, la Forge.

On dit que cette circonscription doit son origine à l'érection d'une église bâtie dans la vallée en expiation d'un massacre considérable. On s'explique difficilement le nom de cette commune : il pourrait avoir la même racine que le mot *gloarius* (bûcheron), employé dans le Cartulaire de Préaux.

La voie romaine de *Juliobona* traversait le territoire de Glos. Nous y trouvons encore d'autres souvenirs de la même époque. Dans un lieu nommé le *Matré*, vers le pied de la colline, on a découvert une trentaine de tombeaux en pierre, renfermant des vases en terre, au milieu des ossemens. Une épée se trouvait dans un des cercueils. Plus haut, dans le bois du Maillot[1], il existe quelques fondations en maçonnerie ; on parle aussi de conduits souterrains.

[1] Maillot ou Mailloc. Il y a trois communes de ce nom dans l'arrondissement de Lisieux. A Ouilly-Basset, arrondissement de Falaise, on trouve aussi un bois du Maillot. C'est le nom d'un fameux guerrier qui vivait au 9e siècle, et dont la race subsiste encore. (*Voy*. Statist. de l'arrond. de Falaise, par M. Galeron.)

Le chef-lieu de la seigneurie de Glos était auprès de l'église, à l'entrée des prairies. Le château a été rebâti dans la suite un peu plus loin, vers Montfort. L'ancien emplacement est encore marqué par un colombier et une construction du douzième siècle. C'était la chapelle seigneuriale, devenue prêche au seizième siècle. On prétend que les protestants du pays avaient un cimetière à l'endroit même où l'on a découvert des tombeaux antiques; la tradition ajoute qu'on ne leur épargna pas les persécutions, et qu'ils n'échappèrent plusieurs fois aux poursuites, qu'en se réfugiant dans les souterrains que j'ai cités plus haut.

En 1463, la seigneurie de Glos et le fief de Mortemer, assis dans la même paroisse, appartenaient à Jean de Tournebu, de la branche des seigneurs de Marbœuf, issue de Robert de Tournebu qui vivait dans la deuxième moitié du treizième siècle. Il était baron de Beaumesnil, seigneur de Bliquetuit, Villequier, Glos-sur-Risle, etc., par suite de l'alliance de son auteur, Guillaume de Tournebu, avec Marie Paynel, fille de Guillaume et de Marie d'Harcourt, baronne de Beaumesnil.

En 1723, Ch. de Vigier était seigneur de Glos. Il possédait aussi dans la paroisse le fief du Busc, situé dans le voisinage du *vieux du Busc* [1].

[1] *Voyez* pag. 280.

La seigneurie de Glos s'étendait au-delà de la paroisse : deux habitants de Thierville étaient tenus de venir à Glos battre les eaux des Mottes, quand la dame du lieu était en couches. Parmi les redevances mentionnées dans les anciens aveux, nous trouvons, pour le propriétaire du Clos-Ferrand, l'obligation de fournir, chaque année, au seigneur un demi-dinde blanc.

Une *lettre* de rémission de Charles, régent de France, du mois de septembre 1359, nous apprend que les garnisons navarroises qui s'emparèrent de Pont-Audemer en 1357, *chevauchèrent jusqu'à la ville*[1] *de Glos-sur-Risle, en pillant, ardant et gastant tout le pays.* Glos fut encore dévasté, dans le courant du seizième siècle, par les troupes de la Ligue, qui y séjournèrent, dit-on, pendant quelque temps.

L'église de la paroisse n'a conservé de son ancienne architecture que son abside semi-circulaire et l'arcade surbaissée de l'entrée du chœur. On ne trouve rien à y signaler sous le rapport de l'art. La paroisse, réunie à Montfort pour le spirituel, a pour patrons saint Vincent et la sainte Trinité. On invoque saint Vincent pour les maux de dents,

[1] *Ville* est employé ici dans le sens de village. Au quatorzième siècle, on faisait souvent usage de l'expression *Ville champêtre*.

autrefois il y avait une assemblée de la Trinité auprès de l'église.

Il y a quatre moulins dans la commune : un à tan et trois à blé. Celui des Majeans [1] appartenait à l'abbaye du Bec ; ceux de Glos et du Busc au seigneur du lieu.

[1] Ce nom a été défiguré par la prononciation. On le retrouve, avec sa forme primitive, dans la charte de donation au profit de Guillaume de Mortemar, de cent sols tournois de rente : « *Sitos super molendino vocato* AU MANIANT *existenti in parochiâ de Glos.... datum anno Domini* MCC *nonag. sept.* » (Note de M. A. Leprevost.)

Commune de Saint-Philbert-sur-Risle.

Limites : Appeville, Montfort, Glos, Freneuse, Saint-Grégoire, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Christophe et Condé.

Hameaux : L'Église, la Baronie, l'Orme-du-Busc, la Ferme-Mailleux, la Cossette, le Carrefour-Laignel, le Rossignol, les Parqueries, le Lieu-Marquand, le Nid-de-Chien.

Il y avait, au dixième siècle, sur la rive gauche de la Risle, une grande forêt, nommée Vièvre (*Wewra*), dont Saint-Philbert dépendait. Elle faisait partie du domaine ducal. Un jour que Richard Ier était venu y chasser, il fut assailli par un ours d'une énorme grosseur. Abandonné par les gens de sa suite, il allait périr, lorsqu'un jeune seigneur, nommé Raoul, se dévouant pour le sauver, se précipita sur le terrible animal et fut assez heureux pour le terrasser. Le duc devait à Raoul un témoignage de reconnaissance : il lui donna la forêt de Vièvre et toutes ses dépendances [1].

Ce Raoul, devenu seigneur de Saint-Philbert d'une manière si honorable, était fils d'Asperleng, possesseur de domaines immenses et fermier des moulins du Vaudreuil et de tous ceux de la vallée

[1] Willelm. Gemet., l. 7, c. 38.

de Risle, et de Sprota, veuve de Guillaume-Longue-Épée. Il était donc frère utérin du duc Richard Ier. Raoul prit d'abord le nom de son nouveau domaine, puis celui d'Ivry, lorsque cet aleu lui fut concédé. Les enfants nés de son mariage avec Auberée sont : 1° Hugues, évêque de Bayeux ; 2° Jean, évêque d'Avranches ; 3° Auberée, femme de Richard de Beaufou ; 4° Mathilde, femme d'Osberne de Crépon[1]. Nous avons vu, dans le 1er volume, Hugues figurer comme possesseur de domaines dans le canton de Pont-Audemer. Jean eut en partage, dans la succession de son père, la terre du Vièvre. Ce personnage, appelé ordinairement Jean d'Avranches, est nommé Jean de Saint-Philbert, dans le Cartulaire de Préaux. Il fut élu évêque d'Avranches au mois de septembre 1060 ou 1061, et passa à l'archevêché de Rouen sept ans et trois mois plus tard. C'est vers l'époque de cette translation qu'il donna à la cathédrale d'Avranches, pour en jouir après sa mort, la moitié de la terre de Vièvre, appelée d'abord l'aleu, puis la baronie de Saint-Philbert. Il s'y retira ensuite, après ses démêlés avec les religieux de Saint-Ouen et sa disgrâce. Il paraît avoir succombé sous le poids de ses infirmités au commencement de septembre 1079.

Les évêques d'Avranches devaient au roi, pour

[1] *Voyez* Willelm. Gemet., p. 288, et Ord. Vital, p. 664 et 705.

Digitized by Google

l'aleu de Saint-Philbert, le service de cinq chevaliers. Cette baronie avait une haute justice qui se tint long-temps dans la paroisse, puis à Saint-Georges, enfin à Pont-Audemer. La prison, solide construction carrée de vingt-cinq pieds de façade, était située non loin de l'église, sur le bord du chemin de Freneuse. On voyait de là les fourches patibulaires dressées en permanence sur la côte du Gibet. Plus loin, au pied de la côte, vers Freneuse, était le chef-lieu de la baronie. La cour en était défendue par une enceinte de murailles qui subsistent encore en partie, flanquées de tours aux quatre coins et à la porte d'entrée [1]. Au milieu de ces fortifications s'élevait le château des évêques, avec ses dépendances. Un bâtiment s'appelait *la salle du Jeu de Paume*. La chapelle de la baronie était dédiée à saint Jean. Un habitant de Saint-Philbert devait présenter tous les ans un bouquet au bienheureux patron. Pour cette redevance, il avait obtenu, dans les bois d'*Avranches*, le droit de chasse, le faucon sur le poing, et le droit de pacage pour sept vaches et un taureau.

Outre la baronie, on cite encore, à Saint-Philbert, les fiefs de la Cour, du Vièvre, de la Beneulderie, des Marbœufs....

[1] Ces fortifications, qui tombent en ruines, ont environ 570 pas de tour.

Le fief de la Cour était un quart de fief de haubert relevant de la baronie par foi et hommage. Il avait manoir, droit de basse justice, droit de nommer à la chapelle Sainte-Trinité de la Cour, et, par concession des évêques d'Avranches, droit de pêche dans une portion de la Risle, vers le *Vieux* (le gué) du Busc, chemin de Glos.

Le fief du Vièvre, huitième de fief de haubert, relevait également de la baronie : il avait droit de basse justice, droit de moulin banal, et droit de pêche dans la partie de rivière voisine du moulin.

Le fief de la Beneulderie, huitième de fief de haubert, relevait du roi. Il appartenait, comme les deux précédents, aux Choiseul-Gouffier, qui possédaient dans la contrée environ 40,000 liv. de revenu.

Je ne connais rien sur le fief des Marbœufs.

Des propriétés de Saint-Philbert, situées entre le chemin de Montfort et celui de Freneuse, étaient en franche bourgeoisie, relevant des évêques d'Avranches [1]. D'autres terres étaient *tenues* des religieuses de Préaux et du prieuré de Saint-Philbert.

On ignore l'époque de la fondation de ce prieuré. Il ne fut jamais bien considérable. Pour suppléer

[1] On n'y payait point le droit de treizième, et les femmes y avaient moitié dans les acquêts.

Digitized by Google

à la médiocrité de ses revenus, l'abbaye du Bec, dont il dépendait, lui avait abandonné quelques-uns de ses droits, entre autres le patronage des cures d'Appeville, de Flancourt et de Montfort [1]. Il fut habité d'abord par plusieurs religieux, ensuite par un prieur; puis il fut entièrement abandonné. Alors, tous ses droits furent exercés par l'abbaye du Bec, et le vicaire de Saint-Philbert desservit la chapelle attenante à l'église paroissiale.

L'église de Saint-Philbert [2] était jadis en forme de croix. Un clocher massif et peu élevé la surmontait au point central. L'extrémité *est*, qui forme le chœur dans toutes les églises, servait de chapelle pour le prieuré. C'était la portion la mieux ornée, et les habitants parlent encore avec admiration des jolis vitraux peints qui la décoraient, avant qu'elle eût été convertie en bâtiment de ferme.

Au moyen de cette disposition, le chœur de l'église paroissiale était sous le clocher. L'aile du côté nord ayant été détruite, la portion de l'édifice consacrée au culte n'est plus qu'un angle droit.

[1] Ce fait ressort d'une déclaration de 1695. (*Voy.* Touss. Duplessis.)

[2] C'est dans cette église qu'en 1154 Robert de Thorigny, prieur claustral de l'abbaye du Bec, fut béni comme abbé du Mont-Saint-Michel, par Hébert, évêque d'Avranches, et Girard, évêque de Seez, en présence de Roger, abbé du Bec; de Michel, abbé de Préaux, et de Hugues, abbé de Saint-Sauveur de Coutances.

Plusieurs des fenêtres, toutes en ogive, sont décorées de peintures assez bien conservées.

Saint Philbert est le patron de la paroisse. Dans le cimetière se trouve une fontaine consacrée à sainte Radegonde, que l'on vient invoquer de très loin pour la guérison des dartres, surtout pendant le mois de mai.

En 1812, les pauvres de la commune, réunis en atelier de charité par les soins du maire, M. Hermier, trouvèrent quelques boulets [1] en réparant la côte du Roule-aux-Moines. Ce n'est pas le seul fait qui indique que Saint-Philbert ait été le théâtre d'événements militaires. A un quart de lieue de l'église, sur la hauteur voisine de celle du Gibet, se trouve une redoute appelée la Butte-à-Feu. Défendue en très grande partie par la pente abrupte de la colline dont elle occupe l'extrémité, elle est protégée vers la plaine par un fossé profond d'environ 75 pieds de longueur et par un tertre parallèle formé par le jet des terres. Le plateau, ainsi enclos, offre, du pied du terrassement jusqu'à la pointe du promontoire, une étendue d'environ 300 pieds. De ce point, la vue est bornée, en face par le château de Montfort, à l'est par la tour du Bec, et à l'ouest par l'église d'Annebaut.

Si l'on en croyait une tradition assez obscure, les gens de guerre, retranchés sur la Butte-à-Feu, au-

[1] Ces prétendus boulets n'étaient peut-être que des pyrites.

raient obtenu la concession de terrains incultes, à condition de les défricher. On ajouta qu'ils étaient juifs, et que c'est d'eux que vient le nom conservé jusqu'à présent par une partie du hameau des Rossignols.

Plusieurs sources s'échappent des collines de Saint-Philbert; les plus remarquables sont : 1° la fontaine du Prieuré, recouverte par la voûte d'une carrière profonde, dans laquelle on prétend que le diable garde un trésor; 2° la fontaine Sainte-Radegonde, dont j'ai parlé; 3° le ruisseau du hameau de la Fontaine, sur lequel il exista, dit-on, autrefois, de nombreuses tanneries; 4° une fontaine d'eau minérale, au domaine de la Cour.

Ces différents cours d'eau ne sont point utilisés par l'industrie : la Risle, divisée en trois bras, lui offrait assez de ressources. Sur le bras principal, se trouvent le moulin l'Evêque et le moulin Prieur; sur le bras de la Mimorel, le moulin du Vièvre et celui de la Mouche ; enfin, sur le bras du Pont-Joly, trois moulins à papier qui, annuellement, alimentent ensemble trois cuves. Suivant l'annuaire du département, ces moulins fabriquaient 52,800 rames de papier en 1808.

On compte à Saint-Philbert environ cent cinquante tisserands et deux tanneries. Les autres professions sont pour les besoins de la commune[1].

[1] Je dois une grande partie des renseignements sur cette commune à M. Hermier, ex-maire.

Commune de Condé-sur-Risle.

Limites : Appeville, Corneville, Saint-Paul, Campigny, Saint-Martin, Saint-Christophe et Saint-Philbert.

Hameaux : L'Église, la Vorillonnerie, le Lieu-Aupart, les Sertaux, la Courellerie.

Son nom vient du mot *condate*, généralement employé pour désigner un territoire au confluent de deux cours d'eau. Il indique une origine très reculée.

Nous avons à signaler, dans cette commune, un camp très remarquable par ses dispositions et son état de conservation. Il se trouve sur la bruyère des Parquets, qui domine le hameau de l'Église. D'une forme à peu près carrée, il est divisé en deux parties inégales, dont la plus étendue renferme, à son centre, une enceinte circulaire d'environ vingt-cinq pas de diamètre. Il a environ 660 pas de tour. Les fossés ont encore, dans quelques parties, au moins douze pieds de profondeur, en prenant pour point de départ le sommet des terres rejetées sur les deux bords. A une centaine de pas du camp, vers le sud, existe un long fossé qui coupe toute la bruyère; et, aux environs, surtout du côté de la vallée de Risle, on rencontre beaucoup de petits tertres disposés sans symétrie.

Digitized by Google

Sous la période normande, l'aleu de Condé relevait des sires de Pont-Audemer. Il fut possédé par Gislebert de Condé, contemporain de Guillaume-le-Conquérant. Ce chevalier tenait aussi de Guillaume, fils d'Onfroy de Vieilles, la terre des Épines, que son suzerain donna à Saint-Léger-de-Préaux, à condition que l'abbaye n'en jouirait qu'après la mort du détenteur. A l'exemple de tant de chevaliers, qui, après mille dangers, mille aventures, allaient se reposer dans les cloîtres ou y expier leurs égarements, Gislebert, privé d'héritiers, prit l'habit religieux dans l'abbaye de Préaux, et lui donna des domaines à Condé et une partie de l'église.

Dans les *Feoda Normanniæ*, Robert de Condé est cité comme devant au roi, dont il relevait alors, le service d'un quart de chevalier, pour les fiefs de la baillie de Pont-Audemer.

La terre de Condé était, dans l'origine, un plein fief de haubert. Elle fut partagée entre trois filles, on ne sait à quelle époque : deux parts restèrent fief de Condé, et l'autre se nomma le fief du Buisson [1].

Jean de Poisson les possédait l'un et l'autre. En 1384, les deux parts du fief de Condé furent divisées entre ses quatre filles : le premier lot porta le

[1] Le fief du Buisson était à Saint-Christophe.

nom de Condé ; le second, celui de fief à la Dame ; le troisième, celui de Rouillard ; et le quatrième, celui du Hamel, ou de Fourmetot. Les trois derniers tenaient par parage de celui de Condé, qui *reportait* tout au roi.

Par alliance avec la dame de Condé, cette seigneurie passa dans la maison de la Brière, ou de la Bruyère. Avant 1451, Marguerite de la Brière la porta en dot, avec la Tillaie, à Georges de Livet, seigneur de Bourneville, la Poterie, etc. Richard de Livet, fils de Georges, fut ensuite seigneur du fief de Condé, que nous retrouvons, au seizième siècle, dans la maison Du Fay. Robert du Fay y réunit, en 1572, le fief à la Dame, auquel était alors incorporé le fief du Coudrai, assis dans la paroisse. Cette famille les vendit ensuite l'un et l'autre, en 1640, à Guy Duval de Bonneval, qui acheta aussi le fief du Buisson, avec son annexe, le fief du Pied-de-Loup, décrété sur M. de Giverville. En 1654, M. de Bonneval obtint des lettres-patentes portant union de ces différents fiefs, érigés en 1677 en marquisat, sous le titre de marquisat de Bonneval, terre et seigneurie de Condé. En 1691, ce même seigneur acheta le fief de Rouillard, qui dès-lors resta uni à Condé. Le Hamel releva de Condé comme arrière-fief.

La terre de Condé n'avait été érigée en mar-

Digitized by Google

quisat qu'en faveur de M. de Bonneval et ses héritiers légitimes ; elle revint à son premier état, en passant par vente, en 1700, dans les mains de M. de Saint-Paul-Voisin. La famille Choiseul-Gouffier posséda ensuite, jusqu'à la révolution, la seigneurie de ce lieu.

En 1780, des trois moulins de Condé, de Rouillard et du Buisson, il ne restait plus que le dernier. Tous les vassaux de ces fiefs étaient obligés d'aller y moudre : quelques-uns, cependant, avaient l'alternative de suivre cette banalité, ou d'émouter aux champs, c'est-à-dire de livrer la seizième partie des grains par eux récoltés. Ils devaient encore curer et nettoyer le talus, le noc, le biais, le ruel, le vieux, l'arrière-vieux et le doult du moulin. Le seigneur avait droit de pêche sur une partie de la Risle.

Il y avait encore, à Condé, la vavassorie de la Fontaine-Halbout, relevant du fief de Rouillard, et le fief d'Écorche-Caillou, appartenant à l'abbaye du Bec. Les vassaux de celui-ci, outre les rentes, reliefs, treizièmes, regard de mariage, service de prévôté, devaient une journée pour aider à faner les foins de l'abbaye [1].

[1] Extrait de l'état des possessions de la famille Choiseul-Gouffier, 1781.

Le manoir de Condé n'existe plus : un vieux colombier, peu éloigné de l'église, indique encore le chef-lieu du fief.

L'église de cette commune, sous l'invocation de saint Martin, est ancienne, mais son caractère primitif a été altéré par de nombreux changements. Les lancettes ont été remplacées par d'autres fenêtres ; une tour latérale a été substituée au clocher roman qui s'écroula sur le chœur en 1765, la veille de Pâques ; la porte remarquable du côté sud a été entièrement défigurée. On y voit encore plusieurs rangs de zig-zags et deux colonnes romanes ; mais on a fait disparaître la voûte en dents de scie qui couronnait l'ouverture.

Les habitants disent qu'il y avait autrefois, à Condé, trois curés nommés par l'abbaye du Bec, et que l'un d'eux passa à Saint-Christophe, quand sa chapelle fut érigée en église paroissiale.

Il y avait jadis à Condé une maladrerie Saint-Antoine, qui a été incorporée à l'hospice de Pont-Audemer, au commencement du dix-huitième siècle. Son église subsista comme chapelle depuis la réunion, et l'on en voit encore les derniers vestiges.

Condé possède, à titre de communes, environ 65 hectares de prairies et 140 hectares de bruyères, qui lui ont été données pour ses pauvres, et dont jouissent tous les habitants.

Digitized by Google

Commune d'Appeville-Annebaut.

Communes limitrophes : Corneville, Cauverville, Brêtot, Illeville, Montfort, Saint-Philbert et Condé.

Hameaux : Outre le bourg, on cite ceux de Bequerel, Claireau, la Claie, la Mulotière, le Bois [1], les Cabots, la Sauvagerie, les Marettes, les Gréaume, Rondemare, les Chaufourniers, les Bunel, Mortagne, les Planets, le Vieux-Montfort.

Le nom de cette commune paraît être la traduction d'*Appii-Villa*, maison de campagne d'Appius : celui d'Annebaut lui vint des seigneurs qui la possédèrent dans la suite.

Nous avons vu que le territoire d'Appeville était traversé par la voie romaine de *Juliobona* à *Noviomagus*. Il y a plusieurs années, des terrassiers y ont trouvé, sur le penchant de la côte de la Fontaine-aux-Malades, une trentaine de hachettes gauloises en cuivre. On y a aussi découvert des vestiges d'encaissement très solides, non loin du chemin actuel de Routot, à mi-côte, et, dans deux petites cours situées en face de la

[1] Le Bois était un fief appartenant, dans les derniers temps, à M. Poisson de Franqueville.

halle, une très grande quantité de tuiles romaines brisées et des fondations liées par un fort ciment. A l'époque de la confection de la route départementale, les ouvriers virent une espèce de puits, recouvert d'une pierre qu'ils enlevèrent. Une couche de terre était au-dessous ; ensuite venait une nouvelle pierre, puis une autre couche de terre, enfin encore une pierre. Les conducteurs de travaux, moins curieux que les ouvriers, firent cesser leurs recherches. L'ouverture fut bouchée et recouverte par l'encaissement de la route, au milieu de laquelle ce puits se trouve maintenant caché. Il est en face de l'église de Condé, tout près de l'emplacement occupé autrefois par la chapelle Sainte-Marguerite de l'Ortiai, ou de l'Ortier [1].

Cette chapelle, située près de la Fontaine-aux-Malades, à l'*ancien lieu d'Annebaut*, entre l'église de la paroisse et celle de Corneville, fut une léproserie « à laquelle la cure des Ames était attachée en 1441 » [2]. Le roi, les chanoines de Cléry et les seigneurs d'Annebaut présentèrent successivement à ce bénéfice.

Une autre chapelle, dédiée à saint Milford, s'élevait à quelque distance de la source du doult

[1] L'Ortier était un fief dépendant du marquisat d'Annebaut ; il s'étendait sur Condé.

[2] Toussaint Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*.

Digitized by Google

de Billou, à un endroit appelé le Vieux-Montfort, dont le nom indique l'existence d'antiques fortifications. Cet oratoire fut converti en prêche par les protestants du pays, qui ont laissé le nom de *Cimetière des Huguenots* à un petit champ en labour situé en face du village, sur le penchant de la côte. Depuis la destruction de cette chapelle, on continua long-temps d'y venir chercher quelques parcelles de la statue du saint, pour donner de la force aux enfants, en la broyant dans leur boisson ordinaire.

Le hameau de Rondemare eut aussi son lieu saint, la chapelle Sainte-Catherine. Elle paraît avoir dépendu, dans les premiers temps, de l'abbaye du Bec ou du prieuré de Saint-Philbert. Elle entra depuis en patronage laïque, et Nicolas de Malesmains céda ce patronage, vers 1295, à l'abbaye de Corneville. Depuis cette époque, la chapelle fut desservie par les religieux du même monastère; mais elle ne tarda pas à reprendre son ancien titre de bénéfice, et insensiblement on lui a donné le nom de prieuré. Néanmoins, en 1637, l'abbé de Corneville y a présenté un régulier, d'où il suivrait qu'il ne traitait ce bénéfice que de simple chapelle; car, autrement, il l'aurait conféré de plein droit.

Le hameau où se trouvait cette chapelle souffrit

beaucoup de la peste, en 1668. On assure qu'une seule personne ne succomba pas. Pendant les ravages de ce terrible fléau, tout rapport cessa avec Rondemare, et les habitants d'Appeville allaient déposer dans les champs les provisions nécessaires, que leurs voisins venaient chercher ensuite.

Pendant la période Normande, Appeville dépendait des comtes de Montfort, qui en donnèrent l'église à l'abbaye du Bec. Les seigneurs qui possédèrent cet aleu sous leur suzeraineté, n'ont pas laissé de souvenirs : je ne trouve que le nom de Gosce d'Appeville, employé comme témoin dans la donation de l'ermitage de Brotonne à Saint-Pierre-de-Préaux, par Robert, fils du comte Waleran. C'est bien plus tard que nous trouvons ici les d'Annebaut, originaires du pays d'Auge, et connus depuis la conquête de l'Angleterre. Le premier qui soit cité comme seigneur d'Appeville, de Brêtot et d'Aubigny, est Raoul d'Annebaut, vivant en 1396, père de Jean, qui servait dans la compagnie du duc d'Aumale en 1421. Celui-ci, entre autres enfants, eut de Marie de Vipart, Jean II, seigneur d'Appeville, de Brêtot et d'Aubigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et connétable héréditaire de Normandie. Jean II eut plusieurs enfants : Claude, amiral de France ;

Digitized by Google

Jacques, évêque de Lisieux; Anne, mariée à Jean de Vieux-Pont; Jeanne, mariée à Robert de Segrestain, et Marie, femme d'Hélie de Saint-Germain.

Claude d'Annebaut commença à se faire connaître à la défense de Mézières, assiégé par le comte de Nassau en 1521. En 1536, des services signalés rendus au roi l'avaient fait nommer capitaine-général de la cavalerie légère. Prisonnier auprès de Térouanne, en 1537, comme il l'avait déjà été à Pavie, il fut bientôt rendu à sa brillante carrière, et créé successivement maréchal de France, gouverneur du Piémont, ambassadeur extraordinaire à Venise, et enfin amiral de France en 1543. Deux ans après, il battit trois fois les Anglais sur mer, et travailla ensuite à établir la paix entre François I[er], l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre; puis il devint le principal ministre de François I[er], pendant la disgrâce du connétable de Montmorency. Après la mort du roi, l'amiral d'Annebaut fut éloigné de la cour par Henri II; mais il fut bientôt rappelé, et entra dans le conseil de Catherine de Médicis. Il mourut à la Fère, le 2 novembre 1552. Le président de Thou fait un grand éloge de son désintéressement.

En 1549, la terre d'Appeville avait été érigée en baronie en faveur de ce puissant et vertueux

personnage. Son projet paraît avoir été de donner une grande importance à Appeville. Il ordonna qu'un château, conçu sur un plan tout-à-fait grandiose, fût construit un peu au-dessous de l'église, de l'autre côté du chemin. Ce monument devait avoir 250 pieds de long sur 110 de large. Trois étages voûtés en pierres et percés, à l'extérieur, de 365 ouvertures, s'élevaient au-dessus d'une série d'appartements à demi souterrains. Les murailles, ornées de toutes les merveilles que l'art pouvait créer à cette époque, étaient riches comme celles d'un palais, et fortes comme celle d'une citadelle. Derrière le château, au nord-ouest, un large et profond bassin avait été creusé pour recevoir les navires, et d'énormes anneaux de fer scellés dans les murailles indiquaient, d'accord avec la tradition, que l'amiral avait eu l'utile projet de rendre la Risle navigable jusqu'au pied de son habitation. Mais il en fut de ce château comme de presque toutes les grandes et fortes demeures, édifiées, dans ces temps, par des seigneurs dont les desseins étaient plus hauts que leur fortune, et surtout plus longs que leur vie : il ne fut point achevé. Le peuple, qui ne pouvait pas supposer l'impuissance de ses maîtres, vit, dans les lenteurs du travail, l'effet d'une force surnaturelle, et l'on raconte encore que le diable démolissait, pendant

la nuit, l'ouvrage qui avait été fait dans le jour. Il y a une quarantaine d'années, ce château existait encore tel que l'avait laissé son fondateur ; maintenant il ne reste plus que deux énormes monceaux de maçonnerie renfermant deux ou trois appartements et un bout de corridor. Les appartements inférieurs du château, recouverts de terre, sont à l'abri de la destruction. On répétera encore, dans bien des années, qu'un coffre renfermant un trésor surnage sur les eaux qui y ont pénétré, et qu'il entraîne au fond de l'abîme celui qui, l'ayant approché du bord, tente de le saisir.

L'amiral d'Annebaut fit aussi reconstruire l'église, dans laquelle on lit : « Et fust ceste église commencée neufve l'an de grâce 1550... » Son élégante tour carrée, surmontée d'une flèche couverte en ardoise, et son portail, orné de sculptures d'un travail très délicat, sont, à l'extérieur, ce qu'elle offre de plus remarquable. Toutes ses ouvertures sont ogivales, excepté celles du clocher, qui ont tous les caractères de la renaissance des arts. La nef, composée de cinq arcades, offre une allée principale et des bas-côtés voûtés en pierre et décorés de nervures dont le point d'intersection est marqué par des pendentifs. Les colonnes rondes des arcades sont sans ornement; la tête de l'ogive seule est ornée de nervures. On lit sur les murailles

plusieurs inscriptions mentionnant des donations faites à l'église, pour avoir des prières nominales. Quatre troncs sont destinés à recevoir les offrandes que, dans un intérêt physique, les fidèles croient devoir faire à saint Milfort, à Notre Dame-de-la-Délivrande, à sainte Marguerite [1] et au saint Esprit. La paroisse est sous l'invocation de saint André. Un seigneur d'Annebaut avait donné une petite propriété à un habitant, à charge de lui remettre, tous les ans, le jour de la fête patronale, trois sous de rente ou un bouquet destiné au patron.

Au-dessous du chœur, qui appartient à l'ancien édifice, s'étendait un vaste caveau, sépulture des seigneurs d'Annebaut. C'est là que fut inhumé l'amiral, auprès de son oncle Jean Le Veneur, évêque de Lisieux. Jacques d'Annebaut, mort au Bec en 1558, y fut aussi enterré [2]. Il avait été, comme Jean Le Veneur, abbé du Bec et évêque de Lisieux, puis cardinal en 1544.

L'amiral n'avait eu, de Françoise de Tournemine, que deux enfants, Jean et Madelaine. Jean

[1] Il y a quelques années, le curé a fait disposer une partie de l'ancien tombeau des seigneurs, pour y placer sainte Marguerite, que l'on invoque pour la guérison des dartres.

[2] *Gallia Christ.*, t. II, p. 101. — La Chronique de Saint-Évroult dit que Jacques d'Annebaut mourut et fut enterré à Rouen.

Digitized by Google

fut baron d'Annebaut, chevalier de l'ordre du roi et bailli d'Évreux. Il servit à la bataille de Cérizoles, au siége de Fossano, où il eut l'épaule rompue, et en 1562 à la bataille de Dreux, où il reçut une blessure mortelle. Comme il ne laissait point d'enfants, la baronie d'Annebaut passa à sa sœur, qui jouissait déjà de droits étendus dans la vicomté, comme je vais le faire connaître.

La suzeraineté du marquisat de Saluces, cette clef du Milanais et de l'Italie, avait été le motif de fréquentes divisions entre les rois de France, les empereurs d'Allemagne et les ducs de Savoie. Pour y mettre un terme, François Ier avait chargé le maréchal d'Annebaut d'une négociation qui s'était terminée au gré de ses désirs, et la fille de ce ministre avait été unie, en 1542, au dernier rejeton des Saluces. Veuve sans enfants, six ans après, Madelaine d'Annebaut, suivant les stipulations de son contrat, devint propriétaire des domaines de son mari, et conclut aussitôt un traité avec Henri II, pour la cession de ses droits sur le marquisat, contre la forêt de Montfort et la vicomté de Pont-Audemer, avec tous les offices qui en dépendaient. L'échange fut consommé par lettres-patentes décernées en avril 1550.

Madeleine d'Annebaut, qui avait épousé en secondes noces Jacques de Silly, comte de Roche-

fort, mourut en 1571, ne laissant que des héritiers collatéraux. Les efforts incessamment renouvelés par le fisc, pour restreindre les droits concédés à Madeleine d'Annebaut, entravèrent le partage de la succession, qui ne fut achevé qu'en 1601. La baronie d'Annebaut et la vicomté de Pont-Audemer furent comprises dans le lot de Charlotte de Vieux-Pont, femme de Bernard Potier de Blerencourt. A sa mort, arrivée en 1645, ses biens devaient retourner à la famille d'Annebaut, mais, comme Blérencourt avait payé une forte somme aux créanciers de la succession, une sentence du 15 janvier 1659 le subrogea à leurs droits, jusqu'au recouvrement des sommes par lui déboursées.

La baronie d'Annebaut avait été érigée en marquisat en 1649, en faveur de ce seigneur, qui était gouverneur de Péronne, Montdidier, Roie et Pont-Audemer. Il la transmit, avec ce titre, à son frère René, duc de Tresmes, pair de France, à qui il avait déjà résigné, en 1653, sa charge de gouverneur de Pont-Audemer. Celui-ci mourut en 1670, âgé de quatre-vingt-onze ans, laissant le marquisat d'Annebaut à Léon Potier, son fils, pair de France, gouverneur de Pont-Audemer. Mais, en 1723, J.-B.-Julien d'Anican d'Annebaut et sa femme, Claude-Charlotte Tilly de Blaru,

qui se présentait comme héritière de Madeleine d'Annebaut, rentrèrent en possession de la vicomté et du marquisat, en payant une somme de 470,000 liv. aux créanciers du duc de Gèvres. C'est alors que le fisc tenta de nouveaux efforts pour faire considérer la famille d'Annebaut comme engagiste, et non comme échangiste de la vicomté.

Au milieu du désordre complet où se trouvèrent les affaires de la famille, à la mort de J.-B.-J. d'Anican, un arrêt de propre mouvement, du 21 septembre 1766, ordonna la revente de la vicomté de Pont-Audemer, comme domaine engagé, à la charge par l'adjudicataire de rembourser les finances d'engagement. Les propriétaires attaquèrent toutes les mesures prises contre eux; mais l'abbé Terray parvint à faire prononcer la réunion de la vicomté au domaine, pour en gratifier, bientôt après, Clément de Barville, une de ses créatures[1].

[1] La contestation a continué de nos jours; mais les changements apportés dans l'ancien ordre de choses par la révolution, lui ont fait perdre beaucoup de son importance; il s'agissait cependant encore de propriétés dont la valeur est d'environ 1,500,000 fr. Une ordonnance royale de 1821 avait déclaré M. le marquis d'Anican d'Annebaut engagiste de la forêt de Montfort. Le prix d'engagement ayant été depuis reconnu remboursé, une nouvelle ordonnance du mois d'août 1833 a déclaré que le marquis avait perdu sa qualité d'engagiste. Ainsi, la forêt de Montfort est reconnue domaine de l'état.

Dépouillé de la vicomté de Pont-Audemer, le mineur d'Annebaut le fut bientôt du marquisat. Cette terre fut vendue, le 20 octobre 1777, à Clément de Barville, pour la majeure partie, par le prix total de 800,000 liv. Le château seul avait coûté plus à l'amiral qui l'avait fait bâtir. Nous avons vu que l'acte qui donnait la vicomté à C. de Barville, fut révoqué en 1784.

La justice de ce marquisat s'exerçait en 1686 dans trois siéges, à Appeville-Annebaut, à Aubigny-sur-Triqueville et à Annebaut-en-Auge. Les fourches patibulaires étaient sur la côte du Gibet, près du chemin d'Illeville. Le droit de foire et marché était une dépendance de la vicomté. On ignore l'époque de l'établissement des foires Saint-Jacques et Saint-Michel : le marché fut institué en 1609.

Appeville-Annebaut est situé sur la route départementale d'Évreux à Pont-Audemer. Outre la Risle, il est encore traversé par les deux forts ruisseaux de Billou et de Claireau. On y compte six moulins à blé.

Digitized by Google

Commune de Bretot.

Bretot[1] (Breitot, Brestot), dont le nom semble venir de *braia* (boue), et de *tofta* (masure), est limité par Rougemontier, Illeville, Appeville, Cauverville, Étreville et Éturqueraie. Il renferme les hameaux de l'Écu (nom d'une ancienne hôtellerie), de l'Église, de Brumare, des Godebouts, de la Loge, des Labbés, du Mont-Rôti, de Mouille-Crotte, des Chèvres et des Roussettes.

Parmi les biens concédés par Onfroy de Vieilles à son abbaye de Saint-Léger-de-Préaux, nous remarquons tout ce qu'il possédait à Bretot. L'église paroissiale fut donnée à cette maison par Reginald *Grammaticus*, pour ses filles, et le vicomte Hugues de Bretot lui abandonna, dans son aleu particulier, une terre et la dîme de quatre hommes. Hugues paraît avoir eu pour successeur *Huguellus* de Bretot, cité, au douzième siècle, dans une charte de Waleran de Meulan, son suzerain. Plus de 300 ans après, la seigneurie de Bretot était dans les mains de Raoul d'Annebaut. C'était alors une dépendance d'Appeville-Annebaut.

Quelques terres de Bretot payaient la dîme et les rentes seigneuriales à l'abbesse de Préaux. La

[1] Huet l'appelle *Lutosa-Tofta*.

paroisse était encore le siége du fief de Brumare longtemps possédé par la maison de Becdelièvre, et du fief Duquesne, appartenant à Jean Piton, en 1542.

L'église de Bretot est sous l'invocation de saint Sauveur. Elle n'a pas conservé partout le caractère de son architecture primitive. Au-dessus de sa base sans ornement, le clocher est décoré, à chacune de ses faces, de cinq lancettes aveugles que surmontent deux fenêtres romanes. Chaque côté du chœur est percé d'une fenêtre ogivale à colonnes romanes avec dents de scie, et le bout présente une autre ouverture du même style, ornée d'un bourrelet dentelé et d'une colonne romane en zig-zag. Au-dessus règne une rangée de corbeaux.

Deux chapelles existaient autrefois à Bretot. On ne connaît plus l'emplacement de celle qui était dédiée à saint Nicolas. La chapelle de saint Samson se trouvait dans le cimetière. Ce terrain offre une particularité assez remarquable : il est plus élevé d'environ deux mètres que les propriétés voisines. Jusqu'à présent on n'y a rien découvert en creusant des tombes.

Bretot a une assemblée de la Passion : celle de Saint-Sauveur, au 6 août, a été abandonnée.

Après la grande route de Rouen qui passe à l'extrémité septentrionale de la commune, le principal chemin qui la traverse est celui de Montfort à Routot.

Digitized by Google

Commune d'Illeville.

Limites : Câtelon, Touville, Écaquelon, Montfort, Appeville, Bretot et Rougemontier.

Hameaux : L'Église, la Jubinière, Candos, Huley, Carouges, la Goupillerie, la Gosseaumerie, le Mesnil, la Redoute, les Ventes, le Valboit, Ecquemare, le Chastel, le Quesney, le Courant.

Le hameau de la Redoute faisait autrefois partie de la forêt : il a été ainsi appelé à cause de ses habitants, qui ne sont pas les plus recommandables de la commune. Le Quesney et le Courant étaient le siége de deux fiefs. Il y avait une chapelle au Quesney. On prétend que la forêt, jadis plus étendue, a été plusieurs fois *engagée* par portions, et que la terre du Courant en est un démembrement.

Dans la portion de la forêt de Montfort dépendante du hameau du Mesnil, on trouve un triage des Câteliers. Je n'y ai point encore rencontré de vestiges du retranchement. Sur une autre limite de la commune, au nord, se trouve le triage de la porte de Brique. On prétend qu'il y a existé une ville appelée Imbert : une mare y porte encore ce nom. Il se trouve là et dans les environs des vestiges de constructions antiques. On y a découvert plu-



sieurs médailles en or, et, sous un frêne, un vase en terre renfermant des médailles grand bronze. Des tuiles romaines se rencontrent aussi sur plusieurs autres points de la commune, dans les champs.

L'église, en forme de croix, est grande et belle. Suivant des titres particuliers conservés dans la paroisse avant la révolution, elle avait été construite en 1050, pour remplacer celle qui se trouvait alors au hameau de Carouges. Cet édifice a été plusieurs fois restauré. Au chœur, la tête des ogives est surmontée d'une découpure en dents de scie ; à l'intérieur, les arcades sont cintrées. Le patronage de l'église d'Illeville appartenait jadis aux Chartreux de Rouen : ils percevaient les grosses dîmes. Deux traits de dîme appartenaient au trésor de la paroisse et au prieuré de Saint-Himer.

La seigneurie honoraire d'Illeville a été longtemps l'objet d'une contestation entre le seigneur d'Écaquelon et celui du Courant [1].

[1] Les renseignements qui précèdent m'ont été commnniqués par le maire, M. Marie.

Digitized by Google

Commune de Touville.

Limites : Bosrenout, Saint-Léger-du-Gennetey, Écaquelon, Illeville, Câtelon, Épreville.

Hameaux : Le Pincet, la Rue-de-Touville, le Malortie, la Varenne, Corblin.

On trouve des tuiles romaines disséminées sur plusieurs points du territoire ; mais elles sont plus nombreuses dans le hameau de la Varenne, au nord de la commune. Nos rois de la seconde race eurent aussi un palais à Touville.

En 846, la crainte de quelque profanation de la part des hommes du Nord, avait engagé à faire transporter dans un lieu éloigné les corps des saints Renobert et Zénon. Après une station à Norolles, ils furent déposés d'abord dans l'église de Saint-Victor-d'Épine, puis, quelques années après, dans une église du même territoire, qu'Hervé, seigneur de Saint-Victor, avait fait bâtir exprès. Or, sur le bruit des guérisons miraculeuses qui s'opéraient depuis dix ans, au tombeau de ces saints, Charles-le-Chauve, affligé d'un grand mal de dents, y envoya son vœu du château de *Vetus-Domus* [1], où il était pour lors, et la reine Hermen-

[1]. « *Quem incolæ ob palatii antiquitatem Veterem Domum nuncupant*. » *Voy*. l'Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome 25, page 123.

trude, atteinte au même lieu d'un mal de poitrine, y fit porter une pièce d'étoffe pour couvrir les tombeaux. Elle engagea aussi son époux à donner quelques fonds de terre à la nouvelle église. Tout cela fut promptement exécuté, tant afin d'accélérer la guérison, qu'à cause de la facilité que procurait le voisinage.

Ces faits nous sont racontés par Joseph, précepteur de Louis-le-Bègue, et par Héric, précepteur de Lothaire. Leur texte nous apprend que le palais de *Vetus-Domus* était situé dans le Roumois, sur les confins du diocèse de Lisieux; qu'il était peu éloigné de Norolles, et surtout de Saint-Victor, enfin qu'il y avait auprès de ce palais une chapelle du titre de Saint-Germain-d'Auxerre. A l'aide de ces désignations, nous croyons pouvoir dire, avec l'abbé Le Beuf, que le palais de *Vetus-Domus* se trouvait à Touville. Ce village est dans une agréable position, à 4 lieues de Saint-Victor, et vers l'extrémité du Roumois; il est traversé par le fort ancien chemin de Pont-Autou à la Mailleraie, jadis très fréquenté, et l'un des plus importants de la contrée; l'église paroissiale est sous le titre de Saint-Germain-d'Auxerre. A un quart de lieue de cette église, sur le bord de la *vallée de Cocagne*, vers Saint-Léger-du-Gennetey, existent les derniers vestiges d'une chapelle de

Digitized by Google

Saint-Germain. De plus, il y avait à Touville un trait de dîme appartenant au trésor de la paroisse, et non au curé, ce qui fait croire qu'il provenait de la chapelle. Il se percevait, d'ailleurs, sur les terres dites *de la chapelle*, et s'appelait le trait-Saint-Germain. Ces preuves sont bien suffisantes pour justifier notre assertion.

On ignore quand et pourquoi la commune qui nous occupe s'est appelée Touville. Serait-ce, dit l'abbé Le Beuf, parceque, depuis la suppression des mots *Vetus-Domus*, on aurait dit *Vetus-Villa*, dont Touville serait l'abrégé ?

L'église est insignifiante : on y remarque cependant quelques fragments de peinture sur verre. Pendant trois mois de l'année seulement, le seigneur nommait à la cure. Les derniers seigneurs s'appelaient Groult. Il y avait encore à Touville le fief de Hautot, dans le hameau de la Varenne.

Commune d'Écaquelon.

Limites: Saint-Léger, Appetot, Thierville, Montfort.

Hameaux: Le Souillet, la Prée, le Haut-d'Écaquelon, les Crottes, le Gardinet, la Baucherie, Ditot, les Épinayes, la Bertouterie, la Vallée ou l'Église.

Écaquelon, par sa position délicieuse, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des vainqueurs de la Gaule, et il n'est pas étonnant que nous y trouvions, comme dans le voisinage, des débris de constructions romaines. Au hameau de la Prée, M. Calle a découvert, dans sa propriété, de fortes fondations et des tuiles à rebords. Il en existe encore à la ferme de la Houssaie. On voit aussi, dans les bois qui en dépendent, quelques petits tertres qui indiquent des événements militaires.

Nous voyons, dans les *Feoda Normanniæ*, que l'aleu d'Écaquelon, membre du comté de Montfort, devait au roi le service d'un chevalier. Les seigneurs de cette localité n'ont point laissé de souvenirs. Ils se disaient seigneurs honoraires d'Illeville. Les fiefs d'Écaquelon étaient le Bois-Herout, les Épinayes, la Houssaie et les Crottes, quart de fief de haubert. Ce dernier s'appelait

Digitized by Google

encore les Haquenays, ou le Buc. En 1781, M. du Maine du Coudray le tenait relevant de Condé, en foi et hommage, et *par une rose*, avec reliefs et treizièmes.

L'église d'Écaquelon, sous l'invocation de saint Jacques et de la Vierge, n'offre rien à signaler sous le rapport de l'architecture. On y voit quelques morceaux de peinture sur verre. Elle se trouve placée dans un vallon, sur un tertre isolé, d'une assez grande élevation. Au douzième siècle, Robert de Veserac donna à la léproserie de Saint-Gilles *l'église de Saint-Jacques-sur-Montfort.* Nous pensons que cette désignation doit s'appliquer à l'église d'Écaquelon. Mais, plus tard, elle revint au patronage laïque. En 1776, la cure était donnée par N.-A. Morin de la Rivière, *seigneur d'Écaquelon, d'Illeville, de Pont-Autou, du Bois-Hérout, de Bavent-le-Veneur et de la Poterie* [1].

En 1310, le roi de France céda, dans notre contrée, quelques biens à l'abbaye du Bec, en échange d'autres domaines. L'extrait suivant de la charte offre des détails curieux. Le roi abandonne « la ferme de *Rondemare* avec tous les droits, « les appartenances et la basse justice d'icelle ferme; « à laquelle ferme appartiennent les choses qui

[1] En 1542, les fiefs d'Écaquelon et de Boisherout étaient tenus par Nicolas de la Vieille, écuyer.

« s'ensuivent: 1° 27 acres 3 verges et 9 perches « de terre ès pleines : 12 s. l'acre, valent 16 l. « 4 s. 9 d. tournois. *Item* 6 acres 31 perches de « terre: l'acre 25 s., valent 7 liv. 14 s. 8 d. *Item* « à Estaquelont, à Quâtelont, à Ylleville, 27 acres « 3 verges et 38 perches de terre: l'acre 15 s., « valent 20 liv. 19 s. 3 d. *Item*, les pasturages de « Esquaquelont et de environ contenans 26 acres « et demye et 6 perches, dont les 16 acres sont « chacune du prix de 4 s., valent 64 s.; et 10 acres « et demye et 6 perches, 3 s. l'acre, valent 31 s. « 6 d. *Item*, la baise justice de sept vingts hommes, « demeurant ès paroisses de Watetot, de Cor- « neville, de Braietot, de Esquaquelont, de Mont- « fort, de Appeville, de Autou, et de Autovel, « par la cause des tennemens que eux tiennent: « et le panage de leur porcs en la forêt de « Montfort, avec tout le droit, les eschéances, « et le profit des tenances d'iceux hommes, qui « a basse justice et pour appartenir : ce est prisié « valoir chacun an 12 livres. *Item* deux moulins assis « en la rivière de Risle, jouxte Montfort, avec tous « leurs droits et appartenances et la pêcherie; prisiées « toutes ces choses à 50 livres par an. *Item*, un « autre moulin, assis en la forêt de Montfort, « qui est appelé le moulin Bequerel, avec un vivier, « la pêcherie et les droits et appartenances, prisiées

Digitized by Google

« par an 40 liv. *Item* pour les édifices des moulins « et des meules dedans et pour prendre franchement « pierre, et refaire lesdits moulins et les chancies « d'iceux, seulement en nos quarrières prochaines « d'illenc, 10 liv. *Item*, 64 boisseaux d'aveine, à la « mesure de Bourneville, chacun boissel, 12 d. *Item*, « un boisseau d'aveine rez, 8 d. *Item*, pour la fran-« chise de 100 porcs, lesquels eux pourront avoir « en la forêt de Montfort, pour leur usez, 16 s.... « *Item*, 10 s. lesquels la poterie de Montfort doit « par an.... *Item*, 1465 œufs: 8 œufs pour un « denier, valent 15 s. 3 d. *Item*, 13 chesnes et « 3 fresnes, qui valent par an 10 s. de rente, « qui sont en la paroisse d'Esquaquelont.. »[1]

[1] *Neust. Pia*, p. 487.

Commune d'Appetot.

Limites : Voicreville, Bonneville, Thierville, Écaquelon, Saint-Léger-du-Gennetey.

La petite commune d'Appetot n'a qu'un village, celui de l'Église; plusieurs maisons qui dépendaient jadis de la paroisse, avaient été réunies à Montfort, pour récompenser le zèle d'un curé de ce bourg, qui était venu y porter des secours aux habitants malades de la peste. Cette circonstance est d'autant plus remarquable, qu'Appetot et Montfort ne sont pas limitrophes. Par suite de l'opération cadastrale, Appetot rentrera dans ses anciennes limites, en attendant qu'il soit définitivement enclavé dans une autre commune.

La tradition signale, auprès de l'église, l'existence d'un *ancien village détruit par l'incendie.*

On y a trouvé quelques médailles, et l'on remarque des tuiles romaines et des fondations dans le cimetière et à l'entrée de la propriété de M. Le Bœuf d'Osmoy.

L'église Saint-Jean d'Appetot ne présente aucun intérêt. Elle était sous le patronage de l'abbaye du Bec.

Commune de Thierville.

Limites : Appetot, Bonneville-sur-le-Bec, Pont-Autou, Glos et Écaquelon.

Hameaux : Sensuaire, Fainette, l'Église, le Maillot, Pitry, les Pillards, les Champs. La tradition signale le hameau des Champs comme un faubourg de la ville antique de Pont-Autou.

Nous avons peu de renseignements sur Thierville. Cette commune était sous la domination temporelle et spirituelle des religieux du Bec, et tout porte à croire que leurs droits provenaient de la libéralité d'Hellouin, seigneur de Bonneville, fondateur de l'abbaye. Les religieux continuèrent d'être seigneurs de Thierville; mais, à l'époque de la révolution, ils avaient perdu le patronage de l'église, qui appartenait alors à l'archevêque de Rouen.

L'église, sous l'invocation de saint Sauveur, qui préside à une assemblée dans la commune, est ancienne, mais sans intérêt.

Commune de Bonneville-sur-le-Bec.

Limites: Saint-Philbert-sur-Boissey, Saint-Éloy-de-Fourques, Malleville, Thierville, Appetot, Saint-Léger-sur-Boissey, Boissey.

Hameaux: le Valvandrin, Brinon, la Grand'Mare, l'Église, l'Homme-de-Bien.

Antiquités: Tuiles romaines, au triage de la Côte-d'Orient. On prétend que Bonneville a été *un faubourg de Pont-Autou.*

Au commencenent du onzième siècle, Bonneville appartenait à un chevalier de race normande, nommé Ansgot, vassal de Gislebert, comte de Brionne, et allié, par sa femme Hellois, aux puissants comtes de Flandres. Il eut plusieurs enfants: Hellouin ou Herluin, Odon et Roger. Le comte Gislebert admit le premier à sa cour, parmi ses principaux officiers: sa bravoure et ses autres qualités lui avaient mérité cette distinction. Du temps de Robert Ier, duc de Normandie, il prit part à l'expédition de son protecteur contre Enguerrand de Ponthieu. On sait que les trois mille hommes de Gislebert furent mis en fuite, et qu'un grand nombre tomba sur le champ de bataille ou dans les mains du vainqueur. Dans le désordre de la défaite, Hellouin, effrayé comme les autres, fit vœu de se

Digitized by Google

consacrer à la vie religieuse s'il échappait au danger. C'est en vain qu'on tenta plus tard de changer sa résolution : il refusa même de remplir une mission importante que son suzerain voulait lui confier auprès du duc de Normandie. Alors, tous ses biens et ceux de ses vassaux furent confisqués. Mais il obtint remise de la saisie, et aussitôt il entreprit, en 1034, l'érection d'un monastère dans son domaine de Bonneville. A l'âge d'environ quarante ans, ce guerrier, naguère enivré de toutes les jouissances, se soumet, pendant toute la durée du jour, comme un simple manœuvre, aux plus pénibles travaux, et ses nuits sont employées à apprendre les premiers éléments des lettres.

Enfin l'abbaye est construite : Hébert, évêque de Lisieux, l'a dédiée à la Vierge, et Hellouin régit, en qualité d'abbé, les religieux qu'il y a introduits. Quelle humilité, quelle ferveur, dans sa nouvelle position ! Quand il a satisfait aux obligations de sa dignité, vous le voyez partager son temps entre la culture de la terre et les occupations serviles. Un jour qu'il aidait aux travaux de la cuisine, on lui annonce qu'un violent incendie venait de se déclarer, et que sa mère avait péri dans les flammes. « O grand Dieu ! s'écria-t-il tout en larmes, je te rends grâce de ce que ma mère est morte en servant ceux qui te prient ! »

L'abbaye avait été bâtie dans un terrain aride [1] qui n'offrait aucun avantage : le pieux Hellouin résolut de la rétablir dans un autre lieu, et il la transporta successivement, en 1039 et 1058, sur deux points différents de la riante vallée du Bec, « *ad locum sui juris qui à rivo illic mananti Beccus appellatur.* » (Will. Gemet., l. 6, p. 262.)

Par suite de cette translation, l'abbaye d'Hellouin sortit des limites assignées plus tard à notre arrondissement. Qu'il me suffise donc de dire ici que, pauvre et méprisée dans son origine, elle dut bientôt aux leçons de Lanfranc, puis de saint Anselme, une brillante illustration, d'innombrables élèves et d'immenses libéralités.

Comme fondateur, Hellouin avait aussi doté le monastère. Parmi les domaines par lui concédés, nous citerons la tierce partie de la terre de Bonneville, avec ses dépendances. Cette paroisse fut dans la suite érigée en baronie, en faveur des religieux.

Pendant les quarante-quatre années qu'il régit l'abbaye, Hellouin, plus fervent que ses moines, persista constamment dans la pratique de toutes les vertus. Enfin il mourut en 1078, le 7 des calendes de septembre. Il figure comme saint à côté des bienheureux Lanfranc et Anselme, ses condisciples [2].

[1] La tradition fixe l'emplacement de l'abbaye auprès de l'église. Ce fut, depuis, le chef-lieu de la baronie de Bonneville.

[2] Voy. *Neust. Pia*, et *Gallia Christ.*, t. XI.

Digitized by Google

Hellouin n'avait donné à son abbaye que le tiers de Bonneville; le fief de Brinon faisait sans doute partie des domaines qu'il laissa à sa famille. Le château et la chapelle bâtis sur cette terre, qui relevait de la baronie, appartenaient au président de Bailleul, lors de la révolution. Il les possédait, ainsi que le château de Fortmauville, comme héritier, par alliance, de MM. de Brinon.

L'église Notre-Dame de Bonneville ne présente aucun intérêt. Il y avait jadis une léproserie dans cette commune.

Commune de Pont-Autou.

Pont-Autou (*Pons-Altou*, *Pons-Altaldi*, *Pons-Altouci*, le Pont-Authou) est limité par Thierville, le Bec, Brionne, Autou, Freneuse et Glos. Cette commune se compose d'une bourgade située entre la Risle et la route d'Évreux, et du hameau des Vieux, vers Brionne.

Le territoire de Pont-Autou est traversé par les voies romaines de *Juliobona* à *Mediolanum* et *Noviomagus*, et de *Rotomagus* à *Suindinum* et *Noviomagus*. M. Emm. Gaillard pense que c'est au point de jonction de ces routes, qu'il faut placer l'ancien *Breviodurum*, et non à Brionne; c'est aussi mon opinion. Je la fonde sur ce que, en faisant la part des déviations et de l'usage adopté par les Romains, de compter comme complètes les lieues commencées, Pont-Autou se trouve, comme le veut l'itinéraire d'Antonin, à dix-sept lieues gauloises de Lisieux et de Lillebonne, plutôt que Brionne, qui, même à vol d'oiseau, est à plus de dix-sept lieues gauloises de Lillebonne. Pont-Autou, il est vrai, ne se trouve point à vingt lieues gauloises de Rouen, distance indiquée par la carte de Peutinguer; mais Brionne est dans le même cas. Quant à la ressemblance du nom de

Digitized by Google

Brionne avec celui de *Breviodurum*, formé des mots *breve* ou *briva* (pont) et *dur* ou *durum* (rivière), elle ne saurait être d'un grand poids; car Brionne, situé aussi sur la Risle, a pu recevoir le mot *briva* dans son nom particulier. D'un autre côté, si Brionne renferme des antiquités romaines et une enceinte militaire (ou bien un *tumulus*), Pont-Autou et ses environs présentent la même particularité. A Freneuse, sur le bord de la côte des *Câtelets*, nous trouvons un grand retranchement et une enceinte d'une moindre étendue; une autre enceinte, à peu près pareille à celle-ci, existe à Livet, près de la cour *Bataille*. Une tradition très répandue place une *ville* à Pont-Autou, et lui donne pour *faubourgs* Bonneville, Thierville et Autou. Enfin il y a, à l'extrémité de Freneuse, un lieu appelé *le bout de la ville*. Nous avons déjà fait observer que des antiquités romaines se rencontraient partout où l'on signalait l'existence d'anciennes villes ou bourgs. Ici, nous en trouvons un nouvel exemple. Les objets antiques observés à Pont-Autou étaient, dit M. A. Leprevost, « des tombeaux de pierre, des fragments de briques, des morceaux d'armes et de petits vases funéraires de terre ou de verre, qui furent trouvés dans un champ à mi-côte, sur le bord de la route qui conduit au Bourg-Achard, par

MM. Rondeaux, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, et Turgis, alors directeur de la manufacture de Pont-Autou. Ce dernier en fit une petite collection, qui a malheureusement été dispersée. »

Nous pourrions conclure de ce qui précède, que si *Breviodurum* n'était point à Pont-Autou, il y eut du moins, dans le même lieu, une bourgade antique assez considérable; mais nous approcherons, peut-être, davantage de la vérité, en émettant l'hypothèse que Pont-Autou et Brionne étaient des dépendances d'un même établissement, à peu près comme Évreux et le Vieil-Évreux, comme *Autricum* (Chartres) et la montagne de Lèves [1], ou bien, si l'on veut un exemple contemporain, comme le grand et le petit Andelys.

L'historien de la maison d'Harcourt a avancé que c'est Torf de Pont-Audemer qui donna son nom à Pont-Autou (Pont-au-Torf); et, partant de cette assertion erronée, il suppose qu'il le posséda. Il ajoute que Pont-Autou eut les mêmes seigneurs que Pont-Audemer, jusqu'à la mort de Roger de Beaumont, en 1094. Alors, il serait passé dans les mains d'Henri de Warwick, son deuxième fils, qui l'aurait laissé à ses descendants. Un fait significatif me semble devoir faire rejeter l'opinion

[1] *Voy.* la Notice sur le Dép. de l'Eure, par M. A. Leprevost p. 16.

de La Roque : c'est la donation à l'abbaye de Jumiéges, par Guillaume-le-Conquérant, d'une partie de Pont-Autou, avec les vassaux libres de toutes coutumes, avec l'église et le moulin [1]. Le duc de Normandie ne pouvait faire de telles concessions que sur un aleu dépendant du domaine ducal.

Dans la portion non aliénée du territoire de Pont-Autou, existait une forteresse qui donnait quelque importance à la localité. Elle ne devait cependant pas être considérable, car on n'en retrouve maintenant aucun vestige. Toutefois, c'était un point d'appui pour les ducs contre leurs redoutables vassaux. Orderic Vital nous apprend qu'en 1122, après la levée du siége de la tour de Vatteville, le roi Henri mit en garnison à Pont-Autou Henri de la Pommeraie avec ses troupes, en attendant une occasion favorable pour combattre Waleran et ses alliés, révoltés contre le pouvoir royal.

Après la réunion de la Normandie à la couronne de France, Pont-Autou occupait encore un rang distingué dans notre contrée, et était le siége d'une

[1] *Neust. Pia*, p. 324. « *Partem Pontis-Altou, sicut Risla dividit, cum ecclesiâ et molendino, et homines ejusdem villæ quietos ab omni consuetudine, in leuca Brioniæ.* » — Une bulle du pape Alexandre III, du 15 avril 1181, nous apprend que les religieux de Bourg-Achard avaient quelques droits à Pont-Autou, et qu'à la même époque il y avait un port dans cette localité.

juridiction royale. Nous avons vu, dans le concordat de 1353, par lequel la vicomté de Pont-Audemer était abandonnée au roi de Navarre, que le roi Jean s'y était réservé plusieurs fiefs nobles à son choix. La Cour des comptes y ajouta plus tard le fief de Bourgteroulde. On trouve ce fait dans des lettres patentes du 8 septembre 1392, et ces lettres ajoutent : « *Desquelles réservations la vicomté du Pont-Autou fut alors créée et ordonnée.* » Malgré cette assertion, nous pensons que la vicomté de Pont-Autou existait antérieurement, et nous en trouvons la preuve dans un arrêt de la Chambre des comptes, de 1378, où il est *mandé* et *commis* au vicomte de Pont-Autou, *comme plus voisin desdits fieux*, *de les prendre et mettre en la main du roi.* D'ailleurs, dans des lettres patentes de 1408, on voit que Philippe de Valois donna, en 1340, à Pierre de Lyons, la sergenterie de Montfort, assise en la vicomté de Pont-Autou et en celle de Pont-Audemer. La vicomté de Pont-Autou, bien que dépendante de celle de Pont-Audemer, avait eu des magistrats particuliers; mais l'usage s'introduisit de donner plusieurs vicomtés à un même personnage, et les deux charges de vicomtes de Pont-Autou et de Pont-Audemer finirent par rester constamment réunies dans les mêmes mains.

igitized by Google

Pont-Autou avait aussi un bailliage. Au mois de décembre 1741, Louis XV s'étant fait rendre compte de l'état *où se trouvaient les bailliages du Pont-Audemer et du Pont-Autou, aussi-bien que les vicomtés qui en étaient ressortissantes, et ayant appris que, d'un côté, la juridiction de ces deux bailliages était exercée au Pont-Audemer dans le même siége et par les mêmes officiers; que, de l'autre côté, la justice était administrée par le plus grand nombre des officiers des bailliages, soit dans la vicomté de Pont-Audemer, soit dans celles de Montfort, Pont-Autou et Bourg-Achard, réunit d'abord les deux bailliages, pour ne former à l'avenir qu'un seul et même corps... Et ordonna aussi la réunion au bailliage de Pont-Audemer des quatre vicomtés qui en dépendaient...*

Pont-Autou n'était plus que le siége d'une simple seigneurie, possédée successivement par MM. de Pommereul, au seizième siècle; par MM. Alorge de Malicornes, au dix-septième; par MM. Baudot d'Ambeney, Le Bœuf d'Osmoy [1] et de la Rivière, au dix-huitième.

[1] On trouve, dans D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, des détails sur la maison Le Bœuf, dont un des membres, (Briant Le Bœuf), donna, dit-on, son nom à Châteaubriant. Elle s'établit en Normandie vers 1200, et y posséda la seigneurie d'Osmoy, commune de l'arrondissement d'Évreux, canton de Saint-André. La seigneurie de Pont-Autou, par alliance avec

L'abbaye du Bec avait, à Pont-Autou, le fief de Caumont, le patronage de la paroisse, et en général les droits que Guillaume-le-Conquérant avait d'abord concédés aux religieux de Jumiéges. La rivière de Risle lui appartenait entre Autou et Pont-Autou.

Le fief de Gruchet, situé vers Thierville, dans le lieu nommé la Poterie-Gruchet, était une dépendance du fief de Pont-Autou. Jadis il y avait là une chapelle, et c'est auprès de son ancien emplacement que se tient la foire du 25 juillet.

L'église de Saint-Louis de Pont-Autou est moderne. On n'y célèbre point l'office divin, et, pour le spirituel, la commune est réunie à Autou.

Sans la grande fabrique de draps de M. Lefebvre Duruflé, Pont-Autou serait maintenant bien au-dessous d'un grand nombre de communes qui jadis n'avaient pas son importance.

la maison Baudot d'Ambeney, vers le milieu du 18e siècle, appartint à MM. Le Bœuf, auteurs de M. Le Bœuf-d'Osmoy, possesseur de l'ancien fief d'Appetot, comme allié de la famille de Guiry, représentant MM. Thouroude, seigneurs d'Appetot.

Digitized by Google

Commune d'Autou.

Limites : Brionne, Saint-Cyr-de-Salerne, Freneuse, Pont-Autou.

Hameaux : L'Église, les Marionnettes, les Champs-de-Launay, la Croix-Blanche [1].

On parle, à Autou, de vestiges de constructions antiques, mais sans donner de détails positifs. Il faut, cependant, qu'on ait fait des découvertes assez importantes, pour avoir donné à cette commune la qualification de *faubourg de Pont-Autou.*

La seigneurie d'Autou était en main-morte. Un tiers, avec le droit de patronage, appartenait à l'abbaye du Bec, et le reste à l'évêché d'Avranches. Quant à la dîme, l'abbaye du Bec, l'évêque de Lisieux et le curé, la recueillaient par tiers. De leur côté, les habitants avaient droit de parcours, après le fauchage, sur les prairies dites de Lisieux, et sur celles de Ransonné, dépendant d'Avranches.

Autou avait autrefois une maladrerie. Un clos du hameau de la Croix-Blanche porte encore le nom de cet établissement de charité.

L'église d'Autou offre quelques traces d'architecture romane, qui n'ont d'autre importance que

[1] Le hameau de la Croix-Blanche a pris ce nom d'une auberge qui se trouvait sur l'ancienne route de Lisieux à Rouen.

de marquer l'époque reculée de la construction. Elle est dédiée sous le vocable de saint Aubin. Saint Eutrope donne son nom à une assemblée qui se tient dans la commune.

Autou est traversé par le Torrent, fort ruisseau qui prend sa source à Livet et alimente un grand nombre de moulins à blé. Le calcaire travertin se trouve dans son voisinage, sous le sol des prairies et des labours de la vallée de Risle.

Digitized by Google

Commune de Freneuse.

Limites : Glos, Pont-Autou, Autou, Livet, Saint-Grégoire, Saint-Philbert.

Hameaux: L'Église, la Fremondière, les Coudrais, les *Câtelets*, Romaçon, les Côtes et le Mont-Gannel.

Le hameau des Câtelets, qui domine la vallée de Risle, vers Pont-Autou, a conservé des vestiges de retranchements militaires. Le premier, de forme carrée et de la contenance d'environ 55 ares, se trouve dans le bois du Parc. Sur l'un de ses côtés, on remarque un tertre plus élevé que le reste du *vallum*. De l'autre côté du chemin des Câtelets, on voit, dans la masure du sieur Romain, un second tertre d'où partent deux lignes de fossés, formant un angle qui se prolonge à travers plusieurs masures. Ce retranchement, qui s'incline vers l'extrémité du coteau, contient plus de deux hectares. Des travaux de défrichement ont fait disparaître une partie des terrassements. Si la commune de Livet appartenait à notre arrondissement, nous aurions à y signaler une autre enceinte carrée, d'environ cinquante ares, qui se trouve auprès d'une masure nommée la Cour-Bataille.

Freneuse possède environ 140 hectares de communes, dont 17 en prairies. Ces biens lui furent donnés, vers 1448, par une dame de la Mare, moyennant

un service annuel, célébré le premier mercredi de Carême. Ce fut pour les habitants une source continuelle de procès, et plusieurs fois les délégués de la paroisse furent emprisonnés à Pont-Audemer, pour leur zèle à soutenir les intérêts de la localité.

Les communes, comme la plus grande partie de Freneuse, relevaient par foi et hommage, resséantise, reliefs, treizièmes, etc., des évêques d'Avranches, à cause de leur baronie de Saint-Philbert. La paroisse eut aussi des seigneurs particuliers qui prenaient son nom. Leur manoir de la Motte-Freneuse n'existe plus, et ils ont laissé peu de souvenirs. Nous n'avons à citer, pendant la période normande, que Jean, fils de Raoul de Freneuse, employé comme témoin dans une charte de 1068, des d'Omonville de Martainville, en faveur de Saint-Pierre-de-Préaux. (*Voyez* le Cartulaire.)

L'église, située au pied de la côte, auprès du ruisseau du Moulin de la Salle, est insignifiante. Elle a pour patrons saint Sébastien et saint Ouen. L'évêque d'Avranches nommait à la cure.

Plusieurs petits ruisseaux prennent leur source à Freneuse : le plus considérable est celui que je viens de nommer. Il fait mouvoir deux moulins à blé. Un troisième moulin se trouve sur le bord de la Risle [1].

[1] Les renseignements sur Freneuse m'ont été obligeamment communiqués par le maire, M. Cavelier.

CANTON

DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE.

Le canton de Saint-Georges, situé entre ceux de Montfort, Pont-Audemer et Cormeilles, se compose de quatorze communes, classées dans les Tableaux suivants.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1822.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
St-Georges-du-Vièvre ..	160	211	765	820
Epreville-en-Lieuvin...	142	179	673	651
Lieuray..............	395	703	2452	2682
Noards...............	36	97	285	338
Noe-Poulain...........	110	112	379	397
Poterie-Mathieu	110	228	761	748
St-Benoît-des-Ombres..	65	96	287	275
St-Christophe	280	299	977	909
St-Etienne-l'Allier.....	250	317	1114	1168
St-Georges-du-Mesnil..	102	139	469	476
St-Grégoire...........	180	283	978	921
St-Jean-de-la-Lequeraie	80	99	343	421
St-Martin-St-Firmin ...	140	171	656	637
St-Pierre-des-Ifs.......	160	197	688	660
Totaux.. .	2210	3131	10827	11103

IIe Tableau.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS Mascul.	NAISSANCES D'ENFANTS Fémin.	TOTAL des naissances.	MARIAGES.	DÉCÈS D'INDIVIDUS Mascul.	DÉCÈS D'INDIVIDUS Fémin.	TOTAL des décès.
S-Georges-du-V.	42	46	88	35	45	47	92
Epreville-en-L.[1]	31	35	66	33	28	35	63
Lieuray........	135	129	264	95	114	147	261
Noards.........	22	14	36	13	11	11	22
Noe-Poulain....	27	27	54	8	20	22	42
Poterie-Mathieu	43	53	96	25	47	42	89
S-Benoît-des-O..	17	11	28	14	16	15	31
S-Christophe...	47	30	77	25	45	40	85
S-Etienne-l'All..	57	50	107	44	44	36	80
S-Georges-du-M.	35	24	59	28	24	24	48
S-Grégoire	50	62	112	43	50	58	108
S-Jean-de-la-Le.	20	28	48	18	16	25	41
S-Martin-S-Fr..	25	24	49	18	33	38	71
S-Pierre-des-Ifs.	34	23	57	31	34	30	64
Totaux....	585	556	1141	430	527	570	1097

Garde Nationale du canton de Saint-Georges : Service ordinaire, 1818 citoyens; réserve, 653.

L'état moral et intellectuel des habitants ne présente aucune particularité tranchée. Les appréciations que j'ai données pour les cantons de Pont-Audemer, de Quillebeuf, de Routot, de Bourgteroulde et de Montfort, peuvent s'appliquer à ceux de Saint-Georges, de Cormeilles et de Beuzeville.

[1] Dans l'ancienne organisation, dix communes du canton dépendaient de l'élection de Pont-Audemer; les quatre autres, Épreville, Lieuray, Noards et Saint-Georges-du-Mesnil étaient *employées* sous l'élection de Lisieux.

Digitized by Google

Jadis on fabriquait beaucoup de toiles dans les communes voisines de Saint-Georges, et c'est encore le canton où l'on trouve le plus de tisserands. L'usage du coton étant devenu plus général parmi ces ouvriers, la culture du lin a perdu de son importance. Les réformateurs en agriculture n'ont amené dans le canton que quelques améliorations de détail, premiers symptômes d'une révolution contre la routine. On n'a fait, ici, ni plus ni moins que dans les autres parties de l'arrondissement.

D'après les estimations faites par l'administration des contributions indirectes, le canton de Saint-Georges, dans une année de bonne récolte, peut produire 24,100 hecto de cidres et poirés. Tant que l'opération cadastrale n'aura point été exécutée, il est impossible d'apprécier d'une manière exacte la quantité de blé et autres productions que le sol du canton peut fournir, année moyenne.

Au onzième siècle, une forêt couvrait une grande superficie de ce territoire. Les documents de l'époque la nomment la forêt de Vièvre. Elle devait s'étendre au-delà des communes de Saint-Philbert, de Saint-Benoît-des-Ombres, de Saint-Grégoire, de Saint-Georges et de Saint-Etienne [1]. Le sol fores-

[1] Saint-Philbert et Saint-Benoît dépendaient de la forêt *du Vièvre*, ainsi que Saint-Grégoire et Saint-Georges-*du-Vièvre*, comme l'indiquent leurs noms. On trouve aussi à Saint-Étienne une terre *du Vièvre*.

tier du canton est assez considérable ; mais on ne peut pas douter que jadis il ne l'ait été bien davantage.

Principaux chemins qui traversent le canton : 1° les deux chemins de Lisieux à Rouen, dont nous avons parlé ailleurs ; 2° le chemin de Pont-Audemer à Bernay, par Lieuray ; 3° les chemins de Lieuray à Thiberville et Chambrais ; 4° celui de Pont-Audemer à Saint-Georges ; 5° celui de Saint-Georges à Beuzeville ; 6° celui de Cormeilles à Montfort ; 7° enfin, le chemin, maintenant abandonné, de Beuzeville à Montfort, par Saint-Martin.

Ces chemins sont anciens et très souvent impraticables. Il est question d'en tracer de nouveaux. Le conseil général ferait un acte de justice en s'occupant enfin d'ouvrir des communications de ce côté. Le canton de Saint-Georges ne gagnerait pas seul à sortir de l'oubli où on l'a laissé.

Digitized by Google

Commune de Saint-Georges-du-Vièvre.

Limites : Saint-Grégoire, Saint-Benoît-des-Ombres, Saint-Victor-d'Épine, Saint-Jean-de-la Lequeraie, Lieuray, la Poterie, Saint-Etienne, Saint-Pierre-des-Ifs.

Le bourg, situé dans un petit vallon, est bien ouvert et bien bâti ; ses principales entrées sont vers Pont-Audemer, Pont-Autou, Saint-Georges-du-Mesnil et Lieuray. On prétend qu'il n'y avait là que cinq maisons du temps des Anglais. Le bourg ne nous présente rien à signaler : l'église est insignifiante. La commune se compose des hameaux de Launay, de la Côte-Maridor, du Buet [1], de la Grafionnière, du Mont-Rôti, de la Capelle, de la Donneterie et du Moulin [2].

On m'a remis un Hadrien grand bronze, trouvé à Saint-Georges, dans une pièce de terre voisine de l'ancien chemin de Lisieux à Rouen par la chapelle de Lieuray et Montfort. Je ne regarde pas ce chemin comme une voie romaine ; il ne paraît avoir été fréquenté que dans le dernier siècle. La voie romaine de Lisieux à Rouen était plutôt dans

[1] Il y a une source d'eau minérale dans ce hameau.

[2] Le hameau du Moulin a pris son nom d'un moulin à vent qui y existait autrefois.

la direction des bourgs de Lieuray, Saint-Georges et Pont-Autou. On m'a fait remarquer, dans un bois du Mont-Rôti qui se trouve sur la ligne qu'elle parcourt, un petit retranchement de forme triangulaire, autant que j'ai pu l'apercevoir à travers les nombreux arbrisseaux qui le couvrent. Les terrassements dont il est formé ont conservé, sur plusieurs points, environ 10 pieds d'élévation.

Saint-Georges était le siége des fiefs du Manoir, le plus important, de la Grafionnière, de Launay et de Bonnemare. Le manoir appartenait à Messieurs Duval-Pointel, dont la famille s'est éteinte dans la misère; la Grafionnière et Launay, à M. de Folleville. La Grafionnière était autrefois une forteresse. Nous avons vu (t. I, p. 437) que, lorsque Mayenne vint assiéger Pont-Audemer, en 1592, on croyait que son projet était de se rendre maître de la Grafionnière. Il y avait autrefois, sur la terre de Launay, au lieu appelé la Croix-Sainte-Anne, une chapelle qui, dit-on, avait existé antérieurement dans le bourg de Saint-Georges. On prétend qu'une foire annuelle se tenait au pied de cet oratoire : à la suite de sanglants désordres, elle aurait été d'abord transférée, avec la chapelle, au domaine de Launay, puis enfin entièrement abandonnée.

Les religieux du Bec avaient quelques droits à

Digitized by Google

Saint-Georges : ils possédaient les halles. Le fief de la Poterie s'étendait aussi sur la commune.

Autrefois, le marché de Saint-Georges, qui se tient le mercredi, était en grande réputation pour la vente des toiles. Le même genre de commerce attirait aussi beaucoup d'acheteurs aux foires Saint-Augustin (3 septembre) et du mardi de Pâques. C'est encore dans le canton de Saint-Georges que cette ancienne industrie s'est le mieux maintenue.

État des objets de consommation soumis aux droits de l'octroi, en 1832 : 141 bœufs ou vaches, 130 veaux, 171 moutons, 11 porcs.

Nous ne laisserons pas échapper l'occasion de rendre à M. Nuisement, de Saint-Georges, la justice qui lui est due. Cet honnête citoyen, malgré la modicité de sa fortune, ne s'est jamais occupé que de l'intérêt général.

Tous ses efforts tendent à inventer des instruments qui facilitent les travaux de l'homme. Déjà la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure a cité avec éloge plusieurs de ses machines ; mais combien d'autres restent encore à connaître ! Si la plupart de ses découvertes sont restées inconnues jusqu'à ce jour, il faut en accuser la loi sur les brevets d'invention, loi absurde qui enlève tout d'abord aux inventeurs des fonds indispensables pour faire exécuter leurs machines.

Commune de Saint-Pierre-des-Ifs.

Limites : Saint-Philbert, Saint-Grégoire, Saint-Georges, Saint-Etienne et Saint-Christophe.

Hameaux : Loury, la Varenne, la Baillehacherie, l'Epiney, les Lavoie, le Douet-Moulé, L'Église.

L'Épiney était un plein fief de haubert, relevant du roi. Il s'étendait sur Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Etienne-l'Allier et la Poterie-Mathieu. Le seigneur de l'Épiney avait anciennement le droit d'être le vicomte de tout l'honneur de Montfort; de commettre en la forêt un sergent supérieur à tous les autres; d'avoir dans la même forêt le chauffage, le panage pour ses porcs et ceux de ses vassaux, *hors deffends*; d'y prendre le renard, le lièvre et le lapin; enfin d'y percevoir *sur le pennage de la forêt* 3 *sols*, *le clerc* 1 *sol, et le sergent* 12 *ds.* Le seigneur de l'Épiney avait encore un moulin à vent banal, détruit dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle. Il nommait à la chapelle Saint-Thomas-Saint-Nicolas, sise d'abord dans une prairie, puis transportée dans la cour du Fief. Il était anciennement recommandé aux prières nominales de la paroisse, comme seigneur et patron honoraire. La cure était

Digitized by Google

conférée par l'abbé du Bec. L'Épiney était une dépendance des domaines de MM. de Choiseul-Gouffier.

En 1741, les vassaux étaient en contestation avec leur seigneur, pour le paiement des rentes en grains. Celui-ci voulait employer le boisseau de Pont-Audemer, qui était de vingt pots; les vassaux prétendaient se servir du boisseau de Saint-Georges, qui n'était que de 13 pots et trois quarts. Il n'est point fait mention du résultat de ce procès.

L'église, qui ne présente aucune particularité remarquable, est sous l'invocation de saint Pierre. La fête patronale continue d'être un jour d'assemblée pour la commune.

Commune de Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Limites: Saint-Benoît, Livet, Freneuse, Saint-Philbert, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Georges.

Hameaux : L'Église, la Noe, les Loges, le Bignet.

La seigneurie de Saint-Grégoire était un quart de fief de haubert, s'étendant sur Saint-Philbert et Saint-Pierre-des-Ifs, et relevant des évêques d'Avranches par foi et hommage. Le droit de basse justice y était annexé, ainsi que celui de nommer à la cure. Cette prérogative de patronage avait été accordée par les évêques d'Avranches, au moyen de 27 liv. 10 sous de rente. Un autre quart de fief de la paroisse, nommée fief de la Salle, relevait encore des évêques d'Avranches. Il avait les mêmes extensions que le précédent, avec basse justice et droit de moulin à eau banal. Ces deux fiefs appartenaient à MM. de Choiseul-Gouffier. Le fief des Loges, dont le dernier seigneur fut M. Gannel du Haitray, et le fief de la Noe, étaient sans doute aussi des portions de la terre de Saint-Grégoire, primitivement plein fief de haubert.

Dans l'église, dédiée à saint Grégoire, on invoque saint Ursin pour le mal de ventre. C'est un édifice insignifiant.

Digitized by Google

Commune de Saint-Benoît-des-Ombres.

Limites: Livet, Neuville, Saint-Victor, Saint-Georges et Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Hameaux: La Boissière, l'Église, la Houssaie, la Pilvedière, le Pinacle, la Martinière.

Antiquités: Tuiles romaines à la Pilvedière.

Nous voyons, dans le Cartulaire de Préaux, que l'archevêque Jean de Saint-Philbert céda à cette abbaye, sous Guillaume-le-Conquérant, la terre de Saint-Benoît *dans la forêt de Vièvre, en ne se réservant qu'un sanglier et un épervier, s'il s'y en trouve*, et qu'à cette considération l'abbé Anfrey lui donna une somme convenable, c'est-à-dire 15 *livres de deniers et la société du lieu.* On trouve encore, dans le même recueil, une pièce relative à cette terre, dépendante du manoir de Saint-Philbert, et un jugement de plusieurs chanoines de Coutances sur le même sujet. Il paraît que ce domaine fut enlevé à l'abbaye; mais, en 1219, il lui fut restitué par Robert de la Houssaie.

La Houssaie était un fief, ainsi que la Pilvedière. Quelques vestiges de mottes indiquent qu'il y eut là jadis un manoir. Lors de la révolution, ces deux fiefs appartenaient à M. de Folleville.

L'église est dédiée à saint Laurent et à saint Benoît. Son architecture n'offre rien à signaler. La commune, maintenant réunie à Saint-Grégoire pour le spirituel, a conservé son assemblée de Saint-Laurent.

Digitized by Google

Commune de Saint-Jean-de-la-Lequeraie.

Limites : Saint-Victor, Saint-Georges-du-Mesnil, Épreville, Lieuray, Saint-Georges-du-Vièvre.

Hameaux : La Prévôtière, l'Église, les Lucas, Beaupotier, Boislouvet, Laudière.

L'église de Saint-Jean a été détruite. Des titres, brûlés lors de la révolution, constataient qu'elle existait en 1001. Ce chronogramme se lisait aussi sur la cloche. La cure, qui valait 4000 livres de revenu en 1770, était conférée par les chanoines de Lisieux, possesseurs du fief voisin de l'église. Laudière, Boislouvet et Beaupotier étaient encore des fiefs. Celui-ci donnait le titre de seigneur honoraire de la paroisse. Les héritages qui n'étaient pas compris dans les extensions de ces quatre seigneuries, relevaient de la Graffionnière, de Launay et de la Fortière. Les vassaux de la Fortière devaient *battre la grenouillière*. L'abbaye du Bec avait aussi des droits dans la paroisse.

Commune de Saint-Georges-du-Mesnil [1].

Limites : Saint-Victor, Giverville, Épreville, Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Jean-de-la-Lequeraie.

Hameaux : Les Hurel, les Hue, Honneville, l'Église, les Bastiens.

Antiquités : On a découvert des tuiles romaines dans les racines d'un vieil if du cimetière, à la terre de la Lequeraie et à la butte Sainte-Catherine, où il a aussi existé une chapelle.

Saint Georges, patron de la paroisse, préside à une assemblée. L'église est insignifiante. Jadis la nomination à la cure était alternative entre le seigneur du lieu, le propriétaire de la Lequeraie et le possesseur d'un troisième fief.

[1] Cette commune est presque toujours appelée le Mesnil. — Autrefois on nommait aussi le Mesnil toute la portion du Lieurey qui dépend de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Digitized by Google

Commune d'Epreville-en-Lieuvin.

Limites : Saint-Georges-du-Mesnil, Giverville, le Faveril, Heudreville, Noards, Lieuray, Saint-Jean-de-la-Lequeraie.

Hameaux : Cauville, Carrouges, les Prince, l'Église, la Haguetterie ou Haietterie, la Commune, Bosroger.

Dans les *Feoda Normanniæ*, baillie de Pont-Audemer, nous trouvons Baudoin et Hugues d'Épreville, pour le service d'un quart de chevalier. Peut-être est-il question d'Épreville-en-Roumois. A l'époque de la révolution, la seigneurie d'Épreville-en-Lieuvin appartenait à la branche de Lorraine-Harcourt. Nous n'avons pu découvrir si, comme celle de Brionne, elle sortit des mains des sires de Pont-Audemer, pour entrer dans celles des Harcourt, par le mariage de Jeanne de Meulan, sœur de Waleran, avec Robert II d'Harcourt, dit le Fort.

Des propriétés d'Épreville relevaient du fief de la Fortière, où il existait jadis un château avec ponts-levis et mottes. Cette seigneurie appartint long-temps à une famille protestante, nommée la Varinière, puis à MM. de Tholmer.

L'église était sous le patronage des ducs de

Lorraine. Elle est dédiée à saint Pierre et à saint Michel. Saint Pierre préside à une assemblée dans la commune, et l'on vient y invoquer saint Julien pour les maux à la figure.

M. Aug. Leprevost, d'après des renseignemens fournis par M. E. Gaillard, indique, dans sa notice sur le département de l'Eure, à Épreville-en-Lieuvin, *plusieurs enceintes remarquables que la tradition locale décore du nom de ville*. Je n'ai pu rien découvrir sur les lieux en faveur de cette assertion; c'est à Bailleul-la-Vallée que nous retrouverons le souvenir d'une ville et des vestiges de retranchements.

Digitized by Google

Commune de Noards.

Limites: Épreville, Heudreville, Cauverville, N.-D.-de-Frênes, Jouveaux, Lieuray.

Hameaux: Le Quesney, la Commune, l'Église, le Plessis, le Bar, la Vigne, la Vallorgère, la Croix-de-Fer, la Maillardière.

Dans la recherche de noblesse de Montfaouq, de 1463, on trouve, pour Noards, Marguerin de Malortie, seigneur de Boisgiraut, qui ne paraît pas appartenir à la même famille que MM. de Malortie de la Motte. Il était reconnu d'ancienne noblesse. Ses descendants ont long-temps possédé la seigneurie de Noards, qui, à l'époque de la révolution, appartenait à M. de Milleville. Ils conservèrent plus long-temps le fief de Bar dans la même commune. Le fief du Plessis avait aussi des seigneurs particuliers.

L'église de Noards, dédiée à saint Germain, conserve encore quelques traces d'architecture romane. Elle était sous le patronage du seigneur du lieu. Maintenant, la commune est réunie à Épreville pour le spirituel. Elle a conservé son assemblée de Saint-Lubin.

Commune de Lieuray.

Limites : Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Jean de la Lequeraie, Epreville, Noards, Jouveaux, Morainville, Saint-Sylvestre, Epaignes, la Poterie-Mathieu. Un bourg important occupe le centre du territoire, et il est entouré des villages des Castels, des Marais, de la Cauvinière, de l'Engorie, de la Vallée, des Hauts-Vents, de la Chapelle, de la Saussaie, du Moussel, de la Jouannerie ou du Mont-Rôti, de Cœurville, des Préaux, de Coquerel et du Long.

Au quinzième siècle, Lieuray appartenait à la famille Gosset. En 1498, Charles de Sainte-Marie-aux-Épaules en devint seigneur, par son mariage avec Anne Gosset. Henri Robert, son petit-fils, ne laissa que des filles; la dernière, Judith-aux-Épaules, hérita des seigneuries de Lieuray, de Gié, la Tillaie, la Garde, Breuil, Mont-Rôti, Mortiers et Bosgouet, et les porta en dot, en 1607, à Jacques Dufay, seigneur du Taillis, comte de Maulévrier et sire de Bourg-Achard. La descendance de ce personnage conservait encore, en 1720, le château de Lieuray. A l'époque de la révolution, il appartenait à M. de Milleville. Cette seigneurie ne donnait que le titre de seigneur de la paroisse;

Digitized by Google

le droit de patronage appartenait aux chanoines de Lisieux. Ceux-ci, avec leurs enfants de chœur, percevaient la dîme : ils ne laissaient aux deux curés que les vertes dîmes et une légère partie des autres.

Outre le château du seigneur du lieu, il y avait encore à Lieuray les manoirs des Champs et du Coudrai [1]. Au-dessous du premier, à une profondeur de 15 ou 20 pieds, existe une source d'eau vive, formée par des infiltrations que la configuration du sol rend assez difficiles à expliquer. Quatre caveaux ont été pratiqués auprès de ce réservoir. Une ancienne tradition porte qu'autrefois on battit monnaie dans ce lieu. A l'époque des progrès de la réforme, les seigneurs des Champs avaient embrassé le protestantisme. Une propriété, voisine du château, s'appelle encore la pièce du Prêche : là se trouvait encore un cimetière des protestants. On y a découvert des ossemens humains. Plus tard, ce domaine fut possédé par des réfugiés anglais, nommés Maxwel, venus à la suite de Jacques II, puis par M. Hébert de Montigny, encore vivant.

D'autres manoirs féodaux existaient jadis à Lieuray. On cite le château des Barres, au ha-

[1] Le château du Coudrai, avec son ancienne chapelle, est situé à environ une demi-lieue du Bourg.

meau de la Cauvinière, près de la Mare-Dubos, et celui du Neubosc, au hameau de ce nom.

Le bourg de Lieuray a trois entrées ouvertes, à l'est, à l'ouest et au sud. La place principale, où se tient le marché, est grande et belle. L'augmentation de la population a nécessité, plusieurs fois, l'agrandissement de l'église, dédiée à saint Martin: cependant, ce monument n'a pas entièrement perdu son caractère primitif. Le style du onzième siècle se retrouve notamment dans le clocher, massif et presque sans ornement, ainsi qu'à l'extrémité occidentale de la nef, décorée d'une simple lancette, au-dessous de laquelle règne une double ligne de tuiles disposées en arête de poisson. En dehors du vaisseau de l'église, au nord du sanctuaire, on voit une petite chapelle à laquelle se rattache la tradition suivante: Le seigneur des fiefs des Champs et du Coudrai, alors réunis dans la même main, eut, avec le seigneur de la paroisse, une vive discussion au sujet de leurs droits respectifs aux honneurs de l'église. Dans la lutte qui en fut la suite, le sang coula au pied de l'autel, et pour cette cause, l'entrée de l'église fut défendue au seigneur des Champs. Il obtint, cependant, de faire construire la chapelle dont nous venons de parler. Elle ne communiqua point d'abord avec l'église; mais enfin, elle eut plus tard une ouverture dans le sanctuaire. Cette

Digitized by Google

chapelle appartient encore aux propriétaires actuels des Champs et du Coudrai.

A Lieuray, saint Roch est en grande réputation pour la guérison de la peste. On se rappelle que, vers 1812, trois paroisses voisines vinrent, avec l'autorisation de l'évêque, implorer l'intercession du bienheureux, pour obtenir la cessation d'une maladie qui avait enlevé rapidement de nombreuses victimes. L'église possède une châsse renfermant le chef de Saint-Léger, sauvée de la destruction de l'abbaye de Préaux, et l'on vante un tabernacle et le tombeau de l'autel du chœur.

Autrefois Lieuray possédait une maladrerie. Vers le commencement du dix-huitième siècle, ses revenus [1] furent réunis à l'hospice de Lisieux, à la charge de recevoir trois pauvres, présentés par le seigneur de la paroisse. Depuis plusieurs années, les admissions ont été réduites à deux, et maintenant ce droit est contesté au représentant du seigneur, M. Vattier, maire de Lieuray. Une chapelle nouvellement restaurée, située sur le chemin de Lisieux à Rouen par Montfort, indique l'emplacement de l'ancienne maladrerie; elle a donné son nom à l'un des hameaux voisins du bourg.

[1] Ces revenus consistaient en terres et en une rente annuelle de douze sommes de blé, qui se payait encore il y a quelques années.

Lieuray avait jadis une haute justice dépendante du bailliage d'Orbec. A l'époque de l'établissement des justices de paix, il devint momentanément le chef-lieu d'une de ces juridictions cantonnales. Lieuray possède une maison commune servant de mairie, de prison et de corps-de-garde; une brigade de gendarmerie; un bureau de poste aux lettres, établi vers 1770; un bureau d'enregistrement pour les cantons de Saint-Georges et Cormeilles; un notariat très ancien; un marché tous les samedis (*lin*, *fil*, *blé*, *objets de consommation*); une foire de Saint-Martin, au 4 juillet [1] (*laine*, *merceries*, *bestiaux*, *fil*, *lin*, *blé*, *objets de consommation*); une assemblée de la Madeleine, qui se tient le 21 juillet, près de la chapelle (*louée des domestiques*); une deuxième foire de Saint-Martin, le 11 novembre (*vente considérable de moutons*, etc.).

Lieuray mérite notre attention sous le rapport industriel. Il s'y fabrique une grande quantité de toiles cretonnes, de toiles de coton, de mousselines, de rubans. C'est dans l'établissement de M. Furet-la-Boulaie qu'on se servit, pour la première fois, en 1760, des métiers à faire en même temps plusieurs pièces de rubans de fil, appelés

[1] Lieuray sollicite la remise de cette foire au premier samedi de juillet.

passements. M. Louis Aubert, dont les élégantes et solides étoffes sont placées, à juste titre, sous le nom d'*aubertines*, au premier rang des meilleurs et des plus beaux produits de l'industrie de notre département, a doté, en 1827, son pays natal d'une belle manufacture, renfermant 120 métiers à la Jacquart et occupant annuellement de 200 à 250 ouvriers [1]. La contrée a été ainsi dédommagée de la perte éprouvée par la suppression de l'établissement où MM. Furet-la-Boulaie fabriquaient leurs coutils de Bruxelles.

On jugera de l'importance de la consommation dans le bourg de Lieuray, par le relevé des objets soumis aux droits de l'octroi en 1832 : bœufs et vaches, 236 ; veaux, 256 ; moutons, 354 ; porcs, 41 [2].

[1] Maintenant, au lieu d'étoffes de coton, on fabrique du stuff de laine dans cet établissement.

[2] Une grande partie des renseignements sur cette commune m'a été obligeamment fournie par M. Queret, percepteur.

Commune de la Poterie-Mathieu.

Limites : Saint-Etienne, Saint-Georges-du-Vièvre, Lieuray, la Noe-Poulain.

Hameaux : La Harourie, l'Ausserie, la Capelle, l'Épée, la Heutterie, l'Église, le Mont-Chaton, le Ramier, la Peignerie [1], la Griserie, la Quénoterie, la Pepinerie, la Haute-Voie.

L'argile plastique se trouve en dépôt dans cette commune. Elle n'y est plus utilisée depuis longtemps.

Sous la période Normande, l'aleu de la Poterie fut possédé par des seigneurs dont le nom fut ajouté à celui de la localité, et on a dit, depuis cette époque, la Poterie-Mathieu [2]. Le premier de ces seigneurs que l'on connaisse, vivait dans la seconde moitié du XII[e] siècle, du temps de Robert, fils de Waleran. Il est appelé Mathieu de la Poterie, et employé comme témoin dans la donation faite, à l'abbaye de Préaux, de l'hermitage de la forêt de Brotonne. C'est sans doute lui que nous retrouvons encore dans les *Feoda Normanniæ*, pour le service d'un chevalier. Son fief était membre du comté de Montfort.

[1] La Peignerie était un fief.

[2] On prétend cependant que la Poterie a été appelée Saint-Pierre-de-Véronne.

Digitized by Google

Au quatorzième siècle, la seigneurie de la Poterie appartenait à la famille de Martel. Jeanne de Martel, fille de Jean, la porta en dot à Richard de Livet. Ce personnage est connu pour avoir tué en duel le seigneur de l'Épine. Enfermé dans les prisons de l'évêque de Paris, parce que le duel n'avait pas été autorisé par la cour, il obtint sa grâce le 24 août 1389. Richard de Livet était issu d'une des plus anciennes maisons de Normandie, et l'un de ses ancêtres était devenu seigneur de Bourneville, vers le milieu du treizième siècle, par son mariage avec Jeanne de Gaillon.

Georges de Livet, fils de Richard, fut prisonnier des Anglais : sa rançon fut payée par sa femme et par Richard de Malortie, en 1451. Il avait épousé Marguerite de la Brière, dame de Condé et de la Tillaie. Leur fils, Richard, seigneur de Condé, Bourneville, etc., se maria à Gilette de Barville, fille de Jean, qui lui laissa les seigneuries de Frênes et d'Asnières. Le dernier seigneur et patron de la Poterie, du nom de Livet, a été M. F.-L.-Ch. de Livet, marquis de Barville, mort en 1830.

Dans un acte de 1679, la Poterie est citée comme une dépendance du marquisat d'Annebaut, alors possédé par les Potier. En 1724, François-Marc de Châlons, baron de Cretot et Saint-Samson,

s'intitulait seigneur de la Poterie. Pour concilier ceci avec ce qui précède, il faudrait supposer que la possession de la Poterie, par les Livet, fut interrompue, et qu'ils redevinrent seigneurs et patrons de cette paroisse par le mariage, en 1724, de L.-F. de Livet, major du régiment de Carney, infanterie, et gouverneur du fort de Dagsbourg dans la Lorraine allemande, avec Bonne de Châlons de Cretot, héritière en partie de Claude d'Annebaut et de la marquise de Saluces.

Il ne reste plus que les Mottes du manoir seigneurial de la Poterie. Jadis les vassaux étaient obligés de les entretenir, et d'en battre les eaux dans certaines circonstances.

L'église, dédiée à saint Louis [1], est insignifiante. Nous n'avons plus à signaler, dans la commune, que l'existence d'une enceinte circulaire d'environ 50 pas de diamètre. Elle se trouve dans le bois du Puits.

[1] Saint Louis préside à une assemblée dans la commune.

Digitized by Google

Commune de la Noe-Poulain.

Limites : Saint-Étienne, la Poterie et la Chapelle-Becquet.

Hameaux : La Criblerie, la Curolerie, à l'est; la Biglerie, au sud; les Forts et la Pellecoterie, à l'ouest; les Mares, au nord; l'Église et Folleville, au centre.

Le hameau des Forts, comme la plupart des autres, tire son nom d'une famille du pays, et non de la forteresse des seigneurs de la Noe. On prétend que leur manoir existait jadis dans l'herbage des Tuileries. On y trouve des traces de mottes, qui appuient cette assertion. Les derniers seigneurs de la Noe s'appelaient Vitrouil de Beaupotier. Leur fief, relevant de Tourville, se nommait anciennement la vavassorie de Mortemer.

La Noe était le siége des fiefs du Gennetey et de Folleville. Le premier appartenait à la famille Thirel, qui subsiste encore à Pont-Audemer.

L'église, dédiée à saint Ouen, a été restaurée. Sa petite porte latérale romane est la seule partie qui présente quelque intérêt.

Commune de Saint-Martin-Saint-Firmin.

Communes limitrophes : A l'est, Saint-Christophe ; au sud, Saint-Etienne ; à l'ouest, Saint-Siméon ; au nord, Campigny.

Hameaux : L'Église, Bigars, le Merisier-Barrier, le Taney, la Chapelle.

Onfroy de Vieilles donna à l'abbaye de Préaux tout ce qu'il possédait dans cette commune. Le *Neustria Pia* nous apprend que le même monastère y avait, dans la métairie du Dour *(in quâdam villâ, vulgo du Doub)*, une chapelle dédiée à saint Firmin, martyr, *où il se faisait tous les jours des miracles.* Cette chapelle, située à peu près à égale distance de l'église de Campigny et de celle de Saint-Martin, sur la rive droite de la Vérone, encore nommée le Dour par les habitants, était autrefois en grande réputation pour la guérison des boiteux et des goutteux. Son origine paraît très ancienne ; mais la vieille construction n'existe plus : elle a été refaite en charpente, il y a trois ou quatre siècles, et peut-être n'est-elle pas destinée à subsister long-temps. A l'époque de la révolution, il s'y rendait encore beaucoup de pélerins, et les messes qu'ils y faisaient célébrer produisaient au curé de la paroisse au moins

1,000 liv. de revenu : à peine les offrandes valent-elles aujourd'hui 80 fr.

Cette chapelle renferme quelques vitres peintes, données après guérison par de riches personnages [1]. Il est fâcheux qu'elles aient été fracturées en partie. Une seule est conservée à peu près intacte. On y lit qu'elle a été offerte à saint Firmin par Robert Pain, religieux de Saint-Wandrille, au dix-septième siècle. Comme celui-ci, d'autres vitraux consacrent le souvenir de guérisons opérées sur une religieuse, sur un chevalier de la Haye, etc; mais presque toutes les lettres des inscriptions ont disparu. La chapelle appartient maintenant à un habitant de la commune. Le service divin n'y est plus célébré que le premier dimanche après le 25 de septembre, époque de la fête du patron et d'une petite assemblée.

C'était à l'extrémité septentrionale de cette commune que se trouvait l'hôpital de Campigny, cité page 292 du 1[er] volume. Il y avait encore là une prison, un gibet et une cohue, où s'exerçait anciennement la justice des seigneurs de Campigny. Il n'en reste plus que le souvenir.

Saint-Martin-Saint-Firmin est souvent désigné

[1] Les pauvres offraient des béquilles à saint Firmin. On en voit encore quelques-unes appendues, en *ex-voto*, aux murailles de la chapelle.

dans les anciens titres par le nom de *S.-Martinus-Vetus*, Saint-Martin-le-Vielz ou le Vieux[1]. Dans une bulle par laquelle le pape Alexandre confirme, en 1179, la possession de son église à Saint-Pierre-de-Préaux, il est appelé Saint-Martin-*super-Vairum*. Ce n'est que plus tard qu'on nomma cette paroisse Saint-Martin-Saint-Firmin. Ce changement indique, d'accord avec la tradition, qu'il y aurait eu réunion du territoire de Saint-Martin-*super-Vairum* et de celui qui dépendait de la chapelle Saint-Firmin. Cet amalgame de terres et de noms ne se fit, assure-t-on, qu'après une longue discussion, à laquelle s'intéressèrent vivement les habitants.

L'église, sous l'invocation de saint Martin et de saint Jean, n'offre rien à signaler. Le curé était à la nomination des religieux de Préaux : ils avaient aussi des droits seigneuriaux sur la paroisse. Saint-Martin-Saint-Firmin était encore le siége du fief de Taney et de celui de Bigars, où existent encore les fondations d'un ancien manoir.

Avant 1143, Nicolas de Taney (*de Tanaio*), épousa Crespine, fille de Gislebert de Corneville, et il devint ainsi l'allié des puissants sires de Pont-

[1] Maintenant on appelle Saint-Martin-le-Vieux une commune du canton de Bernay, plus souvent nommée cependant Saint-Martin-du-Tilleul.

Digitized by Google

Audemer. Dans une charte de Robert II de Meulan, nous trouvons, comme témoin, Alain de Taney; puis, parmi les bienfaiteurs de Saint-Gilles, un second Nicolas de Taney, *petit-fils de Gislebert de Corneville.* Il donnait aux frères lépreux dix sous de rente sur les moulins à foulon. C'est sans doute le même qui, en 1213, concéda à l'abbaye de Préaux des biens situés dans la forêt de Vièvre (*in Wevra*).

Le fief de Bigars s'étendait sur *Saint-Martin-le-Vieil*, *Campigny*, *Saint-Paoul-de-Risle*, *Saint-Christophe-de-Condé*, *Saint-Germain et S.-Ouen de Pont-Audemer et sur Manneville.* Parmi les redevances appartenant à ce fief, nous ne trouvons à citer que celle de 12 *deniers, pour le service d'un homme à cheval.* Du temps du comte Waleran, vivait un Gislebert de Bigar ou Bigart. Il est cité comme témoin dans plusieurs chartes de ce seigneur, en faveur de Préaux, notamment dans celle de 1155. Trois siècles plus tard, un Louis de Bigars se distingua dans la guerre contre les Anglais. C'est lui qui, en 1440, découvrit la trahison au moyen de laquelle les ennemis devaient entrer dans Louviers, où il se trouvait avec d'autres seigneurs. On sait que tous ceux qui s'introduisirent dans la ville furent tués ou faits prisonniers. En 1446, Guillaume de Bigars, sans doute son frère, était au

nombre des seigneurs qui enlevèrent Pont-de-l'Arche par surprise [1].

Nous avons parlé (tome 1[er], pag. 128), de Robert Legras, sieur de Bigars. Il fit tomber Pont-Audemer au pouvoir de la *sainte Ligue*. Sauvé du poignard de J. Dumont, il fut nommé gouverneur de la ville; mais il ne conserva pas cette charge long-temps. Il était encore lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen, lorsqu'il présida, le 19 avril 1594, l'assemblée dans laquelle les bourgeois déclarèrent se soumettre à Henri IV, en lui demandant la confirmation de leurs priviléges, l'autorisation de réformer leur milice et d'élire des chefs, etc.

Le fief de Bigars a été vendu en 1651, par François Legras, sieur du Rez, à Louis de Malortie, fils de François, gouverneur de Quillebeuf.

Saint-Martin-Saint-Firmin fut le théâtre de combats entre les catholiques et les protestants. Ceux-ci y occupèrent, dit-on, quelques positions, notamment la métairie du Dour. On voit, dans les bois de la Crépinière, des retranchements élevés à cette époque, ainsi que sur la côte du Boscarré à Saint-Etienne.

La Vérone, qui vient de la Poterie-Mathieu, y reçoit plusieurs ruisseaux peu importants. Elle y fait marcher deux moulins à blé.

[1] Histoire et Chron. de Normandie, fol. 186 et 188. — Il existait aussi un fief de Bigars à Nassandre, arrondissement de Bernay.

Commune de Saint-Christophe-sur-Condé.

Limites : Saint-Philbert, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Etienne, Saint-Martin-Saint-Firmin, Condé.

Hameaux : le Vallauney, le Lieu-aux-Homo, la Tillaie, le Lieu-à-Clerc, le Petit-Coudrai, le Hamel, l'Église.

Ce dernier village est le plus important ; c'est presque un petit bourg. Il s'y tient, le dimanche, un marché, autorisé depuis 1830. Au milieu de la place on remarque une fontaine, dont les eaux filtrent à travers les cadavres déposés dans le cimetière. Cette circonstance fera, sans doute, sentir la nécessité de transporter ailleurs le cimetière, d'ailleurs trop resserré pour une population de près de 1000 habitants.

On prétend que Saint-Christophe n'eut primitivement qu'une simple chapelle, devenue plus tard église paroissiale, lorsqu'on y eut attaché, pour la desservir, un des trois curés de Condé.

L'église[1] est moderne, à l'exception de l'abside semi-circulaire. On ne trouve à y signaler que plusieurs supports de statues, sauvés de la ruine

[1] Elle est dédiée à saint Christophe. On vient l'invoquer pour la peste, et sainte Appoline pour les maux de dents. Saint Christophe préside à une assemblée dans la commune.

de l'ancien édifice. Le plus remarquable est au-dessous de la statue de saint Michel ; il représente un diable à face ronde, à cornes de bélier, soutenu par deux autres à cornes et barbe de bouc. Celui du milieu appartient au genre que l'on désigne sous le nom d'*obscœna*.

La seigneurie de la paroisse était attachée à la terre du Buisson, tiers de fief de haubert, procédant du fief de Condé. (*V.* le chapit. consacré à cette commune.) Saint-Christophe était encore le siége du fief de la Tillaie.

M. A. Leprevost indique, à Saint-Christophe, d'après M. E. Gaillard, un camp et une vigie. Je n'ai pu découvrir, jusqu'à présent, que la vigie située dans le bois Bénit, sur le bord d'un vallon, vers le nord de la commune. Mesurée sur la crête du *vallum*, elle offre environ 170 pieds de tour. A l'intérieur, sa forme est circulaire ; mais, en dehors, elle présente quatre pointes saillantes, placées à égale distance les unes des autres. Les fossés ont douze à quinze pieds de profondeur et environ dix-huit pieds de large. L'ouverture de l'enceinte est placée à l'est.

Digitized by Google

Commune de Saint-Etienne-l'Allier.

Limites : S.-Pierre-des-Ifs, la Poterie, la Noe, Saint-Martin, Saint-Christophe.

Hameaux : Le Cable, Bosc-Renoult, la Haute-Butte, le Boscarré, la Rue-Baptiste, la Criblerie, l'Église, la Vallée, la Creuse, le Val-Tesson, la Barrerie, Grainville.

Fiefs : Le Vièvre, le Fossieury ou la Fossieurie, le Cable, la Chevalerie, Bosc-Renoult, le Boscarré et le Val-Tesson. Ce dernier fief appartenait à l'abbaye du Bec, qui avait encore quelques droits sur la commune, notamment des dîmes et le patronage.

On prétend que les possesseurs des différents fiefs que nous venons de nommer, ont toujours été, de temps immémorial, divisés entre eux; mais on n'a conservé aucun détail important sur les circonstances de leurs nombreuses altercations.

L'église de Saint-Etienne date de la deuxième moitié du onzième siècle. Le clocher, la porte ogivale à colonnes et chapiteaux romans, et les modillons de formes diverses qui décorent la nef et le chœur, méritent surtout d'être signalés. Il existe une bulle de 1073, qui est relative à l'église

de Saint-Etienne. Depuis 1763, il se tient, dans la commune, une assemblée de la Trinité.

On indique, dans cette commune, près du moulin de Vièvre, une source d'eau minérale.

Digitized by Google

CANTON

DE CORMEILLES.

Après le canton de Saint-Georges-du-Vièvre, nous avons à nous occuper de celui de Cormeilles, qui nous offre quinze communes à décrire.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1832.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
Cormeilles..................	170	349	1135	1331
Bailleul-la-Vallée *.....	95	143	542	565
Boishellain.............	125	135	412	436
Cauverville-en-Lieuvin*	60	64	241	262
Chapelle-Bayvel *.......	108	171	546	550
Chapelle-Becquet	60	50	169	141
Epaignes..............	400	616	2168	2317
Jouveaux *......	40	70	299	307
Morainville *...........	200	293	1161	1067
Notre-Dame-de-Fresnes*	67	90	395	367
St-Gervais-d'Asnières*..	63	119	425	403
St-Jean-d'Asnières*.....	54	65	243	203
St-Pierre-de-Cormeilles.	200	341	1469	1120
St-Sylvestre-de-Cormeil.	140	182	738	669
St-Siméon.............	80	79	407	417
Totaux....	1862	2767	10350	10155

Les communes marquées d'une * appartenaient à l'élection de Lisieux.

IIe Tableau.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS		TOTAL des naissances.	MARIAGES.	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès.
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Cormeilles.....	60	52	112	55	69	81	150
Bailleul-la-Vall.	21	29	50	22	21	34	55
Boishellain.....	20	15	35	11	15	20	35
Cauverville-en-L	12	14	26	11	10	11	21
Chapelle-Bayvel	27	32	59	25	30	33	63
Chapelle-Becq..	9	14	23	6	4	7	11
Epaignes.......	117	98	215	64	105	115	220
Jouveaux......	12	11	23	10	13	14	27
Morainville....	64	53	117	47	56	52	108
N.-D.-de-Fresn.	20	19	39	19	22	21	43
S-Gervais-d'As..	25	25	50	28	26	23	49
S-Jean-d'Anièr..	7	5	12	7	7	13	20
S-Pierre-de-Cor.	64	46	110	51	68	52	120
S-Sylvestre-de-C	40	25	65	25	34	42	76
S-Siméon......	24	23	47	24	24	27	51
Totaux....	522	461	983	405	504	545	1049

Nombre des Gardes nationaux du canton : service ordinaire, 1664 ; réserve, 532.

Nous aurons à citer une fabrique de fros pour Cormeilles ; dans le reste du canton, nous trouvons des tisserands, et beaucoup de moulins à blé et à huile. Ce canton ne peut donner lieu à aucune observation générale. On estime que, dans les bonnes années, la récolte des cidres et poirés s'élève à 15, 680 hectolitres.

Il n'y a pas un seul bon chemin dans ce canton : les plus importants sont ceux de Pont-Audemer à Lisieux ; de Pont-Lévêque, de Beuzeville, de Lieuray et de Thiberville à Cormeilles.

Digitized by Google

REVENUS DES PROPRIÉTÉS.			Nombre des propriétaires.	Nombre des parcelles.	CONTRIBUTIONS EN 1832.		
Non bâties.	Bâties.	Total égal au revenu. Total de la matrice.			Foncière.	Personnelle et mobilière.	Des portes et fenêtres.
13,928	8,972	22,900	256	1,400	7,611	2,956	2,024
12,667	2,398	15,065	196	1,185	3,544	634	701
13,415	513	13,928	169	1,065	4,297	661	726
10,698	320	11,018	111	622	2,662	379	369
16,116	1,449	17,565	222	1,312	6,031	811	825
4,104	139	4,243	97	500	1,630	182	189
61,903	3,690	65,593	844	6,991	25,916	2,840	2,601
13,734	325	14,059	126	521	4,449	332	382
37,242	2,808	40,050	345	2,140	13,369	1,470	1,600
11,076	441	11,517	180	801	4,443	584	538
18,852	764	19,616	179	971	5,720	462	591
3,404	419	3,823	74	441	1,528	307	310
60,459	4,600	65,059	488	3,246	19,913	1,557	1,638
19,827	2,576	22,403	267	1,962	8,554	1,011	1,100
12,233	545	12,778	177	1,221	4,222	416	507
309,658	29,959	339,617	3,731	24,378	113,889	14,602	14,101

Digitized by Google

Commune de Cormeilles.

Limites : Saint-Sylvestre et Saint-Pierre de Cormeilles, Bonneville-la-Louvet, Boishellain.

Cormeilles, Saint-Pierre et Saint-Sylvestre n'ont sans doute formé d'abord qu'une circonscription. Dans les derniers siècles, on désignait même encore Cormeilles comme un bourg composé de trois paroisses : Sainte-Croix, Saint-Pierre et Saint-Sylvestre. La révolution en a fait trois communes distinctes. Celle de Cormeilles est le siége d'un bourg important, traversé par la rivière de Calonne. Nous ne trouvons à y signaler qu'un seul hameau, les Monts-du-Bourg, terrain jadis inculte.

Cormeilles est traversé par la voie romaine de *Juliobona* à *Noviomagus* [1]. Le nom primitif de cette commune (*Curmiliaca*) atteste une origine antique, puisqu'on le retrouve employé dans l'itinéraire d'Antonin pour désigner une station sur la route de *Cæsaromagus* (Beauvais) à *Samarobriva* (Amiens). De plus, M. Rever a eu connaissance de briques romaines trouvées aux environs du bourg.

[1] Cette voie est encore la seule communication directe entre Pont-Audemer et Lisieux. Elle est souvent impraticable. On ne conçoit pas comment un chemin de cette importance n'est point classé comme route départementale.

L'établissement antique de Cormeilles devait être considérable, et nous verrons plus loin qu'il pouvait s'étendre au-delà de Bailleul-la-Vallée.

J'ignore quelle fut la destinée de Cormeilles, après l'invasion des hommes du Nord; mais, avant 1060, il appartenait à Guillaume Fitz-Osbern, sénéchal de Normandie. Ce seigneur, héritier d'Osbern de Crépon, aussi sénéchal, assassiné en 1035 par Roger de Montgommery, était, par sa mère, petit-fils de Raoul comte d'Ivry, et par son père, petit-fils d'Herfaste, dont la sœur Gonnor avait épousé Richard Ier, duc de Normandie. Si, comme il est probable, Cormeilles n'appartenait pas à Herfaste, lors du mariage de sa sœur, il lui fut peut-être donné par le duc dans cette circonstance. Guillaume Fitz-Osbern pourrait encore avoir reçu Cormeilles de sa mère, fille du comte d'Ivry, possesseur de domaines considérables dans la contrée. Quoi qu'il en soit, le fils d'Osbern de Crépon posséda ce bourg, et il le céda en 1060 à l'abbaye de Saint-Pierre de Cormeilles, dont il était fondateur [1].

Guillaume Fitz-Osbern, comme ses pères, était un personnage très puissant Il fournit à Guillaume-le-Bâtard soixante vaisseaux pour la conquête de l'Angleterre; il assista à la bataille d'Hastings, fut

[1] Depuis cette époque, Cormeilles a toujours appartenu aux religieux. C'était une baronie et haute-justice.

nommé, après le succès, comte d'Hereford, et reçut de vastes possessions dans le pays conquis. Il s'empara le premier de l'île de Wight, et en obtint la seigneurie. Orderic Vital nous le représente comme le plus dur oppresseur de la nation anglaise; cependant, comme il avait fondé deux monastères (Lyre et Cormeilles), le même chroniqueur nous parle aussi de ses grandes qualités, de sa bravoure à toute épreuve, de sa gaîté et de sa générosité.

La cinquième année de son règne, le conquérant de l'Angleterre envoya en Normandie Guillaume Fitz-Osbern pour assister la reine Mathilde dans l'administration du duché. Il y avait alors en Flandre des troubles sérieux. Le roi de France engagea Guillaume Fitz-Osbern à se réunir à lui pour secourir le comte Arnoul, neveu de Mathilde. Guillaume, dit Orderic Vital, partit avec dix chevaliers seulement, et comme s'il allait à une fête; mais, le 10 des calendes de mars 1071 (20 février), il fut tué dans un combat malheureux livré contre les armées de Robert-le-Frison et de l'empereur Henri. Son corps fut transporté en Normandie par les siens, et inhumé dans l'abbaye de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Dans sa succession, son fils aîné Guillaume eut en partage Breteuil, Pacy et ses autres domaines de Normandie; ceux d'Angleterre

passèrent à son second fils, Roger, qui les perdit bientôt, à cause de sa participation à la révolte de Raoul de Gael, en 1073, et termina sa vie dans les fers. (Orderic Vital, l. IV.)

Pendant la domination de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, Cormeilles fut victime, tour à tour, des vexations des Navarrois, des Anglais et des Français. Nous voyons, dans l'interrogatoire de Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, qu'il assembla, vers 1374, des gens d'armes de la contrée, et alla s'emparer du fort du Pin, défendu par Taupin du Mesnil. Du Tertre le fit détruire, « parce que ledit Taupin avoit battu et navré d'une « dague au col, et ès fesses moult vilainement, ou « marché de Cormeilles, un sergent du roi de Na- « varre, en lui disant : c'est en despit de ton roy et de « sa sauve garde ; et aussi avoit fait brisier les deux « jambes à un homme du pays, pour ce qu'il ne vou- « loit aler à son gueit, et aloit à un autre gueit « ailleurs, et en avoit esté mort ; et aussi pour les « aultres maulx que le dit Messire Taupin et ses gens « avoient faiz et faisoient sur le pays. » Mém. sur Charles-le-Mauvais, par Secousse, t. 2, p. 401.

Au seizième siècle, les trois paroisses de Cormeilles, *membres de la vicomté de Pont-Audemer*, étaient *employées sous l'élection d'Orbec*, tandis que les circonscriptions voisines relevaient de l'élec-

tion de Lisieux. Lorsque Pont-Audemer devint, en 1572, le siége d'une de ces juridictions subalternes de finances, elles furent comprises dans son ressort.

En 1589, les taillables de Cormeilles et autres bourgs étaient en retard pour le paiement de leurs impôts, et l'on faisait arrêter tous ceux qui venaient à Pont-Audemer. Cormeilles se révolta contre ces mesures, et, d'accord avec les localités importantes de la vicomté, fit emprisonner par représailles tous les bourgeois du chef-lieu qu'on pouvait saisir. Aucun étranger ne venait plus dans la ville, et les habitants n'osaient sortir hors de leurs murs. Pour mettre un terme à cet état de choses, ceux-ci se réunirent *en état de commun*, et défendirent aux élus et commissaires des tailles d'arrêter qui que ce fût dans la ville: ils ordonnèrent, en même temps, au vicomte d'y tenir sa juridiction[1]. Cette particularité n'est pas sans intérêt pour l'appréciation de l'époque.

L'église de Cormeilles, dédiée sous le vocable de sainte Croix, appartenait aux religieux de Saint-Pierre. Son architecture n'offre rien de remarquable. Placée sur le penchant de la colline, elle domine l'ensemble du bourg. Comme le sol

[1] Archives de Pont-Audemer.

sur lequel elle s'appuie décrit une déclivité très marquée, pour éviter de multiplier les degrés en pierre qui y conduisent, on a disposé le pavé de la nef en plan incliné, de manière que le chœur s'élève de plusieurs pieds au-dessus du seuil de l'entrée occidentale. On prétend que cette église a été bâtie dans les débris d'une ancienne forteresse : rien ne l'indique ; mais la tradition pourrait faire croire que le premier édifice religieux a remplacé une construction antérieure.

Une chapelle *Saint-Firmin*, située aux Monts-du-Bourg, attire tous les ans, au mois de mai, de nombreux pélerins. Pour engager le bienheureux à *affirmir* sur leurs jarrets les enfants qui ne peuvent se tenir debout, on leur fait faire le tour du lieu saint qui lui est consacré. C'est encore aux Monts-du-Bourg que se tient l'assemblée de Sainte-Croix.

Au dix-huitième siècle, Cormeilles était réputé pour la tannerie et le commerce des toiles et des grains. Maintenant, il n'y a plus qu'un seul tanneur et quatre mégissiers. Comme partout, la fabrication des toiles y a perdu de son importance ; mais on y fait beaucoup de bas et de souliers qui se vendent à Lisieux et Pont-Lévêque : c'est là le principal commerce du pays. Nous avons encore à signaler à Cormeilles une fabrique de

Digitized by Google

fros, six moulins à blé, environ douze moulins à huile[1], un moulin à ciment et un moulin à tan. On élève et engraisse aussi beaucoup de bestiaux dans les herbages de Cormeilles et de plusieurs communes du canton.

Il y a à Cormeilles halle et marché le vendredi de chaque semaine, et deux foires : la petite Saint-Mathieu, et le grand Vendredi (premier vendredi de carême). La première fait suite à la Saint-Mathieu, qui se tient à Saint-Pierre-de-Cormeilles; la deuxième est très importante pour la vente du beurre salé, du fromage et du miel[2].

[1] Les moulins à blé et à huile et les routoirs sont très nombreux dans les communes que traverse la Calonne

[2] M. Delaunay, maire de Cormeilles, a bien voulu me fournir quelques renseignements sur la commune.

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Limites : Saint-Jean-d'Asnières, le Pin, le Faulq, Bonneville-la-Louvet, Bois-Helain, la Chapelle-Bayvel, Cormeilles, Saint-Sylvestre.

Hameaux : L'Église, Clarenville, la Frênée, la Chaule, Cavicourt, la Fossieurie, *les Câtelets*, le Lieu-d'Amour, la Taupe, la Côte-aux-Juliens, Malou, le Val-Hébert.

Saint-Pierre-de-Cormeilles possédait autrefois une abbaye, fondée, vers 1060, par Guillaume Fitz-Osbern [1]. Ce seigneur fut secondé dans sa pieuse entreprise par le moine Osbern, qui lui avait été envoyé par Rainier, abbé de Sainte-Catherine près Rouen. Les religieux reçus dans son monastère y apportèrent la règle de saint Benoît. Guillaume Fitz-Osbern les enrichit de nombreuses donations. Parmi les biens concédés, nous citerons les églises de Saint-Pierre, Sainte-Croix et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; le bourg avec son tonlieu, un four, les eaux, les moulins, les prés et les bois;... tout le territoire voisin du monastère, avec les hommes et les fiefs des trois paroisses; trente

[1] Dans le même temps, Guillaume avait construit à Lyre une autre abbaye où fut enterrée sa femme Adelise.

Digitized by Google

acres de terre à la Chapelle-Bayvel ; un homme à Beuzeville,.... etc. L'abbaye jouit encore à Pont-Audemer de l'exemption de tous droits de coutumes pour différents objets de consommation, et elle eut de vastes domaines en Angleterre.

La possession de ces biens fut confirmée aux religieux par Henri Ier, roi d'Angleterre. Ce monarque ajoutait qu'il ne se réservait, dans l'étendue de leurs domaines, que la justice des incendiaires, des vagabonds et des falsificateurs de sa monnaie.

Le pape Alexandre III approuva aussi, en 1168, tout ce qui avait été fait en faveur des religieux. Il dit dans sa bulle : « Vous choisirez les curés pour les églises de votre mouvance, et les présenterez à l'évêque, qui leur conférera le soin des ames, s'ils en sont dignes : ils lui répondront de leurs devoirs spirituels, et vous seront soumis pour le temporel. Afin que personne ne s'oppose à la volonté de ceux qui désireraient être inhumés dans votre monastère, s'ils ne sont excommuniés ou interdits, nous voulons que la sépulture y soit libre, sans toutefois porter atteinte aux droits des églises où les corps seront pris. Que personne n'aille exiger de dîmes pour les terres [1] que vous cultivez de vos propres

[1] « *Sanè novalium*.. » Le mot *novales* signifie terres nouvellement défrichées, ou bien encore, terre qu'on laisse reposer un an. Il peut servir de renseignement sur l'état de l'agriculture au douzième siècle.

mains ou à vos frais. Malgré les défenses, vous pourrez, après avoir exclu les excommuniés et les interdits, fermé les portes et sonné les cloches, célébrer à voix basse l'office divin. A la mort d'un abbé, que son successeur ne soit point imposé par fraude ou par violence, mais qu'il soit désigné par le suffrage des religieux. Nous défendons à qui que ce soit de troubler témérairement le monastère, d'enlever, de retenir ou de diminuer ses possessions. Si quelque clerc ou laïque méprise cette prohibition, et après deux ou trois avertissements ne répare pas sa faute, qu'il soit privé de son pouvoir et de ses honneurs, qu'il soit éloigné du corps et du sang de Jésus-Christ, et qu'il soit voué à une punition éternelle; mais, à ceux qui defendront les droits de l'abbaye, paix en Notre-Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'ils reçoivent, en récompense, le bonheur des élus. »

Après Guillaume Fitz-Osbern, le titre de fondateur de Saint-Pierre-de-Cormeilles passa à sa fille Emma, femme de Raoul de Guader, puis à Robert de Leicester, fils de Robert de Meulan et mari de Itte ou Amicie, fille d'Emma. Ce Robert de Leicester fut enterré dans l'abbaye, où reposait déjà le corps de Guillaume Fitz-Osbern [1]. Raoul, un

[1] Dans l'église de l'abbaye se trouvait un tombeau moderne de Guillaume Fitz-Osbern. On y voyait sa statue, des armoiries au

des enfants de celui-ci, y avait pris l'habit religieux dès ses premiers ans.

Le premier abbé de Cormeilles, nommé Gilbert ou Robert, était de la même abbaye que le moine Osbern. Il périt dans un naufrage. Orderic Vital fait l'éloge de Guillaume, élu ensuite. C'était un homme très instruit et l'ami du célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Il mourut vers 1109. Les abbés qui lui succédèrent n'ont laissé aucun souvenir intéressant.

En 1405, Guillaume Bonnel fut élevé à cette dignité, après Robert Lebrument, qui, comme lui, était de Cormeilles. A l'époque de l'invasion anglaise [1], il prêta serment de fidélité à Henri V; le temporel de l'abbaye, d'abord confisqué, lui fut alors immédiatement rendu en 1418. Guillaume Bonnel embrassa avec ardeur le parti des ennemis de la France. Il traîne après lui la honte d'avoir été l'un des commissaires qui ordonnèrent l'assassinat juridique de la Pucelle d'Orléans. Il mourut en 1437.

Dans les siècles précédents, quelques abbés avaient formé, entre leurs moines, une association

fond de sable avec un cerf d'or et cette épitaphe : « *Cy gist Guillaume le Fitz-Osberne, comte de Breteuil et de Limestre, fondateur de céans.* »

[1] Sous la domination de Charles-le-Mauvais, l'abbaye de Cormeilles avait déjà été occupée par des gens d'armes anglais.

de prières, de jeûnes et de bonnes œuvres, pour maintenir, par l'émulation, la ferveur religieuse et toute l'austérité de la règle. Ces pieuses relations furent momentanément remises en vigueur au quinzième siècle, par les abbés de Cormeilles, de Grestain, de Préaux, de Lyre, de Bernay, de Conches, etc. Mais elles ne purent résister longtemps à l'esprit de relâchement qui s'était glissé au sein des monastères, surtout depuis l'établissement des commendes.

Le premier abbé commendataire de Cormeilles fut Oger de Chambrai. Il eut pour successeurs, en 1503, Etienne de Blosset, évêque de Lisieux; en 1505, Jean-le-Veneur, évêque de Lisieux; avant 1516, Thomas de Clairmont; en 1565, Jean Vassey, évêque de Lisieux; en 1580, Nicolas Quentin; puis François Roussel de Médary, évêque de Lisieux, etc.

Chaque année, l'abbaye de Cormeilles descendait de son antique splendeur. Vers 1707, sa basilique fut presque détruite par le feu du ciel; il ne restait plus alors, dans le monastère près de sa ruine, que très peu de religieux. Enfin, Charles d'Orléans, après avoir obtenu la commende, rebâtit l'église et des édifices réguliers, ramena la discipline et augmenta le nombre des moines. Mais ses soins furent perdus; par la faute de ses habitants,

Digitized by Google

l'abbaye ne devait plus compter que quelques années d'existence.

L'évêque de Marseille, M. de Belloy, abbé commendataire de Cormeilles, avait plusieurs fois reçu des plaintes graves sur la conduite des religieux. Décidé, à la fin, à prendre un parti décisif, il voulut s'assurer par lui-même de la vérité des faits allégués. Il vint donc à Saint-Pierre-de-Cormeilles sans être attendu. Tous les moines étaient alors dispersés aux environs, et ne s'y occupaient guère d'œuvres pieuses..... Ils surent bientôt ce qui leur était réservé; d'accord avec l'évêque de Lisieux, M. de Belloy fit prononcer la suppression de l'abbaye. Chassés de leur monastère, les moines reçurent annuellement chacun 1,200 liv., et le prieur, 1,800.

Il ne reste plus rien de la maison des religieux, et l'église paroissiale, quoique ancienne, n'offre rien à signaler; de nombreuses restaurations l'ont défigurée.

Il a existé jadis une chapelle Saint-Barthélemy au hameau de la Chaule. Les nombreux ossemens que l'on a découverts dans son voisinage, indiqueraient que là se trouvait primitivement une léproserie. C'est dans ce lieu que se tient encore la foire Saint-Barthélemy.

On voyait autrefois, sur le chemin de Cormeilles

à l'église de Saint-Pierre, une croix en pierre à laquelle se rattache la tradition suivante. Les religieux avaient, dans leurs domaines, le privilége d'acheter, avant tous autres, les différents objets de consommation à leur usage. Un jour ils enlevèrent tout le poisson. Le seigneur de Malou[1], furieux de voir que son pourvoyeur ne lui rapportait rien, assembla ses vassaux pour aller se venger des religieux. D'abord il fait couper par morceaux un moine qu'il rencontre sur son chemin, et force les femmes qui revenaient de l'église, de les emporter avec elles. Il marche ensuite sur l'abbaye, prise au dépourvu. A cette nouvelle, l'abbé et les moines, avec croix et bannière en tête, sortirent au-devant de leur redoutable adversaire. Ce spectacle inattendu changea subitement ses intentions hostiles : il demanda pardon à Dieu, prit l'habit religieux, et fit élever une croix au lieu même où le sang avait coulé par ses ordres[2].

Malou, dont nous venons de parler, est situé à Saint-Pierre-de-Cormeilles, non loin de la Calonne. Il y avait là, au quatorzième siècle, une forteresse

[1] D'autres disent le possesseur du château des Mottes, à Bonneville-la-Louvet.

[2] Suivant une autre version moins répandue, l'attaque contre l'abbaye aurait été provoquée par le meurtre du pourvoyeur du châtelain, tué par celui des religieux, à la suite d'une querelle au sujet du poisson.

Digitized by Google

importante, défendue par des fossés profonds que les vassaux étaient tenus de réparer tous les sept ans. « Ou temps que paix et accort estoient « entre Charles V et le roy de Navarre, les gens « de celui cy étant aux ville et chastel de Pont-« Audemer, prirent la forteresse de Malou, la quelle « estoit pour lors à Jehan le Bigot, jadis maréchal « de Normandie, qui toujours l'avoit tenue et gardée « pour le roy de France. Après cette prise, Guillaume « du Bois, bailly de Pont-Audemer et d'Orbec, « donna en mandement et commission à Jehan de « Bellemare, sergent fieffé de la sergenterie de « Moiard (Moyaux) que sur peine de perdre son « héritage et office il fist commandement à tous « maçons, charpentiers et autres gens de la dite « sergenterie de se rendre à la forteresse pour « l'abattre [1]. » Ces ordres furent exécutés ; mais Jean Lebigot obtint de Charles V l'autorisation de faire réparer les dégâts, afin d'avoir un point d'appui dans la contrée contre les Navarrois, et de pouvoir défendre les habitants du pays, partisans du roi de France. Depuis cette époque, il n'est plus parlé de la forteresse de Malou ; elle a été remplacée depuis par un joli château féodal à tourelles, possédé successivement par les Montmorency et les Nonant de Pierrecourt.

[1] Histoire de Charles-le-Mauvais, par M. Secousse, t. II, p. 492.

Nous trouvons à Saint-Pierre-de-Cormeilles d'autres indices d'événements militaires [1], dans le nom des *Câtelets*, conservé par un hameau de cette commune. Ce lieu est voisin de *la Butte-aux-Moines*, où fut livrée, dit-on, une grande bataille, suivie d'un traité de paix.... Il n'y a plus aux Câtelets le moindre vestige de retranchements ; mais on se rappelle qu'il y en a existé. On y a aussi découvert qnelques fondations maçonnées, et l'on prétend qu'elles appartiennent à un ancien bourg. Nous n'avons pu nous assurer de l'origine de ces constructions ; sans doute elles sont romaines. Ce qui nous autorise à l'avancer, c'est que partout où la tradition nous a signalé des ruines de bourgs ou de villes, nous y avons trouvé des fragments de tuiles à rebords et de poterie rouge antique, ou des médailles.

Les moines avaient la seigneurie du lieu et la suzeraineté sur les fiefs suivants de Saint-Pierre-de-Cormeilles : les Câtelets, le Lieu-d'Amour, la Fossieurie, le Val-Hébert, et Clarenville.

Il y avait une chapelle de Saint-Joseph du Boullay au fief des Câtelets. On prétend qu'elle

[1] On montre, dans les bois de la Rosette, sur une étendue d'environ 7 hectares, une centaine de *cheminées*, que l'opinion du pays attribue aux soldats anglais.

Digitized by Google

avait été construite après l'expulsion de faux monnoyeurs qui se cachaient là, dans des souterrains.

Saint-Pierre-de-Cormeilles possède six moulins à huile, cinq à blé, et une briqueterie et tuilerie.

Commune de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Limites : Lieuray, Morainville, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Épaigne, la Chapelle-Bayvel.

Hameaux : Bayvel, l'Église, Clipain, Angerville, la Tillaie, la Poignanterie, la Févrerie, la Petite-Couture, la Grande-Couture, le Chiquier, le Mesnil, la Forge-Coupeur, la Vallée-Noire.

Cette commune, domaine des religieux de Saint-Pierre de Cormeilles, n'a point d'histoire. Elle ne nous offre que la tradition suivante : Les habitants avaient obtenu de faire bâtir une nouvelle église, au centre de la paroisse, dans la plaine. On avait d'abord commencé les travaux sans rencontrer d'obstacle; mais bientôt on s'aperçut que, pendant la nuit, disparaissaient les portions de muraille construites le jour précédent. Le diable seul fut accusé de ce mauvais tour. Dans d'autres temps, on aurait peut-être pensé aux moines de Saint-Pierre-de-Cormeilles; en effet, obligés de desservir l'église de Saint-Sylvestre, peu éloignée de leur monastère, ils avaient intérêt à ce qu'on n'en construisît pas une nouvelle sur un point moins rapproché.

Commune de Saint-Jean-d'Asnières.

Limites : Morainville, Saint-Gervais-d'Asnières, le Pin, Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Hameaux : le Montaigu, la Mare-Vernier, la Motte, l'Église et la Valette.

Dans le pays, cette commune est plus souvent appelée Asnières que Saint-Jean-d'Asnières ; elle paraît n'avoir formé primitivement qu'une seule circonscription avec Saint-Gervais, et peut-être avec le Pin : c'est, en effet, sur le Pin qu'était situé l'ancien château d'Asnières.

Plusieurs familles ont possédé successivement la seigneurie d'Asnières. La première, qui n'avait pas d'autre nom que celui de la paroisse, existait encore à la fin du treizième siècle, et elle fournit, en 1285, un évêque au diocèse de Lisieux, Guillaume d'Asnières, qui fut promu à cette dignité après avoir été chantre. Il mourut en 1298. MM. Carré étaient seigneurs d'Asnières avant la révolution : ils avaient eu pour prédécesseurs, MM. du Menillet.

Le château d'Asnières était situé sur la rive gauche de la Calonne, c'est-à-dire sur le Pin ; mais il y avait dans la paroisse un autre manoir qui avait été démembré de la seigneurie princi-

pale dans des partages de famille : c'était Asnières-Loublon.

Près de là s'élevait le prieuré de Saint-Eustache d'Asnières [1], fondé par les premiers seigneurs du lieu. Il était habité par des Prémontrés, soumis à l'abbaye de Belle-Etoile. Guillaume d'Asnières, évêque de Lisieux, donna l'église de Saint-Jean-d'Asnières, en 1298, à ce prieuré [2]. Depuis ce temps, le patronage de la paroisse ne changea plus de mains et l'église concédée continua d'être desservie par le prieur de Saint-Eustache. Un second religieux était spécialement attaché au service de la chapelle du prieuré. Il ne reste plus rien de l'église paroissiale et de la chapelle Saint-Eustache; le temps a encore détruit la chapelle Saint-Féréol, où jadis de nombreux pélerins venaient demander la guérison de la gale : la petite fontaine consacrée sous le même vocable conserve encore une parcelle de son ancienne réputation.

[1] Ce prieuré est séparé d'Asnières par la Calonne.

[2] Gallia Christ., t. XI, c. 784.

Digitized by Google

Commune de Saint-Gervais-d'Asnières.

Limites : Bailleul, Piencourt, Fumichon, Moyaux, le Pin, Saint-Jean-d'Asnières.

Hameaux : la Beuzerie, la Côtellerie, le Chateau, le Moulin-d'Androles, le Val-Chéri, l'Église, les Vaux-Bellenger, la Marcherie.

Les habitants prétendent que *le marché du Neubourg s'est tenu jadis dans leur commune, au lieu appelé le Neubourg.*

Anciennement, le fief de Saint-Gervais était mouvant de la vicomté d'Orbec; depuis, par lettres patentes, la mouvance en fut attribuée au château du Vieux-Palais de Rouen. Cette seigneurie paraît avoir suivi la même destinée que celle de Saint-Jean-d'Asnières. Les vassaux étaient soumis à la banalité du moulin.

La cure était jadis sous le patronage du seigneur; l'église n'offre rien à signaler : elle est dédiée à saint Gervais et saint Protais, qui donnent leur nom à l'assemblée patronale de la paroisse.

Saint-Gervais-d'Asnières est le pays natal de François Bellenger, docteur en Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages que nous allons faire connaître. François Bellenger embrassa avec ardeur

la doctrine de Jansenius ; en vain, pour le faire changer, lui offrit-on de riches bénéfices, il refusa tout, ne voulant devoir son existence qu'à sa modeste fortune et à ses travaux littéraires. Deux fois les persécutions de ses adversaires le forcèrent de chercher un asile sur la terre étrangère. Il possédait, outre les langues mortes, beaucoup de langues vivantes. On a de lui : 1° une *Traduction* exacte des antiquités de Denis d'Halycarnasse, 1725, 2 vol. in-4° ; 2° Une *Traduction* de la suite des vies de Plutarque, par Rowe ; 3° une *Traduction* de la théologie astronomique de Derham, 1729, in-8° ; 4° une édition des *Psaumes*, selon la Vulgate, avec une bonne préface, des notes, 1728, in-4°, dans laquelle il a caché son nom sous les lettres V. E. S. P. D. F. B. P. L. ; 5° *Essai de critique* des ouvrages de Rollin, des Traductions d'Hérodote, et du Dictionnaire de la Martinière, Amsterdam, 1740 et 1741, in-12, sous le nom pseudonyme de *Van der Meulen* ; 6° *Supplément aux Essais de critique sur* les écrits de M. Rollin, 1741, in-12 ; 7° *Lettres critiques au père Catrou*, sur sa traduction française de Virgile, 1721, in-12. Cette lettre a paru sous le nom de *Balthazar Blanchard*. Il a laissé aussi une traduction manuscrite d'Hérodote, avec des notes pleines d'érudition, que Larcher a déposée, en

Digitized by Google

1786, à la Bibliothéque nationale. Larcher devait d'abord la retoucher et la publier ; il préféra ensuite en donner une nouvelle..... — François Bellenger mourut à Paris, en 1749, âgé de soixante-un ans.

Trois de ses neveux méritent un souvenir : — Jean Bellenger, curé de Saint-Pierre-de-Cormeilles, entreprit la traduction d'un historien latin. Ce manuscrit a été perdu dans la révolution, avec plusieurs autres petits ouvrages. — Antoine Bellenger, vicaire d'Orbec, mort à trente-trois ans, emporta dans la tombe la réputation d'orateur. Ses nombreux discours ont été perdus. — François Bellenger, frère de Jean et d'Antoine, était curé de Boulleville. Les campagnes manquaient alors de médecins ; cet ecclésiastique s'occupa de l'art de guérir, et il a composé un Recueil d'observations, sorte de Manuel de médecine rurale, qui, assure-t-on, n'a pas été perdu. François Bellenger avait trouvé, pour ses études médicales, un excellent guide dans François Salerne, son beau-frère, né le 19 avril 1708, au Favril, et connu par la publication d'un *Essai sur l'Histoire naturelle des oiseaux*, et d'un *Manuel des Dames de la charité*. François Salerne, qui a long-temps exercé la médecine à Orléans, a encore travaillé à la continuation de la *Matière médicale* de Geoffroy.

Commune de Bailleul-la-Vallée.

Limites : Morainville, N.-D.-de-Fresnes, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Léger, Piencourt, Saint-Gervais et Saint-Jean-d'Asnières.

Hameaux : La Côte, la Vallée, la Rivière, la Blinière, les Deshayes, l'Église, la Chopardière, les Bayeux, la Bove.

Suivant la tradition, une *ville* aurait existé jadis à Bailleul, et se serait étendue, dans la vallée arrosée par la Calonne, sur une longueur d'environ cinq quarts de lieue, et même davantage, car on prétend que, d'un côté, ses *faubourgs* se prolongeaient jusqu'à Bonneville-la-Louvet, de l'autre, jusqu'à Heudreville. En prodiguant le meurtre et l'incendie, les Anglais ont fait retomber sur leur mémoire le souvenir de désastres accomplis dans des temps plus éloignés; c'est ainsi qu'on les accuse, dans la contrée, d'avoir détruit les constructions antiques de Bailleul, qui n'ont pu tomber que sous les coups des peuplades germaniques.

J'ai dit plusieurs fois qu'on devait s'attendre à trouver des antiquités romaines, dans les lieux où la tradition signale l'existence d'anciennes villes : à Bailleul le sol en est couvert. Là devait

Digitized by Google

être un des principaux quartiers de la bourgade qui a laissé son nom à Cormeilles. Cet établissement a été agrandi par les Romains et décoré de leurs riches constructions ; mais, évidemment, il était d'origine plus reculée : un *tumulus* gaulois qu'on y a détruit, vers 1793, ne laisse aucun doute à cet égard. Cette construction, sépulture privilégiée, se trouvait non loin de l'église de Bailleul, vers le pied de la côte, dans un herbage appelé la *Cour du Fort*, et situé sur le bord du chemin qui conduit à Cormeilles par la vallée. Le *tumulus* se nommait lui-même la *Butte du Fort*. Les ouvriers chargés de niveler le sol trouvèrent, sous une grande quantité de terre rapportée, quelques fragments d'outils de fer et de poterie, plusieurs ossemens consumés[1] et des pierres grossièrement taillées et de forme plus ou moins aplatie. Ces indications, que j'ai recueillies de la bouche de plusieurs vieillards, suffisent, je pense, pour établir que la *Butte du Fort* était un véritable *tumulus*.

Les découvertes d'antiquités romaines sont bien plus considérables. Partout, sur le bord de la rivière, comme sur les hauteurs, on trouve des

[1] D'autres ossemens humains ont été découverts près de là, en 1813, dans les flancs crayeux de la côte, sur le bord du chemin de Moyaux à Brionne.

vestiges de maçonneries, des fragments de briques, de tuiles à rebord et de poterie, des tuyaux cylindriques en terre cuite, et des médailles, surtout depuis Cauverville jusqu'à Saint-Jean-d'Asnières, en suivant la vallée. Je citerai les faits principaux détaillés dans une lettre adressée par M. Salerne à M. A. Leprevost.

Il y a environ quarante ans, on a trouvé, près d'un routoir, voisin de la Cour du Fort, pour 8000 fr. de pièces de monnaie antiques. Dans la propriété de M. Langlois, on remarque des fondations maçonnées, des tuiles romaines, des tuyaux cylindriques et *beaucoup d'écailles d'huîtres*. En 1830, à environ un quart de lieue de l'église, M. Deshayes a rencontré, en faisant des fouilles, de nombreuses fondations dont le ciment était devenu très friable; des tuiles romaines, une médaille d'Adrien, et le tracé d'une rue pavée, qui paraissait se diriger, d'un côté, vers l'église de Bailleul, de l'autre, vers le hameau de Pêteraux, à Cauverville, où il existe des antiquités [1]. Cette rue avait déjà été observée environ

[1] On a observé des fondations romaines à Cauverville, entre le hameau des Pêteraux et celui de la Forge-Subtile. Des fragments de tuiles et de poteries antiques se voient encore sur le sol. On trouve aussi des vestiges de constructions sur les limites de Fresnes et de Morainville, près Bailleul.

trente ans auparavant, dans la même propriété, près du routoir [1].

Nous devons consigner ici une autre découverte faite par M. Salerne : c'est un bout de voie romaine parfaitement encaissé, de six mètres de largeur. En se plaçant sur la ligne qu'elle parcourt dans la vallée, on reconnaît qu'elle devait se diriger, vers l'ouest, sur Cormeilles, en passant par Saint-Jean-d'Asnières, où l'on a retrouvé quelques traces d'encaissement ; vers l'est, elle passe par le hameau de la Blinière, puis traverse une pièce de terre où l'on a observé des fondations et des tuiles romaines, et va se perdre à Heudreville, au-delà du hameau de la Beigardière. Elle pouvait tendre à Bertouville ou à Boissy.

Sur l'une des hauteurs qui dominent l'église de Bailleul, à quarante mètres environ au sud de cette voie, on remarque, dans le bois du Vieux-Manoir, appartenant à M. Audry de Soucy, une enceinte que nous devons décrire. Elle présente à peu près la forme d'un ovale, et elle est entourée de trois lignes de retranchements parallèles et

[1] A environ 30 mètres de cette propriété, on a trouvé un squelette dans la marne, *des écailles d'huîtres* et des morceaux de fer de formes diverses, qui sont peut-être des pyrites. Ce lieu s'appelle le triage de l'Abbesse.

concentriques, qui viennent se terminer en une seule, à l'extrémité occidentale, du côté de la pente abrupte de la colline. Le terrain, ainsi enclos, donne une superficie de quatre à cinq hectares. Dans l'espace d'environ un hectare soixante-quinze ares, circonscrit par le retranchement intérieur, s'élève un tertre qu'on appelle la *Butte du Manoir;* sa hauteur est de cinq à six mètres, et son étendue de vingt-cinq ares. On aperçoit, à la surface de ce tertre, deux excavations désignées comme des puits, et au pied, du côté du nord, une voûte, que les habitants voudraient faire passer pour un souterrain tendant vers Fontaine-la-Louvet. Ils prétendent encore que la chute des terres a masqué une grille de fer qui fermait le souterrain. Il est à remarquer que les grilles de fer jouent un grand rôle dans toutes les localités où il existe des ouvertures de ce genre; cependant, on n'en a jamais trouvé nulle part.

A Bailleul, vous n'entendez parler que de combats. « Du temps qu'il existait une ville dans la vallée, disent les habitants, *trois châteaux* s'élevaient sur les hauteurs voisines : le Vieux-Manoir, puis le Bosc et Rougecourt, sur Morainville. Ce fut de ces positions que s'élança l'ennemi, qui mit tout à feu et à sang, et ne laissa après lui que des ruines. »

Digitized by Google

Si nous quittons le domaine de la tradition pour :rer dans celui de l'histoire, nous trouverons :ore à signaler des événements militaires.

Lorsque la guerre éclata entre Charles-le-uvais et le roi de France, Jean de la Boissaye, èle serviteur de ce dernier prince, était dans la teresse de Bailleul, propriété du seigneur de :ve : « Et pour ce que il apperceut que le dict eigneur de Clève estoit lors allié du roy de Navarre, et que la dite forteresse de Bailleul, t les autres qui dedans estoient, se tenoit du arty de Navarrois, il feist tant qu'il la mist à raye obéissance, et pour la seurement garder mis gens d'armes, fidèles subjesz du roy. Et our les gaiges d'icelles gens le dict Boissaye fis rendre vivres et argent par manière de raençon e la terre, ville et subjesz du roy de Navarre, : aussy aulcuns subjesz du roy de France qui stoient enclavés en la terre du roy de Navarre demourans en icelle, lui aidèrent volontai-ment de vivres et d'argent pour le vivre et le ige des gens d'armes et aussi pour estre gar-ès et défendus des gens d'armes tenant plu-eurs forteresses ou dit pays, qui de jour en ur les couroient et pilloient. »

eu de temps après, la Boissaye remit, pour oi, la forteresse de Bailleul au maréchal de

Normandie, et se retira dans son manoir du *Bec-Alis* (sans doute le Bois-Helain), pour le défendre. Pendant qu'il faisait ses préparatifs, les Anglais, qui occupaient alors l'abbaye de Cormeilles, *en très grand nombre de gens d'armes*, vinrent l'assiéger; ils brûlèrent d'abord les bâtiments où étaient renfermées les provisions qui devaient le nourrir, lui, sa femme, ses enfans et ses soldats. Heureusement, une paix momentanée survint entre les deux rois, et les assiégés purent enfin recevoir les secours de vivres et d'argent qu'ils avaient demandés aux villes voisines[1].

La forteresse de Bailleul était située sur le bord de la côte, au nord de l'église. Elle a sans doute été détruite pendant les guerres du quinzième siècle avec les Anglais. Sur son ancien emplacement, il ne reste plus que des fondations et une tour en ruines. Là était le siége de la seigneurie du lieu. Les premiers possesseurs de ce domaine ont laissé peu de souvenirs. Le Cartulaire de Saint-Gilles cite, à la date de 1135, un Hugues de Bailleul, fils de Guillaume de Vanécroq, et nous trouvons un Guillaume de Bailleul, employé comme témoin dans une charte de Henri du Neubourg, en faveur de l'abbaye de Préaux.

[1] Histoire de Charles-le-Mauvais, par Secousse, t. II, p. 355.

Digitized by

Les derniers seigneurs de Bailleul ont été MM. de Fresnel. Il y avait encore dans la paroisse un fief de la Rivière, à qui les habitants donnent le titre de baronie.

Les vassaux étaient soumis à l'obligation de faner les foins du seigneur et à la banalité de ses deux moulins. Cette dernière servitude leur était commune avec une partie des habitants d'Épaignes.

L'église de Bailleul appartient à la dernière période de l'architecture romane; une fenêtre et les modillons du chœur présentent le caractère de cette époque. Elle est dédiée à la Vierge. Une bulle du pape Alexandre, de 1179, nous apprend que cette église et le moulin de Bécherel avaient été donnés à l'abbaye de Préaux, par Robert Pipart. Dans les derniers temps, la nomination des deux curés était redevenue un privilége du seigneur du lieu. Saint-Meen amène quelques pélerins à Bailleul. L'assemblée de la commune, dite du Rosaire, a lieu le 1er dimanche d'octobre.

Commune de Notre-Dame-de-Fresnes.

Limites: Cauverville, Saint-Aubin, Bailleul, Morainville, Jouveaux.

Hameaux: L'Église, Montfort, la Heutterie, la Baronerie.

Antiquités: Tuiles et fondations romaines, au pied du coteau, vers Bailleul.

L'église, qui conserve quelques traces d'architecture romane, ne présente aucun intérêt. Le curé, seul décimateur de la paroisse, était nommé, avant la révolution, par M. de Bernière, seigneur du lieu. Saint Côme et saint Damien sont les patrons de la paroisse: leur fête est un jour d'assemblée.

Digitized by Google

Commune de Cauverville-en-Lieuvin.

Limites: Heudreville, Saint-Aubin, Bailleul, Notre-Dame-de-Fresnes, Noards.

Hameaux: Les Pêteraux, la Forge-Subtile, l'Église, la Motte, Epineville.

Antiquités: Tuiles et fondations romaines, entre les Pêteraux et la Forge-Subtile.

La Motte et Epineville étaient des fiefs. Le dernier seigneur et patron de Cauverville a été M. Rondel.

Cauverville dépend de Notre-Dame-de-Fresnes pour le spirituel. Son église romane restaurée est sous le vocable de saint Gourgon et saint Nicolas. Il y avait jadis, dans la paroisse, une assemblée de Saint-Nicolas. Elle a été supprimée, à cause d'un meurtre qui s'y est commis.

Commune de Jouveaux.

Limites: Lieuray, Noards, Cauverville, N.-D.-de-Fresnes, Morainville.

Hameaux: L'Église, la Vadelorgère, le Thuilé.

Jouveaux n'a point conservé son ancienne assemblée patronale de Saint-Germain, depuis sa réunion à N.-D.-de-Fresnes pour le spirituel. Les restaurations de la chétive église n'ont point fait entièrement disparaître le caractère de son architecture romane.

Le Thuilé était un fief appartenant à M. de Giverville. M. de Parfouru était seigneur de la paroisse.

Digitized by Google

Commune de Morainville.

Morainville a pour limites Lieuray, Jouveaux, Fresnes, Bailleul, Saint-Jean-d'Asnières, Saint-Sylvestre et Épaignes. Ses hameaux sont : à l'est, le Trembley et l'Église ; au sud, la Rue-Huguenot ; au sud-ouest, les Hautes-Terres, la Cannerie, la Croisette ; à l'ouest, le Saussay et Fernel ; au nord, le Breuil.

C'est à Morainville, non loin de l'église, que l'ancien chemin de Lisieux à Rouen, cité comme pouvant être une voie romaine, se divise en deux branches. Au bord de celle qui se dirige vers la chapelle de Lieuray, dans la masure de M. Giot, il existe des vestiges de constructions antiques, et l'on trouve, dans les champs voisins, une immense quantité de fragments de tuiles à rebord, disséminés sur une étendue de labour de 5 hectares au moins.

Les premiers seigneurs de cette paroisse n'ont point laissé de souvenirs. Dans la deuxième moitié du douzième siècle, je trouve un Guillaume de Morainville, employé comme témoin dans une charte faite en faveur de Préaux, par Henri du Neubourg. C'est peut-être lui qu'un *Catalogue d'antiques familles* [1] désigne par ces mots : « Guillaume de

[1] *Les Conquêtes des Normands*, p. 482.

« Morainville, escuyer, sieur d'Amblie, confisqué « l'an 1205. » La même liste mentionne *Robert de Morainville, sieur du lieu.* Plus tard, nous trouvons à Morainville, des seigneurs du nom de Ségrie. Louis de Ségrie ne laissa qu'une héritière, Guillemette de Ségrie, qui épousa, vers 1430, Robert de Dreux, fils de Gauvain de Dreux et de Jeanne d'Esneval. Jacques de Dreux, seigneur de Berville et Saint-Pierre-du-Chastel, quatrième fils de Robert de Dreux, continua la ligne des Dreux de Morainville. Jean de Dreux, seigneur de Morainville, Mauny, Saint-Ouen, et gouverneur du Perche, fut tué au siége de Verneuil, en 1590.

Il y avait plusieurs fiefs assez importants à Morainville : Mortiers, Marchères, Ruqueville, Fernel, le Saussay, les Hautes-Terres, le Breuil. L'abbaye de Cormeilles en possédait aussi un auprès de l'église. Il était au nombre des biens de l'abbaye réservés à l'abbé commendataire.

L'église de Morainville, dédiée à saint Ouen, est très ancienne. Son clocher roman est remarquable par l'absence de tout ornement. On prétend que cette église était celle d'un prieuré relevant de Cormeilles, et que le temple paroissial existait primitivement au hameau de la Croisette, près du *trou Souffleux.* Quoi qu'il en soit, les religieux de Cormeilles nommaient à la cure de Morainville, et recueillaient les deux tiers de la dîme.

Cette commune possède une assemblée de la Trinité.

Commune d'Epaignes.

Limites : La Chapelle-Becquet, la Poterie, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, la Chapelle-Bayvel, Vanécroq, Saint-Symphorien et Selles.

Hameaux : Les Mares-Fleuries, le Bois-l'Abbé, la Trouverie, la Vallée, la Maurie, les Corberans, les Comtes, le Theil, les Hamel, la Hebardière, Bosc-Hamel, la Prévôté, l'Église, la Néronnière, la Forterie.

Le nom de cette vaste commune (*Hispania*, *Épagne*, *Espagne*, *Espaingnes*, *Espaignes*), ne doit pas remonter au-delà de la période Normande, et il lui fut sans doute donné pour consacrer le souvenir des fréquentes relations des premiers Normands avec l'Espagne.

Les sires de Pont-Audemer possédaient l'aleu principal d'Épaignes, et la suprématie sur les autres chevaliers du lieu, qui étaient leurs *soutenants*.

Robert de Beaumont donna aux religieux de Préaux la dîme de la paroisse et celle du Moulin de l'Église avec sa terre, et un habitant nommé Osbern. Son frère Roger suivit son exemple, et accorda à la même abbaye tout ce qu'il possédait dans la paroisse, entr'autres domaines, la forêt d'Épaignes.

Il n'exceptait de cette cession que les chevaliers, dont il donnait seulement trois, et les chemins, qu'il abandonna cependant plus tard, moins ceux de la terre de Goubert. Ainsi, l'abbaye de Préaux succéda à une grande partie des droits des sires de Pont-Audemer: ceux-ci ne s'étaient réservé que la suzeraineté sur quelques chevaliers, dont les aleux dépendaient d'Épaignes.

Joscelin d'Épaignes [1] était l'un des trois chevaliers donnés aux religieux : ceux-ci firent un arrangement avec lui et son fils, au sujet de leur dîme. Parmi les chevaliers restés vassaux des sires de Pont-Audemer, nous remarquons, 1° Goubert d'Épaignes, dont le fils, nommé Herlouin, renonça, du temps de l'abbé Richard, c'est-à-dire de 1102 à 1130, à ses prétentions sur le Bosc-l'Abbé, en faveur des religieux; 2° Hugues-de-Bauquençai [2], qui leur fit don de biens situés dans la vallée de Vastel, à Épaignes; 3° Ruault de Salerne, qui paraît avoir pris son nom de Saint-Cyr-de-Salerne. Les enfans et la famille de celui-ci vendirent à

[1] On trouve le nom d'un Auvrai d'Épaignes dans la liste des guerriers qui obtinrent des seigneuries en Angleterre après la conquête.

[2] Sous l'abbé Richard, dit le Cartulaire de Préaux, Hugues et son fils Rodolphe vendirent à l'Abbaye une terre sise à Épaignes. Ce Hugues est sans doute le même que Hugues de Bauquençai. Dans l'acte de vente, un palefroi est estimé 2 marcs d'argent.

l'abbé Richard, du consentement de leur suzerain, des biens situés à Épaignes, au bourg de Préaux et à Toutainville. Parmi les témoins de cet acte, on trouve Thomas, Richard et Robert du Coudrai (*de Coldreio*), oncles des vendeurs.

Le Coudrai était un fief situé à Epaignes. Il appartenait, en 1135, à Thomas de Beaumont, et il relevait du fief de Raoul-Efflanc (nommé aussi Raoul-Barbote), qui, lui-même, était vassal des sires de Pont-Audemer. Thomas de Beaumont et son fils donnèrent à la léproserie de Saint-Gilles, dans leur fief du Coudrai, 20 acres de terre et le droit de pacage.

Dans une charte de 1162, le fils de Robert d'Omonville, seigneur de Martainville, est appelé Baudouin d'Épaignes. Cette qualification ferait supposer qu'il possédait, dans la paroisse, des droits qu'il devait tenir de ses pères.

L'abbaye de Préaux ne conserva pas jusqu'à la révolution ses anciens droits sur Épaignes : elle n'y possédait plus alors qu'un trait de dîme, nommé la Peignerie. L'histoire féodale de cette commune est un chaos indéchiffrable : on a perdu jusqu'au nom des fiefs ; nous ne connaissons que ceux du Plessis, de la Néronnière, du Bois-l'Abbé, de Bosc-Hamel et du Theil.

Dans les derniers temps, le Bois-l'Abbé appar-

tenait à MM. du Manoir, et le Bosc-Hamel à MM. Thirel. M. Thirel de Bosc-Hamel, fils de M. Thirel de Siglas, ancien officier au régiment de Berry, cavalerie, fut l'un des volontaires qui abandonnèrent leurs foyers pour aller combattre les ennemis de la république.

Les possesseurs du fief du Theil devaient service de guet au château de Pont-Audemer. Dès le quatorzième siècle, cette seigneurie appartenait à la famille De la Mare du Theil, qui la transmit, par alliance, à MM. Le Roy du Theil, originaires de la Basse-Normandie. Un membre de la maison Le Roy, successivement abbé de Saint-Taurin, de l'Essai et du Mont-Saint-Michel, vers la fin du quatorzième siècle, fut du conseil secret de Charles VI, et remplit plusieurs ambassades. De nos jours, M. du Theil a reçu de Napoléon le titre de baron.

L'église Saint-Antonin d'Épaignes était desservie, jadis, par un curé, un vicaire et un chapelain. Elle ne présente aucun intérêt. Son clocher colossal, frappé par la foudre il y a environ cent ans, a perdu alors environ 10 mètres d'élévation. On remarque dans l'église une statue massive du géant saint Christophe, portant l'enfant Jésus sur ses épaules. L'Évangile de l'enfance nous raconte que Christophe ayant mis le fils de

Dieu sur son dos, pour lui faire passer le Jourdain, trouva ce fardeau très pesant, et en fit l'observation : « Ce sont tes péchés qui sont lourds ! » A cette voix, le pécheur rentra en lui-même, et depuis il mérita les récompenses éternelles.... Voilà l'explication de la grande statue de saint Christophe. Les habitants aiment à raconter cette histoire aux étrangers, mais en ayant soin de dire que, *si le bon Dieu chevauchait sur Christophe, c'est qu'il avait peur de se noyer*. Quant aux mères, elles s'en servent comme d'un croque-mitaine pour effrayer leurs enfants ; enfin, on vient quelquefois lui demander la guérison des *étourdissements*.

Il y avait autrefois, au hameau de la Vallée, une chapelle Saint-Sauveur, maintenant détruite. Là se tenaient deux assemblées qui n'existent plus.

Épaignes est une commune fort importante, mais il lui manque des chemins praticables. Cependant il s'y fait un commerce considérable d'objets de consommation et de fil, le dimanche de chaque semaine.

Commune de la Chapelle-Becquet.

Limites: Saint-Siméon, Saint-Etienne, la Noe, la Poterie, Épaignes, Selles.

Hameaux: Launay (appelé aussi Radepont), la Donneterie, Beaumoucel, le Coqueray.

Launay était un fief tenant du château de Montfort. La seigneurie et le patronage de la paroisse y étaient attachés En 1462, il appartenait à Guillaume de Maimbeville, ainsi que le fief de Beaumoucel. L'auteur de l'histoire de la *Maison d'Harcourt*, t. 1, p. 940, nous apprend que ces deux domaines avaient été confisqués en 1418, par le roi d'Angleterre.

L'église n'existe plus, et la commune est réunie à Saint-Siméon, pour le spirituel.

Commune de Saint-Siméon.

Limites : Selles, Saint-Michel-de-Préaux, Saint-Paul, Tourville, Campigny, Saint-Martin, la Chapelle-Becquet.

Hameaux: Les Conard, les Baudouin, les Happel, l'Église.

Antiquités : La tradition signale, au triage des Champs, l'existence d'un *ancien bourg*. Je n'ai pu m'assurer si les fondations qu'on y rencontre sont antiques. Plus loin, j'ai remarqué des tuiles romaines auprès de l'église, sur le bord du ruisseau de Sebec, qui prend sa source à la Chapelle-Becquet; et M. Lainé a recueilli, à cinq ou six cents pas de là, plusieurs fragments de meules antiques en poudingue.

La seigneurie et le patronage de Saint-Siméon appartenaient aux religieuses de Préaux. L'église, sous le vocable de saint Simon et saint Sébastien, ne présente aucun intérêt. L'assemblée de Sainte-Anne a été transportée de la Chapelle-Becquet à Saint-Siméon, depuis la réunion de ces deux communes pour le spirituel.

Commune de la Chapelle-Bayvel.

Limites : Épaignes, Saint-Sylvestre et Saint-Pierre-de-Cormeilles, Bois-Helain, Martainville et Vanécroq.

Hameaux : Martainville, les Coupeur, la Maison-Bleue, les Pellecat, le Petit-Malheur, les Papegay, la Rue-Baron, l'Église, la Sauverie, les Simon et la Vallée.

Le nom de cette localité paraît formé de celui d'un homme, sans doute fondateur de la première construction religieuse. Nous voyons, dans le *Gallia Christiana* (t. XI, Instrum., c. 95), une charte de Henri de Beaufou, sous la date de 1216, mentionnant la donation à l'abbaye de Belle-Étoile, de l'église Saint-Martin *de Capella Bayude*. Il faut évidemment lire Bayvel ou Baynel[1], mots qui ont été employés tour à tour pour désigner cette commune.

La seigneurie de la Chapelle fut long-temps possédée par la famille Desson, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. Les deux derniers

[1] Le premier personnage de ce nom qu'on rencontre est Robert Baviel, petit-fils de Robert de Beaufou. (*Guill. Gemet.*, l. VII, c. 38.) On en trouve aussi plusieurs dans le Cartulaire de Préaux. (Note de M. A. Leprevost.)

Digitized by Google

seigneurs furent MM. Halley et de Giverville du Torpt. Les vassaux étaient obligés d'aller moudre leur grain au moulin de Bayvel, situé à Saint-Pierre-de-Cormeilles; d'entretenir les mottes du château, et d'en battre les eaux dans certaines circonstances. On voit encore, auprès de l'église, les ruines du château, incendié à la révolution. La Chapelle-Bayvel était le siége d'un autre fief, dépendant de la temporalité de l'évêché de Bayeux et du fief de la Métairie.

La voie antique de Lisieux à Lillebonne, par Pont-Audemer, passe au pied de l'église de la Chapelle-Bayvel : on dit qu'elle en a été rapprochée par l'avant-dernier seigneur, M. Halley.

M. Carré, maire, et M. Bouchart, géomètre, auxquels je dois les renseignements sur cette commune, m'y ont signalé l'existence de constructions romaines. L'église paraît avoir été bâtie sur l'emplacement d'une habitation de ce genre. On a trouvé dans le cimetière des maçonneries et des tuiles à rebord, ainsi que dans la masure de l'ancien presbytère, de l'autre côté de la route, et plus loin, dans une autre masure nommée le Vieux-Bois.

Cette commune a été le théâtre d'événements qui ont laissé quelques souvenirs confus parmi les habitants. Ils racontent que des combats y furent livrés *du temps des Harcourt et des Anglais.* Il

y a quelques années, on voyait encore, à la ferme de la Maison-Blanche, hameau de Pellecat, sur un terrain inculte nouvellement défriché, à deux cents pas de la route de Cormeilles, les restes bien conservés d'un ancien retranchement désigné par le nom de redoute. Il présentait une ligne d'enhachements réguliers. On assure qu'il y a été trouvé quelques boulets.

La Chapelle fut visitée, comme les communes voisines, par les bandes royalistes de la restauration, qui venaient abattre le drapeau tricolore et se faire nourrir par les villageois. C'est le seul événement moderne que fournisse l'histoire de cette commune.

Digitized by Google

Commune de Bois-Helain.

Limites : Martainville, la Chapelle-Bayvel [1], Saint-Pierre-de-Cormeilles, Bonneville-la-Louvet.

Hameaux : Les Mâlières, la Tranchardière, la Bourderie, la Vallée, la Côte-Hinout, l'Église, la Forge.

Au commencement du dix-huitième siècle, la seigneurie de Bois-Helain appartenait à la famille Desson : elle passa ensuite, comme le Torpt et la Chapelle, à MM. Halley et de Giverville du Torpt. Toutefois, MM. Desson y conservèrent des droits : ils nommaient le curé alternativement avec les seigneurs du lieu. La dîme était recueillie par le curé et l'évêque de Lisieux.

L'église, quoique vieille, est insignifiante. Elle est dédiée à la Vierge, et l'on y invoque saint Hildevert pour les coliques.

[1] Bois-Helain est séparé de la Chapelle-Bayvel par le *Doit-Baron*, qui prend sa source dans la première de ces communes.

CANTON

DE BEUZEVILLE.

Le canton de Beuzeville se compose de vingt communes. Les tableaux qui suivent feront connaître leur importance respective.

Ier Tableau.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des feux en 1720.	NOMBRE des maisons en 1822.	POPULATION en 1810.	POPULATION en 1831.
Beuzeville..............	515	649	2519	2735
Berville-sur-Mer.......	55	151	379	469
Boulleville............	80	138	406	436
Carbec-Grestain.......	27	49	116	114
Conteville.............	120	258	728	811
Equainville...........	68	124	498	420
Fatouville.............	88	178	504	663
Fiquefleur.............	38	37	191	110
Fortmoville...........	180	313	1089	1204
Foulbec...............	100	182	581	597
La Lande.............	152	136	461	486
Manneville-la-Raoult...	112	165	633	602
Martainville...........	160	252	888	808
Notre-Dame-du-Val.....	65	77	247	295
St-Léger-sur-Bonneville.	80	51	306	257
St-Maclou.............	104	168	503	580
St-Pierre-du-Chastel...	110	217	625	581
St-Sulpice.............	46	52	217	242
Le Torpt..............	130	152	525	512
Vanécrocq.............	40	112	454	405
Totaux....	2270	3461	11870	12327

Digitized by Google

IIe Tableau.

Mouvement de la population pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831.

COMMUNES.	NAISSANCES D'ENFANTS		TOTAL des naissances.	MARIAGES.	DÉCÈS D'INDIVIDUS		TOTAL des décès.
	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.	
Beuzeville......	128	144	272	103	112	145	257
Berville-sur-Mer	36	18	54	17	27	16	43
Boulleville	32	16	48	17	24	32	56
Carbec-Grestain	9	3	12	3	4	2	6
Conteville.......	46	45	91	40	44	53	97
Equainville......	29	18	47	22	34	40	74
Fatouville.. ...	50	33	83	26	35	35	70
Fiquefleur.	3	2	5	3	2	4	6
Fortmauville...	60	80	140	45	54	74	128
Foulbec.........	32	44	76	28	38	51	89
La Lande.......	10	14	24	15	10	21	31
Manneville-la-R.	42	18	60	23	25	34	59
Martainville....	54	38	92	44	54	34	88
N.-D.-du-Val...	21	14	35	13	14	14	28
S-Léger-sur-Bon.	10	17	27	11	23	23	46
S-Maclou..... ..	28	37	65	18	34	35	69
S-Pierre-du-Ch.	25	28	53	25	23	30	53
S-Sulpice	9	8	17	5	13	13	26
Le Torpt.......	34	24	58	16	32	27	59
Vanécroq......	25	20	45	17	20	14	34
Totaux....	683	621	1304	491	622	697	1319

Nombre des gardes nationaux du canton : Service ordinaire, 1719; réserve, 745.

Le canton de Beuzeville n'est point industriel. On y compte à peine 140 tisserands. En nous occupant des communes, nous n'aurons à citer qu'un petit nombre d'usines importantes. Nous ne

parlons point des moulins à blé ; il n'y en a que pour les besoins de la contrée.

Sous le rapport de l'instruction, le canton se trouve dans les mêmes conditions que les autres parties de l'arrondissement. Nous en dirons autant de l'agriculture. Ici on pratique l'assolement biennal, et surtout l'assolement en deux saisons et demie. On estime que la récolte des cidres et poirés peut s'élever à 58,620 hectolitres dans les bonnes années.

Principaux chemins qui traversent le canton : Route de Pont-Audemer à Honfleur, de Pont-Audemer à Pont-l'Évêque; chemins de Pont-Audemer à Beuzeville, de Pont-Audemer à Conteville, d'Honfleur à Cormeilles, d'Honfleur à Beuzeville, d'Honfleur à Conteville, de Toutainville à Cormeilles, de Beuzeville à Foulbec. Celui-ci est l'ancien chemin de Toucques à Jumiéges.

Digitized by Google

Commune de Beuzeville.

Limites : Boulleville, le Torpt, la Lande, Saint-Léger-sur-Bonneville, Saint-André [1] et Saint-Benoît-d'Hébertot, Quetteville, Manneville-la-Raoult, Notre-Dame-du-Val et Saint-Pierre-du-Chastel.

La commune de Beuzeville est le siége d'un bourg important [2], autour duquel viennent se grouper les hameaux suivants : Graville, la Hannetot, le Quesney-Mauvoisin, les Ifs, la Couterie, la Carellerie, la Mare-Hébert, Houquelon, la Pomme-d'Or [3], la Pomme-Royale, les Faulques, le Corbuchon, le Quesney, les Auzeraies, les Jonquets, le Scy ou le Cid, les Hemery, la Hauquerie, Blacmare ou Blaquemare, la Moderie, Lachy, Beaumoucel, la

[1] C'est à Saint-André que naquit le fameux chimiste Vauquelin : nous regrettons de ne pouvoir le revendiquer pour notre arrondissement.

[2] Par acte passé au Parlement de Rouen, le 8 septembre 1571, Beuzeville acquit du roi la côte de Saint-Helier, de 14 à 15 hectares, par le prix de 105 sous tournois. On prétend que c'était là le siége de l'ancien bourg. La tradition ajoute que le bourg ayant été détruit, on tenta de le rebâtir ; mais, comme les travaux que l'on faisait dans l'église pendant le jour étaient anéantis pendant la nuit, on pensa qu'il fallait aller chercher gîte ailleurs. — On a dit aussi que Beuzeville exista d'abord sur les hauteurs de Toutainville.

[3] La Pomme-d'Or était une auberge placée sur le chemin de Pont-Lévêque à Pont-Audemer. On prétend, dans le pays, que Guillaume-le-Conquérant y coucha vers 1080, en allant de Falaise à Rouen.

Bertinière, les Franches-Terres, la Béginerie, Neuilly, la Vallée, la Brièrerie, Bellonde, la Champaigne.

Antiquités : « Deux meules antiques en poudingue ont été recueillies sur la commune de Beuzeville; l'une, entière, sur une pièce de terre labourable, près du hameau des Mares-de-Graville, parmi des restes de briques à qui l'humidité avait enlevé presque toute consistance, et des silex présentant des traces d'incendie ; l'autre, incomplète, dans l'emplacement d'un fossé. » (Notice sur le département de l'Eure, par M. A. Leprevost.)

Seigneuries : Il y avait trop de seigneuries à Beuzeville pour que chacune pût avoir quelque importance. Je ne sais s'il n'y en existait pas encore d'autres que les suivantes : Beuzeville-Lyvet, Beaumoucel, Lachy, Blacmare, Rimbert, Neuilly, la Champaigne, Bellonde, les Faugues ou les Faulques, Canclair, le Quesney-Mauvoisin, Houquelon, la Mare-Hébert, et les vavassories de la Gohaigne, du Corbuchon et du Bosc-au-Doyen. Les propriétés de Beuzeville qui n'étaient pas *tenues* de ces différentes seigneuries, assises dans la paroisse, relevaient du domaine du roi, des religieux de Grestain et de Troarn, des fiefs de Fatouville, des Manoirs, de Cressey ou Crestey, et de Quetteville, enfin des vavassories de Guesdon, des Gruaux et de Boulleville.

Digitized by Google

Au commencement du dix-septième siècle, Claude de Lyvet, écuyer, était qualifié seigneur honoraire de Beuzeville. Il prenait ce titre à cause d'un petit fief de Lyvet, situé vers le Torpt, sur la portion du hameau d'Amberville dépendante de Beuzeville. Ce seigneur épousa Anne Duval, en 1612. Lors de leur union, consacrée après arrêt du Parlement, les contractants s'agenouillèrent sous le drap nuptial, avec les cinq enfants *nés de la copulation charnelle de leur corps*, dit l'acte de mariage. Claude de Lyvet eut pour successeurs Vincent de Lyvet, mort en 1682, puis François de Lyvet, mort en 1723. Les habitants parlent encore de ces seigneurs avec dérision : Ils ont entendu raconter à leurs pères que l'un d'eux, croyant qu'à la procession la place d'honneur était avant tout le monde, se précipita, la rondache au poing, sur le porte-croix, pour le forcer de marcher après lui. Mais il rencontra une résistance opiniâtre, et, sans l'intervention des assistants, peut-être sa seigneurie eût-elle succombé sous les coups de l'arme sainte de son adversaire.

Gédéon Auber, écuyer, mort le 27 novembre 1724, est qualifié seigneur de Beuzeville, Beaumoucel, Lachy et Blacmare. En 1736, sa fille porta en dot ces mêmes seigneuries à Ch.-Gab.

Deshommets, seigneur de Martainville, avec celles de Rimbert et de Neuilly.

Ce fief de Neuilly était appelé baronie dans la contrée. Il y avait là un château entouré de mottes, dont les vestiges sont encore très apparents. Dans un été brûlant, les mottes seigneuriales, comme les mares roturières, pouvaient fort bien être mises à sec ; pour y remédier, les seigneurs de Neuilly avaient fait souscrire à leurs vassaux l'obligation d'y apporter, pendant certains mois, de l'eau en quantité déterminée. Ceux-ci devaient encore réparer les mottes, et, dans quelques circonstances, empêcher les grenouilles *d'y moduler leurs nocturnes concerts*. Ils étaient encore soumis à la banalité du moulin de Neuilly [1].

Il y avait, auprès du château de Neuilly, une chapelle Sainte-Marguerite, dans laquelle le service divin était célébré pour le seigneur et les vassaux. Un jour, dans la deuxième moitié du dix-septième siècle, un seigneur de Neuilly, étant à la chasse, laissa passer l'heure de la messe sans revenir, comme c'était son habitude, et vers midi le chapelain crut pouvoir monter à l'autel. Cependant,

[1] Ce moulin se trouve sur la rivière d'Orange, qui prend sa source à Beuzeville et se dirige vers la mer, en servant de limites aux départements de l'Eure et du Calvados. Ce cours d'eau alimente encore, à Beuzeville, le moulin de Beaumoucel, le petit moulin de Beaumoucel, et le moulin Brassy.

Digitized by Google

le sieur de Neuilly était de retour : furieux de n'avoir pas été attendu jusqu'à la fin, il dirigea son arme à feu sur le prêtre et l'abattit au pied du sanctuaire. Bientôt l'assassin disparut de la contrée; quelques libéralités furent faites en son nom aux abbayes du Bec et de Grestain, et il fut contraint de fonder dans la chapelle quinze messes par an, *à l'intention* de sa victime. A l'époque de la révolution, on payait encore au prêtre qui les célébrait une rente annuelle de 200 l.

Dans les *Feoda Normanniæ*, baillie de Pont-Audemer, nous trouvons *Gaudfridus de Champaigne*, cité pour le service d'un chevalier. La terre de *la Champagne* a peut-être pris son nom de ce personnage, qui paraît être de la noble famille de Champaigne, issue, selon quelques apparences, d'un cadet de la maison princière des comtes d'Anjou.

En 1594, la Champagne était dans les mains de Guillaume Charlemaine, le premier de sa famille qui soit qualifié du titre de noble homme. En 1615, il était seigneur du Bouley [1], et, en partie [2], de la seigneurie de Bellonde, que ses descendants possédaient en entier, et à laquelle ils ajoutèrent celles des

[1] Le Bouley est situé à Genneville (Calvados).

[2] L'autre partie de Bellonde appartenait à Jean Desson. Gabriel Droullin, écuyer, possédait toute la seigneurie en 1595.

Fauques [1], de Boulleville... et la franche vavassorie de Canclair ou Campelaire.

Cette vavassorie, qui relevait de Bellonde par foi et hommage, s'étendait sur 21 acres de terre à Beuzeville. Elle avait été vendue, en 1646, par Robert Boudot à Jean Heudier de Fortmauville. Le fils de celui-ci la céda à Philippe d'Épaignes, en 1680. Trente-quatre ans plus tard, Jacques d'Épaignes, conseiller du roi, président au Grenier à sel de Honfleur, la vendit à Jean Le Dain, maître perruquier dans la même ville. Celui-ci, après avoir été entravé par deux retraits à droit de lignage de la part de Franç. Langlois, prêtre, et de J.-B. d'Épaignes, frère de Jacques, fut enfin reconnu comme propriétaire de la vavassorie, en 1716. C'est dans un acte de 1777 que P.-J.-V. Charlemaine se qualifie, pour la première fois, seigneur de Canclair.

Le fief du *Quesney-Mauvoisin* appartenait aux religieuses de la Chaise-Dieu, qui y faisaient tenir les plaids au manoir seigneurial.

Houquelon. Dans la deuxième moitié du dix-septième siècle, Helier de Nollent était seigneur de Houquelon : après lui, son fils Tanneguy prit le même titre. Lachy et Blacmare appartenaient alors à la même famille.

[1] La vavassorie des Fauques relevait directement du roi.

Fief de la Mare-Hébert. Les registres de l'état-civil de Beuzeville font mention de François Dantouyère, sieur de la Mare-Hébert, mort le 25 juin 1625. Anne Dantouyère, la dernière du nom, mourut le 4 décembre 1737. Elle avait transmis son fief à son mari Charles Margeot, dont les descendants existent encore au hameau de la Mare-Hébert.

La vavassorie de *la Gohaigne* était assise sur Beuzeville et Quetteville. Au milieu du douzième siècle, elle appartenait à Sibille de Veux. Cette dame donna à la léproserie de Saint-Gilles de Pont-Audemer tout le ténement que Richard Morestel tenait d'elle, dans la paroisse de Beuzeville, à la Gohaigne ; de cette manière, Richard Morestel devenait passible, envers les frères, de tous les services qu'il faisait à Sibille de Veux pour son ténement. (Cartul. de Saint-Gilles.)

Je ne connais rien sur les vavassories du *Corbuchon* et du *Bosc-au-Doyen.*

Le registre de l'état-civil de la paroisse de Beuzeville, pour l'année 1725, renferme la note suivante, écrite de la main du curé M. Roussel. « Cette année fut une des plus tristes qu'on ait jamais vues. Le blé, qui, depuis le commencement de l'année, avait toujours valu 25 ou 30 livres, à la Pentecôte, monta d'un marché à l'autre jusqu'à 45, et enfin,

en deux autres marchés, jusqu'à 90 livres. Ce qui fut encore plus triste, c'est que l'on n'en pouvait pas trouver pour de l'argent, et les bourgeois étaient obligés de sortir des villes pour aller, armés, en chercher dans les campagnes. Les pauvres périssaient de faim. On fit défense de cuire du pain blanc, et tout le monde fut réduit au gros pain. Pour surcroît de maux, l'août ne put être fait qu'au mois de septembre, à cause de la pluie continuelle qui tomba, sans un seul jour d'intervalle, depuis le commencement d'avril jusqu'au mois de janvier, ce qui causa quantité d'inondations. Puis, il y eut encore quantité de grosses tempêtes qui déracinèrent beaucoup d'arbres. On mit le blé tout humide dans les granges : la plupart y pourrit, et il fallut jusqu'à Noël le faire sécher pour le faire moudre..... Voilà ce que je laisse à la postérité sur nos malheurs. »

Autrefois, une rue de Beuzeville portait le nom de *Forterue;* était-ce à cause de son importance, ou parce qu'il y avait quelque retranchement? Je ne saurais l'indiquer. Quoi qu'il en soit, toutes les maisons du bourg étaient alors couvertes en paille; elles furent réduites en cendres, moins cinq ou six, dans la nuit du 13 au 14 mai 1764.

La commune de Beuzeville, comme le reste du canton, est tout agricole, et l'on y apporte un

soin particulier à la culture du blé. Quant à l'industrie, elle n'y figure que pour les besoins de localité. En Basse-Normandie, on a fait une grande réputation à Beuzeville, en donnant le nom de *Beuzevillais* à tous les marchands de bœufs de notre contrée : c'est à peine si, dans cette commune, on trouve quinze personnes qui se livrent à ce genre de commerce.

Beuzeville possède un marché le mardi de chaque semaine, et les trois foires de Saint-Pol, Saint-Helier et Saint-Eugène.

Objets de consommation soumis aux droits de l'octroi en 1832 : bœufs et vaches, 475 ; veaux, 453 ; porcs, 185 ; moutons, 1200 ; agneaux, 6 ; viandes dépécées, 3449 kil.

L'église de Beuzeville est sous le vocable de saint Helier, appelé ici *saint Délié*, et en conséquence invoqué pour *délier* les membres des enfants qui manquent d'agilité. Elle est de plusieurs époques : nous n'y avons remarqué que les chapiteaux romans des arcades qui séparent la nef du collatéral nord. Le clocher a été reconstruit vers 1778, après la chute de l'ancien, écrasé par la foudre.

Cette église était desservie par deux curés ; l'un nommé par le seigneur de Lyvet-Beuzeville, l'autre par le seigneur de Neuilly. Depuis l'assassinat commis par un des possesseurs de ce dernier do-

maine sur la personne de son chapelain, ce fut l'abbé du Bec qui conféra la seconde portion du bénéfice de Beuzeville. Les religieux de cette maison recueillaient aussi, sur les dépendances de Neuilly, la dîme des *quatre épis*, c'est-à-dire du blé, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Le reste appartenait aux curés.

La chapelle de la Vierge était consacrée à la sépulture des Charlemaine : on y enterrait encore en 1775. Dans le même temps, des Nollent et des Auber étaient inhumés dans d'autres portions de l'église.

Depuis plusieurs siècles, il existe à Beuzeville une confrérie de la Charité. Avant la révolution, elle avait un livre sur lequel un grand nombre de personnes faisaient inscrire leurs noms, en s'assujettissant à une redevance annuelle ou à un franchissement, dont le capital, de 15 à 25 sous, s'augmentait chaque année d'un sou, jusqu'à la mort. La confrérie était obligée d'assister à l'inhumation des personnes inscrites, dans la commune où elles étaient décédées. Des habitants de cinquante-une communes figuraient sur le livre de la Charité : il y en avait de Lisieux, Pont-l'Évêque, Honfleur, Préaux, Saint-Germain, Pont-Audemer, Hauville en Roumois ; etc. Et l'on y trouve les noms de MM. Legris, écuyer, à Pont-Audemer,

Digitized by Google

Le Roy, écuyer, sieur de Lyvet, J.-Ch.-Ph. Thirel, écuyer, sieur de Siglas, Bunel de Clairemare, etc.

Nous terminerons en indiquant deux découvertes de M. Barbey, horloger à Beuzeville : il a inventé, d'abord, un moyen de remonter l'horloge d'une église en sonnant l'*Angelus*, puis une règle pour tirer des lignes parallèles.

NOTA. Il y avait une croix remarquable, en pierre, auprès de l'église de Beuzeville ; elle vient d'être transportée dans le nouveau cimetière, peu éloigné du bourg.

Je dois à M. Julien Brassy, secrétaire de la mairie, de nombreux renseignements sur la commune.

Commune de Boulleville.

Boulleville (*Bollivilla*, *Bolevilla*) a pour limites Foulbec, Conteville, Saint-Pierre, Beuzeville, le Torpt et Saint-Maclou. Son territoire s'étend jusqu'au pied de l'église de cette dernière commune. Le ravin qui traverse la grande route sert de limite, sur ce point, aux deux circonscriptions, de sorte qu'il n'y a que six ou sept maisons du village qui appartiennent à Saint-Maclou. Le reste forme le principal hameau de Boulleville, qui possède encore ceux de l'église, au sud ; de la Bruyère, au nord ; des Mariés, à l'est.

Boulleville faisait partie du domaine des ducs de Normandie. Guillaume-le-Bâtard donna son église et la terre qui en dépendait à Saint-Pierre de Préaux en 1040, à la demande de l'archidiacre Guy, qui la tenait en bénéfice. Depuis cette époque, les religieux furent seigneurs et patrons de la paroisse, et, en cette qualité, percevaient les deux tiers de la dîme des grains. L'autre tiers et la dîme des verdages appartenaient au curé. Le titulaire d'une chapelle de la Trinité, fondée à Saint-Léger-de-Préaux, touchait aussi la dîme sur trente-six acres de terre, situées au moulin à vent.

Il y avait encore, dans cette paroisse, des seigneurs honoraires qui portaient le nom de Boulleville. Le fief qui donnait ce titre était possédé, dans les derniers temps, par les Charlemaine de Bellonde. Nous citerons encore le fief de la Bruyère, qui appartenait, en 1607, à Adrien Morel. Il y avait aussi la franche vavassorie de Boulleville, assise vers Saint-Pierre-du-Chastel, au-dessous de la Bruyère. Les habitants acquéraient le droit d'y conduire leurs troupeaux, moyennant une rente annuelle payée au domaine de la vicomté. Un aveu de 1664 nous apprend que vingt-trois pièces de terre de Boulleville relevaient des religieux de Grestain : d'autres étaient *tenues* de Saint-Pierre-du-Chastel.

Il a toujours existé une mésintelligence fâcheuse entre les habitants de Boulleville et leurs voisins de Saint-Maclou, et de nombreux procès ont entretenu cette antipathie jusqu'à nos jours. Une de ces contestations commença en 1786, par une assignation commise à une veuve pour comparaître devant le bailliage de Pont-Audemer, afin d'être contrainte à présenter dans l'église de Boulleville un pain à bénir. Les habitants de Saint-Maclou, prétendant que la maison dépendait de leur paroisse, prirent fait et cause, et, en 1790, l'affaire durait encore.

L'église, dédiée à saint Jean, n'offre rien de remarquable. On y invoque saint Hildevert pour les coliques. Maintenant, Boulleville est réuni à Saint-Maclou pour le spirituel.

Digitized by Google

Commune de Saint-Maclou.

Limites : Saint-Sulpice, Toutainville, Triqueville, Fortmauville, le Torpt, Boulleville et Foulbec.

Hameaux : La Neuville, l'Église, le Château, la Fosse et le Mont.

On prétend que cette commune est un démembrement des paroisses voisines, surtout de Toutainville. Un seigneur normand qui avait fait bâtir une chapelle sur son domaine, obtint, dit-on, qu'elle serait érigée en église paroissiale, et elle fut dédiée à saint Maclou, dont le nom resta au territoire démembré. L'ancien monument a été souvent restauré : on n'a laissé intact que son clocher du onzième siècle.

Suivant une tradition locale, il aurait existé *une ville* au hameau de la Fosse, sur le bord du Doult-Héroult. En y établissant les fondements de la filature de M. Fauquet [1], on a trouvé, à une profondeur de plusieurs pieds, des débris

[1] La filature que je viens de nommer a été construite en 1830, à la place d'un moulin à huile et d'un moulin à blé. Ses moteurs sont une machine à vapeur et l'eau du Doult-Héroult. Elle renferme 33 cardes et 33 métiers de chacun 372 broches ; elle file par jour 1000 livres de coton et emploie 220 ouvriers, dont la plus grande partie appartient à Saint-Maclou et Fortmauville.

de constructions en *briques* et en *pierres tuffeuses*, provenant des environs. Était-ce une habitation romaine? Je ne puis l'affirmer, n'ayant point eu l'occasion de voir les matériaux.

Le même vallon paraît avoir servi de champ de bataille aux Anglais et aux Français, comme les communes de Triqueville et Fortmauville, situées en face. Les habitants en conservent encore le souvenir, et l'on voit, dans une cour du village, un tertre en calotte sphéritique, entouré de fossés peu apparents et désigné comme un retranchement par les habitants.

Saint-Maclou était un quart de fief de haubert, relevant de Tourville par foi et hommage, et par l'obligation, pour le possesseur, de tenir une fois l'an l'étrier du suzerain, montant à cheval. Cette seigneurie donnait le droit de conférer la cure paroissiale. Elle appartenait, à la fin du dix-huitième siècle, à MM. de Giverville. Le dernier seigneur fut condamné à mort, avec soixante-huit autres victimes, par le tribunal révolutionnaire, le 19 messidor an II (7 juillet 1794). On assure que le château actuel fut bâti par M. de Giverville, dans l'espoir d'y recevoir Catherine II, impératrice de Russie, près de laquelle il avait été en faveur.

Saint-Maclou était encore le siége des fiefs

du Mont et de la Neuville. Au dix-septième siècle, le Mont appartenait à des seigneurs nommés De la Haie. Peu de temps avant la révolution, la Neuville fut portée en dot, par Agnès Baudry, à Sebire de Bois-l'Abbé de Caillouet, représenté maintenant par M. le comte d'Houdetot, pair de France.

Commune de Saint-Sulpice-de-Graimbouville.

Limites : la rivière de Risle, Toutainville, Saint-Maclou, Foulbec.

Hameaux : Finemare, à l'est; Cabeaumont, au sud ; la Bruyère et le Valloyer, au nord; l'Église et le Bois, au nord-est.

Cette commune, que les anciens titres nomment *Grinboldivilla*, *Grinbordivilla*, dépendait des premiers sieurs de Pont-Audemer. Onfroy la donna à l'abbaye de Saint-Léger-de-Préaux. L'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux y reçut aussi des donations de Richard de Méré ; et la léproserie de Saint-Gilles, de Pierre, fils d'Aubin, et de sa femme Bencia.

Saint-Sulpice était le siége des fiefs du Bois et de la Chevalerie, long-temps possédés par les Duquesne de la Mare. Le premier, quelquefois appelé le bois d'Aubigny, relevait du fief de la Mare à Toutainville. Il appartenait, dans les derniers temps, à la maison de Bec-de-Lièvre.

L'église est insignifiante. Elle a été conservée comme annexe de Foulbec. Au dessous, coule une petite fontaine dédiée à saint Sulpice, patron de la paroisse, et fréquentée par les personnes affligées de douleurs rhumatismales. On y porte aussi les enfants attaqués ou menacés de rachitisme, ankylose et épilepsie.

Digitized by Google

Commune de Foulbec.

Limites : La rivière de Risle, Saint-Sulpice, Saint-Maclou, Conteville.

Hameaux : L'Église, la Garderie, les Guerard, Italeville, la Bruyère-Harel, la Grande-Bruyère, la Côte-de-la-Brûlette.

M. A. Leprevost pense que le nom de cette commune (*Fulconis-beccum*, Folebec, Foullebec) provient du ruisseau qui la traverse et de ses propriétaires, au onzième siècle, les Foulque, seigneurs d'Aunou, près Argentan [1]. L'un d'eux vivait sous Guillaume-le-Bâtard, et il prit part à la conquête de l'Angleterre. Il figure dans une foule d'actes et de souvenirs de cette époque, et il est cité parmi les bienfaiteurs de l'abbaye des Dames, de Caen, auxquelles il céda ses domaines de Foulbec en 1082. « Le continuateur de Guillaume de Jumiéges n'est point d'accord avec Orderic Vital sur la généalogie de ce seigneur. Suivant ce dernier, Foulque, premier du nom, aurait été fils de Baudry le Teuton et d'une nièce de Gislebert, comte de Brionne, et frère de Nicolas de Bacqueville (l. III, p. 479). Nous trouvons,

[1] M. de Gerville les croit originaires de Laune, près Lessay. Cette famille a existé pendant plusieurs siècles en Angleterre.

au contraire, dans Guillaume de Jumiéges (liv. VIII, p. 313) que N. de Bacqueville épousa l'une des nièces de la duchesse Gonnor, et qu'une autre fut mariée à Osmond de Centvilles, vicomte de Vernon, dont elle eut Foulque d'Aunou, premier du nom, et plusieurs filles. D'après cette version, l'une de ces filles aurait été la mère de Baudouin de Meules, et par conséquent la femme du comte Gislebert de Brionne. Ainsi, Foulque d'Aunou aurait été l'oncle de Gislebert, au lieu d'être son petit-neveu, et le contemporain de Guillaume-le-Conquérant ne serait que le second ou le troisième du nom [1]. »

L'église de Foulbec, dédiée à saint Martin et à saint Pierre [2], a été construite avant l'abandon de ses droits, fait par Foulque d'Aunou à l'abbaye des Dames, de Caen, comme l'atteste son architecture purement romane. Son joli portail a été gravé dans les *Architectural Antiquities* de M. Cotman (t. II, pl. VIII, p. 100). « Il repose sur deux piliers prismatiques, complétement chargés d'ornements de haut en bas. Le chapiteau à droite a beaucoup plus de largeur que le pilier

[1] Voyez les notes de M. A. Leprevost sur le Roman de Rou, t. II, p. 236, et le suppl., p. 15.

[2] On y invoque saint Martin pour la fièvre et saint Sébastien pour la peur.

Digitized by Google

sur lequel il s'appuie. L'arcade est romane et décorée d'un zig-zag grec de grande dimension; puis, à l'intérieur, de têtes de chérubins bordées de leurs ailes; l'une de ces têtes est retournée dans l'autre sens. Au sommet, on voit deux figures plates, affrontées, dont l'une est un agneau pascal et l'autre un personnage à cheval, que M. Turner prend pour Jésus-Christ faisant son entrée solennelle dans Jérusalem. Nous ne partageons pas cette conjecture [1]. »

L'église de Foulbec, placée près d'un ravin profond, paraît soutenue par un if remarquable que l'on voit à l'angle sud-est du chœur. Cet arbre, mesuré à trois pieds au-dessus de ses racines, a vingt-un pieds de pourtour. Il s'élève au-dessus d'un tombeau de plâtre, dont la direction est de l'est à l'ouest. « Il est facile de reconnaître, dit M. Rever, par le diamètre de la coupe du cercueil et par les *tibia* du squelette qui percent la terre, qu'il n'y en a qu'une petite partie de rompue; que c'est l'extrémité répondant aux pieds qui s'est cassée par l'éboulement du sol, et que le milieu de l'if répond au milieu du cercueil. Cela fait présumer que cet arbre fut planté à dessein

[1] Mém. de M. A. Leprevost sur quelques monuments du département de l'Eure.

sur le tombeau dans lequel dut être mise une personne de considération. »

D'anciens titres disaient, assure-t-on, que cette personne était un seigneur nommé Blanchet. On ajoute que deux membres de la même famille reposaient auprès de lui, dans un tombeau pareil, sous les racines de l'if, et deux autres dans l'église. Ces personnages ont laissé leur nom au fief de Blanchet.

Outre ce fief, on cite encore à Foulbec ceux de la Fontaine-du-Pré, de Cabeaumont et de la Poterie. Un de ces fiefs appartenait, sans doute, à Robert Poisson de Foulbec, cité dans le Cartulaire de Préaux comme ayant fait un arrangement avec les religieux, sous l'abbé Michel, au sujet de l'église d'Épaignes.

Avant les travaux entrepris le long de la Risle, par Pierre Cousin, vers la fin du dix-septième siècle, un bras de cette rivière coulait tout près du chemin, sur le bord duquel existait un petit quai. On montre encore l'ancien canal désigné sous le nom de Fondances. L'importance du port de Foulbec doit remonter à une époque fort reculée; car il était, sur la rive gauche de la Risle, dans les mêmes conditions que celui de Saint-Samson sur la rive droite. Il s'y embarque beaucoup d'objets de consommation, surtout du cidre.

Digitized by Google

Les habitants ont la jouissance de communes l'une grande étendue. Leur marais, qui jadis était ıne île de deux cent soixante acres, située entre leux bras de la rivière, avait été concédé par les eligieuses de Caen aux pauvres de la paroisse. Vers la fin du dix-huitième siècle, ces fonds furent e sujet d'un procès entre les religieuses et les haitants. Ceux-ci y mirent fin, en abandonnant ingt-une acres, qui furent vendues lors de la révoution. Ils possédent encore, en commun, plus de louze cents acres de bruyères. Leur côte dite des *Grandes-Bruyères* mérite d'être citée sous le rapport géologique. Après la terre végétale, on renontre d'abord un mélange de sable et de craie risée, d'une épaisseur variable. Les couches inérieures présentent une masse de sable plus ou ıoins fin, de nuances diverses, avec des lits interıédiaires peu épais d'argile plastique. Le nom u fief de la Poterie indique que cette matière a té utilisée autrefois. Au-dessous de ces terrains, : trouve un gisement considérable de beau sable lanc, qui reparaît par fragments au fond de la allée. Il est très recherché pour les ragréments ; ouvent les plâtriers en mettent, par fraude, dans :ur plâtre.

En travaillant sur cette côte, non loin de la *'harrière*, on a trouvé une grande quantité de fragıents de tuiles; je n'ai pu m'assurer si elles étaient

romaines. Tout ce que j'ai appris, c'est que là existait une croix, à quelques pas de laquelle on prétend qu'un trésor a été caché par les Anglais. On parle avec foi d'un vieux livre où le fait est consigné, avec cette assertion que le trésor suffirait pour nourrir pendant douze ans tous les habitants de la commune. La tradition de trésors enfouis par les Anglais, lors de leur expulsion de la Normandie, se retrouve dans plusieurs communes. Si l'on voulait croire aux récits villageois et affronter la mort dont sont menacés ceux qui *lèvent un trésor*, on pourrait faire de brillantes fortunes dans des carrières voisines de la Rue-Glatigny, à Toutainville, que les Anglais ont rendues invisibles à tous les regards. Là aussi la tradition entasse des monceaux d'or.

Digitized by Google

Commune de Conteville.

Limites : Foulbec, Saint-Pierre-du-Chastel, Berville et la rivière de Risle.

Hameaux : L'Église, la Judée, les Potiers.

Conteville a été le chef-lieu d'un comté, dont le ressort, selon les probabilités, s'étendait au-delà des communes de Berville-sur-Mer et de Carbec. Au commencement du onzième siècle il appartenait à un chevalier nommé Hellouin ou Herlouin[1].

Ce seigneur, déjà veuf, épousa, après la mort du duc Robert, Harlette, mère du célèbre Guillaume-le-Bâtard. Il eut de cette alliance deux fils, Odon et Robert, qui jouèrent un grand rôle en Angleterre et en Normandie, et une fille, nommée Adelis ou Adélaïde, comtesse d'Aumale, qui épousa Eudes de Champagne[2].

Herlouin avait à Conteville un manoir entouré de fossés et de retranchements. « Ils subsistaient encore en 1778, époque où ils furent aplanis et compris dans le verger, qui fut alors enclos et attaché au presbytère. Ces retranchements, d'en-

[1] C'est à tort que M. Aug. Thierry dit que Herlouin était bourgeois de Falaise. (*Voy.* Ord. Vital, l. VII.)

[2] Quelques historiens lui donnent un premier mari : c'était peut-être Iwun, cité par Wace, t. II, p. 127. Cet écrivain la nomme Muriel.

viron vingt-cinq pieds de haut, étaient connus, dans la commune, sous le nom de *Monts-de-Conteville.* Des anciens du pays les ont vus, et peuvent encore indiquer que les donjons de l'époux d'Arlette s'élevaient au sud et fort près de l'église actuelle[1]. »

Le comte de Conteville, tourmenté par une grave infirmité, s'était retiré dans son manoir. C'est là qu'il forma, vers 1040, le projet de fonder l'abbaye de Grestain, comme nous le verrons bientôt. Soit qu'il n'eût pas recouvré la santé, soit à cause de son âge, Herlouin ne paraît avoir pris aucune part à la conquête de l'Angleterre; mais il y fut représenté par ses enfants. Robert avait alors obtenu du duc de Normandie, son frère maternel, le comté de Mortain, et Odon était évêque de Bayeux. Appelés l'un et l'autre à soutenir l'expédition projetée, ils fournirent, Robert soixante-dix vaisseaux, et Odon cinquante. Le jour de la bataille d'Hastings, l'évêque de Bayeux, un haubert sous son rochet, célébra la messe, prêcha et bénit les troupes; puis, monté sur un coursier blanc et armé d'une lance, il combattit comme un intrépide chevalier. De son côté, Robert de Mortain, toujours auprès du Conquérant, s'était distingué par ses exploits : aussi, après la victoire, il

[1] Lettres d'un Voyageur à l'embouchure de la Seine, p. 199.

Digitized by Google

obtint neuf cent soixante-treize manoirs dans dix-huit comtés. Odon reçut la ville de Douvres et le comté de Kent. Le Conquérant fit aussi de nombreuses donations à Herlouin de Conteville et à son fils Raoul, qu'il avait eu avant son mariage avec Arlette.

Lorsqu'après six mois de séjour en Angleterre, Guillaume revint en Normandie, Odon fut, avec Guillaume Fitz-Osbern, chargé de l'administration du royaume conquis. Mais ces deux vice-rois, à force de mauvais traitements et d'exactions, provoquèrent des révoltes, qu'ils eurent beaucoup de peine à comprimer. Comblé d'honneurs et de dignités, l'ambitieux évêque de Bayeux n'était pas encore satisfait : il prétendit à la papauté. Guillaume, averti de ses menées et de son départ pour l'Italie, résolut de s'y opposer. Il s'embarqua donc (1083) et le surprit en mer, à la hauteur de l'île de Wight. Odon, accusé, devant les chefs normands, d'avoir abusé de son pouvoir de juge et de comte, d'avoir spolié les églises, enfin d'avoir tenté de séduire et d'emmener hors de l'Angleterre les guerriers sur la foi desquels reposait le salut des conquérants, fut arrêté et emprisonné dans une forteresse de Normandie. Il y était encore renfermé, lorsque le duc Guillaume fut rapporté mourant, de Mantes à Rouen, en 1087.

Robert de Mortain fit alors, auprès de son royal frère, tous ses efforts pour obtenir la liberté d'Odon. Guillaume, long-temps inflexible, se laissa enfin aller aux supplications, mais il parla ainsi aux assistants : «Vous vous préparez à vous-mêmes de grands malheurs, en demandant la grâce de cet homme léger et ambitieux, attaché aux désirs de la chair et porté à d'excessives cruautés... Il troublera tout le pays et sera la cause de la perte de plusieurs milliers d'hommes.» L'avenir prouva que le roi connaissait bien son frère [1].

Orderic Vital raconte que Guillaume, honteusement dépouillé après sa mort et laissé gissant sur la terre nue depuis prime jusqu'à tierce, fut abandonné par ses frères et ses parens. «On ne trouva pas même, ajoute-t-il, un seul de ses serviteurs pour prendre soin des obsèques de son corps. Alors Herlouin, l'un des chevaliers du pays, excité par sa bonté naturelle, se chargea à ses frais, pour l'amour de Dieu et l'honneur de sa nation, du soin des funérailles.» Il n'y a pas d'apparence que ce che-

[1] Il prit une part active dans la querelle de Robert Courte-Heuse, contre Guillaume-le-Roux. Assiégé dans Rochester, il fut contraint de capituler et de quitter l'Angleterre. Enfin, après avoir sanctionné devant les autels le mariage illégitime de Philippe premier, roi de France, avec Bertrade de Montfort, il voulut aller rejoindre les pèlerins de la première croisade, et mourut à Palerme en 1098.

Digitized by Google

valier fût le comte de Conteville. Si c'est lui, il devait être alors très âgé, et sans doute il ne survécut pas long-temps à son beau-fils. Robert de Mortain lui succéda dans la seigneurie de Conteville.

Au commencement du règne de Guillaume-le-Roux, ce personnage, poussé à la révolte par son frère Odon, s'était emparé de Pevensey; mais, assiégé par le roi, son neveu, il fit la paix et se réconcilia avec lui en remettant la place. Le comte Robert, bienfaiteur de l'abbaye de Grestain, et fondateur, en 1082, de la collégiale de Mortain, avait épousé Mathilde, fille de Roger de Montgommery. Il mourut en 1090, et fut enterré à Grestain avec sa femme. Les trois filles nées de son mariage furent unies à André de Vitré, à Guy de Laval et au comte de Toulouse. Son fils Guillaume fut comte de Mortain et de Conteville.

En 1104, ce seigneur fut entraîné par son oncle, Robert de Bellême, à abandonner le parti du roi Henri, pour s'attacher au duc Robert. A la tête d'une troupe de chevaliers, il introduisit d'abord dans Tinchebrai, assiégé par l'armée royale, un convoi considérable de vivres, et fit couper, dans les champs, les moissons, encore vertes, pour le fourrage des chevaux. « Ce jeune seigneur, dit Orderic Vital, était si brave et si habile, que les troupes du roi n'osaient, devant lui, sortir de leurs

retranchements, pour lui interdire l'entrée de la place. » Cependant le roi, après avoir prononcé la confiscation des immenses domaines que Guillaume de Mortain possédait en Angleterre, résolut d'attaquer vivement les rebelles, et vint presser le siége de la place. Dans ces conjonctures, le duc Robert arriva avec les siens, sur les instances du comte de Conteville, et somma son frère de lever le siége. Mais Henri, entouré de puissants barons, parmi lesquels figuraient Robert de Meulan et Robert de Montfort-sur-Risle, persista dans son entreprise. Cependant il envoya, à son tour, un message au duc Robert. Celui-ci rejeta les conditions proposées, et s'en remit aux chances d'un combat. Le commandement du premier corps d'armée fut confié au comte Guillaume. Ce seigneur attaqua vivement Ranulfe de Bayeux, et bientôt leurs soldats furent tellement confondus, qu'ils pouvaient à peine se servir de leurs armes. Mais, pendant que de part et d'autre on poussait des cris et des hurlements affreux, le comte Hélier, avec ses Bretons et ses Manceaux, chargea au flanc et culbuta la cavalerie du duc Robert. A la vue de cet échec, Robert de Bellême, qui commandait le dernier corps, prit la fuite. Dans le désordre, le duc fut fait prisonnier par Gaudri, chapelain du roi d'Angleterre, et le comte de Conteville tomba au pouvoir des Bretons.

Digitized by Google

Celui-ci fut rigoureusement puni de sa rébellion. Le roi ne se contenta pas de le dépouiller de toutes ses propriétés; il le retint dans une étroite captivité, et poussa, dit-on, la barbarie jusqu'à lui faire crever les yeux, de sang-froid, dans sa prison [1]. Depuis cette époque, le comté de Conteville fit partie du domaine ducal, jusqu'à Richard-Cœur-de-Lion, qui l'échangea, le 18 janvier 1194, avec les moines de Jumiéges, contre le Pont-de-l'Arche. François de Harlay, archevêque de Paris sous Louis XIV, et abbé de Jumiéges, fit, à son tour et au nom de son abbaye, échange de la seigneurie de Conteville, en 1685, contre la seigneurie du Lendin, avec Pierre Cousin, receveur des finances à Rouen [2].

« M. Cousin, prévoyant qu'il serait possible de former un domaine considérable en réunissant une foule de petites propriétés du vaste marais de Conteville, que les fréquentes inondations du flux et reflux rendaient presque entièrement stérile, conçut

[1] Ord. Vital. Louis XI. — Neustr. Pia, p. 529. — Jean de Marmontier. — Notes de M. A. L. P. sur le Roman de Rou, t. 2.

[2] *Voy.* les *Lettres d'un Voyageur à l'embouchure de la Seine*. p. 200. — L'abbaye de Jumiéges possédait antérieurement des droits au Lendin; elle avait notamment le patronage de l'église et quelques droits seigneuriaux. Déjà même le Lendin figurait souvent dans la liste de ses propriétés.

le projet d'élever sur la rive gauche de la Seine, en cet endroit, une forte digue capable de résister aux coups de mer. Il présenta ses plans au gouvernement : on les approuva. Des experts furent nommés pour estimer quelles propriétés M. Cousin avait besoin d'acquérir, d'après ses vues, et à quel prix chacune devait être portée.

« Ce fut par ce moyen qu'il s'arrondit, et forma un domaine de 500 acres ou 343 hectares de terre tout d'un tenant, dont les produits devinrent considérables, et dont la qualité fut si renommée, que chaque sac de blé valait toujours de 3 à 4 fr. de plus que le meilleur des autres cantons.

« Les travaux de M. Cousin pour la construction de la digue et l'alignement du cours de la Risle, furent immenses et coûtèrent des sommes incalculables. Sa fortune, qui se dérangea, l'obligea à vendre sa terre ; elle fut achetée, le 28 novembre 1719, par un M. *Morin*, financier que le système de Law avait fort enrichi. Conteville resta dans ses mains jusqu'en 1775, que le propriétaire, dégoûté des dépenses que lui coûtait l'entretien de la digue, vendit la terre à M. *Thiroux de Mauregard*, fermier-général des postes, qui obtint du gouvernement, pour l'élargissement et la réparation d'une route de Pont-Audemer à Conteville, l'application d'une partie des fonds connus alors sous le nom d'*ateliers de charité*.

Digitized by Google

« Son fils, le colonel *Thiroux de Médavy*, vendit son patrimoine. Plusieurs personnes du pays achetèrent des portions de cet héritage; et le château, avec quelques terres environnantes, fut acquis par M. *de Foucaud*, ancien garde-du-corps, chevalier de Saint-Louis [1]. »

Conteville était encore le siége des fiefs de la Garenne, de la Vigne et des Bois.

Il y avait, autrefois, dans cette commune, sur le bord de la Risle, un bâtiment, maintenant abandonné, qui servait de magasin pour les marchandises débarquées, et une posée pour les navires, le long de la digue, que les coups de mer ont détruite en grande partie dans les dernières années. Une immense étendue de terrain aurait disparu sous les efforts des eaux, si le conseil général n'avait pas voté des fonds, en 1833, pour arrêter les progrès du mal. M. Olivier, ingénieur, est parvenu, par son système d'épis volants, à reconquérir une grande partie des propriétés envahies par les eaux. Espérons que l'argent ne manquera pas pour achever de garantir un sol naturellement si fertile.

Conteville est un petit bourg qui pourra devenir très important, si les projets de canalisation de la Risle sont mis à exécution. C'est là que viennent

[1] Lettres d'un Voyageur, p. 200.

s'approvisionner toutes les communes limitrophes, même celles de la rive droite de la Risle. Un bac, connu sous le nom de bac du Magasin, est établi pour la communication des deux rives. Il y a à Conteville un marché le jeudi, et un autre moins considérable le dimanche. Ces marchés ne paraissent pas devoir leur origine à des lettres royales, mais plutôt à la force des choses; les populations peuvent se passer de la sanction du pouvoir, quand des besoins réels donnent naissance à des établissements utiles.

On remarque, dans le bourg, une pompe établie en 1832, avec une partie des fonds légués à la commune par M. Rever.

François-Gilles Rever naquit à Dol, en Bretagne, le 8 avril 1753; mais notre arrondissement qui le reçut et l'adopta dès ses jeunes années, peut aujourd'hui le revendiquer comme un de ses plus illustres enfants. Après avoir professé la philosophie à Angers et à Dol, il fut envoyé, par l'évêque de cette dernière ville, en qualité de curé, dans la commune de Conteville, qui faisait partie de l'exemption de Saint-Samson, dépendante du diocèse de Dol[1]. Tolérant et charitable, il n'abandonna point son troupeau, quand la constitution civile du clergé l'eut privé d'un riche bénéfice. Il fut

[1] Voyez le chapitre consacré à Saint-Samson.

l'un des administrateurs du département, et, en 1791, l'assemblée électorale de l'Eure le nomma député à l'Assemblée législative. Membre du jury d'instruction, il devint le fondateur de la bibliothèque d'Évreux et de l'École centrale de l'Eure. L'utilité des voyages pour l'instruction de la jeunesse était alors proclamée. M. Rever, dans la vacance de 1800, emmena l'élite des élèves de l'École centrale pour parcourir et décrire la partie occidentale de l'Eure. Cette excursion a fourni à M. Rever le sujet de son premier ouvrage[1]. Notre arrondissement figure pour une large part dans sa relation. M. Rever ne fut pas seulement théologien profond et légiste habile : il n'était aucune branche des autres connaissances humaines qu'il n'eût au moins effleurée. Ce fut au désir d'explorer par lui-même les ruines du Vieil-Évreux, qu'il dut le développement de ses goûts archéologiques. Ses *Mémoires* sur la statue et les ruines de Lillebonne, et sur le Vieil-Évreux, sont ses principaux ouvrages après le *Voyage des Élèves de l'École centrale*. Il a encore fait imprimer des dissertations dans les recueils des sociétés savantes auxquelles il appartenait. Correspondant de l'Institut de France, des sociétés des Antiquaires de France et de Normandie, des académies d'Évreux,

[1] *Voyage des Élèves du Pensionnat de l'École centrale de l'Eure*, dans la partie occidentale du département, pendant les vacances de l'an VIII.

de Rouen, de Caen et de Nantes, M. Rever est mort à Conteville le 12 novembre 1828. Ses amis et ses élèves ont érigé un modeste monument à sa mémoire.

L'église de Conteville, dédiée sous le vocable de saint Maclou, ne peut fournir le sujet d'aucune observation importante sous le rapport de l'art. Elle était sous la dépendance des évêques de Dol, qui possédaient une *exemption* sur le bord de la Risle, depuis la fondation de l'abbaye de Pentale par saint Samson.

Digitized by Google

Commune de Berville-sur-Mer.

Limites : Conteville, Saint-Pierre-du-Chastel, Carbec-Grestain et la mer.

Hameaux : Le Haut-Berville, la Pommeraie, l'Église.

M. A. Leprevost signale à Berville les ruines d'une habitation gallo-romaine, découverte par M. Rever, au triage de la Pannerie. On y a trouvé, à diverses hauteurs, tant dans la terre labourable que dans les bois, des vestiges de constructions, tels que fragments de tuiles romaines, silex taillés sur l'une de leurs faces, mortier romain, et même des amas de laitier et de charbon qui sembleraient annoncer l'emplacement d'une forge antique. On a aussi déterré, auprès de l'église, plusieurs tombeaux en pierre : l'un d'eux renfermait une épée et une médaille.

Sur le versant de la côte de Berville, au-dessus de la mer, existe une excavation connue sous le nom de *Fosse Glame*. « On a cru reconnaître, dans ce mot, celui de *Guillaume* [1], qui, dit-on, avait placé au-dessus de cette crypte souterraine un de ses postes d'observation, lorsqu'il partit de Dives

[1] Nos villageois disent encore *glame* pour *Guillaume*.

pour aller s'emparer de l'Angleterre. Cette caverne aurait servi, si l'on en croit la tradition, à enfermer les armes et les munitions du détachement. Huit siècles écoulés depuis ce moment ont décidé des éboulements fréquents dans le terrain, et l'ouverture en était entièrement bouchée, lorsque le dernier curé de Berville, espérant trouver de nombreux débris d'armures et d'antiquités, y fit entreprendre des fouilles, qu'il se hâta d'abandonner en voyant qu'il n'en tirait aucun résultat. Pour moi, je pense que cette excavation pourrait bien avoir servi, dans le onzième siècle, de lieu de supplice à la femme d'un nommé Guillaume, laquelle, selon les lois barbares du temps, portées contre le sexe en ce pays, aurait été, par suite d'un grand crime commis, jetée dans cette cavité [1] ».

Il nous reste à indiquer, sur la grande côte de Berville, deux petits retranchements bien conservés. Les habitants du pays les attribuent aux Anglais.

La seigneurie du lieu était anciennement une dépendance du comté de Conteville. Après avoir passé par plusieurs mains, elle appartint à MM. d'Houël, gentilshommes normands, dont un des ancêtres fut du nombre des vaillants défenseurs du Mont-Saint-Michel contre les Anglais, en 1424.

[1] Lettres d'un Voyageur, p. 134.

Digitized by Google

Ils possédaient aussi le château de la Pommeraie, situé sur la commune, mais dont les dépendances s'étendent surtout sur Carbec-Grestain [1]. Vers l'an 1800, l'ancien fief de la Pommeraie passa entre les mains de M. Masson de Saint-Amand, premier préfet de l'Eure, auteur d'une *Histoire du comté d'Évreux* et père de l'auteur des *Lettres d'un Voyageur à l'embouchure de la Seine*, ouvrage d'où j'ai tiré de nombreuses citations, et qui va me fournir encore la suivante :

« A quelques pas de la fosse Glame se découvrit, au-dessous de moi, le village de *Berville*, dont la Seine baigne les bords ; village devenu, à partir de l'an 1812, par suite du déplacement des vases qui l'environnaient depuis 1760, la *posée* des navires qui, descendant au Havre ou se dirigeant sur Rouen, viennent attendre là des vents plus favorables ou les marées de syzygie... Je descendis dans Berville, dont l'odeur infecte de poisson corrompu m'annonçait, à n'en pas douter, une résidence de pêcheurs....

« La population partage son temps entre la culture des terres et la pêche, dont les tristes résultats n'ont jamais ouvert le chemin de la fortune aux malheureux qui l'exercent. Lorsque plusieurs habitants ont amassé, à force d'économie, une

[1] L'abbaye de Grestain avait aussi des droits étendus sur Berville.

modique somme, ils se réunissent au nombre de trois ou quatre *personniers*, achètent, pour environ 400 fr., une barque avec tous ses agrès; puis, sans jamais connaître de repos, ils vont, bravant les saisons et les tempêtes, tendre au milieu des eaux les filets dont ils doivent partager entre eux le produit. Et quel produit, hélas! lorsqu'on pense que quelques sous en sont le résultat pendant une moitié de l'année, et quelques francs dans l'autre [1]! Cependant, une chance heureuse parfois se déclare, et un saumon pris au *piége* (c'est leur terme) fait oublier toutes les peines et ravive l'espérance.

« La plupart du poisson que l'on pêche dans les parages de Berville est de la petite espèce, et il y en a d'un si mauvais goût, qu'on l'emploie à fumer les terres ou à engraisser la volaille, qui s'imprégne tellement de cette affreuse odeur, que des semaines entières d'une nourriture différente suffisent à peine pour la dissiper....

« Avec les brouillards d'automne, arrivent aussi sur nos plages les *hérons*, les *cigognes*, les *courlis*, et cette prodigieuse quantité de volatiles de mer,

[1] Leur pêche, dans les mauvais jours, vaut environ dix sous, et dans les bons, de 4 à 5 francs. Il est reconnu que, pour faire leurs affaires et ne pas s'endetter, il faut qu'ils gagnent 3 fr. 50 centimes à 4 francs par jour.

Digitized by Google

dont les *goëlands* et les *mouettes*, connus ici sous le nom de *margats* ou de *mauves*, font la masse principale. Mais, parmi tant d'oiseaux voyageurs, le plus curieux de tous, par l'agrément de son plumage et la facilité avec laquelle on l'apprivoise dans nos basses-cours, est une espèce de canard, connue, en histoire naturelle, sous le nom de *Tadorne*. Des habitudes singulières le portent à aller établir son nid dans les terriers dont il a chassé les lapins; et c'est au sortir de ces retraites que les pêcheurs s'en saisissent, pour en faire un petit commerce avec les villes voisines [1]. »

L'église de Berville, dédiée sous le vocable de l'Ascension, date de la fin du treizième siècle. Le chœur est la portion la plus remarquable et d'un style plus pur que celui de la nef, qui a été restaurée et raccourcie en 1754. Hugues de Nonant donna, en 1190, le patronage de l'église de Berville aux chanoines de Lisieux, qui le conservèrent jusqu'à la révolution.

La commune continue d'avoir son ancienne assemblée de l'Ascension.

[1] Lettres d'un Voyageur, etc., p. 155.

Commune de Carbec-Grestain.

Limites : Berville, Saint-Pierre-du-Chastel, Fatouville et la mer.

Hameaux : L'Église, l'Abbaye.

Carbec-Grestain, l'une des plus petites communes de l'arrondissement, va nous fournir une assez longue série de faits divers. Nous y trouvons d'abord un souvenir des Romains. En 1813, on déterra, près de l'église, une petite pierre en stéatite, carrée, plate et plus large qu'épaisse ; c'était un cachet d'oculiste romain. Celui qui l'avait fait faire, nommé *Lollius Frominius*, recommande dans sa recette de se frotter légèrement les yeux avec un pinceau imbibé de son collyre, qu'il appelle divin.

Quelle que put être la célébrité du charlatan romain, le hasard seul a sauvé son nom de l'oubli ; c'est, au contraire, par des actes non interrompus de vénération que la renommée des eaux de Carbec est venue jusqu'à nous.

« Saint Méen, ou Connard Méen, né en Bretagne à la fin du sixième siècle, mort en 617, avait été un des disciples de saint Samson, et fut appelé, à ce qu'on présume, dans ces parages, par son compatriote et son maître l'évêque de Dol. Un vallon sauvage devint sa retraite, la prière son occupation,

Digitized by Google

le jeûne sa pénitence. De toutes parts, on prit confiance dans sa vertu, et des lépreux, pensant qu'un aussi saint personnage obtiendrait de Dieu pour eux une guérison qu'ils avaient vainement demandée, vinrent lui confier les maux qu'ils enduraient. Le pieux solitaire conseilla aux malades l'usage des immersions dans une source voisine et une religieuse confiance. Ils recouvrèrent la santé, et, depuis ce moment, la vertu purifiante de ces eaux n'a cessé d'attirer de nombreux pélerins [1] ».

Herlouin, comte de Conteville, était depuis quelque temps affecté d'une maladie de peau des plus hideuses, qu'aucuns remèdes n'avaient pu guérir. Or, il arriva qu'une nuit, pendant son sommeil, il crut voir apparaître la Vierge, et lui entendre prononcer ces paroles : « Si tu veux recouvrer la santé, vas à Grestain, auprès d'une fontaine où existe une antique chapelle qui me fut consacrée et que le temps a presque détruite; tu la rétabliras et la feras desservir par un prêtre. A ce prix, je te promets guérison. » Herlouin s'était empressé de réparer le sanctuaire ; mais bientôt deux autres visions le portèrent à construire et à doter une abbaye. Cette fondation [2] eut lieu en 1040,

[1] Lettres d'un Voyageur, p. 209.

[2] On conservait encore, avant la révolution, dans le chartrier, les titres anciens de cette abbaye et sa légende en parchemin, sur le premier feuillet de laquelle était peinte l'histoire de cette fondation.

du consentement du duc Guillaume. Le nouveau monastère, dédié à la Vierge et consacré par Hugues, évêque de Lisieux, reçut un grand nombre de moines de l'ordre de Saint-Benoît, tirés de Saint-Wandrille et de Préaux. Environ quarante-sept ans plus tard, Herlouin fut inhumé à Grestain; auprès de lui, dans le même tombeau, reposa sa femme Harlette, la mère de Guillaume-le-Conquérant.

Leurs héritiers, Robert, comte de Mortain, et Odon, évêque de Bayeux, firent à leur tour de nombreuses donations à Grestain. Aussi prenaient-ils le titre de fondateurs de cette abbaye. Herlouin avait d'abord donné pour prieur, à ses religieux, Reginald de la Roque, moine de Saint-Evroult. Lorsque Robert de Mortain en eut augmenté le nombre, il leur choisit pour abbé Godefroid, moine de Saint-Serge d'Angers [1]. Il mourut peu de temps après, et fut enterré dans le monastère, ainsi que sa femme Mathilde.

Leur fils Guillaume maintint l'abbaye sous sa dépendance et protection; mais, lorsqu'il eut été dépouillé de ses biens, en 1106, Henri Ier la comprit dans le domaine ducal.

Grestain éprouva de nombreuses catastrophes: le dernier jour de mai 1122, le village et toute

[1] Quelques écrivains, entr'autres Dom Pommeraye, citent Odon comme premier abbé de Grestain.

Digitized by Google

l'abbaye furent consumés par les flammes. Foulque, deuxième abbé, fit reconstruire l'église conventuelle, plusieurs fois détruite, et consacrée tour à tour par Jean et Arnoul, évêques de Lisieux, et par Rotrou, évêque d'Évreux. Ensuite, l'archevêque de Rouen y dédia une chapelle à saint Étienne. Dans le même siècle, le comte d'Harcourt fit bâtir le cloître de l'abbaye, et ajouta à ses revenus. Herbert, troisième abbé, élu en 1139, augmenta et embellit l'église en 1140. L'année suivante, Jean, évêque de Seez, envoyé à Grestain par l'évêque de Lisieux, bénit le cimetière, conféra le diaconat aux religieux, et consacra les autels de la Sainte-Trinité, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas. L'abbé Herbert mourut presque centenaire, en 1179. Il eut pour successeur Guillaume *de Exonia*, moine du Bec.

Après son élection, celui-ci passa en Angleterre sans l'autorisation épiscopale, et, aux frais de son abbaye, y mena une vie peu édifiante. Il revint cependant, sur l'ordre de l'évêque Arnoul ; mais bientôt il s'embarqua de nouveau, abandonnant les religieux aux mauvaises passions qui fermentaient parmi eux. Le relâchement de la discipline fit de si rapides progrès au sein de l'abbaye, que l'évêque de Lisieux jugea à propos d'en prévenir le pape Alexandre III. « Les religieux de

Grestain, lui écrivait-il, naguère dignes d'être proposés pour modèles, se livrent à toutes sortes de désordres, et le secret de leur conduite scandaleuse n'est plus renfermé dans le cloître. Ils ont secoué le joug de la règle; ils n'exercent plus l'hospitalité, et ne font aucune aumône. Les restes de la table commune sont employés à satisfaire leurs vices particuliers. Ce n'est pas tout: leurs mains ne sont pures d'aucun crime; ils se sont battus à coups de couteau dans le cloître, et, s'ils n'eussent été désarmés, ils se seraient tué les uns après les autres. Pour persuader qu'ils font des miracles et attirer des pélerins, ils promettent guérison au malade qui supportera sept immersions dans leur fontaine pendant qu'ils prononcent je ne sais quelles paroles. C'est ainsi que, dans l'abbaye même, ils ont fait mourir une femme, en la plongeant dans l'eau glacée. Le cuisinier de l'abbaye se plaignait des fréquentes relations d'un moine avec sa femme: celui-ci l'assomma avec un pilon, et le sang jaillit sur les mets préparés pour le dîner des frères.

« J'ai averti l'abbé de ces désordres, mais il les a dissimulés plutôt que de les punir: aussi les religieux se crurent-ils tout permis. Privés par leur abbé des choses nécessaires, ils devinrent plus audacieux, et se répandirent dans les campagnes (car ces sortes de personnes, plus patientes à sup-

Digitized by Google

porter le dénuement que la règle, achètent de leurs supérieurs, par la pauvreté, le droit de mal faire). Pour qu'il ne leur manquât aucune occasion de quitter le cloître, l'abbé, sous prétexte des intérêts de son abbaye, passait son temps à courir et à plaider en Angleterre, et s'y abandonnait sans contrôle à la gourmandise et à la luxure. Il y est resté ainsi, près de deux années. A son retour, il a vu tous les progrès du mal. En butte aux accusations des moines, il allait partir: je le lui défendis, jusqu'à ce qu'il m'eût désigné des personnes capables de le remplacer dans le gouvernement de l'abbaye; mais il s'embarqua au mépris de mon autorité, emportant la responsabilité de ce qui allait survenir.

« Celui qu'il avait laissé comme intendant de la maison, après s'être enivré un jour, dans le réfectoire, a frappé de son couteau deux religieux, qui l'ont tué à coups de bâton. Ce nouveau crime a rappelé le souvenir des crimes passés, et la voix publique a condamné tous les religieux; car ils sont tous coupables, ou d'avoir participé aux désordres, ou de les avoir soufferts. Pour ma part, j'ai accompli ce qu'il était en mon pouvoir de faire, en chassant les assassins de l'abbaye : il vous appartient d'achever l'œuvre, par la dispersion des autres religieux, dans différents monastères et par l'ad-

mission de chanoines réguliers à Grestain......

Mais le pape n'accepta point la substitution proposée; seulement, il ordonna que la réforme serait introduite dans l'abbaye. L'abbé Guillaume fut donc transféré, en 1185, à Saint-Martin-de-Pontoise, par la protection de l'archevêque de Rouen. Le roi lui désigna Raoul pour successeur à Grestain. La discipline religieuse avait repris sa puissance dans l'abbaye; mais d'autres malheurs l'attendaient. Il paraît qu'elle fut dévastée dans le treizième siècle, car, en 1254, nous voyons Foulque-d'Astin, évêque de Lisieux, procéder à une nouvelle dédicace de l'eglise, sous l'abbatiat de Guillaume.

Cet abbé eut pour successeur Thomas, qui établit, en 1260, une association de prières entre ses religieux et ceux de Cormeilles et Préaux. Il mourut en 1291, et la direction de l'abbaye passa à Réginal-Caruel, remplacé en 1297, par Raoul, surnommé *Vincundus*. Celui-ci, sur les plaintes des religieux, fut privé de sa dignité, en 1302. Guillaume Levavasseur de Beuzeville ne lui succéda qu'en 1308. Il augmenta les revenus de l'abbaye, et fit de nouvelles constructions. Les religieux ne jouirent pas long-temps du fruit de ses soins : le 15 novembre 1364, le monastère fut envahi par les Bretons, qui n'en sortirent que

Digitized by Google

l'année suivante, le 10 août. Peu de temps après, il fut presque entièrement détruit, par suite des désordres de l'époque. Ses pertes étaient réparées quand la Normandie fut envahie, au quinzième siècle, par les Anglais. Henri V confisqua d'abord ses biens; mais il les rendit bientôt, en 1419, lorsque l'abbé Richard de Thieuville lui eut juré fidélité. Les religieux profitèrent de la protection du vainqueur pour élever dans le chœur de leur église deux grands autels, qui furent consacrés, en 1448, par Thomas, évêque de Lisieux.

En 1450, les Anglais possédaient encore Honfleur. Charles VII, dans l'intention de leur enlever cette ville, quitta Jumiéges le 17 janvier, et, avec sa cour, vint coucher dans l'abbaye de Grestain. Le nombre des religieux était alors considérablement diminué. Du temps de l'abbé Richard II de Thieuville, ils n'étaient plus que vingt-trois. Ce Richard, en 1478, rétablit les anciens rapports de confraternité qui avaient existé entre son abbaye et celle de Préaux; puis, en 1481, il résigna sa dignité à Guillaume-Descalles, prêtre séculier, devenu ainsi premier abbé commendataire de Grestain. A sa mort, arrivée le 10 janvier 1502, les moines, voulant user du privilége, jusqu'alors incontesté, de choisir leur supérieur, s'empressèrent d'élire à sa place Jean de Fatouville; mais celui-ci, pour

complaire au roi, fut obligé de céder sa dignité, en 1503, à Jean Le Veneur, alors archidiacre de Lisieux. Depuis cette époque, Grestain fut toujours régi par des abbés commendataires.

C'était un M. de Tilly qui avait ce titre, lorsque l'abbaye fut supprimée, vers 1775. On ignore les causes qui amenèrent cette mesure, et ce que devinrent les religieux. Quant aux revenus de la maison, ils furent partagés entre l'hospice de Bayeux et l'abbé commendataire. L'inutilité des abbés commendataires était généralement reconnue, même pour les abbayes remplies de moines ; cependant, on en donna encore à l'abbaye de Grestain abandonnée. Ce dernier fut Nicolas Tirel de Boismont, que nous avons fait connaître en parlant du Lendin.

Les religieux de Grestain avaient possédé des domaines considérables, et une rue entière de Londres, qui leur valait, dit-on, chaque année, un boisseau d'argent. Le divorce forcé de l'Angleterre et de la Normandie les priva d'une portion de leurs revenus ; cependant, il restait encore assez de richesses au monastère pour se maintenir avec éclat, tant que son existence ne serait pas menacée par les idées nouvelles qui devaient pousser le monde entier dans la voie d'une régénération sociale. Le torrent révolutionnaire a profondément

Digitized by Google

marqué son passage à Grestain : des riches constructions[1], qui avaient survécu à la suppression de l'abbaye, il ne reste plus que les murs de clôture en pierres tuffeuses, et une ruine informe de l'église. Près de ces débris, l'herbe cache, sans doute, le tombeau mutilé de celle qui a donné vingt-quatre souverains à l'Angleterre. Rien n'indique la présence de ces précieuses reliques; mais le hasard amènera peut-être un jour quelque découverte.

Tout porte à croire que la fontaine recommandée par un songe à Herlouin, était celle qui coulait dans l'enclos de l'abbaye: elle était dédiée à saint Benoît. Long-temps en réputation, elle finit par être tout-à-fait abandonnée pour les sources, plus anciennement célèbres, de Saint-Meen et de Saint-Ceran, voisines de l'église paroissiale, et situées sur un terrain communal. Celles-ci avaient toujours coulé

[1] Par un de ses accessoires, on peut juger de ce qu'était tout le monastère : « L'abbaye de Grestain, une vingtaine d'années avant sa destruction, possédait un garde-manger digne de Lucullus : dans un long couloir, orienté de la manière la plus convenable, et aéré des deux bouts, pendaient aux crochets les provisions, tandis que, dans le bas, une source, qui en parcourait toute la longueur, permettait d'engraisser et de conserver tous les poissons d'eau douce. A une des extrémités du garde-manger, était un réservoir d'eau salée, où le poisson de mer encore vivant était déposé avant de paraître sur la table des moines. » *Lettres d'un voyageur*, p. 270.

librement, et chacun pouvait y puiser selon sa dévotion, lorsque quelques personnes, croyant que la vente de l'eau pourrait subvenir aux honoraires d'un prêtre, firent enclore, vers 1810, le jet consacré à saint Meen [1]. Quant à la fontaine de Saint-Ceran, elle fut enclavée, par usurpation, dans une propriété particulière.

C'est pour les affections cutanées que l'on vient à ces fontaines. On a recours à saint Ceran pour celles des parties inférieures, et notamment des jambes ; on invoque *saint Meen* contre celle des *mains* et de la poitrine, et surtout de la figure. Il faut venir à pied visiter ces fontaines, faire à jeun le pélerinage, et n'employer, pour la dépense, que le produit d'une quête faite à cette fin. Quand le malade ne peut s'exposer à ces fatigues, il a le droit de se faire porter, pourvu que ce soit sans luxe et sans équipage, et l'on cite des gens riches qui se sont mal trouvés d'y être venus en voiture. Je pourrais ajouter qu'en recourant à l'invocation de saint Meer et de saint Ceran, il ne faut pas faire de

[1] Le produit de la fontaine Saint-Meen, mise en adjudication, s'est élevé, par voie d'enchère, jusqu'à 60 francs, applicables à l'entretien de l'église. D'après l'usage et le consentement accrédité des pélerins, le gardien de cette fontaine est autorisé à demander 20 centimes pour chaque demi-litre d'eau. Le gardien de la fontaine Saint-Ceran demande la même somme pour son compte.

Digitized by Google

remèdes naturels ; mais cette réserve est de précepte pour toutes les invocations faites aux bienheureux. Dans les cas où le malade se trouve dans l'impossibilité de venir lui-même, il peut envoyer chercher de l'eau ; mais il est ensuite obligé d'accomplir le pélerinage, dont il est même essentiel qu'il fasse le vœu ; et, s'il périssait avant de s'en être acquitté, ses héritiers ou ses mandataires seraient tenus de remplir ce devoir à son intention.

Depuis long-temps les immersions ont été abandonnées. Il suffit, maintenant, de boire ou d'employer en lotions un demi-litre d'eau de chaque fontaine, que l'on mélange et que l'on donne à emporter aux pélerins, après une station à l'église. Avant la révolution, les malades ou leurs envoyés faisaient dire une messe. Il y avait, en outre, un registre de confrérie sur lequel on pouvait se faire inscrire, moyennant une rétribution de sept sous.

Il n'y a, dans l'année, aucun jour d'assemblée ou de réunion remarquable de pélerins à Carbec ; on y vient selon le besoin.

Entre le village de Grestain et celui de Jobles, à mi-côte, se trouve la fontaine aux Ladres, qui n'est plus fréquentée. Le nom de la source, la tradition de l'existence d'une chapelle, et la présence d'ossemens humains dans son voisinage, concourent à faire croire qu'il y eut une maladrerie en cet endroit.

Au onzième siècle, un village assez considérable existait, sous le nom de Saint-Ouen de Grestain, auprès de l'abbaye. « Mais, dit M. de Saint-Amand, en 1122 il devint la proie d'un incendie. La plupart des habitants du bourg étaient ruinés : ils allèrent chercher gîte ailleurs. L'église, et quelques maisons qui l'entouraient, avaient seules été épargnées par les flammes, et ce hameau subsista jusque vers l'an 1750, que de violents coups de mer achevèrent de détruire ce que, plusieurs siècles auparavant les flammes avaient respecté. Un pilier subsiste encore de l'église de Saint-Ouen, et deux ou trois cabanes de douaniers sont les seules traces de ce que Vosgien, dans son Dictionnaire géographique (édition de 1779), désigne, à l'article *Grestain*, comme un gros bourg de Normandie[1]. »

Le nom actuel de *Carbec-Grestain* paraît indiquer que cette commune, d'une si petite étendue et d'une population si faible, aurait jadis formé deux circonscriptions distinctes. Peut-être furent-elles réunies lorsque l'église de Saint-Ouen-de-Grestain cessa d'exister. C'est alors qu'on aurait joint le nom de Grestain à celui de Carbec.

La petite église de Carbec-Grestain, située dans un vallon sauvage, est ancienne, mais sans caractère chronologique bien marqué. Elle n'a été con-

[1] Lettres d'un voyageur, p. 275.

Digitized by Google

servée que comme oratoire annexe. On enterre dans le cimetière, et l'on y voit le tombeau de Jean Moisy, prêtre, savant professeur de belles-lettres dans un collége de Paris, né le 29 avril 1752, mort le 18 septembre 1821.

On conserve à Carbec-Grestain le souvenir d'un autre cimetière, appelé le cimetière *des Noyés*. Situé auprès de l'abbaye, c'est peut-être l'ancien cimetière de Saint-Ouen-de-Grestain, qui a été consacré à la sépulture des infortunés morts dans les eaux.

La seigneurie de Carbec-Grestain, désignée sous le titre de baronie, appartenait aux religieux, avec le droit de haute justice. Ils y possédaient aussi le moulin banal de Vigan. Les seigneurs de la Pommeraie avaient droit de franche mouture à ce moulin.

Nous terminerons l'article consacré à cette commune par deux observations géologiques. Sur le rivage, nous avons remarqué une masse étendue de poudingue à petits grains, et un gisement considérable de calcaire travertin, que l'on retrouve en formation à Fatouville, sur le bord du ruisseau de Jobles.

Commune de Ficquefleur.

Limites : Fatouville, Equainville, Ablon et la mer.

Hameaux : L'Église, le Richec.

L'église de cette commune, située au pied de la côte, sur le bord de la route de Honfleur, est en forme de croix. Malgré plusieurs restaurations, elle a conservé, en général, tous les caractères de son architecture romane, du moins à l'extérieur. On prétend que cette église était plus grande autrefois ; et, à l'appui de cette assertion, on parle de fondations en pierres tuffeuses qui existent dans le cimetière. Il est probable que ces maçonneries appartiennent à une construction antérieure. La nomination à la cure de Ficquefleur était alternative entre le seigneur du lieu et les religieux de Grestain.

Au pied de l'église de Ficquefleur coule la fontaine Saint-Georges, dont la vertu est de guérir la fièvre. Elle est peu fréquentée par les pélerins, si ce n'est à l'assemblée très nombreuse de la Saint-Gourgon, fête patronale de la paroisse.

Suivant la tradition, il aurait existé près de là un établissement de Templiers ; puis, après l'extinction des religieux de cet ordre, une petite communauté de moines, voués au soulagement des pélerins

Digitized by Google

qui allaient invoquer saint Clair dans la commune de Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-Grâce à Ecquemauville, et saint Meen, à Carbec-Grestain.

Il n'y a aucun autre souvenir à consigner dans l'histoire de Ficquefleur ; son territoire indique, cependant, qu'il a eu sa part dans les bouleversements des âges passés. Ainsi, on y a découvert, sur le bord de la mer, des troncs d'arbres entiers et des vestiges de constructions submergées par les eaux, et les coteaux conservent des traces du passage des bandes armées. Sur plusieurs points, on remarque de ces petits tertres que l'on retrouve en si grand nombre dans le voisinage des enceintes militaires.

Commune de Fatouville.

Limites : Saint-Pierre-du-Chastel, Carbec-Grestain, Équainville, Ficquefleur et la mer.

Hameaux : Jobles, le Feugrai, les Londes, la Terrerie et l'Église.

Nous voyons, dans le Cartulaire de Saint-Gilles, que Richard de Villequier donna à cette maison, vers 1135, la dîme de son moulin de Jobles, dépendant d'un fief qu'il appelle *Feodum Bælei*, ou 20 sols de rente. Ce moulin était situé sur un ruisseau qui prend sa source dans la commune, *au Val-Anglais*, « où la tradition a conservé les détails d'un combat livré, sous Charles VI, aux Anglais, qui, alors maîtres de Honfleur, s'étaient répandus dans le pays pour y exercer leur pillage. Entrés par la petite rivière de Jobles, et la remontant jusqu'à sa source, ils ravagèrent les campagnes environnantes. La crainte avait fait fuir les habitants; le désespoir les réunit : ils obligèrent l'ennemi à se jeter dans un défilé, l'accablèrent par leur nombre, et en firent un massacre si considérable, qu'à peine quelques-uns d'eux purent porter à Honfleur la nouvelle de leur défaite. Le petit vallon qui entoure la source de Jobles a pris depuis lors le nom de *Val-Anglais*. Chaque fois que les habitants défrichent quelque

Digitized by Google

portion de bois, ils rencontrent les ossemens de ces fiers Bretons, et racontent encore, après quatre siècles, à leurs enfants, comment leurs ancêtres mirent à mort ces pillards ennemis[1]. »

Soit que ces gens de guerre fussent restés assez long-temps à Fatouville pour s'y fortifier, soit qu'on y eût envoyé une nouvelle expédition pour contenir les habitants, les Anglais établirent, sur la côte qui domine Jobles, un retranchement encore bien conservé. Il est de forme carrée, et d'environ 400 pieds de tour.

A quelques pas au-dessous de l'ancien moulin banal de Jobles, qui subsiste encore, on rencontre une usine où se fait un papier grossier, employé, tantôt à doubler les navires, tantôt à envelopper les paquets d'épingles que l'on fabrique à Rugles et à Laigle. La pâte de ce papier est formée d'un mélange de vieux cordages de vaisseau, d'ocre et d'une espèce de terre noirâtre qu'on retire de la mer, près de Honfleur. Plus loin se trouve une scierie de marbre, connue ici sous le nom de mécanique de Jobles. « Là, dit M. de Saint-Amand, des scies perpendiculaires, au nombre de cinquante-deux, mues par deux tournants, coupent 4 pouces de marbre en 24 heures : chaque plaque, ayant près de 4 pieds de long sur 2 et demi de haut, est de

[1] Lettres d'un voyageur, p. 220.

l'épaisseur d'environ un pouce. » La scierie de marbre, établie au commencement de ce siècle, avait remplacé une de ces mécaniques, plus connues en Hollande qu'en France, qui font mouvoir plusieurs scies parallèles au moyen d'une roue, et qu'on emploie pour refendre des planches et pour *scier de long*.

C'est près de là que Scanegatti, chargé par le bureau intermédiaire de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie, de faire des recherches sur les tourbières et les mines de charbon de terre, observa, au commencement de 1789, une espèce de tourbe très précieuse dont il parle ainsi dans son rapport: « A Jobles, il existe, à un quart de lieue de la Seine, un banc de 15 pieds d'épaisseur apparente, d'une tourbe concrète, laquelle brûle comme l'amadou sans s'éteindre, jusqu'à sa totale réduction en cendre; sa flamme, d'un jaune bleuâtre, est très ardente; son odeur est sulfureuse, et non pas nidoreuse comme celle des marais, sur laquelle sa compacité lui donne encore l'avantage de résister à l'action du soufflet du maréchal. Une excavation de 12 pieds a augmenté d'autant l'épaisseur apparente de ce banc, en fournissant une matière encore plus compacte. On ignore sa profondeur totale, ainsi que sa longueur, qui se prolonge dans la colline, composée supérieurement d'environ 130 pieds de

Digitized by Google

crayon et de 2 pieds de terre plus ou moins végétale à sa surface. La facilité de l'exploitation et la proximité de la rivière rendent cette découverte précieuse. »

Le hameau du Feugrai était le chef-lieu d'un fief. Il appartenait, au douzième siècle, à Mathieu du Feugrai, qui accompagna le duc Robert en Palestine. Il ne s'y rattache pas d'autres souvenirs.

Les chroniqueurs ne nous ont rien appris sur les anciens seigneurs de cette commune; on trouve seulement qu'à l'époque de la minorité de Louis XIV, en 1649, le parti de la Fronde et du Roi ayant songé à un accommodement, un seigneur *de Fatouville* avait entamé les négociations à Ruel, près Paris [1].

L'église de Fatouville, dédiée sous le vocable de saint Martin, est située auprès d'une avenue, où se tient un petit marché tous les dimanches, et l'assemblée de la commune. On remarque, au-dessus du maître-autel, un tableau assez distingué du Christ. Une des chapelles est dédiée à saint Gourgon, invoqué dans le pays pour faire cesser la fièvre. Cette église a été plusieurs fois restaurée : le style du onzième siècle se reconnaît dans la porte latérale. Ses deux colonnes romanes sont surmon-

[1] Les seigneurs de Fatouville étaient alors MM. de Nollent.

tées d'un couronnement cintré, décoré de zig-zags. Au-dessus règne un cordon aplati, terminé par deux têtes sculptées. Une troisième tête se trouve au milieu de ce cordon, et l'intervalle est orné de trèfles.

Non loin de l'église, on voit deux sapins gigantesques, connus des habitants sous le nom de *bons hommes;* leur élévation, qui permet de les distinguer de fort loin sur la Seine, les a fait acheter par la marine, pour servir d'*amers* aux navigateurs.

Digitized by Google

Commune de Saint-Pierre-du-Chastel [1].

Limites : Boulleville, Beuzeville, Manneville-la-Raoult, Équainville, Fatouville, Carbec-Grestain, Conteville, Foulbec.

Hameaux : La Maison-Mauger, la Dufourerie, à l'est; les Grémont, les Faroult, au sud; la Boulaie, le Mesnil, à l'ouest; le Moulin, au nord-ouest; le Château, les Ronces, le Baucher, au nord; la Bigrerie, le Cotentin, la Vallée, au centre.

Selon M. de Saint-Amand, la fondation présumée du donjon primitif de Saint-Pierre remonte au dixième ou au onzième siècle, et l'on a la certitude de son existence à l'époque où le roi Jean régnait en France [2]. « Cette forteresse, dit-il, située avec avantage à l'angle d'un coteau qui domine deux vallées, devait maîtriser le pays dans les temps du moyen-âge, et pouvait soutenir avec succès les assauts des voisins guerroyants. » Quelques ruines et un reste de large et profond fossé, qui se voient encore à l'entrée du parc, peuvent donner une idée précise de son premier emplacement.

[1] Saint-Pierre-du-Chastel a été appelé, en 1793, Pierre-la-Montagne.

[2] Des monnaies du temps de ce prince y ont été trouvées en creusant un puits.

Il ne reste aucun souvenir des anciens seigneurs de Saint-Pierre. Plus tard, ce domaine fut possédé par la famille d'Esneval, puis, après 1404, par Gauvain de Dreux. « Le fief de Saint-Pierre fut acquis, vers l'an 1425, par la famille *Grosourdis*, dont un personnage, connu dix ans après sous le nom de sa propriété, fut envoyé à Arras par Charles VII, à la suite du duc de Bourbon, chargé de traiter de la paix entre la France et l'Angleterre, par la médiation du pape[1] ». La forteresse de Saint-Pierre fut détruite par les Anglais, lorsqu'ils abandonnèrent le pays. D'abord on construisit à la hâte le château actuel, et, trois siècles après, un Grosourdis, seigneur de Saint-Pierre, fit disposer, sur les landes voisines, de majestueuses avenues dignes d'une résidence royale.

Le fief de Saint-Pierre s'étendait sur Notre-Dame-du-Val. Parmi les redevances auxquelles les vassaux étaient soumis, nous remarquons les suivantes : Corvées de charrue et de herse; service de prévôté; comparance aux pleids et gages-pleiges; baon de moulin, etc. Saint-Pierre était encore le siége du fief de Baucher. La baronie de Grestain y avait des extensions, et les religieux de cette abbaye nommaient à la cure. Les moines du Bec

[1] Lettres d'un Voyageur à l'embouchure de la Seine, p 142.

Digitized by Google

recueillaient la dîme, concurremment avec le curé.

L'église ne présente aucun intérêt. On vient y invoquer saint Marcou pour les plaies, et saint Firmin pour les faiblesses et les picotements désignés sous l'inexacte dénomination de *fourmillière*. Le culte de saint Firmin offre, dans nos contrées, une particularité assez remarquable : suivant les indispositions, on l'invoque sous la qualification de saint Firmin en feu, saint Firmin l'échauffé, saint Firmin l'engelé, saint Firmin l'accroupi, saint Firmin le frétillant.

Sur le bord du chemin qui sépare Saint-Pierre-du-Chastel de Beuzeville, s'élevait l'ancienne chapelle Saint-Jacques-du Lieu-Heley. Elle dépendait du fief du Mesnil-Ferry, à Notre-Dame-du-Val, et appartenait à l'abbaye de Grestain.

Saint-Pierre est le pays natal de Dufour, pharmacien, connu par plusieurs articles remplis d'intérêt et de science, qu'il publia dans les journaux de pharmacie. Son éducation avait été faite par le curé de Saint-Pierre. Bientôt après, il se livra à l'étude des sciences, et cultiva particulièrement la botanique et la chimie. Lorsqu'il eut cessé d'être pharmacien en chef de l'armée, il vint s'établir à Lisieux, où il s'attira l'estime générale par ses connaissances et sa probité. Le célèbre Vauquelin l'honorait de son amitié, et entretenait avec lui une

correspondance suivie : il lui envoya même un de ses élèves pour le suppléer dans ses travaux pendant sa dernière maladie. Dufour est mort à Lisieux, le 22 février 1826, à l'âge de 55 ans. Membre de la Société Linnéenne de Normandie, il a fait partie pendant huit ans du Jury de médecine du Calvados [1].

[1] Les renseignements sur Dufour m'ont été obligeamment communiqués par M. Ozanne, D.-M., à Pont-Audemer.

Digitized by Google

Commune de Notre-Dame-du-Val-sur-Mer.

Limites : Saint-Pierre, Manneville, Équainville, Fatouville.

Hameaux : Les Patin, le Mesnil, l'Église.

Le fief du Val s'étendait sur Fatouville, Équainville, Ficquefleur, etc. Les vassaux devaient service de prévôté, regard de mariage, comparance aux plaids et gages-pleiges, baon de moulin, etc. Au dix-septième siècle, ce fief appartenait aux mêmes seigneurs que Fortmoville. En 1641, Laurent Restaut s'intitulait seigneur châtelain de Fortmoville et des fiefs du Bois, du Val et des Mares; en 1692, Louis Brinon prenait les mêmes titres. Dans le siècle suivant, le Val était dans les mains des Grosourdis de Saint-Pierre.

Tout près de la grande route actuelle de Rouen à Caen, on aperçoit un ancien colombier qui indique le chef-lieu du plein fief de haubert et *sergenterie héréditale* du Mesnil-Ferry [1] ; il relevait du roi *à cause du comte de Montfort*, et s'étendait sur Notre-Dame-du-Val, Saint-Pierre-du-Chastel, Beuzeville, Fatouville, Conteville, Berville, etc. Ce fief fut long-temps possédé par la famille de

[1] Il y avait dans le même hameau une chapelle d : Mesnil, qui n'existe plus.

Gaillon. En 1456, Guillaume de Gaillon avoua le *tenir* du roi ; il renouvela cet hommage en 1461, lorsqu'il fut *monté à un plus haut degré d'honneur*. Vers le milieu du dix-septième siècle, le Mesnil passa à l'abbaye de Grestain.

Les religieux de cette maison avaient d'autres droits sur la paroisse : ils percevaient une partie de la dîme et nommaient à la cure.

L'église de Notre-Dame-du-Val a été détruite en grande partie : il ne reste plus que le chœur. On y conserve l'ancien autel de l'abbaye de Grestain. Cette église n'était située qu'à quelques pas de celle de Saint-Pierre, destinée maintenant aux fidèles des deux communes.

Les limites entre Notre-Dame-du-Val et Saint-Pierre-du-Chastel forment une suite d'enhachements, qu'il ne sera jamais possible de rectifier, tandis que les deux communes, réunies ensemble, donneraient une circonscription régulière. Il y a deux ou trois ans que le conseil général de l'Eure a demandé cette réunion.

Digitized by Google

Commune d'Equainville.

Limites : Fatouville, Saint-Pierre-du-Chastel, Notre-Dame-du-Val, Manneville, Ablon, Ficquefleur.

Hameaux : La Terrerie, la Loge, les Monts-Huglet, les Monts-Hâtivet, les Coteries, le Faveril, les Mares, la Chignaie, l'Église.

On voyait naguère, sur une portion de bruyère maintenant défrichée, au hameau de la Terrerie, les vestiges d'une enceinte fortifiée, que l'on appelait *le camp entier*. Les habitants disent tenir de leurs pères *qu'il y a bien long-temps on y faisait l'exercice*. Devons-nous chercher, dans cette tradition à coup sûr altérée, des souvenirs d'événements militaires ?

Outre la seigneurie principale, il y avait à Équainville les fiefs du Faveril, de la Loge, de la Chignaie et des Mares. Celui-ci appartenait aux religieuses de Honfleur. Deux moulins, situés dans la commune, sur la rivière d'Orange, s'appellent encore les moulins du Faveril et des Mares.

Les anciens seigneurs d'Équainville avaient *omosné* aux vassaux de leur seigneurie les bruyères de la Boulaie, anciennement appelées la Côte-Huglet, et celle des Monts-Hâtivet et des Coteries, pour en jouir à titre de communes. Au commencement du

dix-septième siècle, Louis Le Terrier, qui avait acquis la seigneurie d'Équainville du vicomte d'Anthy, intenta une action aux habitants, pour les dépouiller de leur propriété. Après une longue procédure, une transaction eut lieu, en 1613, entre le seigneur et les vassaux, parmi lesquels on remarque Michel de Tonnetot, écuyer, sieur du Faveril et de Berville-Tonnetot; François Droullin, écuyer, sieur de la Loge, et Pierre Le Terrier, sieur de la Chignaie. Il fut arrêté que les vassaux de la seigneurie auraient droit de pâture, moyennant les foi et hommage et le paiement d'une rente perpétuelle de 12 deniers par chaque feu et chef de famille. Un peu plus d'un siècle après, ces bruyères furent, pour les habitants d'Équainville, le sujet d'un nouveau procès contre ceux de Ficquefleur, Manneville, Saint-Pierre-du-Chastel et Notre-Dame-du-Val, qui prétendaient y avoir le droit de pâture.

Les derniers seigneurs d'Équainville ont été MM. de Brévedent, qui possédaient aussi Fatouville (plein fief de haubert), Ablon et Ableville.

Nous n'avons rien à dire sur l'église d'Équainville. fle est dédiée à saint Jean, qui préside à une assemblée dans la commune, et l'on vient y invoquer saint Marcou pour les tumeurs au visage, et saint *Tortère* pour les agitations convulsives et les *torsions* de membres. Ici, comme à Fatouville, l'église était sous le patronage du seigneur.

Digitized by Google

Commune de Manneville-la-Raoult.

Limites : Fatouville, Saint-Pierre, Beuzeville, *Quetteville*, *Genneville*, *Ablon*, Équainvillle.

Hameaux : Graville, le Lion, le Puits-Gremont, à l'est; le Lieu-Guérard, les Câtelets, la Vallée, au sud; la Tanquellerie, la Croix-Gonnier, au couchant; l'Église, au nord.

Le hameau du Puits-Grémont prend son nom d'un très ancien puits, qui existe au milieu d'un chemin et dont l'ouverture est recouverte d'une pierre. Les habitants disent qu'il y eut autrefois un bourg en cet endroit. De très solides fondations se rencontrent dans les labours voisins, et l'on y trouve des fragments de tuiles romaines, devenues extrêmement friables.

Il n'y a pas encore long-temps, une enceinte militaire occupait une partie du hameau des Câtelets : les défrichements opérés depuis la révolution en ont fait disparaître les traces. Une tradition, religieusement conservée dans le pays, ferait croire que Manneville-*la-Raoult* a été le théâtre de quelque événement important. On raconte que le duc *Raoul* [1] y remporta un avantage signalé,

[1] On sait que les historiens *francisaient* ainsi le nom de notre premier duc, Rolf, Rou ou Rollon.

que, pour en témoigner à Dieu sa reconnaissance, il fit construire l'église, et qu'il voulut que son nom fût joint à celui de la localité.

L'église de Manneville, dédiée à saint Germain, a subi plusieurs restaurations. Le portail est seul resté intact. Soutenu par quatre contreforts massifs, il n'a pour tout ornement qu'une fausse fenêtre cintrée, sans colonne. La porte d'entrée est de même style. Cette église présentait une particularité remarquable. A droite, en entrant, une vaste cheminée était adossée contre la muraille du portail à l'intérieur. Elle a été détruite en 1832, par l'ordre du curé. Cet acte de vandalisme a été un des griefs sur lesquels les habitants se sont appuyés pour réclamer l'éloignement de leur pasteur.

Manneville a une assemblée de saint Eutrope. Ce bienheureux est invoqué pour l'hydropisie, et saint Germain pour le flux de sang.

La glèbe du fief de Manneville se trouvait en face de l'église, de l'autre côté du vallon. Vers 1620, cette seignerie passa dans les mains de la famille de Malortie, par le mariage de Charlotte de Cassain avec François de Malortie, gouverneur de Quillebeuf. A l'époque de la révolution, M. de la Marche était seigneur et patron de Manneville. Il y avait encore dans cette paroisse le fief de Cressanville, possédé par la famille d'Orieult.

Digitized by Google

Commune du Torpt [1].

Limites : Fortmoville, Martainville, la Lande, Beuzeville, Boulleville, Saint-Maclou.

Hameaux : La Mare-Asselin, la Côte, la Gohardière, Amberville, la Varenne, le Bostenney, le Moulin-du-Bois, enfin, l'Église, au centre.

Nous trouvons, dans les *Feoda Normanniæ*, un *Osber Torp*, relevant de l'honneur de Pont-Audemer. Il est cité pour le service d'un quart de chevalier. La seigneurie de cette commune, primitivement plein fief de haubert, fut partagée en plusieurs fiefs. Deux parts restèrent fief du Torpt; les deux autres devinrent les fiefs d'Amberville et du Bostenney.

La famille de Gaillon possédait le fief du Torpt dans le quinzième siècle; en 1607, il appartenait à Jean Desson, lieutenant en l'amirauté de France, *au siége d'Honfleur, Quillebeuf et environs.* Ses descendants le conservaient encore en 1735, ainsi que Bois-Hellain et la Chapelle-Bayvel.

M. de Giverville a été le dernier seigneur et patron du Torpt.

L'église du Torpt date du onzième siècle : le clo-

[1] Le nom de cette commune s'est écrit diversement : on a dit Torp, le Torp et le Tropt.

cher est la portion la mieux conservée ; il n'offre rien de remarquable. L'église est dédiée à saint Étienne. Beaucoup de pélerins viennent s'y faire dire des évangiles, le jour de l'assemblée de saint Médard, pour être guéris de la crampe.

Commune de Vanécroq.

Vanécroq (Wanescrout, Wanécro) a pour limites Saint-Symphorien, Épaignes, la Chapelle-Bayvel, Martainville et Triqueville.

Hameaux : à l'est, la Maison-Baron, la Forge, les Mares, la Houssaie; au sud, les Eudeline, les Gosse, les Pins; à l'ouest, les Domin, les Gay, l'Église, les Dulong. Au nord, nous ne trouvons que le triage *de la Viéville*, où jadis il exista *une ville*, dit-on. Cette portion de la commune est à l'ouest de la voie romaine de Pont-Audemer à Lisieux; les terres de labour y sont couvertes de fragments de tuiles antiques. En 1832, en creusant plus profondément, on a découvert des maçonneries et des tuiles à rebords, entières.

A une petite distance au sud de l'église, est le chef-lieu du fief de Vanécroq. On y remarque des vestiges de mottes d'une très faible étendue. Elles indiquent l'emplacement du manoir des premiers seigneurs. Ces personnages ont laissé peu de souvenirs. En 1135, nous trouvons, parmi les bienfaiteurs de la léproserie de Saint-Gilles, Guillaume de Vanécroq, père de Hugues de Bailleul. Dans les derniers temps, la seigneurie ap-

partint successivement à MM. Aubery du Framboisier et de Senneville. Le fief de Vanécroq relevait de la seigneurie de Tourville ; les habitants étaient obligés d'aller moudre leur grain dans cette dernière commune, et d'y *battre la grenouillère*.

Vanécroq ne possède aucun retranchement, aucun indice de combats ; mais les habitants parlent d'événements où ils font figurer les Anglais et les d'Harcourt.

Pendant la révolution, les chouans envahirent cette commune : j'en ai parlé ailleurs.

L'église de Vanécroq, dédiée à saint Denis, est insignifiante. On vient y invoquer saint Maur, pour obtenir que *la mort* ne frappe pas trop vite le malade. C'était le chapitre de Lisieux qui nommait autrefois à la cure.

Digitized by Google

Commune de Fortmoville.

Fortmoville (Foumauville, Fortmauville) a pour limites Triqueville, Martainville, le Torpt et Saint-Maclou. Ses principaux villages sont l'Église, le Fort et Caligny.

L'aleu de Fortmoville appartenait, en 1135, à Robert de Fortmoville, *dapifer* [1] du comte Waleran. C'était un homme puissant et considéré : dans un grand nombre de chartes, où il signe comme témoin, son nom figure presque toujours immédiatement après celui de l'héritier présomptif de son suzerain.

Cette commune possédait autrefois une forteresse assez considérable, fondée *il y a huit siècles*, disent les habitants. Ils ajoutent que les Anglais l'assiégèrent long-temps avant de pouvoir s'en rendre maîtres. Sur la pente de la côte, en face de l'église, on voit encore, à travers les propriétés particulières, les traces d'un sentier sinueux qui paraît avoir été pratiqué par les guerriers de cette époque. La forteresse existait encore en 1765, avec ses deux tours et ses profonds fossés.

[1] Suivant M. A. Le Prevots, dont l'opinion doit prévaloir, ce n'est point Robert de Fortmoville, mais Robert de Formantin, qui étaitt *dapifer* de Waleran.

Jean de Gaillon, possesseur du plein fief de haubert et châtellenie de Fortmoville, en avait été dépouillé par les Anglais. Son frère Roger, docteur en théologie, rentra en possession en 1449. Cette seigneurie appartenait à la famille Restaut, vers le commencement du dix-septième siècle: Pierre de Brinon [1] la possédait en 1690. Une héritière de ce nom la porta en dot, dans la deuxième moitié du siècle suivant, à M. de Bailleul, président à mortier au parlement de Normandie, qui fut aussi seigneur de la Lande. On parle encore à Pont-Audemer d'une expédition faite, pendant la révolution, au château de Fortmoville, par la garde nationale, qui en rapporta une pièce de canon. Caligny, qui était un fief, avait été réuni très anciennement à la seigneurie du lieu.

L'église de Fortmoville, sous l'invocation de saint Jean [2], n'a de remarquable que son clocher à bâtière. Les habitants racontent qu'il fut pri-

[1] Un membre de la famille Brinon eut la fantaisie de se faire représenter à table. On lisait au-dessous du portrait : « Il ne vidait que trois fois son verre à chaque repas; mais ce verre contenait cinq demions. » S'il avait à se plaindre de quelque vassal, il le faisait venir à son manoir et lui ordonnait, pour punition, de vider trois fois sa respectable coupe, sans se reprendre.

[2] Il y a à Fortmoville une assemblée de Saint-Jean.

Digitized by Google

mitivement très élevé, et que Gargantua, en passant d'un mont sur l'autre, l'ayant renversé d'un coup de pied, on lui donna la forme qu'il a conservé. Le style roman se reconnaît dans quelques parties de l'édifice : on remarque aux fenêtres plusieurs saints peints sur verre. L'église de Fortmoville avait été donnée au monastère de Saint-Désir de Lisieux [1], qui nommait à la cure et percevait les deux tiers de la dîme des grains. Le curé recueillait l'autre tiers et la dîme des fruits. On assure que, dans les bonnes années, il eut ainsi jusqu'à cent tonneaux de cidre.

La Corbie fait marcher à Fortmoville un moulin à blé, autrefois banal. Sur un autre ruisseau, venant du Torpt, se trouve un second moulin à blé et un moulin à huile.

[1] C'est peut-être cette église qui est désignée ainsi dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, en faveur de l'abbaye de Lisieux : « *Ecclesiam de Fort, cum sex agris, quam dedit Robertus filius Nielli, pro sorore suâ, annuentibus fratribus suis.* » Neustr. Pia, p. 585.

Commune de Martainville.

Limites : Vanécroq, la Chapelle-Bayvel, Bois-Helain, la Lande, le Torpt, Fortmoville.

Hameaux : L'Église, le Lièvre, la Carbonnerie, les Duquesne, la Brière, Le Roy, le Mesnil, la Frelardière, la Gohardière, la Bosquerie, la Petitière, la Bouchardière.

C'est dans cette commune que se trouve la source de la rivière de Corbie, qui va se jeter dans la Risle, à Toutainville.

Au onzième siècle, Martainville appartenait à des seigneurs appelés d'Omonville. On lit dans une charte du Cartulaire de Préaux, que la dîme de la paroisse fut donnée à cette abbaye, du temps de Robert II, par Hersende, veuve de Ribaud d'Omonville, et par son fils Robert d'Omonville et Richard de Luisors. Robert d'Omonville laissa un fils, qui se nommait Beaudouin d'Épaignes.

En 1595, Vincent Letellier, écuyer, était seigneur de Martainville et du Mesnil. Ce dut être dans le siècle suivant que le premier de ces fiefs passa dans les mains de la famille des Hommets, qui, peu d'années avant la révolution, acheta de M. Desson le fief du Mesnil et celui de Vironvey. Ils relevaient tous deux de la seigneurie du lieu.

Digitized by Google

Martainville était un plein fief de haubert[1]. Il y avait un fort beau château au chef-lieu de cette seigneurie. Après l'émigration du propriétaire, il fut vendu par la nation, et l'acquéreur le fit détruire. Le château du Mesnil a également été abattu en 1820.

L'histoire de la maison d'Harcourt (t. 1, p. 940), indique dans cette commune un huitième de fief appelé Honneteville; il appartenait à Guillaume de Maimbeville, en 1462.

La place de Martainville est large et spacieuse. Du côté du nord, elle est bâtie de *halettes* ou petites boutiques qui ont été vendues le 8 juillet 1832, par les administrateurs de l'hospice de Pont-Audemer; de l'autre côté se trouvent des constructions plus étendues. Là, aussi, il n'y avait que de simples halettes avant la révolution. Elles avaient été construites dans la première moitié du dix-huitième siècle, par le seigneur du lieu, qui avait obtenu des lettres-patentes du roi pour l'établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine. Ce marché a subsisté jusqu'en 1793, et même quelques années après. Il s'y vendait beaucoup de fil, de viande, de beurre, de fromage, de légumes et de fruits; mais il a été abandonné par degrés pour les marchés qui se tiennent, le dimanche, dans

[1] Parmi les obligations des vassaux, on cite celle d'avoir chapeau bas en traversant l'avenue du château.

les environs, et notamment pour le marché d'Epagnes. L'autorité locale, voulant le rétablir, réclama, en 1819, l'intervention de M. de Goyon, alors préfet de l'Eure, et cet administrateur rendit, le 1er novembre, un arrêté portant interdiction du marché d'Epaignes. Pendant plusieurs dimanches, la présence des gendarmes empêcha l'affluence des vendeurs; le marché de Martainville commençait à être fréquenté de nouveau; mais bientôt on s'aperçut qu'il fallait renoncer à l'espérance de le rétablir.

L'église, située à l'extrémité de la place de Martainville, est de plusieurs époques. La base du clocher, la nef et la chapelle Saint-Mathurin, au nord, ont été construites en 1346 : cette date est indiquée par une inscription gravée au-dessus du portail. La chapelle de la Vierge, au midi, présente tous les caractères de l'architecture du quinzième siècle; enfin, le chœur a été bâti en 1786. A cette époque on avait creusé sous le chœur un caveau pour la sépulture des seigneurs de Martainville; il a été rempli pendant la révolution.

Il y avait jadis deux curés pour desservir cette paroisse : le premier était à la nomination du seigneur de Martainville; le second, à celle du seigneur du Mesnil. Lorsque M. des Hommets devint possesseur du Mesnil, il réunit les deux cures en une seule[1].

[1] Je dois les renseignements sur Martainville, au maire, M. Vauviel.

Digitized by Google

Commune de la Lande.

Limites : Fortmauville, Martainville, Bois-Helain, Bonneville-la-Louvet, Saint-Léger-sur-Bonneville, Hébertot, Beuzeville, le Torpt.

Hameaux : La Boudinière, la Baudouinière, la Parinière ou Semainville [1], la Forge-Patin, l'Église.

Antiquités : Fondations, tuiles romaines, sur deux points du hameau de l'Église.

L'église de la Lande était sous le patronage du seigneur du lieu. Elle est dédiée à saint Pierre, et l'on y vient invoquer sainte Agathe pour les maux de sein. Nous ne trouvons à signaler, dans ce monument sans caractère, qu'un bénitier en pierre tuffeuse.

[1] Semainville était un fief.

Commune de Saint-Léger-sur-Bonneville.

Limites : La Lande, Bonneville-la-Louvet, Saint-André-d'Hébertot.

Hameaux : L'Église et la Voisinière.

On sait que tous les *habitants et sujets* de la vicomté étaient tenus de *faire guet et garde à Pont-Audemer, et la corvée des fossés de la ville*. En 1475, les paroissiens de Bonneville et de Saint-Léger prétendirent avoir été affranchis de cette charge par les différents rois de France, *au pourchas de feue la reine de Navarre, de Sicile et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et dame de la baronie de Bonneville et de Saint-Léger, dont ils avoient eu charte, laquelle avoit esté par malle-garde, à l'occasion des guerres, pourrie et mangée de vermine*....... Après une enquête faite à Beuzeville, Martainville, Cormeilles et le Bois-Helain, ils furent maintenus dans leur exemption, par jugement du vicomte de Pont-Audemer [1].

Plus tard, la baronie de Bonneville-la-Louvet est citée au nombre des domaines qui faisaient partie de la temporalité de l'évêque de Lisieux [2]. Il est probable qu'à cette époque Saint-Léger avait

[1] Archives de Pont-Audemer.

[2] Gallia Christ., t. XI.

Digitized by Google

été distrait de la baronie, car nous y trouvons des seigneurs particuliers. Les derniers furent MM. Duloir, puis M. Costard. Leurs vassaux étaient soumis à la banalité du moulin et à l'obligation de faner les foins de la seigneurie. Le fief de Maillot, assis à Saint-André-d'Hébertot, avait des extensions sur Saint-Léger.

Nous avons dit un mot des guerres qui portèrent la désolation dans la contrée ; les habitants en conservent encore le souvenir. Ils parlent de combats contre les Anglais, et de *redoutes*, maintenant détruites, qu'ils avaient élevées sur le penchant des coteaux.

Nous ne trouvons à signaler dans l'église de Saint-Léger que les fonts baptismaux, qui sont du onzième siècle. La base est décorée d'une série non interrompue d'arcades cintrées. L'église est sous l'invocation de saint Léger et de saint Blaise. On prétend qu'elle ne fut d'abord qu'une simple chapelle.

FIN DU TOME SECOND.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT.

On m'a reproché d'avoir omis, dans mon premier volume, l'indication des ouvrages nouvellement publiés par quelques-uns de nos compatriotes. Je dois suppléer à cette lacune.

— M. Le Prieur a donné successivement, 1° une traduction du *Traité de la Maladie muqueuse*, par J.-J. Rœderer et Wagler; 2° *L'Homme considéré dans ses rapports avec l'atmosphère*, 2 v.; 3° une brochure sur le *Tannage accéléré*; 4° une notice sur le *Marais Vernier*.

— Nous devons à M. Ed. d'Anglemont, né à Pont-Audemer le 28 décembre 1798, 1° un vol. d'*Odes* (1825); 2° *Berthe et Robert*, poème en quatre chants (1827); 3° *Le Cachemire*, comédie en un acte et en vers (1827); 4° *Tancrède*, opéra (1828); 5° *Légendes françaises* (1829); 6° *Paul premier*, drame en trois actes et en prose (1829); 7° *Le Duc d'Enghien*, histoire-drame (1832); 8° *Nouvelles Légendes françaises* (1833).

Post-Scriptum.

J'aurais voulu faire imprimer ici, tout entière, la nouvelle attaque du sieur Guillemette contre moi; mais elle est un peu longue, et je dois me borner à prier mes concitoyens de vouloir bien la lire : ils la trouveront en tête de l'*Histoire de Brionne*.

Entr'autres choses, on verra, dans ce curieux morceau, comme quoi j'ai de l'orgueil, de l'acharnement, de l'audace, de l'astuce, de la perfidie, etc.;

Comme quoi je suis un fourbe, un impudent menteur, un calomniateur, un misérable, un *Canel* [1], enfin;

Comme quoi le sieur Guillemette « n'emploiera point, pour me châtier de ma stupide insolence, les nobles moyens dont se sert ordinairement un galant homme, lorsqu'il a à faire à un être honorable, à un homme qui se sent quelques gouttes de sang dans les veines. Tout ce que désormais un autre, à la place du sieur Guillemette, pourrait faire de mieux en ma faveur, ce serait, si l'occasion s'en présentait jamais, de m'administrer la

[1] Je n'avais point encore soupçonné que mon nom fût une injure. Toutefois, quoi qu'en dise le sieur *Guillemette*, je ne suivrai point l'exemple de ceux qui croient convenable de changer ou d'*altérer* le nom de leurs pères.

Digitized by Google

bonne et large dose de coups d'étrivières que je mérite ! »

Assurément, je pourrais me contenter de signaler l'existence de cet écrit ; mais je veux bien, encore une fois, examiner quelques-unes des assertions de son auteur.

1° Quoique le sieur Guillemette reconnaisse, p. 5, qu'il n'a jamais existé de rapports entre nous, il parle cependant, p. 16, *de la conduite que je n'ai cessé de tenir lorsqu'il m'a rencontré, à Pont-Audemer, à Bourg-Achard, à Saint-Mards et à Lieuray*. Je déclare n'avoir jamais vu le sieur Guillemette, si ce n'est peut-être à Pont-Audemer : un individu s'est, en effet, présenté à mon cabinet avec cette qualification de secrétaire que vous savez. Il fut question de lithographies. Quand je me suis arrêté à Bourg-Achard, le sieur Guillemette n'y était plus, à ce qu'il me fut dit par MM. Bidault, curé, et Grémoin, notaire, tous deux mes anciens camarades d'étude. M. Fougis-Duclos, qui était avec moi à Saint-Mards et à Lieuray, n'a pas eu plus que moi l'avantage d'y voir le sieur Guillemette. A Lieuray, nous nous arrêtâmes un instant dans l'hôtellerie où il se trouvait. Son nom fut prononcé ; on nous demanda si nous voulions lui parler : ma réponse fut que je n'avais pas de relations avec lui. Quelques jours après, c'est-à-dire

le 20 août 1833, je reçus une lettre *fort remarquable* du sieur Guillemette : il témoignait le regret de ne pas m'avoir vu, et se disait *tout confus de s'être laissé aller à la colère contre un jeune homme qu'il ne connaissait pas assez particulièrement pour lui faire la guerre ou lui tendre une main amie*... Je n'avais pas plus de réponse à faire à cette lettre qu'à toute autre, qui aurait pu me venir de la part du sieur Guillemette.

2° Le sieur Guillemette dit, p. 8, avoir conservé mes notes : c'est fort bien ; il pourra les montrer à qui voudra les voir. Qu'on se rappelle seulement *qu'elles sont écrites de ma main.*

3° Suivant le sieur Guillemette, p. 9, je me suis rendu coupable d'imposture, en signalant aux prétendus auteurs de l'histoire de Brionne, représentés par lui, l'évêque de Lisieux comme ayant empêché arbitrairement, en 1706, quatre respectables ecclésiastiques d'instruire gratuitement la jeunesse. Pour appuyer cette assertion, le sieur Guillemette prétend qu'il existait, en 1829, à la mairie de Pont-Audemer, une lettre de l'évêque, constatant que les quatre prêtres avaient eux-mêmes provoqué cette mesure, par le scandale de leur conduite avec les élèves... Non, MM. Grandin frères, Corvois et Dehors, n'ont jamais été d'infâmes suborneurs d'enfants! On ne trouve, dans les archives, que des

Digitized by Google

témoignages honorables pour leur caractère. Jamais la lettre en question n'a existé à la mairie. On peut le vérifier. Alors, comment qualifier l'assertion du sieur Guillemette ? — Le sieur Guillemette a bien fait de nous dire, p. 7 et 9, que c'est en 1829 qu'il a compulsé les *deux ou trois volumes* manuscrits, conservés dans les archives de la ville. Il nous fournit, en précisant la date, un moyen sûr de démontrer *qu'il se trompe*. C'est vers la fin de 1828 que j'ai commencé mes recherches dans cet *inventaire*, qui, auparavant, était resté assez long-temps au Lendin, chez M. de Sainte-Marie, sous-préfet de l'arrondissement. Jusqu'aux événements de juillet 1830, les trois volumes ne sont point sortis de mon cabinet; c'est encore un fait vérifiable.

4° Le sieur Guillemette s'étonne, p. 10, que je *l'aie menacé* des tribunaux *pour une phrase qui m'a déplu*. Mais ceux qui ont lu mon premier *post-scriptum*, et le sieur Guillemette lui-même, savent bien que ce n'est pas seulement au sujet de cette phrase que j'aurais eu avec lui des comptes à régler en justice, si je l'avais voulu. Le sieur Guillemette, oncle, neveu ou secrétaire, peu importe, ne peut avoir oublié quelle a été *sa conduite à mon égard*, auprès des principaux propriétaires de l'arrondissement, chez lesquels il me faisait figurer, suivant

l'opportunité présumée, ou comme son ami, ou comme son ennemi. C'est *par les circonstances* dont le sieur Guillemette entourait ses suppositions d'amitié ou d'inimitié, qu'il devenait de plus en plus justiciable des tribunaux. — Je ne demanderai pas au sieur Guillemette pourquoi *il me faisait la guerre ;* il répondrait sans doute qu'un homme d'honneur comme lui ne doit pas être en paix avec un *misérable* comme moi. Mais voudrait-il bien nous apprendre pourquoi il me faisait quelquefois l'honneur de ses bonnes grâces? Voudrait-il bien nous apprendre aussi pourquoi dix ou douze citoyens sont venus me sommer de leur livrer la suite d'un ouvrage dont il leur avait remis lui-même la première partie? — Pour ce qui me concerne, je n'entrerai point dans les détails des loyales démarches du sieur Guillemette. Je m'abstiendrai, à plus forte raison, de parler des faits qui ne me sont pas personnels. On trouvera partout des renseignements à suffire, si l'on veut se mettre en quête de choses curieuses. Je recommande surtout le témoignage de M. Le Jeune, maire de Saint-Denis-des-Monts.

5° Il est faux que je sois allé, en mai 1833, chez M. le curé de..., comme le dit le sieur Guillemette, p. 13. Pendant toute notre course géologique et archéologique avec M. Passy, je ne suis entré chez aucun ecclésiastique. Ceci est peu important; mais

ceci montre la valeur des vérités du sieur Guillemette.

Je ne veux pas en dire plus long sur l'écrit de l'honorable historien; je laisse au lecteur le soin d'en juger les détails, véritables chefs-d'œuvre de bon goût et de raisonnement. Qu'on rapproche seulement la nouvelle préface du sieur Guillemette de ses premières assertions et de mon premier *post-scriptum*, et l'on pourra se faire une juste idée de sa bonne foi.

C'est bien la dernière fois que je m'occupe du sieur Guillemette [1], *quoi qu'il dise désormais*. Je renonce aussi à l'intervention des tribunaux : ses gentillesses ne sont plus dangereuses, du jour qu'il les imprime. Pour sa plus grande gloire, je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il n'ait pas jugé à propos de conserver, dans sa préface, *toute l'énergie* des accusations qu'il a lancées contre moi pendant son séjour dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

[1] Ou Guilmeth (nouveau style).

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
Canton de Quillebeuf	1
Communes d'Aizier	90
—— Bouquelon	75
—— Bourneville	98
—— Lilletot	101
—— Marais-Vernier	49
—— Quillebeuf	8
—— Roque (la)	72
—— Saint-Aubin	42
—— Sainte-Croix	93
—— Sainte-Opportune	45
—— Saint-Ouen-des-Champs	78
—— Saint-Samson	58
—— Saint-Thurien	81
—— Tocqueville	97
—— Trouville	86
—— Vieux-Port	89
Canton de Routot	103
Communes de Barneville	190
—— Bosgouet	127

Pages.
—— Bouquetot 151
—— Bourg-Achard 133
—— Caumont 115
—— Cauverville 163
—— Étreville 166
—— Éturqueraie 171
—— Guenouville 189
—— Haie-Aubrée 176
—— Haie-de-Routot 178
—— Hauville 180
—— Honguemarre. 191
—— Lendin 185
—— Rougemontier. 157
—— Routot 105
—— Saint-Ouen-de-Thouberville. 124
—— Saint-Michel-de-la-Haie. 194
—— Saint-Paul-de-la-Haie 193
—— Trinité-de-Thouberville 121
—— Valletot. 164
SUPPLÉMENT 195

CANTON DE BOURGTEROULDE 205
COMMUNES d'Angoville 243
—— Basville. 246
—— Berville. 244
—— Boissey-le-Châtel. 226
—— Bosbénard-Commin. 239
—— Bosbénard-Cressy. 237
—— Boscherville 218
—— Bosrenoult 230

Digitized by Google

Pages.

—— Bosroger.. 215
—— Bosnormand. 217
—— Bourgteroulde. 209
—— Catelon. 233
—— Épreville. 232
—— Flancourt. 236
—— Infreville. 241
—— Marcouville. 219
—— Saint-Denis-des-Monts. 224
—— Saint-Denis-du-Bosguerard. 221
—— Saint-Léger-du-Gennetey. 229
—— Saint-Ouen-de-la-Londe. 214
—— Saint-Philbert-sur-Boissey. 225
—— Theillement. 247
—— Thuit-Hébert. 233
—— Voicreville. 228

Canton de Montfort. 249
Communes d'Appeville-Annebaut.. 289
—— Appetot. 312
—— Autou. 325
—— Bonneville. 314
—— Brétot. 301
—— Condé. 284
—— Écaquelon. 308
—— Freneuse. 327
—— Glos. 273
—— Illeville. 303
—— Montfort. 253
—— Pont-Autou.. 318

Digitized by Google

Pages.
—— Saint-Philbert 277
—— Thierville. 313
—— Touville 305

Canton de Saint Georges 329
Communes d'Épreville 343
—— Lieurey. 346
—— Noards 345
—— Noe-Poulain. 355
—— Poterie-Mathieu 352
—— Saint-Benoît-des-Ombres. 339
—— Saint-Christophe 361
—— Saint-Étienne 363
—— Saint-Georges-du-Mesnil. 342
—— Saint-Georges-du-Vièvre. 333
—— Saint-Grégoire-du-Vièvre. 338
—— Saint-Jean-de-la-Léqueraie. 341
—— Saint-Martin-Saint-Firmin. 356
—— Saint-Pierre-des-Ifs 336

Canton de Cormeilles. 365
Communes de Bailleul-la-Vallée. 390
—— Bois-Hélain 413
—— Cauverville 399
—— Chapelle-Baivel 410
—— Chapelle-Becquet. 408
—— Cormeilles 367
—— Épaignes 403
—— Jouveaux 400
—— Morainville 401
—— Notre-Dame-de-Frênes 398

Digitized by Google

Pages.
—— Saint-Gervais-d'Anières 387
—— Saint-Jean-d'Anières 385
—— Saint-Pierre-de-Cormeilles. 374
—— Saint-Silvestre-de-Cormeilles 384
—— Saint-Siméon 409

Canton de Beuzeville 414
Communes de Berville-sur-Mer 453
—— Beuzeville 417
—— Boulleville. 428
—— Carbec-Grestain 458
—— Conteville. 441
—— Équainville. 485
—— Fatouville 474
—— Fiquefleur 472
—— Fortmauville. 493
—— Foulbec 435
—— La Lande. 499
—— Manneville-le-Raoult 487
—— Martainville 496
—— Notre-Dame-du-Val. 483
—— Saint-Léger-sur-Bonneville 500
—— Saint-Maclou. 431
—— Saint-Pierre-du-Châtel. 479
—— Saint-Sulpice-de-Graimbouville 434
—— Torpt 489
—— Vanecroq. 491

Supplément 503
Post-Scriptum. 504

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

L'Essai historique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer se compose de deux forts volumes in-8°, accompagnés d'un Atlas composé de douze Lithographies.

Le prix, pour les souscripteurs, est de 16 francs ; et, pour les non souscripteurs, 20 francs.

Cet Ouvrage se trouve :

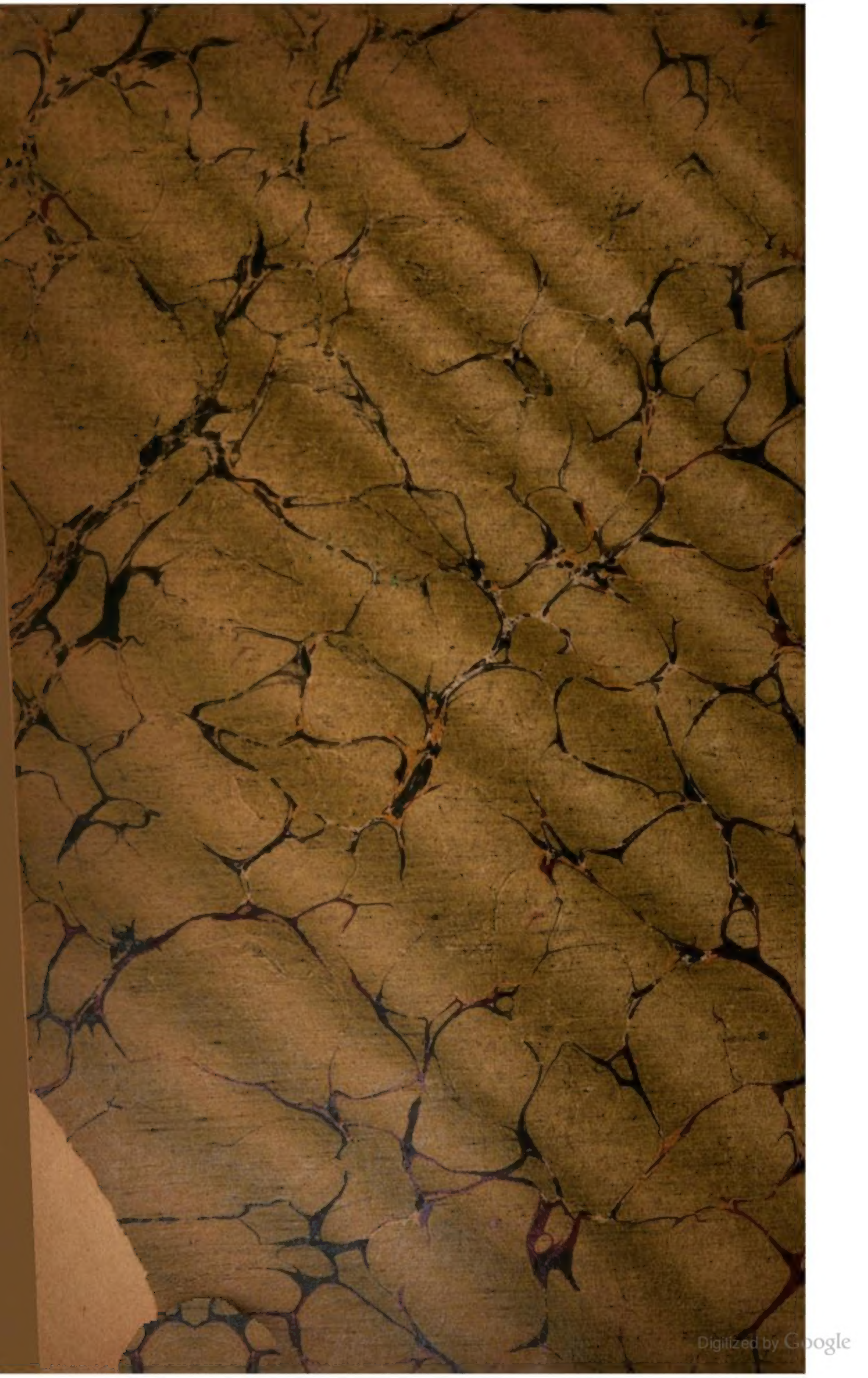
A PONT-AUDEMER, chez l'AUTEUR;
chez DUGAS, libraire.

Et chez les principaux Libraires du département de l'Eure.

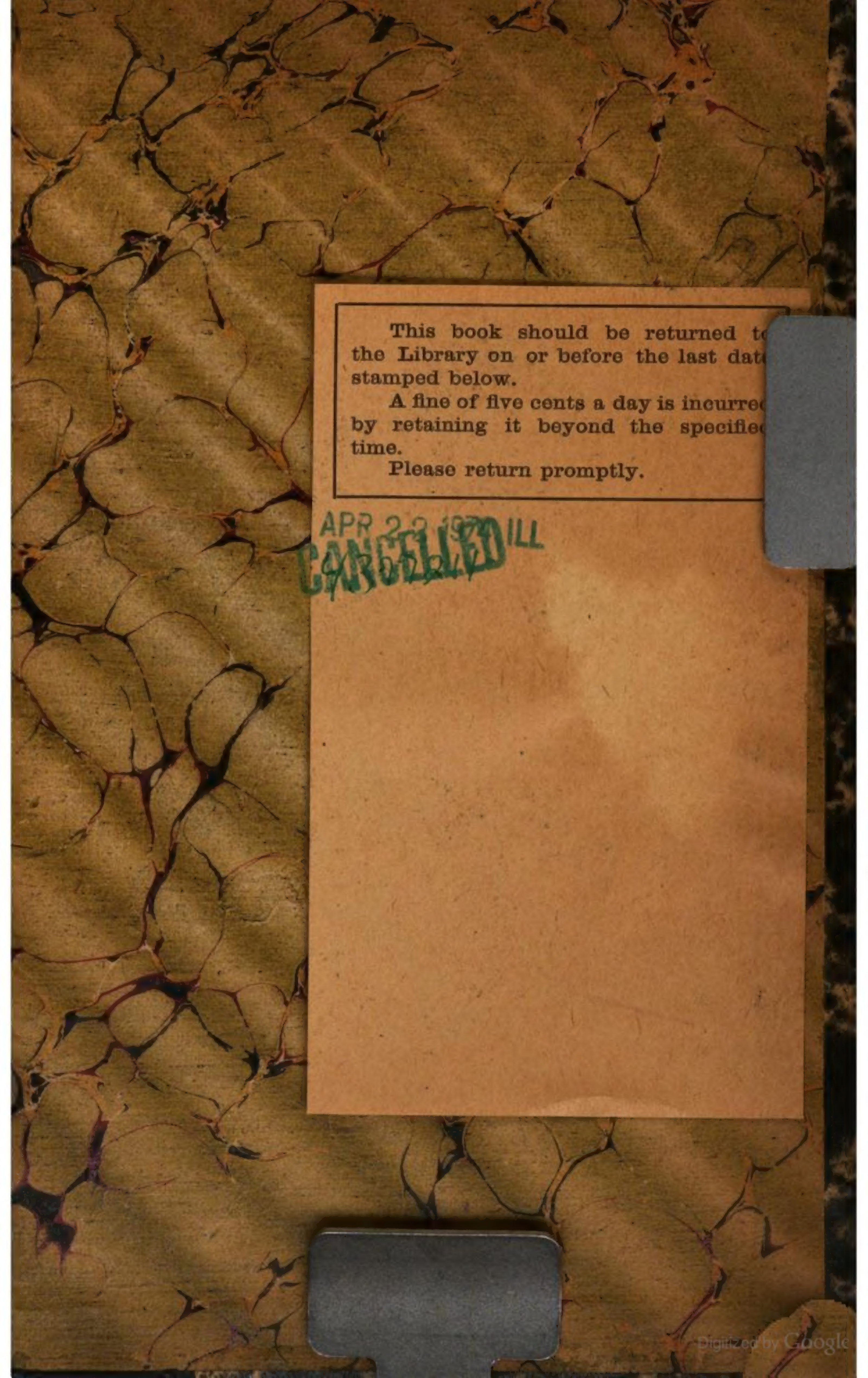
A PARIS, chez LANCE, libraire, rue du Bouloy, 7.

A ROUEN, chez NICÉTAS PERIAUX, rue de la Vicomté, 55;
ED. FRÈRE, libraire, sur le Port, 45.

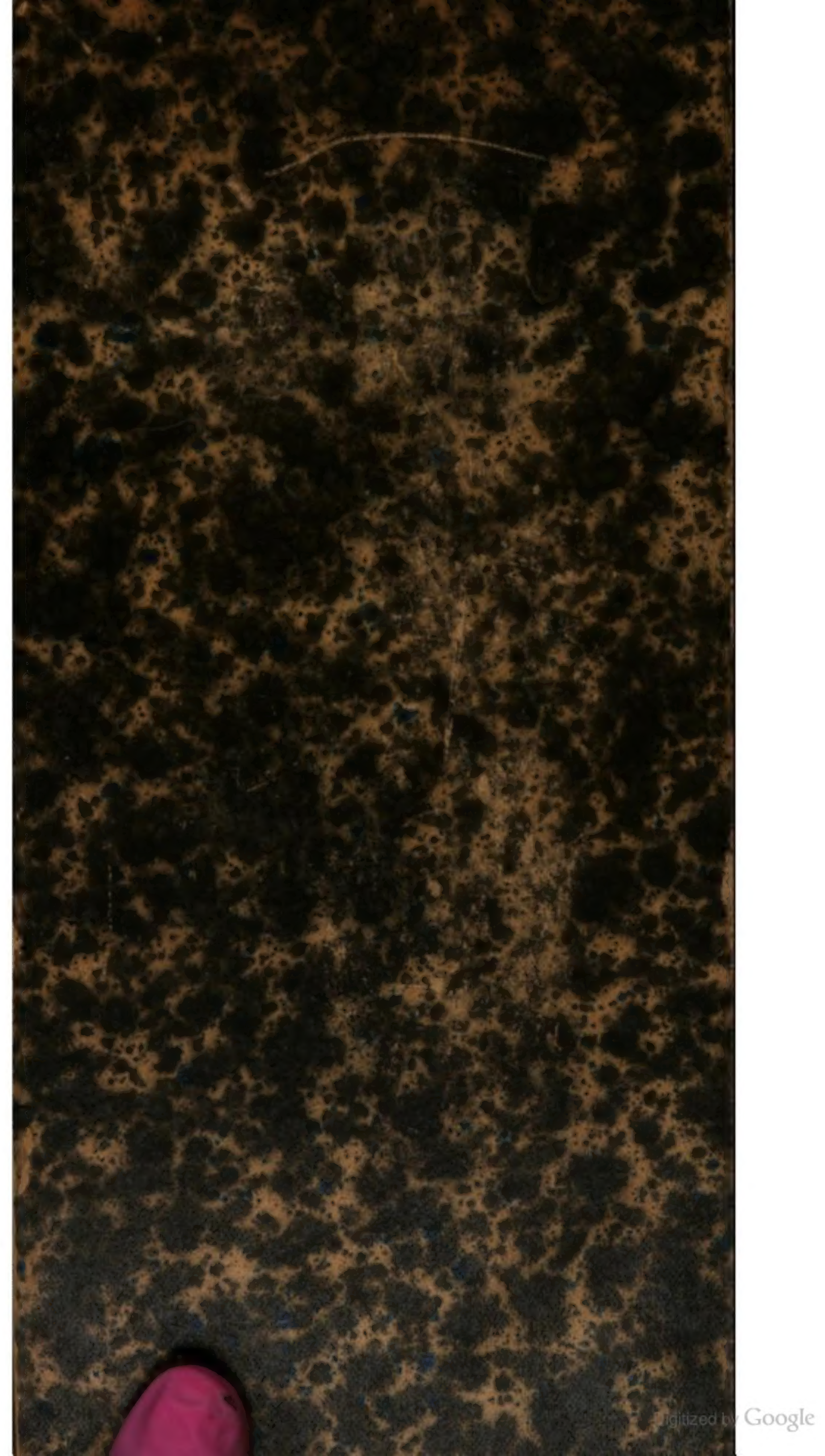
A CAEN, chez MANCEL, libraire.



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google